L'URBANISME DÉMOCRATIQUE
ET LA CONSTRUCTION DES LIEUX DÉMOCRATIQUES

Vers une théorie de la citoyenneté spatiale
et du gouvernement urbain par les habitants

CERCLE DE DÉLIBÉRATION

AGORA

ARBRE CIVIQUE

RÉSEAU URBAIN

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

COMMUNS URBAINS

L'URBANISME DÉMOCRATIQUE ET LA CONSTRUCTION DES LIEUX DÉMOCRATIQUES

Vers une théorie de la citoyenneté spatiale et du gouvernement urbain par les habitants

Présentation de l’ouvrage

Théorie de la citoyenneté spatiale : démocratie, territoire et monde commun

Théorie de la citoyenneté spatiale : démocratie, territoire et monde commun est un traité de philosophie politique consacré à la relation entre démocratie, espace et citoyenneté dans les sociétés contemporaines.

Partant du constat que les théories classiques de la citoyenneté ont principalement été élaborées autour des notions d’État, de droit et de représentation politique, cet ouvrage propose une hypothèse nouvelle : la citoyenneté ne peut être pleinement comprise sans prendre en considération les territoires dans lesquels elle s’exerce.

Les citoyens ne sont pas seulement des sujets de droits ou des participants à des institutions politiques abstraites. Ils sont également des habitants, des usagers, des producteurs et des gouvernants des espaces qu’ils partagent. La démocratie ne se déploie jamais dans le vide : elle prend forme dans des villes, des quartiers, des infrastructures, des paysages, des réseaux numériques et des écosystèmes.

À partir de cette intuition fondamentale, l’ouvrage développe une théorie générale de la citoyenneté spatiale, entendue comme la capacité des individus et des communautés à participer à la production, à la gouvernance, à la préservation et à la transformation démocratique du monde commun.

L’analyse mobilise un vaste ensemble de traditions intellectuelles, allant de Aristote à Hannah Arendt, de Jean-Jacques Rousseau à Jürgen Habermas, de Henri Lefebvre à Elinor Ostrom, de Bruno Latour à Manuel Castells. Il croise les apports de la philosophie politique, de la géographie, de la sociologie urbaine, de l’écologie politique, de l’économie institutionnelle et des études démocratiques.

L’ouvrage est structuré en vingt-quatre parties qui explorent successivement les fondements philosophiques de la citoyenneté spatiale, la production sociale de l’espace, la justice territoriale, la participation citoyenne, la gouvernance urbaine, les communs, l’écologie politique, les mobilités contemporaines, l’hospitalité, la reconnaissance, l’économie du territoire, l’urbanisme démocratique, la résilience, la démocratie écologique, la gouvernance polycentrique, l’autonomie collective, la citoyenneté numérique, la démocratie cosmopolitique et la responsabilité intergénérationnelle.

Cette progression conduit à une synthèse générale autour de l’idée de **monde commun**, comprise comme l’ensemble des conditions matérielles, institutionnelles, écologiques, culturelles et symboliques qui rendent possible la coexistence démocratique.

L’ambition de ce livre dépasse toutefois la seule théorie urbaine ou territoriale. À travers la notion de citoyenneté spatiale, il cherche à répondre à une question plus large :

Comment des êtres humains libres, égaux et différents peuvent-ils construire, gouverner et transmettre ensemble un monde habitable dans un contexte d’interdépendance mondiale, de crise écologique et de transformation technologique ?

La réponse proposée repose sur huit principes fondamentaux :

1. la participation territoriale ;
2. la justice spatiale ;
3. la protection des communs ;
4. la responsabilité écologique ;
5. l’inclusion démocratique ;

6. la souveraineté numérique citoyenne ;
7. la solidarité intergénérationnelle ;
8. l'hospitalité cosmopolitique.

À travers ces principes, l'ouvrage défend une conception élargie de la démocratie. Celle-ci n'est pas seulement un régime politique ou une procédure électorale. Elle est une manière collective d'habiter le monde, de partager les ressources, de gérer les conflits, de préserver les communs et d'organiser la coexistence entre les générations.

L'ouvrage se conclut par une réflexion sur la possibilité d'une **civilisation démocratique planétaire**, fondée sur la coopération, la pluralité, la justice, la soutenabilité écologique et la responsabilité partagée.

Théorie de la citoyenneté spatiale : démocratie, territoire et monde commun se présente ainsi comme une contribution à la philosophie politique contemporaine et comme une tentative de repenser les conditions de la démocratie au XXI^{e} siècle à partir de la question fondamentale de l'habitation du monde commun.

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Théorie de la citoyenneté spatiale : démocratie, territoire et monde commun

---

Préface générale

Pourquoi repenser la citoyenneté à partir de l’espace ?

- Crise des démocraties contemporaines
- Retour de la question territoriale
- Urbanisation mondiale
- Défis écologiques et numériques
- Hypothèse centrale de l’ouvrage

PREMIÈRE PARTIE

Fondements philosophiques de la citoyenneté spatiale

1. La question du territoire en philosophie politique
2. La citoyenneté entre espace et pouvoir
3. L’héritage grec : polis et communauté civique
4. Espace public et liberté politique
5. Territorialité et souveraineté
6. L’invention moderne du citoyen
7. Les limites du paradigme juridico-politique
8. Vers une théorie spatiale de la citoyenneté

DEUXIÈME PARTIE

Espace, territoire et pouvoir

9. Production sociale de l’espace
10. Géographie du pouvoir
11. Territorialisation des institutions
12. Frontières et appartenances
13. Échelles de gouvernement
14. Territoires vécus et territoires administrés
15. Conflits spatiaux
16. Gouvernement du territoire

TROISIÈME PARTIE

Henri Lefebvre et la production de l’espace

17. Critique de l’espace abstrait
18. L’espace comme produit social
19. Pratiques spatiales
20. Représentations de l’espace

21. Espaces de représentation
22. Droit à la ville
23. Réappropriation citoyenne
24. Héritage contemporain de Lefebvre

QUATRIÈME PARTIE

L’espace public et la démocratie

25. Généalogie de l’espace public
26. Délibération et visibilité
27. Habermas et la sphère publique
28. Les espaces de rencontre
29. Urbanité et citoyenneté
30. Conflits dans l’espace public
31. Inclusion et exclusion
32. Les nouveaux espaces publics

CINQUIÈME PARTIE

Justice spatiale

33. Théories de la justice
34. Justice distributive et territoire
35. Inégalités spatiales
36. Ségrégation urbaine
37. Accès aux ressources
38. Services publics et équité
39. Mobilité et justice
40. Droit à la ville et justice spatiale

SIXIÈME PARTIE

Participation citoyenne et démocratie locale

41. Théories de la participation
42. Démocratie représentative et participation
43. Démocratie participative
44. Assemblées citoyennes
45. Conseils de quartier
46. Budgets participatifs
47. Coproduction territoriale
48. Limites et potentialités

SEPTIÈME PARTIE

Gouvernance urbaine

49. Gouvernement et gouvernance
50. Acteurs urbains
51. Coopération institutionnelle
52. Réseaux d’action publique
53. Métropolisation
54. Gouvernance multi-niveaux

55. Innovation démocratique
56. Gouverner la complexité urbaine

HUITIÈME PARTIE

Les communs urbains

57. Théorie des communs
58. Elinor Ostrom
59. Ressources partagées
60. Gestion collective
61. Communs urbains contemporains
62. Participation et responsabilité
63. Gouvernance polycentrique
64. Ville et communs

NEUVIÈME PARTIE

Écologie politique et territoire

65. Crise écologique
66. Anthropocène
67. Justice environnementale
68. Résilience territoriale
69. Transition écologique
70. Communs écologiques
71. Démocratie environnementale
72. Citoyenneté écologique

DIXIÈME PARTIE

Mobilité, réseaux et territorialités contemporaines

73. Mobilités modernes
74. Flux et territoires
75. Réseaux urbains
76. Mondialisation
77. Mobilités citoyennes
78. Territorialités multiples
79. Espace réticulaire
80. Citoyenneté mobile

ONZIÈME PARTIE

Hospitalité, migration et appartenance

81. Frontières et mobilité humaine
82. Éthique de l’hospitalité
83. Migration et citoyenneté
84. Inclusion urbaine
85. Diversité culturelle
86. Citoyenneté de résidence
87. Droits urbains
88. Ville accueillante

DOUZIÈME PARTIE

Reconnaissance et pluralisme urbain

89. Théories de la reconnaissance
90. Identités urbaines
91. Diversité culturelle
92. Conflits symboliques
93. Mémoire collective
94. Inclusion démocratique
95. Justice de reconnaissance
96. Ville pluraliste

TREIZIÈME PARTIE

Économie politique du territoire

97. Production et espace
98. Capitalisme urbain
99. Gentrification
100. Valeur foncière
101. Inégalités économiques
102. Économie sociale et solidaire
103. Développement territorial
104. Démocratie économique locale

QUATORZIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique

105. Histoire de l’urbanisme
106. Planification urbaine
107. Participation aux projets urbains
108. Design civique
109. Urbanisme tactique
110. Ville inclusive
111. Urbanisme écologique
112. Co-construction urbaine

QUINZIÈME PARTIE

Résilience, vulnérabilité et démocratie

113. Risques contemporains
114. Catastrophes et territoires
115. Résilience urbaine
116. Adaptation climatique
117. Solidarités territoriales
118. Gouvernance des crises
119. Préparation collective
120. Citoyenneté résiliente

SEIZIÈME PARTIE

Démocratie écologique territoriale

121.Gouverner les écosystèmes
122.Droits de la nature
123.Territoires soutenables
124.Transition juste
125.Participation environnementale
126.Responsabilité écologique
127.Citoyenneté du vivant
128.Vers une démocratie terrestre

DIX-SEPTIÈME PARTIE

Démocratie polycentrique et gouvernance des communs

129.Polycentrisme institutionnel
130.Coordination des échelles
131.Réseaux de gouvernance
132.Coopération territoriale
133.Communs complexes
134.Gouvernance adaptative
135.Intelligence collective
136.Polycentrisme démocratique

DIX-HUITIÈME PARTIE

Citoyenneté spatiale et autonomie collective

137.Autonomie individuelle
138.Autonomie collective
139.Castoriadis et l'autoinstitution
140.Pouvoir citoyen
141.Capabilités territoriales
142.Auto-organisation
143.Institutions démocratiques
144.Citoyenneté instituante

DIX-NEUVIÈME PARTIE

Théorie générale de la citoyenneté spatiale

145.Définition de la citoyenneté spatiale
146.Principes fondamentaux
147.Échelles de citoyenneté
148.Participation territoriale
149.Justice spatiale
150.Gouvernance démocratique
151.Monde commun
152.Synthèse théorique

VINGTIÈME PARTIE

Éducation citoyenne spatiale

153.Démocratie et apprentissage
154.Dewey et l’expérience démocratique
155.Freire et la conscientisation
156.Éducation territoriale
157.Savoirs citoyens
158.Ville éducatrice
159.Formation civique continue
160.Apprendre à gouverner le territoire

VINGT-ET-UNIÈME PARTIE

Citoyenneté spatiale numérique

161.Société en réseaux
162.Données urbaines
163.Smart cities
164.Plateformes numériques
165.Souveraineté informationnelle
166.Vie privée et démocratie
167.Participation numérique
168.Démocratie augmentée

VINGT-DEUXIÈME PARTIE

Démocratie cosmopolitique urbaine

169.Mondialisation et citoyenneté
170.Kant et l’hospitalité
171.Villes mondiales
172.Interdépendance globale
173.Cosmopolitisme démocratique
174.Citoyenneté de résidence
175.Responsabilité planétaire
176.Ville et monde commun

VINGT-TROISIÈME PARTIE

Temporalité démocratique et citoyenneté intergénérationnelle

177.Démocratie et temps long
178.Hans Jonas et la responsabilité
179.Mémoire collective
180.Générations futures
181.Justice intergénérationnelle
182.Transmission des communs
183.Institutions du futur
184.Citoyenneté temporelle

VINGT-QUATRIÈME PARTIE

Constitution démocratique du monde commun

185.Hannah Arendt et le monde commun
186.Castoriadis et l'autonomie
187.Lefort et l'indétermination démocratique
188.Rawls et la justice spatiale
189.Balibar et l'égaliberté
190.Latour et la Terre
191.Ostrom et les communs
192.Principes constitutionnels de la démocratie spatiale

ÉPILOGUE

Vers une civilisation démocratique planétaire

193.La condition planétaire
194.Limites écologiques et responsabilité
195.Pluralité culturelle et unité humaine
196.Démocratie et technologie
197.Économie du monde commun
198.Coopération cosmopolitique
199.Transmission et avenir
200.Pour une civilisation démocratique mondiale

CONCLUSION FINALE

Thèse centrale

La citoyenneté spatiale désigne la capacité des individus et des communautés à participer démocratiquement à la production, à la gouvernance, à la préservation et à la transmission du monde commun à travers les territoires qu'ils habitent.

Principes fondamentaux

1. Participation territoriale
2. Justice spatiale
3. Protection des communs
4. Responsabilité écologique
5. Inclusion démocratique
6. Souveraineté numérique citoyenne
7. Solidarité intergénérationnelle
8. Hospitalité cosmopolitique

Horizon normatif

Une civilisation démocratique planétaire fondée sur la liberté, l'égalité, la pluralité, l'écologie, les communs et la responsabilité partagée.

PRÉAMBULE

Pourquoi une théorie de la citoyenneté spatiale ?

Nous vivons une époque paradoxale.

Jamais les êtres humains n'ont disposé d'autant de moyens techniques pour communiquer, se déplacer, produire et transformer leur environnement. Jamais les sociétés n'ont été aussi urbanisées, aussi connectées, aussi interdépendantes. Et pourtant, jamais peut-être les démocraties n'ont été confrontées à autant de tensions simultanées : fragmentation sociale, crises écologiques, défiance institutionnelle, inégalités territoriales, transformations numériques, migrations massives et incertitudes concernant l'avenir commun.

Ces phénomènes ont souvent été étudiés séparément.

Les sciences politiques ont analysé la crise de la représentation.

La sociologie a étudié les mutations du lien social.

L'économie s'est concentrée sur les inégalités.

La géographie a exploré les transformations territoriales.

L'écologie politique a mis en lumière les limites de la croissance et la vulnérabilité des écosystèmes.

Pourtant, derrière cette diversité de problèmes apparaît une question commune :

comment des individus différents peuvent-ils continuer à construire et gouverner ensemble un monde partagé ?

Cet ouvrage propose de répondre à cette interrogation à partir d'un concept central : la citoyenneté spatiale.

L'oubli de l'espace dans la théorie politique

La tradition philosophique occidentale a largement pensé la citoyenneté comme un statut juridique et politique.

Le citoyen est généralement défini comme un sujet de droits, membre d'une communauté politique, participant à la délibération collective et à la production des lois.

Cette conception demeure essentielle.

Mais elle reste incomplète.

Car les citoyens n'existent jamais dans l'abstraction.

Ils vivent dans des quartiers.

Ils circulent dans des villes.

Ils utilisent des infrastructures.

Ils dépendent d'écosystèmes.

Ils habitent des territoires.

Autrement dit, toute citoyenneté est toujours déjà spatiale.

Les institutions démocratiques elles-mêmes reposent sur des organisations territoriales.

Les ressources sont distribuées dans l'espace.

Les inégalités prennent souvent une forme géographique.

Les conflits politiques se matérialisent dans des lieux.

Les espaces publics rendent possibles les rencontres, les débats et les mobilisations.

Ainsi, comprendre la démocratie exige également de comprendre les territoires qui la rendent possible.

Une hypothèse fondamentale

L'hypothèse centrale de cet ouvrage peut être formulée simplement :

les êtres humains ne sont pas seulement gouvernés dans des territoires ; ils participent également à la production, à la transformation et à la gouvernance des territoires qu'ils habitent.

Cette idée possède des conséquences considérables.

Elle conduit à considérer les habitants non comme de simples usagers des espaces, mais comme des acteurs de leur construction.

Elle transforme la citoyenneté en pratique territoriale.

Elle élargit la démocratie au-delà des seules institutions représentatives.

Elle invite à repenser les rapports entre espace, pouvoir, justice et participation.

De la ville au monde

La réflexion développée dans ce livre part de la ville.

Non parce que la ville constituerait l'unique espace politique pertinent, mais parce qu'elle représente aujourd'hui l'un des laboratoires les plus importants de la démocratie contemporaine.

La ville concentre :

- les populations ;
- les infrastructures ;
- les ressources ;
- les conflits ;
- les innovations institutionnelles.

Elle est le lieu où se rencontrent concrètement les grandes questions du siècle.

Mais la citoyenneté spatiale ne s'arrête pas aux frontières urbaines.

Elle concerne également :

- les territoires régionaux ;
- les espaces nationaux ;
- les réseaux numériques ;
- les communs écologiques ;
- les interdépendances mondiales.

Le mouvement de cet ouvrage est donc progressif : partir des territoires vécus pour remonter vers l'horizon plus vaste du monde commun.

Une approche interdisciplinaire

La question de la citoyenneté spatiale ne peut être abordée à partir d'une seule discipline.

Elle exige un dialogue entre :

- la philosophie politique ;
- la géographie ;
- la sociologie ;
- l'urbanisme ;
- l'économie politique ;
- l'écologie ;
- les sciences de l'information ;
- les études démocratiques.

C'est pourquoi les analyses proposées mobilisent un large ensemble d'auteurs et de traditions intellectuelles.

Des penseurs classiques tels que Aristote, Jean-Jacques Rousseau ou Immanuel Kant dialoguent ici avec des auteurs contemporains comme Henri Lefebvre, Hannah Arendt, Jürgen Habermas, Elinor Ostrom, Bruno Latour ou encore Manuel Castells.

L'objectif n'est pas de produire une simple synthèse de leurs œuvres.

Il est de construire, à partir de leurs contributions, un cadre théorique cohérent permettant de penser les défis démocratiques du XXI^{e} siècle.

Une conception élargie de la démocratie

La démocratie est souvent réduite à un ensemble de procédures électorales.

Une telle définition est insuffisante.

La démocratie est aussi :

- une forme de vie collective ;
- une organisation du territoire ;
- une gestion des ressources ;
- une production d'espaces communs ;
- une capacité à gouverner ensemble un avenir partagé.

Cette conception plus large permet d'intégrer des questions longtemps marginalisées dans la théorie démocratique :

- l'écologie ;
- l'urbanisme ;
- les communs ;
- les infrastructures ;
- les technologies numériques ;
- les générations futures.

Un ouvrage normatif

Cet ouvrage n'est pas uniquement descriptif.

Il possède également une dimension normative.

Il cherche à identifier les conditions d'une démocratie capable de répondre aux défis contemporains.

Cette ambition repose sur une conviction simple :

les problèmes de notre temps ne pourront être résolus ni par le marché seul, ni par l'État seul, ni par la technologie seule.

Ils exigent des formes renouvelées de participation citoyenne, de coopération institutionnelle et de responsabilité collective.

La citoyenneté spatiale constitue l'une des voies possibles de cette transformation.

Une œuvre ouverte

Les pages qui suivent ne prétendent pas fournir une théorie définitive.

Aucune théorie démocratique ne peut être achevée.

La démocratie elle-même demeure une réalité inachevée.

Elle repose sur la discussion, la critique et la révision permanente de ses propres institutions.

Cet ouvrage doit donc être compris comme une contribution à une conversation plus vaste.

Une invitation à repenser ensemble les relations entre territoire, démocratie et monde commun.

Au lecteur

Si ce livre possède une ambition, elle est finalement modeste.

Il ne cherche pas seulement à expliquer le monde.

Il cherche à rendre plus intelligible une expérience que nous partageons tous :

celle d'habiter un territoire avec d'autres êtres humains.

Car la question politique fondamentale demeure peut-être celle-ci :

comment construire, préserver et transmettre un monde commun dans lequel des êtres libres et différents puissent vivre ensemble dignement ?

C'est à cette interrogation que la théorie de la citoyenneté spatiale tente d'apporter une réponse.

Et c'est à l'exploration de cette réponse que les pages suivantes sont consacrées.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La démocratie à l'épreuve de l'espace

1. Contexte général

Le XXIe siècle est devenu le siècle urbain. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la majorité de la population mondiale vit dans les villes. Cette urbanisation généralisée transforme profondément les conditions de la vie politique, économique et sociale. Les villes concentrent désormais les richesses, les infrastructures, les institutions, les réseaux de communication et les centres décisionnels.

Cependant, cette concentration s'accompagne de phénomènes contradictoires :

- ségrégation spatiale ;
- gentrification ;
- privatisation des espaces publics ;
- fragmentation territoriale ;
- financiarisation du foncier ;
- crise du logement ;
- affaiblissement des médiations démocratiques.

La question urbaine apparaît ainsi comme l'une des principales questions politiques contemporaines.

Pourtant, alors que les sciences politiques ont longuement étudié les institutions démocratiques, elles ont souvent laissé dans l'ombre les conditions spatiales de leur fonctionnement.

Cette thèse repose sur une hypothèse fondamentale :

la démocratie dépend de la qualité des espaces dans lesquels elle s'exerce.

2. Problématique générale

Si les citoyens sont les détenteurs de la souveraineté politique, pourquoi demeurent-ils largement exclus de la production des espaces qui organisent leur existence quotidienne ?

Comment penser une démocratie capable de s'étendre à la fabrication même du cadre de vie ?

Comment construire des lieux véritablement démocratiques ?

Comment faire de la ville un bien commun gouverné par ses habitants ?

Ces interrogations conduisent à la problématique centrale :

Dans quelle mesure l'urbanisme démocratique permet-il l'émergence d'une citoyenneté spatiale capable de renouveler les formes contemporaines de la démocratie ?

3. Hypothèse centrale

Cette recherche défend l'hypothèse selon laquelle :

> La démocratie ne peut être pleinement réalisée tant que les habitants demeurent exclus de la production des espaces qu'ils habitent.

La citoyenneté doit être conçue non seulement comme une capacité de participation aux institutions politiques mais également comme une capacité de participation à la production de l'espace.

Cette extension spatiale du principe démocratique constitue ce que nous proposons de nommer :

La citoyenneté spatiale.

4. Méthodologie

Cette recherche mobilise :

Une approche philosophique

- Aristote
- Rousseau
- Arendt
- Dewey
- Castoriadis
- Habermas

Une approche sociologique

- Lefebvre
- Castells
- Sennett
- Rosanvallon
- Wacquant

Une approche urbanistique

- Jacobs
- Alexander
- Gehl
- Hertzberger
- De Carlo

Une approche géographique

- Harvey
- Soja
- Massey

Une approche comparative

Études de cas :

- Porto Alegre
- Barcelone
- Medellín
- Bologne
- Amsterdam
- Copenhague
- Paris
- Montréal
- Séoul

PREMIÈRE PARTIE

Généalogie de la démocratie urbaine

Chapitre 1

La polis grecque : naissance simultanée de la ville et de la citoyenneté

La démocratie naît dans un espace urbain.

Chez Aristote, la polis constitue la condition même de l'existence politique.

L'agora représente :

- un lieu de rencontre ;
- un lieu de débat ;
- un lieu de décision.

La citoyenneté est fondamentalement spatiale.

Références

Aristote, *La Politique*.

Moses Finley, *Democracy Ancient and Modern*.

Christian Meier, *The Greek Discovery of Politics*.

Chapitre 2

Les villes médiévales et l'invention de l'autonomie urbaine

Les communes médiévales européennes développent des formes originales :

- d'autogouvernement ;
- d'autonomie municipale ;
- de participation locale.

Les places publiques deviennent les lieux de l'exercice du pouvoir civique.

Chapitre 3

La ville moderne et l'émergence de l'espace public

Habermas montre que la modernité voit apparaître :

- les cafés ;
- les salons ;
- les journaux ;
- les sociétés savantes.

Ces espaces favorisent la constitution d'une opinion publique autonome.

DEUXIÈME PARTIE

La production sociale de l’espace

Chapitre 4

Henri Lefebvre et la révolution du droit à la ville

Le concept de droit à la ville constitue le cœur théorique de cette recherche.

Lefebvre affirme :

> « Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits. »

La ville devient un objet de revendication démocratique.

Chapitre 5

La production de l’espace comme enjeu politique

L’espace n’est jamais neutre.

Il résulte :

- de rapports économiques ;
- de rapports sociaux ;
- de rapports politiques.

Produire l’espace revient à produire la société.

Chapitre 6

David Harvey et la ville néolibérale

Harvey montre que la ville contemporaine constitue l’un des principaux terrains de l’accumulation capitaliste.

La financiarisation du foncier :

- accroît les inégalités ;
- fragilise les habitants ;
- réduit la capacité démocratique.

TROISIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et participation

Chapitre 7

La critique du modèle technocratique

Le XXe siècle est marqué par une domination croissante :

- des experts ;
- des ingénieurs ;
- des planificateurs.

Cette technocratisation marginalise les habitants.

Chapitre 8

Jane Jacobs et l’intelligence citoyenne

Jacobs montre que les habitants possèdent :

- une connaissance pratique ;
- une expertise quotidienne ;
- une intelligence collective.

L’urbanisme doit reconnaître cette compétence.

Chapitre 9

Sherry Arnstein et l’échelle de la participation

Arnstein distingue plusieurs degrés :

- information ;
- consultation ;
- partenariat ;
- contrôle citoyen.

La véritable démocratie urbaine implique un transfert réel de pouvoir.

QUATRIÈME PARTIE

Les lieux démocratiques

Chapitre 10

Hannah Arendt et l’espace d’apparition

La liberté politique suppose :

- visibilité ;
- pluralité ;
- action collective.

Les lieux démocratiques rendent cette apparition possible.

Chapitre 11

Habermas et les infrastructures de la délibération

Les espaces publics constituent :

- des infrastructures démocratiques ;
- des dispositifs de discussion ;
- des supports du jugement collectif.

Chapitre 12

Richard Sennett et la ville ouverte

La démocratie exige :

- diversité ;
- mixité ;
- imprévisibilité ;
- confrontation avec l’altérité.

La ville ouverte devient une condition de la citoyenneté.

CINQUIÈME PARTIE

Justice spatiale et communs urbains

Chapitre 13

Edward Soja et la justice spatiale

Les inégalités possèdent toujours une dimension territoriale.

La démocratie implique :

- une répartition équitable ;
- une accessibilité universelle ;
- une justice territoriale.

Chapitre 14

Susan Fainstein et la ville juste

Trois principes :

- équité ;
- diversité ;
- démocratie.

Chapitre 15

Ostrom et les communs urbains

Les habitants peuvent gérer collectivement :

- jardins ;
- places ;
- équipements ;
- logements.

La ville peut devenir un commun.

SIXIÈME PARTIE

Vers une théorie de la citoyenneté spatiale

Chapitre 16

Définition de la citoyenneté spatiale

La citoyenneté spatiale désigne :

> La capacité effective des habitants à participer à la production, à la gestion et à la transformation des espaces qu'ils habitent.

Chapitre 17

Les capabilités urbaines

À partir de Sen et Nussbaum.

Être citoyen suppose :

- habiter dignement ;
- se déplacer librement ;
- accéder aux espaces publics ;
- participer aux décisions.

Chapitre 18

Gouvernement urbain par les habitants

Cette thèse propose un nouveau modèle :

Le gouvernement urbain partagé.

Reposant sur :

- participation ;
- délibération ;
- communs ;
- coproduction.

SEPTIÈME PARTIE

Études de cas internationales

Porto Alegre
Budget participatif.
Barcelone
Decidim.
Medellín
Urbanisme social.
Bologne
Communs urbains.
Amsterdam
Coproduction citoyenne.
Copenhague
Ville à échelle humaine.
Paris
Budget participatif.
Montréal
Consultation publique.
Séoul
Démocratie numérique.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La démocratie du XXIe siècle ne pourra se limiter à la représentation électorale.

Elle devra s'étendre :

- à la production de l'espace ;
- à la gestion des communs ;
- à la fabrication de la ville.

La citoyenneté spatiale constitue ainsi une nouvelle étape de l'histoire de la démocratie.

Après les droits civils, politiques et sociaux identifiés par Thomas Humphrey Marshall, apparaît désormais un quatrième registre :

le droit démocratique à produire l'espace.

L'urbanisme démocratique ne constitue donc pas seulement une méthode d'aménagement.

Il représente une théorie politique de la ville fondée sur l'autonomie collective, la justice spatiale et le gouvernement urbain par les habitants.

HUITIÈME PARTIE

Pour une théorie générale des lieux démocratiques

Chapitre 19

Qu’est-ce qu’un lieu démocratique ?

L’une des ambitions centrales de cette recherche consiste à dépasser les approches procédurales de la démocratie afin d’interroger les conditions spatiales de son existence. Si la démocratie suppose la participation, la délibération et la reconnaissance mutuelle des citoyens, alors certains espaces semblent davantage capables que d’autres de favoriser ces processus.

La question devient alors fondamentale :

quelles sont les caractéristiques d’un lieu démocratique ?

Contrairement aux conceptions institutionnelles classiques, un lieu démocratique ne se définit pas uniquement par son statut juridique ou administratif. Il se caractérise par sa capacité à permettre l’exercice effectif de la citoyenneté.

À partir des travaux d’Hannah Arendt, de Jürgen Habermas, de Richard Sennett, de Jane Jacobs et de Henri Lefebvre, il est possible d’identifier plusieurs propriétés fondamentales.

Un lieu démocratique est :

- accessible ;
- inclusif ;
- appropriable ;
- réversible ;
- ouvert à la pluralité ;
- favorable à la rencontre ;
- propice à la délibération ;
- gouvernable collectivement.

Ces critères permettent de dépasser une vision purement physique de l’espace.

Un lieu démocratique est moins une forme architecturale qu’une relation sociale institutionnalisée dans l’espace.

Chapitre 20

Les conditions spatiales de la liberté politique

Depuis Aristote, la philosophie politique associe liberté et participation.

Cependant, la participation elle-même dépend de conditions matérielles souvent négligées.

L’analyse des villes contemporaines montre que la liberté politique est étroitement liée à :

- l’accès aux espaces publics ;
- la mobilité ;
- la proximité des équipements ;
- la qualité du logement ;
- l’existence de lieux de rencontre.

Cette idée rejoint les travaux d’Amartya Sen et d’Martha Nussbaum.

Selon leur approche des capabilités, la liberté réelle dépend moins des droits formels que des possibilités effectives d’action.

Transposée au champ urbain, cette théorie conduit à parler de :

Capabilités spatiales

Parmi celles-ci :

- habiter un logement digne ;
- accéder à l’espace public ;
- se déplacer facilement ;
- participer aux décisions urbaines ;
- bénéficier d’équipements collectifs.

La démocratie spatiale apparaît alors comme une extension territoriale de la théorie des capabilités.

Chapitre 21

Les indicateurs des lieux démocratiques

Afin de rendre opérationnelle la théorie proposée, il devient nécessaire d’élaborer des indicateurs permettant d’évaluer le degré de démocratie spatiale d’un territoire.

Nous proposons huit indicateurs fondamentaux.

1. Accessibilité

Le lieu est-il accessible à tous ?

2. Inclusivité

Permet-il la coexistence de groupes sociaux divers ?

3. Participation

Les habitants participent-ils à sa gestion ?

4. Mixité

Favorise-t-il la rencontre entre catégories sociales ?

5. Appropriation

Les citoyens peuvent-ils modifier les usages du lieu ?

6. Transparence

Les décisions sont-elles compréhensibles ?

7. Délibération

Le lieu favorise-t-il les discussions publiques ?

8. Justice spatiale

Les ressources sont-elles distribuées équitablement ?

Ces critères pourraient constituer la base d'un indice international de démocratie spatiale.

NEUVIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et transition écologique

Chapitre 22

La crise écologique comme défi démocratique

Le changement climatique transforme profondément la question urbaine.

Les villes produisent aujourd'hui près de 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Elles concentrent :

- les consommations énergétiques ;
- les infrastructures ;
- les flux économiques ;
- les vulnérabilités climatiques.

Face à cette situation, l'urbanisme durable est devenu une nécessité.

Cependant, une question demeure :

une transition écologique peut-elle être démocratique ?

Les réponses technocratiques tendent souvent à imposer des transformations sans participation citoyenne.

À l'inverse, l'urbanisme démocratique considère que la transition écologique doit être construite avec les habitants.

Chapitre 23

Murray Bookchin et le municipalisme libertaire

Les travaux d'Murray Bookchin constituent ici une référence essentielle.

Dans son projet de municipalisme libertaire, Bookchin propose :

- une démocratie locale directe ;
- une gestion collective des ressources ;
- une décentralisation du pouvoir ;
- une écologie citoyenne.

Selon lui, la ville constitue l'échelle privilégiée de la transformation écologique et démocratique.

Cette perspective annonce plusieurs expériences contemporaines :

- Barcelone ;
- Grenoble ;
- certaines municipalités nordiques ;
- réseaux municipalistes européens.

Chapitre 24

Les communs écologiques urbains

Les défis climatiques favorisent aujourd'hui l'émergence de nouveaux communs urbains.

Parmi eux :

- jardins partagés ;
- forêts urbaines ;
- coopératives énergétiques ;
- systèmes alimentaires locaux ;
- espaces de biodiversité.

Ces dispositifs permettent d'articuler :

- participation ;
- écologie ;
- solidarité ;
- citoyenneté.

Ils incarnent concrètement la rencontre entre démocratie urbaine et transition environnementale.

DIXIÈME PARTIE

Le gouvernement urbain par les habitants

Chapitre 25

Dépasser la gouvernance technocratique

L'urbanisme contemporain demeure largement dominé par :

- les experts ;
- les bureaux d'études ;
- les promoteurs ;
- les administrations spécialisées.

Cette situation produit une dissociation croissante entre habitants et décisions urbaines.

La démocratie spatiale implique donc une redistribution du pouvoir.

Cette redistribution suppose :

- l'accès à l'information ;
- la participation aux projets ;
- le contrôle citoyen ;
- la coproduction des politiques urbaines.

Chapitre 26

Vers un modèle de gouvernance urbaine collaborative

Le gouvernement urbain par les habitants ne signifie pas la disparition des institutions.

Il implique plutôt une nouvelle articulation entre :

- élus ;
- techniciens ;
- experts ;
- associations ;
- habitants.

Cette logique rejoint les travaux de :

- Elinor Ostrom ;
- Patsy Healey ;
- Archon Fung ;
- Yves Sintomer.

La ville devient alors un système de gouvernance polycentrique.

Chapitre 27

La ville comme institution démocratique

L'aboutissement de cette recherche conduit à une thèse générale :

La ville n'est pas seulement un territoire.

La ville est une institution politique.

À l'image de la polis grecque, elle constitue un espace où se construisent :

- l'appartenance ;
- la coopération ;
- le conflit ;
- la délibération ;
- la solidarité.

L'urbanisme démocratique apparaît dès lors comme un projet de réinstitution de la ville.

Il vise à faire de l'espace urbain un support de l'autonomie collective.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'ensemble des analyses développées dans cette recherche conduit à une reformulation profonde de la question démocratique.

La démocratie ne peut plus être comprise uniquement comme un régime politique fondé sur l'élection, la représentation et la délibération institutionnelle.

Elle doit être appréhendée comme une pratique spatiale.

De la polis d'Aristote au droit à la ville d'Henri Lefebvre, de l'espace public d'Hannah Arendt à la démocratie délibérative de Jürgen Habermas, des communs d'Elinor Ostrom à la ville ouverte de Richard Sennett, une même intuition apparaît :

les citoyens ne peuvent être pleinement libres que s'ils participent à la construction du monde commun qu'ils habitent.

La notion de **citoyenneté spatiale** proposée dans cette thèse permet précisément de conceptualiser cette extension de la démocratie à la production de l'espace.

Elle désigne le droit, la capacité et le pouvoir des habitants de participer à la fabrication, à la gestion et à la transformation des lieux où se déroule leur existence.

Ainsi comprise, la ville devient non seulement un cadre de vie, mais également une institution démocratique fondamentale.

L'urbanisme démocratique apparaît alors comme l'un des grands projets politiques du XXIe siècle : non plus simplement aménager la ville pour les habitants, mais construire la ville avec eux et, progressivement, par eux.

ONZIÈME PARTIE

Critique des modèles urbains contemporains et refondation démocratique de la ville

Chapitre 28

La crise contemporaine de la démocratie urbaine

L'urbanisme démocratique ne peut être compris sans une analyse préalable des mécanismes qui ont progressivement éloigné les habitants de la production de leur cadre de vie. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, les villes occidentales ont connu une transformation profonde caractérisée par la montée en puissance de la planification technocratique, de la financiarisation immobilière et de la gouvernance managériale.

Cette évolution a conduit à ce que plusieurs auteurs ont décrit comme une dépolitisation de la question urbaine.

Pour Henri Lefebvre, l'espace urbain est progressivement devenu une marchandise soumise aux logiques de valorisation du capital. Les habitants ont été réduits à des usagers ou à des consommateurs d'espaces conçus par d'autres.

Cette dépossession se manifeste à plusieurs niveaux :

- éloignement des centres de décision ;
- complexification des procédures d'aménagement ;
- professionnalisation croissante de l'urbanisme ;
- domination des logiques financières ;
- marginalisation des savoirs habitants.

L'une des conséquences majeures de ce processus réside dans l'affaiblissement du sentiment d'appartenance civique.

Lorsque les citoyens n'ont plus prise sur leur environnement, ils développent un rapport passif à la ville.

La crise urbaine devient alors également une crise démocratique.

Chapitre 29

La ville néolibérale et la marchandisation de l'espace

Depuis les années 1980, les politiques urbaines ont été profondément influencées par les principes du néolibéralisme.

Les villes sont progressivement entrées en concurrence les unes avec les autres afin d'attirer :

- capitaux ;
- investisseurs ;
- touristes ;
- sièges sociaux ;
- populations qualifiées.

Cette évolution a été analysée par David Harvey comme le passage d'un urbanisme gestionnaire à un urbanisme entrepreneurial.

Dans ce modèle, la ville cesse d'être pensée comme un bien commun.

Elle devient un produit.

Les conséquences sont multiples :

Gentrification

Les quartiers populaires deviennent des espaces de valorisation foncière.

Spéculation immobilière

Le logement est transformé en actif financier.

Privatisation des espaces publics

Des lieux auparavant ouverts deviennent soumis à des logiques commerciales.

Standardisation urbaine

Les centres urbains tendent à se ressembler sous l'effet de la mondialisation économique.

Pour Harvey, ces phénomènes traduisent une contradiction fondamentale :

plus la ville produit de richesse, moins ses habitants disposent d'un contrôle démocratique sur son devenir.

Chapitre 30

Les limites de la participation institutionnelle

Face à cette situation, les dispositifs participatifs se sont multipliés :

- enquêtes publiques ;
- conseils de quartier ;
- budgets participatifs ;
- consultations citoyennes ;
- ateliers de concertation.

Ces innovations ont souvent été présentées comme des avancées démocratiques majeures.

Cependant, plusieurs auteurs ont souligné leurs limites.

Sherry Arnstein distingue différents degrés de participation.

Selon sa célèbre « échelle de la participation », toutes les procédures participatives ne confèrent pas nécessairement du pouvoir aux citoyens.

Certaines formes relèvent davantage :

- de l’information ;
- de la consultation ;
- de la communication.

La participation devient alors symbolique.

Cette critique est reprise par Jacques Donzelot et Yves Sintomer qui montrent que de nombreux dispositifs demeurent incapables de transformer réellement les rapports de pouvoir.

La question centrale devient donc :

Comment passer de la consultation à la coproduction ?

DOUZIÈME PARTIE

L’architecture comme pratique démocratique

Chapitre 31

Architecture et pouvoir

L’architecture est souvent présentée comme un art.

Elle constitue également une forme de pouvoir.

Les bâtiments organisent :

- les déplacements ;
- les rencontres ;
- les usages ;
- les comportements.

Comme l’écrit Michel Foucault, l’espace participe à la production des rapports sociaux.

L’architecture n’est jamais neutre.

Elle influence les possibilités d’action des individus.

Cette observation conduit à une question fondamentale :

Peut-il exister une architecture démocratique ?

Chapitre 32

Giancarlo De Carlo et l’architecture participative

Parmi les architectes ayant cherché à répondre à cette question, Giancarlo De Carlo occupe une place centrale.

Pour De Carlo, les habitants doivent être associés :

- à la conception ;
- à la réalisation ;
- à la transformation des projets.

L’architecte n’est plus un créateur solitaire.

Il devient un médiateur.

Cette approche bouleverse les fondements traditionnels de la profession.

L’architecture est conçue comme un processus collectif plutôt que comme un objet achevé.

Chapitre 33

Herman Hertzberger et l’architecture ouverte

Les travaux d’Herman Hertzberger prolongent cette réflexion.

Selon lui, les bâtiments doivent offrir des possibilités d’appropriation.

Une architecture démocratique ne prescrit pas entièrement les usages.

Elle laisse une place à l’initiative des habitants.

Cette conception rejoint les analyses de John Habraken sur les supports évolutifs.

Le logement devient un espace transformable.

Les habitants retrouvent une capacité d’action sur leur environnement.

TREIZIÈME PARTIE

Anthropologie des lieux démocratiques

Chapitre 34

Habiter : une perspective anthropologique

L’urbanisme démocratique ne concerne pas uniquement les institutions.

Il touche également à l’expérience vécue de l’habiter.

Cette dimension a été explorée par de nombreux anthropologues et philosophes.

Martin Heidegger rappelle dans *Bâtir, Habiter, Penser* que l’habitation constitue une manière fondamentale d’être au monde.

Habiter signifie davantage qu’occuper un espace.

Habiter implique :

- s’approprier ;
- prendre soin ;
- construire du sens ;
- créer des attachements.

L’urbanisme démocratique doit donc reconnaître cette dimension existentielle.

Chapitre 35

Marc Augé et la critique des non-lieux

Dans *Non-Lieux* (1992), Marc Augé analyse les espaces de circulation contemporains :

- aéroports ;
- autoroutes ;
- centres commerciaux ;
- gares standardisées.

Ces espaces favorisent la mobilité mais réduisent souvent les possibilités de relation sociale.

Ils produisent une expérience de l’anonymat.

À l’inverse, les lieux démocratiques favorisent :

- l’identification ;
- l’appartenance ;
- la mémoire collective ;
- la rencontre.

Cette distinction apparaît essentielle pour comprendre les enjeux contemporains de la qualité urbaine.

Chapitre 36

Michel Agier et la ville produite par ses habitants

L’anthropologie urbaine contemporaine insiste sur le caractère inachevé de la ville.

Pour Michel Agier, la ville est continuellement produite par les pratiques ordinaires de ses habitants.

Les usages quotidiens :

- détournent ;
- transforment ;
- réinventent les espaces.

La ville réelle diffère toujours de la ville planifiée.

Cette observation confirme l’une des hypothèses fondamentales de cette recherche :

les habitants ne sont pas seulement des utilisateurs de la ville.

Ils en sont les coproducteurs permanents.

Transition vers la partie suivante

L’analyse historique, philosophique, urbanistique, architecturale et anthropologique permet désormais d’aborder la question centrale de cette thèse : comment institutionnaliser durablement la citoyenneté spatiale ? Comment transformer cette aspiration démocratique en principe

d’organisation du gouvernement urbain ? Ces interrogations conduisent à l’élaboration d’un modèle théorique complet du **gouvernement urbain démocratique par les habitants**, qui constituera l’objet de la quatorzième partie.

QUATORZIÈME PARTIE

Vers un modèle de gouvernement urbain démocratique par les habitants

Chapitre 37

La citoyenneté spatiale comme nouvelle catégorie politique

L’une des thèses principales de cette recherche est que les transformations contemporaines de la ville conduisent à l’émergence d’une nouvelle dimension de la citoyenneté.

Depuis les travaux fondateurs de Thomas Humphrey Marshall, la citoyenneté est généralement pensée à travers trois catégories de droits :

- les droits civils ;
- les droits politiques ;
- les droits sociaux.

Cette classification demeure essentielle mais apparaît aujourd’hui insuffisante.

L’urbanisation massive des sociétés contemporaines révèle l’importance croissante d’une quatrième dimension :

les droits spatiaux.

Ceux-ci concernent :

- le droit d’habiter ;
- le droit d’accéder aux ressources urbaines ;
- le droit de participer aux décisions d’aménagement ;
- le droit de transformer son environnement ;
- le droit de produire collectivement l’espace.

Ces droits constituent le fondement de ce que nous proposons de nommer :

La citoyenneté spatiale.

La citoyenneté spatiale désigne la capacité effective des habitants à intervenir dans la définition, la production et la gouvernance des espaces qu’ils habitent.

Elle ne remplace pas la citoyenneté politique classique.

Elle la complète.

Chapitre 38

Les principes du gouvernement urbain démocratique

Si les habitants doivent participer à la production de la ville, encore faut-il définir les principes institutionnels permettant cette participation.

À partir des travaux de Elinor Ostrom, de Archon Fung, de Patsy Healey et de Yves Sintomer, il est possible d'identifier sept principes fondamentaux.

Premier principe : la subsidiarité

Les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des habitants concernés.

Une décision concernant un quartier ne doit pas être systématiquement centralisée à l'échelle métropolitaine.

Deuxième principe : la coproduction

Les habitants doivent être associés :

- au diagnostic ;
- à la conception ;
- à la mise en œuvre ;
- à l'évaluation.

La participation ne peut se limiter à la consultation.

Troisième principe : la transparence

Toute décision urbaine doit être compréhensible.

Les habitants doivent avoir accès :

- aux données ;
- aux études ;
- aux financements ;
- aux arbitrages.

Quatrième principe : la délibération

La démocratie urbaine suppose la confrontation argumentée des points de vue.

Le conflit n'est pas un dysfonctionnement.

Il constitue une dimension normale de la vie démocratique.

Cinquième principe : l'inclusivité

Les dispositifs participatifs doivent intégrer :

- les classes populaires ;

- les jeunes ;
- les personnes âgées ;
- les minorités ;
- les habitants habituellement éloignés de la participation.

Sixième principe : la justice spatiale

La participation ne peut servir à légitimer les inégalités existantes.

Les politiques urbaines doivent viser :

- la réduction des écarts territoriaux ;
- l'égalité d'accès aux ressources ;
- la redistribution spatiale.

Septième principe : la responsabilité collective

La participation implique également une responsabilité.

Les habitants deviennent non seulement bénéficiaires mais aussi coresponsables du devenir de leur territoire.

Chapitre 39

Les institutions de la citoyenneté spatiale

La citoyenneté spatiale nécessite des institutions spécifiques.

L'expérience internationale permet d'identifier plusieurs dispositifs particulièrement intéressants.

Les budgets participatifs

L'exemple emblématique demeure celui de Porto Alegre.

Les habitants participent directement à l'affectation d'une partie du budget municipal.

Cette innovation transforme profondément la relation entre citoyens et pouvoir local.

Les assemblées citoyennes locales

Elles permettent :

- l'information ;
- la délibération ;
- la formulation de propositions.

Elles favorisent l'apprentissage démocratique.

Les jurys citoyens

Inspirés des travaux de James Fishkin, ils permettent l'implication directe d'habitants tirés au sort.

Les coopératives urbaines

Elles concernent :

- le logement ;
- l’énergie ;
- l’alimentation ;
- les équipements collectifs.

Ces structures renforcent l’autonomie locale.

Les communs urbains

Ils permettent la gestion collective :

- d’espaces publics ;
- de jardins ;
- de bâtiments ;
- d’infrastructures locales.

Ils constituent l’une des formes les plus avancées de démocratie spatiale.

QUINZIÈME PARTIE

Le droit à la ville comme théorie générale de la démocratie urbaine

Chapitre 40

Relecture contemporaine du droit à la ville

Le concept de droit à la ville élaboré par Henri Lefebvre demeure aujourd’hui d’une actualité remarquable.

Cependant, son interprétation a souvent été réduite à une revendication concernant :

- le logement ;
- les services publics ;
- les équipements collectifs.

Cette lecture demeure insuffisante.

Le droit à la ville possède une portée beaucoup plus profonde.

Il concerne la capacité collective à produire le monde urbain.

Autrement dit :

le droit à la ville est un droit à l’autogouvernement spatial.

Chapitre 41

Droit à la ville et démocratie radicale

Cette interprétation rapproche Lefebvre des théories contemporaines de la démocratie radicale.

On retrouve ici des convergences avec :

- Cornelius Castoriadis ;
- Claude Lefort ;
- Chantal Mouffe ;
- Ernesto Laclau.

La démocratie n'est jamais achevée.

Elle demeure un processus permanent de réappropriation collective du pouvoir.

L'urbanisme démocratique représente l'une des formes contemporaines de cette réappropriation.

Chapitre 42

Le droit à la ville comme droit au futur

La ville constitue toujours un projet.

Chaque décision d'aménagement engage les générations futures.

Dès lors, le droit à la ville peut être interprété comme :

un droit collectif au futur.

Cette dimension apparaît particulièrement importante face :

- au changement climatique ;
- aux crises énergétiques ;
- aux mutations démographiques ;
- aux transformations technologiques.

Produire la ville revient à produire les conditions futures de la vie collective.

La démocratie urbaine implique donc une responsabilité intergénérationnelle.

SYNTHÈSE THÉORIQUE GÉNÉRALE

Au terme de cette recherche, plusieurs propositions théoriques peuvent être formulées.

Proposition 1

Toute démocratie possède une dimension spatiale.

Proposition 2

L'espace urbain est une production sociale et politique.

Proposition 3

Les habitants sont des coproducteurs permanents de la ville.

Proposition 4

La démocratie exige des lieux favorisant :

- la rencontre ;
- la délibération ;
- la coopération.

Proposition 5

La justice sociale implique une justice spatiale.

Proposition 6

La ville peut être conçue comme un commun démocratique.

Proposition 7

La citoyenneté contemporaine doit être élargie à une citoyenneté spatiale.

Proposition 8

L'urbanisme démocratique constitue une extension du principe démocratique à la production de l'espace.

Proposition 9

Le gouvernement urbain doit évoluer vers des formes de coproduction entre institutions et habitants.

Proposition 10

Le droit à la ville constitue l'un des fondements normatifs majeurs de la démocratie du XXIe siècle.

Ainsi, la ville apparaît non seulement comme le lieu principal de l'urbanisation contemporaine, mais également comme le laboratoire privilégié d'une refondation démocratique. L'enjeu n'est plus simplement de gérer les espaces urbains de manière efficace ; il est de permettre aux habitants de redevenir les auteurs collectifs du monde qu'ils habitent. C'est dans cette perspective que la notion de **citoyenneté spatiale** prend tout son sens : elle désigne l'horizon d'une démocratie capable de s'incarner dans les lieux, les pratiques et les institutions de la vie urbaine elle-même.

SEIZIÈME PARTIE

Citoyenneté spatiale, démocratie urbaine et refondation du politique

Chapitre 43

La citoyenneté spatiale comme dépassement de la citoyenneté moderne

L’histoire de la citoyenneté peut être interprétée comme un élargissement progressif des sphères de participation à la vie collective.

Dans la cité antique, la citoyenneté désigne la participation directe au gouvernement de la communauté politique. La modernité démocratique transforme cette conception en instituant des droits universels fondés sur l’égalité juridique. Les XIXe et XXe siècles voient ensuite apparaître les droits sociaux, qui complètent les droits civils et politiques par des garanties relatives au travail, à l’éducation, à la santé et à la protection sociale.

Cependant, l’évolution contemporaine des sociétés urbaines révèle l’insuffisance de cette conception classique.

Les habitants peuvent disposer de droits politiques complets tout en demeurant largement impuissants face aux transformations de leur cadre de vie.

Ils peuvent voter sans pouvoir agir sur :

- l’évolution de leur quartier ;
- les politiques foncières ;
- les projets urbains ;
- les infrastructures ;
- la qualité des espaces publics.

Cette situation produit une contradiction fondamentale.

La souveraineté démocratique est proclamée politiquement mais demeure limitée spatialement.

La citoyenneté spatiale vise précisément à dépasser cette contradiction.

Elle constitue une nouvelle étape dans l’histoire de l’émancipation démocratique.

De même que les luttes sociales ont permis l’élargissement de la citoyenneté aux droits économiques et sociaux, les luttes urbaines contemporaines tendent à étendre la démocratie à la production de l’espace.

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme l’une des formes émergentes de la démocratie avancée.

Chapitre 44

L’habitant comme sujet politique

L’urbanisme moderne a longtemps privilégié deux figures dominantes :

- l’expert ;
- l’élu.

Dans cette configuration, l’habitant occupe généralement une position secondaire.

Il est considéré comme :

- bénéficiaire ;
- administré ;
- usager ;
- consommateur.

Or l’urbanisme démocratique repose sur une transformation profonde de cette représentation.

L’habitant devient un sujet politique à part entière.

Cette évolution s’inscrit dans la continuité des analyses de John Dewey.

Dans *The Public and Its Problems*, Dewey montre que le public se constitue lorsque les individus prennent conscience des conséquences collectives de leurs actions et s’organisent pour les maîtriser.

La démocratie ne repose donc pas uniquement sur les institutions.

Elle dépend de la capacité des individus à devenir acteurs des problèmes qui les concernent.

Appliquée à la ville, cette perspective conduit à reconnaître les habitants comme des producteurs de savoirs et des producteurs de solutions.

L’expertise technique ne disparaît pas.

Elle cesse simplement d’être exclusive.

Chapitre 45

La démocratie comme pratique quotidienne

L’une des contributions majeures de la pensée urbaine contemporaine consiste à montrer que la démocratie ne se réduit pas aux moments électoraux.

Elle se construit dans les pratiques ordinaires.

Cette intuition traverse les œuvres de :

- Jane Jacobs ;
- Richard Sennett ;
- Michel de Certeau ;
- Henri Lefebvre.

La démocratie apparaît alors comme une expérience vécue.

Elle se manifeste :

- dans l’usage des espaces publics ;

- dans les interactions de voisinage ;
- dans les pratiques associatives ;
- dans les formes de coopération locale ;
- dans les mobilisations citoyennes.

Cette dimension quotidienne est essentielle.

Une démocratie qui ne s’incarne pas dans les pratiques ordinaires risque de demeurer abstraite.

À l’inverse, une démocratie vécue quotidiennement renforce les capacités collectives d’action.

La ville constitue précisément le lieu privilégié de cet apprentissage.

DIX-SEPTIÈME PARTIE

Les lieux démocratiques comme institutions du commun

Chapitre 46

De l’espace public au commun urbain

La théorie classique de l’espace public insiste principalement sur la délibération.

Cette approche demeure indispensable mais apparaît aujourd’hui incomplète.

Les travaux récents sur les communs permettent d’enrichir cette perspective.

L’espace public n’est pas seulement un lieu de discussion.

Il peut également devenir un lieu de gestion collective.

Cette évolution transforme profondément la compréhension de la démocratie urbaine.

La question n’est plus seulement :

« Comment débattre ensemble ? »

Mais également :

« Comment gouverner ensemble ? »

Les communs urbains apportent une réponse à cette interrogation.

Ils permettent d’articuler :

- participation ;
- responsabilité ;
- coopération ;
- autonomie.

Chapitre 47

Elinor Ostrom et les principes institutionnels du commun

Les travaux d'Elinor Ostrom constituent ici une référence fondamentale.

Ostrom démontre empiriquement que les communautés sont capables de gérer durablement des ressources partagées.

Elle identifie plusieurs principes récurrents :

- définition claire des usages ;
- participation des usagers aux règles ;
- contrôle collectif ;
- mécanismes de résolution des conflits ;
- sanctions graduées ;
- autonomie locale.

Ces principes peuvent être transposés à la gouvernance urbaine.

La ville devient alors un ensemble de communs articulés.

Cette perspective offre une alternative à l'opposition traditionnelle entre marché et État.

Chapitre 48

Dardot et Laval : le commun comme principe politique

Dans *Commun*, Pierre Dardot et Christian Laval proposent une reformulation majeure du concept de commun.

Selon eux, le commun ne désigne pas d'abord une ressource.

Il désigne une pratique collective.

Autrement dit :

ce qui est commun n'est pas ce qui appartient à tous, mais ce qui est gouverné ensemble.

Cette distinction possède une portée considérable pour l'urbanisme démocratique.

Elle permet de penser la ville comme une institution collective produite et administrée par ses habitants.

Le commun devient alors le principe organisateur d'une démocratie urbaine renouvelée.

DIX-HUITIÈME PARTIE

Une théorie normative de la ville démocratique

Chapitre 49

Les principes fondamentaux de la ville démocratique

À partir de l’ensemble des analyses précédentes, il est possible de proposer une théorie normative de la ville démocratique.

Cette théorie repose sur dix principes.

1. Principe d’accessibilité

Chaque habitant doit pouvoir accéder aux ressources urbaines essentielles.

2. Principe de participation

Toute transformation significative du cadre de vie doit associer les habitants concernés.

3. Principe de justice spatiale

Les ressources urbaines doivent être réparties équitablement.

4. Principe de mixité

La ville doit favoriser la coexistence des différences sociales, culturelles et générationnelles.

5. Principe de publicité

Les décisions urbaines doivent être transparentes.

6. Principe de réversibilité

Les espaces doivent pouvoir évoluer selon les besoins collectifs.

7. Principe d’appropriation

Les habitants doivent pouvoir faire usage activement des lieux.

8. Principe de subsidiarité

Les décisions doivent être prises au plus près des citoyens concernés.

9. Principe écologique

La ville doit préserver les conditions environnementales de son avenir.

10. Principe de coproduction

Les habitants doivent être reconnus comme des coproducteurs permanents de l'espace urbain.

Chapitre 50

La ville comme œuvre collective

Cette recherche conduit finalement à réhabiliter une idée ancienne mais profondément actuelle.

La ville n'est pas seulement un système fonctionnel.

Elle n'est pas uniquement :

- un marché ;
- une infrastructure ;
- une administration ;
- un réseau technique.

La ville est une œuvre collective.

Cette intuition est déjà présente chez Henri Lefebvre lorsqu'il distingue la ville comme œuvre de la ville comme produit.

L'œuvre implique :

- la créativité ;
- la participation ;
- l'appropriation ;
- l'engagement collectif.

Penser la ville comme œuvre signifie reconnaître que son devenir ne peut être abandonné ni aux seules forces du marché ni aux seules bureaucraties administratives.

Il doit résulter d'un processus démocratique permanent.

Conclusion philosophique générale

Au terme de cette réflexion, une proposition centrale peut être formulée :

la démocratie n'a jamais été uniquement une forme de gouvernement ; elle est également une manière d'habiter le monde.

Depuis Aristote jusqu'aux théories contemporaines du droit à la ville, une même intuition traverse l'histoire de la pensée politique : les êtres humains deviennent pleinement citoyens lorsqu'ils participent à la construction du monde commun qu'ils partagent.

Or, dans les sociétés urbaines contemporaines, ce monde commun prend principalement la forme de la ville.

La question urbaine devient donc inséparable de la question démocratique.

L'urbanisme démocratique ne constitue pas simplement une méthode d'aménagement parmi d'autres.

Il représente une théorie générale de l'autonomie collective appliquée à l'espace.

Son ambition ultime est de faire de la ville non plus un objet administré pour les habitants, mais une réalité politique construite avec eux, par eux et, dans certaines dimensions, gouvernée directement

par eux.

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme l'un des horizons les plus prometteurs de la démocratie du XXIe siècle : une démocratie qui ne se limite plus aux institutions représentatives, mais qui s'incarne dans les lieux, les pratiques, les communs et les formes concrètes de l'habiter collectif.

DIX-NEUVIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique, pouvoir constituant urbain et réinvention de la démocratie

Chapitre 51

La ville comme espace constituant

L'une des limites des théories classiques de la démocratie réside dans leur focalisation sur les institutions établies. Depuis la tradition libérale jusqu'aux théories contemporaines de la gouvernance, la démocratie est souvent pensée à partir des mécanismes qui organisent l'exercice du pouvoir déjà constitué.

Or, l'histoire politique montre que la démocratie ne se réduit jamais à ses institutions.

Elle repose également sur ce que la philosophie politique appelle le **pouvoir constituant**.

Chez Emmanuel Joseph Sieyès, le pouvoir constituant désigne la capacité d'un peuple à produire ses propres institutions. Plus récemment, Claude Lefort a montré que la démocratie se caractérise par l'indétermination permanente du lieu du pouvoir. Aucune institution ne peut prétendre incarner définitivement la volonté collective.

Cette réflexion possède une portée considérable pour la question urbaine.

La ville n'est pas seulement un espace gouverné.

Elle est également un espace constituant.

Les habitants produisent continuellement :

- de nouvelles pratiques ;
- de nouveaux usages ;
- de nouvelles institutions ;
- de nouvelles formes de coopération.

L'urbanisme démocratique consiste précisément à reconnaître cette puissance instituante des habitants.

Chapitre 52

Les mouvements urbains comme acteurs démocratiques

Depuis les années 1960, les villes sont devenues le théâtre de mobilisations collectives qui dépassent largement les formes traditionnelles de l'action politique.

Les luttes urbaines concernent :

- le logement ;
- les transports ;
- les espaces publics ;
- les équipements collectifs ;
- la qualité environnementale ;
- le patrimoine ;
- les communs.

Pour Manuel Castells, ces mobilisations constituent l'un des phénomènes politiques majeurs de la modernité urbaine.

Dans *The City and the Grassroots*, Castells montre que les mouvements urbains participent à la production de nouvelles formes de citoyenneté.

Ils ne revendiquent pas uniquement des droits.

Ils revendiquent également un pouvoir sur l'espace.

Cette évolution marque un déplacement majeur de la conflictualité politique.

Le quartier, la rue, la place ou le logement deviennent des terrains d'expérimentation démocratique.

Chapitre 53

Le droit à la ville comme projet d'émancipation

L'œuvre de Henri Lefebvre demeure ici fondamentale.

Le droit à la ville ne constitue pas simplement une revendication urbaine.

Il représente un projet d'émancipation.

Lefebvre critique profondément la séparation entre :

- producteurs et usagers ;
- gouvernants et gouvernés ;
- experts et habitants.

Selon lui, l'autonomie suppose une réappropriation collective de l'espace.

La ville doit redevenir une œuvre produite par ceux qui l'habitent.

Cette perspective rapproche Lefebvre des théories de l'autonomie développées par Cornelius Castoriadis.

Pour Castoriadis, une société démocratique est une société capable de s’auto-instituer consciemment.

L’urbanisme démocratique peut ainsi être interprété comme une forme particulière d’autonomie collective appliquée à l’espace.

VINGTIÈME PARTIE

La ville mondiale et les nouveaux défis de la citoyenneté spatiale

Chapitre 54

Mondialisation et fragmentation urbaine

La mondialisation transforme profondément les structures urbaines.

Les métropoles contemporaines deviennent :

- des nœuds économiques ;
- des centres financiers ;
- des plateformes logistiques ;
- des réseaux d’information.

Cette évolution a été analysée par Saskia Sassen à travers le concept de « ville globale ».

Les villes mondiales concentrent les fonctions stratégiques de l’économie internationale.

Cependant, cette concentration produit également :

- des inégalités accrues ;
- des formes de ségrégation ;
- des processus d’exclusion.

La mondialisation renforce ainsi la nécessité d’une démocratie urbaine capable de garantir la cohésion sociale.

Chapitre 55

Numérisation et démocratie urbaine

Les technologies numériques modifient aujourd’hui les modalités de participation citoyenne.

Les plateformes numériques permettent :

- l’information ;
- la consultation ;
- la délibération ;
- la coproduction.

Des expériences comme celles développées à Barcelone avec la plateforme Decidim montrent les

potentialités d’une démocratie urbaine augmentée par le numérique.

Toutefois, cette évolution soulève également plusieurs risques :

- surveillance ;
- captation des données ;
- exclusion numérique ;
- concentration des pouvoirs technologiques.

La citoyenneté spatiale du XXIe siècle devra donc articuler démocratie urbaine et démocratie numérique.

Chapitre 56

Crise climatique et justice urbaine

Le changement climatique constitue probablement le principal défi auquel les villes seront confrontées au cours du XXIe siècle.

Les effets attendus concernent :

- les canicules ;
- les inondations ;
- les sécheresses ;
- les risques sanitaires ;
- les migrations environnementales.

Ces phénomènes possèdent une dimension profondément sociale.

Les populations les plus vulnérables sont souvent les plus exposées.

Les travaux de David Schlosberg montrent que la transition écologique ne peut être pensée indépendamment des questions de justice.

Une démocratie urbaine authentique doit donc intégrer :

- la justice spatiale ;
- la justice sociale ;
- la justice environnementale.

VINGT-ET-UNIÈME PARTIE

Pour une philosophie politique de l’habiter démocratique

Chapitre 57

Habiter comme pratique politique

La philosophie contemporaine de l’habiter permet d’approfondir les fondements anthropologiques de l’urbanisme démocratique.

Pour Martin Heidegger, habiter constitue la manière fondamentale dont les êtres humains se rapportent au monde.

Cependant, cette intuition peut être reformulée dans une perspective démocratique.

Habiter ne signifie pas seulement résider.

Habiter signifie également :

- participer ;
- prendre soin ;
- transformer ;
- transmettre.

L’habitant devient alors un acteur politique.

Cette conception conduit à dépasser la distinction traditionnelle entre espace privé et espace public.

Toute habitation possède une dimension collective.

Toute ville possède une dimension existentielle.

Chapitre 58

L’éthique du soin appliquée à la ville

Les théories contemporaines du care développées notamment par Joan Tronto offrent un prolongement fécond à l’urbanisme démocratique.

La ville n’est pas seulement un objet à administrer.

Elle constitue un milieu à entretenir collectivement.

Cette perspective met l’accent sur :

- l’attention aux vulnérabilités ;
- la solidarité ;
- l’interdépendance ;
- la responsabilité partagée.

Une démocratie urbaine mature ne repose pas uniquement sur des droits.

Elle repose également sur des pratiques de soin mutuel.

Chapitre 59

La ville comme monde commun

L'ensemble des analyses précédentes conduit à une reformulation profonde de la notion de bien commun.

La ville apparaît comme l'un des principaux mondes communs de la modernité.

Cette intuition traverse l'œuvre de :

- Hannah Arendt ;
- John Dewey ;
- Henri Lefebvre ;
- Richard Sennett.

Le monde commun désigne ce qui relie les individus sans abolir leurs différences.

La ville démocratique devient ainsi :

- un espace partagé ;
- un espace conflictuel ;
- un espace coopératif ;
- un espace d'apprentissage collectif.

Elle constitue l'une des médiations fondamentales entre individu et société.

Conclusion générale renforcée : vers une théorie de la démocratie spatiale

Au terme de cette recherche, une conclusion s'impose : la démocratie possède une dimension spatiale irréductible.

Les citoyens ne participent jamais à la vie publique dans l'abstraction. Ils participent toujours à partir de lieux, de territoires, de quartiers, de rues et d'espaces collectifs qui conditionnent leurs capacités d'action.

L'histoire de la pensée politique, depuis Aristote jusqu'aux théories contemporaines du droit à la ville, révèle une continuité remarquable : la liberté politique dépend toujours de l'existence d'un monde commun matériellement organisé.

Dans les sociétés urbaines contemporaines, ce monde commun prend principalement la forme de la ville.

C'est pourquoi la question urbaine est devenue l'une des questions démocratiques majeures du XXIe siècle.

La thèse défendue dans cet essai peut alors être formulée ainsi :

> La démocratie ne peut atteindre sa pleine réalisation tant que les habitants demeurent exclus de la production, de la gestion et de la transformation des espaces qu'ils habitent.

De cette hypothèse découle le concept central de **citoyenneté spatiale**, entendu comme la capacité effective des habitants à participer à la construction du monde urbain.

Cette citoyenneté spatiale ne constitue pas une simple extension des droits existants. Elle représente une transformation profonde de la démocratie elle-même.

L'urbanisme démocratique apparaît dès lors comme une théorie politique de la ville fondée sur quatre principes fondamentaux :

1. la participation des habitants à la production de l'espace ;
2. la justice spatiale dans la répartition des ressources ;
3. la gouvernance collective des communs urbains ;
4. la reconnaissance de la ville comme bien commun démocratique.

Ainsi comprise, la ville cesse d'être un simple objet d'aménagement. Elle devient une institution démocratique fondamentale, un espace de liberté collective et un laboratoire permanent d'autonomie politique.

C'est peut-être là l'un des grands enjeux du siècle présent : faire de l'urbanisation mondiale non le tombeau de la démocratie, mais le lieu de sa réinvention.

VINGT-DEUXIÈME PARTIE

Pour une théorie générale de la démocratie spatiale

Chapitre 60

Dépasser la séparation entre politique et urbanisme

L'un des héritages les plus durables de la modernité administrative réside dans la séparation progressive entre le champ politique et le champ urbanistique.

La politique serait chargée de définir les finalités collectives tandis que l'urbanisme serait réduit à une activité technique consistant à organiser rationnellement l'espace.

Cette distinction, devenue dominante au XXe siècle, a profondément transformé les modalités de production de la ville.

L'aménagement urbain s'est progressivement professionnalisé.

Architectes, urbanistes, ingénieurs, promoteurs, juristes et experts ont acquis un rôle déterminant dans la fabrication des territoires.

Cette évolution a incontestablement permis d'importants progrès techniques.

Cependant, elle a également produit un phénomène que plusieurs auteurs ont décrit comme une dépolitisation de l'espace.

Dans *Seeing Like a State*, James C. Scott montre comment les grands projets modernisateurs reposent souvent sur une simplification excessive des réalités sociales locales.

Les savoirs techniques tendent alors à marginaliser les savoirs ordinaires.

La ville devient un objet administré plutôt qu'un espace vécu.

L'urbanisme démocratique propose précisément de dépasser cette opposition.

Il ne s'agit pas de remplacer l'expertise par la participation.

Il s'agit d'articuler les deux.

L'expertise apporte des connaissances indispensables.

Les habitants apportent une compréhension irremplaçable des usages, des pratiques et des besoins quotidiens.

La démocratie urbaine repose sur leur coopération.

Chapitre 61

La critique de la technocratie urbaine

Depuis les années 1960, de nombreux penseurs ont dénoncé les limites du gouvernement technocratique des villes.

Jane Jacobs critique les grands projets de rénovation urbaine imposés aux quartiers populaires.

Henri Lefebvre dénonce la confiscation de la production de l'espace par les technocraties étatiques et économiques.

Michel de Certeau montre que les habitants développent continuellement des usages imprévus qui échappent aux dispositifs planificateurs.

Ces critiques convergent vers une même idée :

aucune expertise ne peut remplacer l'expérience habitante.

La ville est trop complexe pour être entièrement gouvernée depuis le haut.

Elle nécessite des formes de connaissance distribuées.

Cette intuition rejoint les travaux de Friedrich Hayek sur la dispersion des connaissances dans les sociétés complexes.

Bien que Hayek appartienne à une tradition intellectuelle très différente de Lefebvre ou Jacobs, il souligne lui aussi l'impossibilité de concentrer l'ensemble des informations pertinentes dans une autorité centrale.

L'urbanisme démocratique peut être interprété comme une réponse institutionnelle à cette complexité.

Chapitre 62

La ville comme système d'intelligence collective

Les recherches contemporaines sur la complexité urbaine permettent de renouveler profondément la compréhension de la démocratie urbaine.

Des auteurs comme Jane Jacobs, Michael Batty ou Nikos Salingaros montrent que la ville fonctionne comme un système adaptatif complexe.

Ses dynamiques émergent de millions d’interactions quotidiennes.

La vitalité urbaine ne résulte pas uniquement des plans d’aménagement.

Elle dépend également :

- des comportements des habitants ;
- des réseaux associatifs ;
- des usages spontanés ;
- des innovations locales ;
- des formes d’entraide.

La démocratie urbaine apparaît alors comme une manière d’organiser cette intelligence collective.

La participation n’est pas seulement une exigence morale.

Elle constitue également une ressource cognitive.

Les habitants possèdent des informations que les institutions ne peuvent pas toujours percevoir.

Associer les citoyens à la production de la ville revient donc à mobiliser une connaissance collective largement sous-exploitée.

VINGT-TROISIÈME PARTIE

Les lieux démocratiques : typologie et fonctions

Chapitre 63

Les places publiques

Depuis l’agora grecque jusqu’aux grandes places contemporaines, les places publiques occupent une place centrale dans l’histoire de la démocratie.

Elles permettent :

- la rencontre ;
- la manifestation ;
- la célébration ;
- la contestation ;
- la délibération.

Les grandes mobilisations démocratiques contemporaines illustrent cette fonction.

Pensons notamment à :

- Place Tahrir ;
- Puerta del Sol ;
- Place de la République ;
- Zuccotti Park.

Ces espaces deviennent périodiquement des laboratoires démocratiques.

Ils rendent visible le pouvoir des citoyens.

Chapitre 64

Les bibliothèques comme infrastructures démocratiques

Les bibliothèques occupent une place particulière dans l'écologie démocratique urbaine.

Elles offrent :

- l'accès au savoir ;
- l'accès à l'information ;
- des espaces de rencontre ;
- des ressources culturelles communes.

Pour Jürgen Habermas, l'existence d'un espace public éclairé suppose l'accès des citoyens aux ressources intellectuelles nécessaires à la délibération.

La bibliothèque apparaît ainsi comme une institution démocratique fondamentale.

Elle produit des capacités civiques.

Elle contribue à la formation de citoyens autonomes.

Chapitre 65

Les maisons de quartier et les équipements de proximité

La démocratie se construit rarement dans les grandes institutions nationales.

Elle se développe souvent dans les espaces de proximité.

Les maisons de quartier, centres sociaux, centres culturels ou équipements associatifs remplissent une fonction essentielle :

ils créent des occasions de coopération.

Ces lieux favorisent :

- l'engagement associatif ;
- l'apprentissage démocratique ;
- la participation locale ;
- la construction de liens sociaux.

Ils constituent des infrastructures discrètes mais essentielles de la citoyenneté.

Chapitre 66

Les tiers-lieux et les nouvelles formes du commun

Les transformations contemporaines voient émerger de nouveaux espaces collectifs :

- tiers-lieux ;
- fablabs ;
- espaces collaboratifs ;
- coopératives urbaines ;
- ateliers partagés.

Ces lieux hybrides brouillent les frontières traditionnelles entre :

- travail ;
- culture ;
- participation ;
- innovation sociale.

Ils illustrent l'émergence d'une nouvelle génération de lieux démocratiques fondés sur la coopération horizontale.

VINGT-QUATRIÈME PARTIE

L'urbanisme démocratique face aux critiques

Chapitre 67

Les limites de la participation

Une théorie rigoureuse de l'urbanisme démocratique ne peut ignorer les critiques adressées aux démarches participatives.

La participation peut parfois devenir :

- symbolique ;
- instrumentale ;
- inégalitaire.

Le texte classique de Sherry Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation » (1969), demeure ici fondamental.

Arnstein distingue plusieurs degrés de participation.

Certaines procédures participatives relèvent davantage de la consultation que du partage réel du pouvoir.

La démocratie urbaine ne peut donc se satisfaire d'une participation purement formelle.

Elle suppose un véritable transfert de capacité décisionnelle.

Chapitre 68

Le risque de captation par les groupes dominants

Les dispositifs participatifs peuvent également reproduire les inégalités existantes.

Les individus disposant de ressources culturelles, économiques ou temporelles importantes participent souvent davantage.

Cette critique a été formulée notamment par Loïc Blondiaux.

La démocratie urbaine doit donc mettre en œuvre des mécanismes correcteurs permettant l'inclusion des groupes traditionnellement sous-représentés.

Sans cela, la participation risque d'accroître les inégalités au lieu de les réduire.

Chapitre 69

Le conflit comme condition démocratique

Certaines approches participatives cherchent à produire artificiellement du consensus.

Cette orientation est problématique.

Les travaux de Chantal Mouffe rappellent que le conflit constitue une dimension constitutive de la démocratie.

Une ville démocratique n'est pas une ville sans conflits.

C'est une ville capable de traiter démocratiquement ses conflits.

La participation ne doit donc pas viser la disparition des désaccords.

Elle doit permettre leur expression, leur reconnaissance et leur négociation.

Transition vers la conclusion finale

À ce stade de l'analyse, l'urbanisme démocratique apparaît non comme une simple méthode de gouvernance locale mais comme une transformation profonde de la théorie démocratique elle-même.

La question n'est plus seulement : **comment gouverner les villes ?**

La question devient :

comment faire de la production de l'espace un exercice démocratique permanent ?

C'est cette interrogation qui permettra, dans les dernières parties de ce mémoire doctoral, de formuler une théorie complète de la **démocratie spatiale**, de la **ville comme institution politique**, et du **gouvernement urbain partagé entre habitants, experts et institutions publiques**.

VINGT-CINQUIÈME PARTIE

La démocratie spatiale comme paradigme politique du XXIe siècle

Chapitre 70

De la démocratie représentative à la démocratie spatiale

La démocratie moderne s’est historiquement construite autour du principe de représentation.

Face à l’impossibilité pratique de réunir l’ensemble des citoyens dans un même lieu, les sociétés modernes ont progressivement confié le pouvoir de décision à des représentants élus.

Cette évolution a constitué une avancée considérable par rapport aux régimes oligarchiques ou monarchiques.

Cependant, la représentation a toujours comporté une tension fondamentale.

Comme l’avait déjà observé Jean-Jacques Rousseau, le gouvernement représentatif tend à créer une distance entre gouvernants et gouvernés.

Cette distance devient particulièrement visible dans les politiques urbaines.

Les habitants vivent quotidiennement les conséquences des décisions d’aménagement sans toujours participer à leur élaboration.

L’urbanisme démocratique ne cherche pas à abolir la représentation.

Il vise plutôt à la compléter.

La démocratie spatiale repose ainsi sur une articulation entre :

- démocratie représentative ;
- démocratie participative ;
- démocratie délibérative ;
- démocratie contributive.

Cette combinaison permet de rapprocher les décisions des expériences vécues.

Chapitre 71

La ville comme institution politique fondamentale

La théorie politique moderne s’est largement construite autour de l’État-nation.

Depuis Thomas Hobbes jusqu’à Max Weber, l’État apparaît comme la principale institution organisatrice de la vie collective.

Or, le XXIe siècle est marqué par une montée en puissance des villes.

Les métropoles concentrent :

- les populations ;
- les richesses ;
- les innovations ;
- les infrastructures ;
- les réseaux culturels.

Elles deviennent les principaux espaces de la vie quotidienne.

Cette évolution conduit plusieurs auteurs à réévaluer le rôle politique des villes.

Benjamin Barber défend ainsi l'idée que les villes pourraient constituer les acteurs politiques les plus efficaces face aux défis contemporains.

Dans *If Mayors Ruled the World*, il souligne que les gouvernements urbains sont souvent mieux placés que les États pour répondre aux problèmes concrets des citoyens.

Cette perspective ne signifie pas la disparition de l'État.

Elle implique toutefois une revalorisation du niveau urbain comme échelle privilégiée de la démocratie.

Chapitre 72

L'autonomie urbaine et la question municipale

L'histoire de la démocratie révèle l'importance de la tradition municipale.

Des communes médiévales aux expériences contemporaines de démocratie locale, la ville a souvent constitué un espace d'autonomie politique.

Cette tradition a été étudiée notamment par :

- Murray Bookchin ;
- Janet Biehl ;
- Benjamin Barber.

Bookchin développe notamment la notion de municipalisme libertaire.

Selon lui, les assemblées locales pourraient devenir les fondements d'une démocratie plus directe.

Même si certaines propositions apparaissent difficiles à généraliser, elles soulignent une question essentielle :

comment renforcer la capacité politique des habitants à l'échelle locale ?

L'urbanisme démocratique apporte une réponse partielle à cette interrogation.

Il transforme l'espace urbain en support institutionnel de l'autonomie collective.

VINGT-SIXIÈME PARTIE

Les dimensions culturelles de la démocratie urbaine

Chapitre 73

Mémoire collective et identité des lieux

La démocratie ne repose pas uniquement sur des procédures.

Elle dépend également de représentations partagées.

Les lieux jouent ici un rôle fondamental.

Ils constituent des supports de mémoire collective.

Les travaux de Maurice Halbwachs montrent que les souvenirs individuels s'inscrivent toujours dans des cadres sociaux.

Les espaces urbains participent à cette mémoire.

Monuments, places, bâtiments publics, quartiers historiques et paysages urbains contribuent à la construction d'une identité collective.

Une ville démocratique doit donc préserver sa capacité à transmettre une mémoire commune tout en demeurant ouverte à la transformation.

Chapitre 74

Patrimoine et démocratie

La question patrimoniale possède une dimension profondément politique.

Le patrimoine n'est jamais neutre.

Il résulte de choix collectifs portant sur ce qui mérite d'être conservé.

Les travaux de Françoise Choay montrent que la notion moderne de patrimoine s'est progressivement élargie.

Aujourd'hui, elle inclut :

- monuments ;
- paysages ;
- quartiers ;
- patrimoines industriels ;
- patrimoines immatériels.

La démocratisation du patrimoine implique l'élargissement des acteurs participant à ces choix.

Les habitants doivent pouvoir contribuer à la définition des héritages collectifs.

Chapitre 75

Diversité culturelle et pluralisme urbain

La ville contemporaine est profondément marquée par la diversité.

Les métropoles réunissent des populations :

- d'origines multiples ;
- de cultures différentes ;
- de croyances variées ;
- de trajectoires sociales diverses.

Cette pluralité constitue l'une des richesses majeures de l'expérience urbaine.

Les analyses de Richard Sennett et de Iris Marion Young montrent que la démocratie exige la reconnaissance de cette diversité.

La ville démocratique n'a pas pour vocation d'effacer les différences.

Elle doit créer les conditions de leur coexistence.

VINGT-SEPTIÈME PARTIE

Urbanisme écologique et démocratie spatiale

Chapitre 76

La crise écologique comme défi démocratique

La crise écologique transforme profondément la question urbaine.

Pendant longtemps, l'aménagement du territoire a principalement poursuivi des objectifs :

- économiques ;
- fonctionnels ;
- techniques.

Aujourd'hui, ces objectifs doivent être articulés à des impératifs environnementaux.

Les villes représentent une part importante :

- des émissions de gaz à effet de serre ;
- des consommations énergétiques ;
- des pressions sur les ressources naturelles.

La transition écologique devient donc un enjeu central de l'urbanisme contemporain.

Mais cette transition soulève également des questions démocratiques.

Qui décide des transformations nécessaires ?

Comment répartir équitablement les efforts ?

Comment éviter que les politiques environnementales ne renforcent les inégalités existantes ?

Ces interrogations placent la démocratie au cœur de la transition écologique.

Chapitre 77

L’écologie politique de la ville

Les travaux de Murray Bookchin, de André Gorz et de Bruno Latour permettent d’enrichir cette réflexion.

Ils montrent que les problèmes environnementaux ne sont jamais uniquement techniques.

Ils concernent également :

- les institutions ;
- les rapports sociaux ;
- les modes de vie ;
- les formes de pouvoir.

La ville durable ne peut être conçue indépendamment de la ville démocratique.

La participation citoyenne apparaît comme une condition de la transition écologique.

Chapitre 78

Les communs écologiques urbains

L’écologie urbaine favorise l’émergence de nouveaux communs :

- jardins partagés ;
- forêts urbaines ;
- réseaux énergétiques coopératifs ;
- agriculture urbaine ;
- infrastructures vertes citoyennes.

Ces expériences illustrent la convergence croissante entre :

- démocratie ;
- écologie ;
- participation.

Elles préfigurent peut-être les institutions urbaines du futur.

Conclusion intermédiaire

À mesure que l’analyse progresse, l’urbanisme démocratique apparaît comme bien davantage qu’une théorie de la participation citoyenne.

Il constitue progressivement :

- une théorie de la démocratie ;
- une théorie de la ville ;
- une théorie de l’autonomie collective ;
- une théorie du commun ;
- une théorie écologique de l’habiter.

Dans les dernières parties de ce mémoire doctoral, il conviendra désormais d'examiner comment ces différentes dimensions peuvent être synthétisées dans une **théorie intégrée de la démocratie spatiale**, susceptible de constituer l'un des paradigmes politiques majeurs du XXIe siècle. Cette synthèse mobilisera notamment les apports de Lefebvre, Arendt, Habermas, Dewey, Castoriadis, Ostrom, Sennett, Harvey, Soja, Fainstein, Rosanvallon et des théories contemporaines du commun afin d'aboutir à une véritable philosophie politique de la ville démocratique.

VINGT-HUITIÈME PARTIE

Vers une théorie intégrée de la démocratie spatiale

Chapitre 79

La démocratie spatiale comme synthèse théorique

Au terme des développements précédents, une question demeure : est-il possible d'unifier les différentes approches mobilisées dans cette recherche au sein d'un cadre théorique cohérent ?

Les analyses d'Aristote, d'Hannah Arendt, de John Dewey, d'Henri Lefebvre, de Jürgen Habermas, de Jane Jacobs, de Richard Sennett, d'Elinor Ostrom et de Cornelius Castoriadis appartiennent à des traditions intellectuelles différentes.

Pourtant, elles convergent vers une intuition commune.

La démocratie ne peut être réduite :

- à une procédure électorale ;
- à un système institutionnel ;
- à une théorie juridique du pouvoir.

Elle constitue également une forme d'organisation de l'espace.

La démocratie spatiale peut alors être définie comme :

> L'ensemble des institutions, pratiques, droits et capacités permettant aux habitants de participer à la production, à la gestion, à l'appropriation et à la transformation des espaces qu'ils habitent.

Cette définition permet d'unifier les différentes dimensions analysées jusqu'ici :

- participation ;
- délibération ;
- justice spatiale ;
- communs urbains ;
- autonomie collective ;
- écologie urbaine ;

- citoyenneté.

Chapitre 80

Les cinq dimensions constitutives de la démocratie spatiale

Une théorie générale de la démocratie spatiale repose sur cinq dimensions complémentaires.

Première dimension : la dimension politique

Elle concerne :

- la représentation ;
- la participation ;
- la délibération ;
- la décision collective.

Cette dimension est notamment étudiée par Arendt, Habermas, Rosanvallon et Dewey.

Deuxième dimension : la dimension spatiale

Elle concerne :

- l’organisation du territoire ;
- l’accessibilité ;
- les infrastructures ;
- les espaces publics ;
- les formes urbaines.

Cette dimension est au cœur des travaux de Lefebvre, Soja et Harvey.

Troisième dimension : la dimension sociale

Elle concerne :

- les inégalités ;
- les solidarités ;
- les formes de coexistence ;
- les dynamiques communautaires.

On la retrouve chez Jacobs, Sennett et Young.

Quatrième dimension : la dimension écologique

Elle concerne :

- les ressources naturelles ;
- les écosystèmes urbains ;
- les générations futures ;
- les conditions matérielles de la vie collective.

Elle apparaît chez Bookchin, Latour, Schlosberg et Ostrom.

Cinquième dimension : la dimension anthropologique

Elle concerne :

- les pratiques d'habiter ;
- les usages ;
- les représentations ;
- les identités territoriales.

Elle est développée par Augé, Agier, de Certeau et Lefebvre.

Ces cinq dimensions forment ensemble le cadre général de la démocratie spatiale.

Chapitre 81

La ville comme institution de médiation

L'une des conclusions majeures de cette recherche consiste à considérer la ville comme une institution de médiation.

La ville relie :

- individus et collectivité ;
- espace privé et espace public ;
- autonomie et solidarité ;
- diversité et unité ;
- local et global.

Cette fonction de médiation est essentielle.

Pour Arendt, le monde commun est ce qui relie les êtres humains sans les confondre.

Pour Dewey, la démocratie repose sur la capacité à transformer les expériences individuelles en problèmes publics.

Pour Habermas, l'espace public permet de faire émerger une volonté collective à partir d'opinions diverses.

La ville constitue précisément l'un des principaux dispositifs matériels permettant cette médiation.

VINGT-NEUVIÈME PARTIE

Les pathologies de la ville contemporaine

Chapitre 82

La privatisation du monde urbain

L'un des principaux obstacles à la démocratie spatiale réside dans la privatisation croissante de la ville.

Depuis plusieurs décennies, les espaces urbains sont soumis à des dynamiques de marchandisation

intensifiées.

Les centres commerciaux remplacent certaines fonctions autrefois assumées par les espaces publics.

Les quartiers fermés se multiplient.

Les logiques spéculatives influencent fortement les transformations urbaines.

Cette évolution a été analysée notamment par :

- David Harvey ;
- Neil Smith ;
- Sharon Zukin.

La privatisation tend à réduire les espaces disponibles pour la citoyenneté.

Elle transforme les habitants en consommateurs.

Elle fragilise les conditions matérielles de la démocratie.

Chapitre 83

La ségrégation urbaine

La démocratie suppose la coexistence des différences.

Or les villes contemporaines connaissent souvent une fragmentation croissante.

Les dynamiques de ségrégation concernent :

- les revenus ;
- les catégories sociales ;
- les groupes ethniques ;
- les générations.

Cette évolution produit ce que Sennett appelle un affaiblissement de l'expérience de l'altérité.

Lorsque les groupes sociaux vivent séparément, les possibilités de compréhension mutuelle diminuent.

La ville perd progressivement sa fonction démocratique.

Chapitre 84

Les non-lieux et la crise de l'expérience urbaine

Dans *Non-Lieux* (1992), Marc Augé décrit l'émergence d'espaces caractérisés par l'anonymat et la standardisation.

Aéroports, centres commerciaux, autoroutes ou grandes plateformes de transit constituent des espaces de circulation plus que de rencontre.

Ces espaces remplissent des fonctions importantes.

Cependant, ils contribuent rarement à la formation d'une communauté politique.

Ils illustrent une tension majeure de la modernité urbaine :

l’efficacité fonctionnelle ne produit pas nécessairement de la citoyenneté.

Chapitre 85

La crise de l’habiter

La crise contemporaine du logement ne constitue pas seulement un problème économique.

Elle représente également une crise démocratique.

Les difficultés d’accès au logement fragilisent :

- la stabilité résidentielle ;
- les liens sociaux ;
- l’engagement civique ;
- l’appartenance territoriale.

Comme le montre Richard Sennett, l’habiter constitue l’une des bases fondamentales de la participation à la vie collective.

Une démocratie spatiale exige donc un véritable droit à l’habiter.

TRENTIÈME PARTIE

Les conditions institutionnelles de la ville démocratique

Chapitre 86

Une nouvelle génération de droits urbains

L’évolution de la citoyenneté spatiale conduit à envisager l’émergence de nouveaux droits.

Parmi eux :

Le droit à l’habiter

Au-delà du logement, il implique la possibilité de construire une relation durable avec un territoire.

Le droit à la mobilité

L’accès à la ville dépend largement des capacités de déplacement.

Le droit aux espaces publics

Les espaces publics constituent des infrastructures démocratiques fondamentales.

Le droit à la participation urbaine

Les habitants doivent pouvoir intervenir dans les décisions qui affectent leur environnement.

Le droit au commun

Les citoyens doivent pouvoir participer à la gestion collective de certaines ressources urbaines.

Ces droits prolongent le projet du droit à la ville formulé par Lefebvre.

Chapitre 87

Une démocratie multiscalaire

La gouvernance urbaine contemporaine implique de multiples niveaux :

- quartier ;
- commune ;
- métropole ;
- région ;
- État ;
- réseaux internationaux.

La démocratie spatiale doit donc être pensée comme une démocratie multiscalaire.

Aucune échelle ne peut prétendre détenir seule la légitimité démocratique.

Les différents niveaux doivent coopérer.

Cette approche rejoint les analyses de la gouvernance polycentrique développées par Ostrom.

Chapitre 88

La ville démocratique comme projet inachevé

Enfin, il convient de reconnaître qu'aucune ville ne peut être parfaitement démocratique.

La démocratie demeure un horizon.

Elle constitue un processus permanent plutôt qu'un état achevé.

Cette idée traverse toute l'histoire de la pensée démocratique.

Chez Castoriadis, la démocratie est un projet d'autonomie.

Chez Lefort, elle est caractérisée par l'indétermination du pouvoir.

Chez Arendt, elle repose sur l'action toujours renouvelée des citoyens.

La ville démocratique doit donc être comprise comme une construction collective constamment remise en question et réinventée.

Conclusion générale de la troisième grande synthèse

La démocratie spatiale apparaît désormais comme un paradigme théorique capable d'unifier plusieurs traditions intellectuelles majeures : la philosophie politique, la sociologie urbaine,

l’anthropologie de l’habiter, la théorie des communs, l’écologie politique et les études sur la participation citoyenne.

Son postulat central peut être formulé de manière simple :

> Les citoyens ne sont pleinement libres que lorsqu’ils participent à la production du monde spatial dans lequel ils vivent.

Cette proposition prolonge Aristote, renouvelle Lefebvre, dialogue avec Arendt et Habermas, mobilise Jacobs et Sennett, intègre Ostrom et Dardot, et ouvre la voie à une véritable théorie générale de la ville démocratique.

Dans les dernières sections de ce mémoire doctoral, il restera à élaborer le modèle normatif final du **gouvernement urbain démocratique par les habitants**, à définir ses principes constitutionnels, ses institutions, ses mécanismes de décision et sa portée pour la démocratie du XXIe siècle.

TRENTE-ET-UNIÈME PARTIE

Pour une Constitution démocratique de la ville

Chapitre 89

Pourquoi la ville a besoin d’un constitutionnalisme démocratique

La démocratie urbaine ne peut reposer uniquement sur des dispositifs ponctuels de participation.

Les expériences contemporaines montrent que les mécanismes participatifs demeurent souvent fragiles.

Ils peuvent être :

- suspendus ;
- marginalisés ;
- récupérés ;
- instrumentalisés.

La participation dépend alors de la bonne volonté des gouvernants.

Or une démocratie véritable exige davantage.

Elle suppose l’existence de garanties institutionnelles durables.

C’est pourquoi l’urbanisme démocratique conduit nécessairement à la question du constitutionnalisme urbain.

Cette idée peut sembler paradoxale.

Les constitutions sont généralement associées aux États.

Pourtant, plusieurs penseurs contemporains suggèrent que les villes constituent elles aussi des communautés politiques nécessitant des principes fondamentaux.

À cet égard, les travaux de :

- Benjamin Barber ;
- Pierre Rosanvallon ;
- Jan Gehl ;
- Patsy Healey ;

ouvrent la voie à une réflexion nouvelle sur les fondements institutionnels de la démocratie urbaine.

La ville démocratique doit disposer de principes constitutifs garantissant durablement les droits des habitants.

Chapitre 90

Les principes constitutionnels de la ville démocratique

À partir des analyses précédentes, il est possible de proposer dix principes constitutionnels fondamentaux.

Article 1 : La ville appartient à ses habitants

La ville n'est ni une marchandise ni une simple infrastructure administrative.

Elle constitue un bien commun démocratique.

Article 2 : Le droit à la ville est un droit fondamental

Tout habitant possède le droit :

- d'habiter ;
- d'accéder ;
- de participer ;
- de contribuer ;
- de transformer.

Ce principe prolonge directement la pensée de Lefebvre.

Article 3 : Toute décision urbaine doit être démocratiquement justifiable

Les autorités publiques doivent pouvoir expliquer publiquement leurs choix.

Cette exigence rejoint les principes de la démocratie délibérative développés par Habermas.

Article 4 : Les habitants disposent d'un droit permanent de participation

La participation n'est pas une faveur accordée par les institutions.

Elle constitue un droit.

Article 5 : Les communs urbains sont reconnus et protégés

Les espaces gérés collectivement bénéficient d'une protection institutionnelle.

Article 6 : La justice spatiale constitue un objectif permanent

Les politiques urbaines doivent réduire les inégalités territoriales.

Article 7 : La mixité sociale est un principe démocratique

La ségrégation constitue une menace pour la citoyenneté.

Article 8 : La ville doit préserver les générations futures

Toute décision urbaine doit intégrer sa dimension écologique.

Article 9 : La transparence urbaine est obligatoire

Les données relatives à l'aménagement doivent être accessibles.

Article 10 : Les habitants sont reconnus comme coproducteurs de la ville

Ce principe constitue le cœur même de l'urbanisme démocratique.

Chapitre 91

Une Charte des droits de la citoyenneté spatiale

À partir de ces principes, il devient possible d'identifier les droits fondamentaux de la citoyenneté spatiale.

Droits civiques spatiaux

- droit à l'espace public ;
- droit à la mobilité ;
- droit à l'information territoriale ;
- droit à la transparence urbanistique.

Droits sociaux spatiaux

- droit au logement ;
- droit aux équipements collectifs ;
- droit aux services urbains essentiels ;
- droit à un environnement sain.

Droits politiques spatiaux

- droit de participation ;
- droit de délibération ;
- droit d'initiative citoyenne urbaine ;
- droit de contrôle des politiques d'aménagement.

Droits écologiques spatiaux

- droit à la nature urbaine ;
- droit à la qualité environnementale ;
- droit à la résilience territoriale.

Droits collectifs spatiaux

- droit au commun ;
- droit à l'appropriation collective ;
- droit à la mémoire urbaine ;
- droit à la préservation des patrimoines communs.

Cette charte constituerait le socle juridique d'une démocratie spatiale avancée.

TRENTE-DEUXIÈME PARTIE

Les institutions du gouvernement urbain démocratique

Chapitre 92

Le Parlement des habitants

La démocratie spatiale suppose des institutions nouvelles.

Parmi elles, l'une des plus importantes pourrait être un Parlement des habitants.

Cette institution aurait pour mission :

- d'évaluer les projets urbains ;
- d'organiser les délibérations ;
- de produire des recommandations ;
- de contrôler certaines décisions stratégiques.

Sa composition pourrait associer :

- habitants tirés au sort ;
- représentants associatifs ;
- experts indépendants ;
- acteurs locaux.

Cette proposition s'inspire des travaux de :

- Yves Sintomer ;
- James Fishkin ;
- Hélène Landemore.

Chapitre 93

Les assemblées de quartier

L'échelle du quartier demeure fondamentale.

C'est souvent à ce niveau que se construisent :

- les solidarités ;
- les usages ;
- les conflits ;
- les identités territoriales.

Les assemblées de quartier permettraient :

- la délibération locale ;
- l'identification des besoins ;
- l'élaboration de projets ;
- le suivi des politiques publiques.

Elles constitueraient les cellules de base de la démocratie spatiale.

Chapitre 94

Les conseils des communs urbains

Les communs nécessitent des institutions spécifiques.

Inspirés des travaux d'Ostrom, les conseils des communs pourraient assurer la gouvernance collective :

- des jardins partagés ;
- des tiers-lieux ;
- des équipements citoyens ;
- des espaces autogérés.

Ces conseils garantiraient :

- la participation ;
- la responsabilité ;
- la durabilité.

Chapitre 95

Les conventions citoyennes urbaines

Les conventions citoyennes constituent aujourd'hui l'une des innovations démocratiques les plus prometteuses.

Leur adaptation à l'échelle urbaine permettrait d'aborder :

- les grands projets d'aménagement ;
- les stratégies climatiques ;

- les politiques de mobilité ;
- les transformations métropolitaines.

Le tirage au sort renforcerait leur légitimité démocratique.

TRENTE-TROISIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et démocratie du XXIe siècle

Chapitre 96

La ville comme laboratoire de l’avenir démocratique

Depuis plusieurs décennies, la démocratie traverse une crise profonde.

Les travaux de :

- Pierre Rosanvallon ;
- Colin Crouch ;
- Bernard Manin ;

montrent :

- la montée de l’abstention ;
- la défiance institutionnelle ;
- la crise de la représentation ;
- la fragmentation du lien civique.

Pourtant, cette crise n’implique pas nécessairement un déclin de la démocratie.

Elle peut également être interprétée comme une transformation de ses formes.

Les citoyens souhaitent aujourd’hui participer davantage aux décisions qui affectent directement leur existence.

La ville constitue précisément le niveau où cette aspiration peut le plus facilement trouver une traduction institutionnelle.

Chapitre 97

Une démocratie de la proximité

La démocratie urbaine possède une caractéristique essentielle :

elle rapproche le pouvoir des expériences vécues.

Les citoyens peuvent :

- observer directement les problèmes ;

- évaluer les politiques ;
- participer aux décisions ;
- mesurer les résultats.

Cette proximité favorise :

- l'apprentissage démocratique ;
- la responsabilisation ;
- la confiance.

Elle constitue l'un des principaux atouts du gouvernement urbain démocratique.

Chapitre 98

Une démocratie de l'habiter

La démocratie spatiale conduit finalement à reformuler la démocratie elle-même.

La démocratie n'apparaît plus seulement comme :

- une procédure ;
- un régime ;
- une institution.

Elle devient également une manière d'habiter ensemble le monde.

Cette intuition est présente :

- chez Aristote ;
- chez Arendt ;
- chez Dewey ;
- chez Lefebvre ;
- chez Sennett.

L'espace partagé devient alors le support matériel de la liberté collective.

Conclusion générale finale (version doctorale)

L'ensemble de cette recherche a permis de mettre en évidence une proposition fondamentale :

la démocratie possède une dimension spatiale constitutive.

Aucune citoyenneté ne peut exister indépendamment des lieux où elle s'exerce.

Aucune délibération ne peut se développer sans espaces publics.

Aucune autonomie collective ne peut se maintenir sans maîtrise démocratique des conditions matérielles de l'existence.

De l'agora grecque étudiée par Aristote aux communs urbains analysés par Ostrom, des espaces d'apparition d'Arendt au droit à la ville de Lefebvre, des quartiers vivants de Jane Jacobs à la ville ouverte de Richard Sennett, une même intuition traverse les siècles :

> la liberté politique exige un monde commun construit collectivement.

L'urbanisme démocratique apparaît dès lors comme bien davantage qu'une méthode de participation citoyenne.

Il constitue une théorie générale de la démocratie appliquée à l'espace.

Son ambition est de transformer les habitants en citoyens coproducteurs de la ville.

La notion de **citoyenneté spatiale** synthétise cette ambition.

Elle désigne la capacité effective des habitants à participer à la production, à la gouvernance et à la transformation du monde urbain.

Dans un contexte marqué par l'urbanisation mondiale, la crise écologique, les inégalités territoriales et la remise en cause des formes traditionnelles de représentation, cette citoyenneté spatiale pourrait constituer l'un des fondements normatifs majeurs de la démocratie du XXIe siècle.

La ville n'apparaît plus alors comme le simple décor de la politique.

Elle devient son lieu de refondation.

Bibliographie générale complémentaire

- Benjamin Barber, *If Mayors Ruled the World*, Yale University Press, 2013.
- James C. Scott, *Seeing Like a State*, Yale University Press, 1998.
- Hélène Landemore, *Open Democracy*, Princeton University Press, 2020.
- Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Seuil, 2008.
- Jan Gehl, *Cities for People*, Island Press, 2010.
- Sharon Zukin, *Naked City*, Oxford University Press, 2010.
- Saskia Sassen, *The Global City*, Princeton University Press, 1991.
- Iris Marion Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton University Press, 1990.
- Murray Bookchin, *The Rise of Urbanization and the Decline of Citizenship*, Sierra Club Books, 1987.
- Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Seuil, 1992.

TRENTE-QUATRIÈME PARTIE

Fondements épistémologiques de la citoyenneté spatiale

Chapitre 99

La citoyenneté spatiale comme dépassement des conceptions classiques de la citoyenneté

Depuis les travaux fondateurs de Thomas Humphrey Marshall, la citoyenneté est généralement définie à partir de trois dimensions fondamentales :

- les droits civils ;

- les droits politiques ;
- les droits sociaux.

Cette typologie a profondément structuré les sciences sociales contemporaines.

Cependant, l'évolution des sociétés urbaines révèle une limite importante de cette conception.

Elle accorde une place relativement faible à l'espace.

Or l'accès effectif aux droits dépend toujours de leur inscription territoriale.

Un citoyen ne bénéficie réellement de ses droits que s'il dispose :

- d'un logement stable ;
- d'un accès aux équipements collectifs ;
- de moyens de mobilité ;
- d'espaces publics accessibles ;
- de ressources territoriales suffisantes.

Ainsi, la citoyenneté n'est jamais purement juridique.

Elle est également spatiale.

Cette intuition conduit à proposer une extension du modèle de Marshall.

À côté des droits civils, politiques et sociaux, il convient désormais d'ajouter une quatrième catégorie :

les droits spatiaux.

Ces droits concernent :

- l'accès à la ville ;
- la qualité du cadre de vie ;
- la participation à l'aménagement ;
- l'appropriation des espaces communs ;
- la maîtrise collective du devenir territorial.

La citoyenneté spatiale apparaît alors comme une nouvelle étape dans l'histoire de la démocratie.

Chapitre 100

Habiter comme catégorie politique fondamentale

L'une des transformations majeures introduites par l'urbanisme démocratique consiste à replacer l'habiter au centre de la théorie politique.

Traditionnellement, les sciences politiques se sont davantage intéressées :

- à l'État ;
- aux institutions ;
- aux élections ;
- aux partis ;
- aux constitutions.

L'habiter demeurait souvent un objet secondaire.

Pourtant, plusieurs penseurs contemporains ont montré son importance fondamentale.

Chez Martin Heidegger, habiter constitue la manière fondamentale dont les êtres humains existent dans le monde.

Chez Henri Lefebvre, l'habiter représente une pratique créatrice irréductible aux logiques technocratiques.

Chez Michel de Certeau, les habitants produisent quotidiennement la ville à travers leurs usages ordinaires.

Ces approches convergent vers une idée essentielle :

les habitants ne sont jamais de simples occupants passifs.

Ils participent continuellement à la production de l'espace.

L'urbanisme démocratique reconnaît politiquement cette capacité.

Chapitre 101

Une théorie relationnelle de l'espace démocratique

L'espace urbain ne peut être compris comme un simple contenant.

Cette critique traverse une grande partie de la pensée contemporaine.

Pour Lefebvre, l'espace est produit socialement.

Pour Doreen Massey, l'espace résulte d'un ensemble de relations en constante évolution.

Pour Bruno Latour, les territoires sont constitués par des réseaux complexes associant humains et non-humains.

Ces perspectives permettent de dépasser une vision statique de la ville.

La démocratie spatiale n'a donc pas pour objet un espace figé.

Elle concerne un espace relationnel, vivant, conflictuel et évolutif.

La ville devient un processus plutôt qu'un objet.

TRENTE-CINQUIÈME PARTIE

Le gouvernement urbain démocratique par les habitants

Chapitre 102

Définition générale

Le concept de gouvernement urbain démocratique par les habitants constitue l'aboutissement théorique de cette recherche.

Il peut être défini comme :

> Un système institutionnel dans lequel les habitants participent directement et durablement à la définition, à la production, à la gestion et à l'évaluation des politiques urbaines.

Cette définition implique plusieurs ruptures majeures.

Elle remet en question :

- l'exclusivité de l'expertise technique ;
- la centralisation excessive des décisions ;
- la séparation rigide entre gouvernants et gouvernés.

Elle affirme que les habitants possèdent une compétence politique spécifique fondée sur l'expérience vécue.

Chapitre 103

Les quatre piliers du gouvernement urbain démocratique

Premier pilier : la co-décision

Les habitants doivent participer à certaines décisions structurantes.

Cela concerne notamment :

- les projets d'aménagement ;
- les espaces publics ;
- les équipements collectifs ;
- les politiques environnementales.

Deuxième pilier : la co-production

La ville est produite quotidiennement par ses habitants.

Cette production doit être reconnue institutionnellement.

Les pratiques de :

- gestion communautaire ;
- urbanisme tactique ;
- initiatives citoyennes ;
- communs urbains ;

participent de cette logique.

Troisième pilier : la co-évaluation

Les habitants doivent pouvoir évaluer les politiques urbaines.

L'évaluation ne peut être monopolisée par l'administration.

Quatrième pilier : la co-responsabilité

Les droits impliquent également des responsabilités.

La démocratie spatiale repose sur une responsabilité partagée à l'égard du monde commun.

Chapitre 104

Expertise citoyenne et savoirs habitants

L'une des contributions majeures de Jane Jacobs réside dans la reconnaissance de l'expertise habitante.

Cette idée a été approfondie par :

- John Forester ;
- Patsy Healey ;
- Yves Sintomer.

Les habitants possèdent :

- une connaissance des usages ;
- une mémoire des lieux ;
- une compréhension des besoins quotidiens ;
- une expérience directe des politiques publiques.

Cette expertise complète celle des professionnels.

La démocratie spatiale repose précisément sur leur articulation.

TRENTE-SIXIÈME PARTIE

La ville démocratique face aux défis du XXIe siècle

Chapitre 105

L'enjeu climatique

Le changement climatique constitue probablement le principal défi urbain du XXIe siècle.

Les villes sont simultanément :

- responsables d'une part importante des émissions ;
- vulnérables aux risques climatiques ;
- capables d'innover dans les réponses apportées.

L'adaptation climatique exige :

- de nouvelles infrastructures ;
- de nouveaux modes de mobilité ;

- de nouvelles formes d’habitat ;
- de nouvelles pratiques collectives.

Ces transformations ne pourront être légitimes que si elles sont démocratiquement construites.

Chapitre 106

Les technologies numériques et la démocratie urbaine

Les technologies numériques transforment profondément la gouvernance urbaine.

Les dispositifs de ville intelligente offrent de nouvelles possibilités :

- participation numérique ;
- données ouvertes ;
- cartographie collaborative ;
- consultation en ligne.

Toutefois, ces innovations comportent également des risques :

- surveillance ;
- concentration des données ;
- dépendance technologique ;
- exclusion numérique.

Les analyses de Shoshana Zuboff sur le capitalisme de surveillance rappellent l’importance d’un contrôle démocratique des technologies urbaines.

La ville intelligente ne peut être démocratique que si les habitants conservent la maîtrise des infrastructures numériques.

Chapitre 107

Les migrations et la citoyenneté urbaine

Les villes contemporaines sont marquées par une mobilité croissante des populations.

Cette situation conduit à repenser les frontières traditionnelles de la citoyenneté.

Plusieurs auteurs, notamment Saskia Sassen et Étienne Balibar, montrent que l’appartenance urbaine devient parfois plus significative que l’appartenance nationale dans l’expérience quotidienne.

Cette évolution renforce la pertinence du concept de citoyenneté spatiale.

La participation à la vie urbaine devient un critère central d’appartenance démocratique.

Conclusion philosophique ultime

L’histoire de la démocratie peut être relue comme une progressive extension du cercle des sujets politiques.

Après l'émancipation :

- des citoyens face aux monarchies ;
- des travailleurs face aux oligarchies économiques ;
- des groupes dominés face aux discriminations ;

émerge aujourd'hui une nouvelle revendication :

la démocratisation de l'espace lui-même.

Le projet de l'urbanisme démocratique consiste précisément à répondre à cette exigence.

Son ambition est de faire de la ville non plus un objet administré, mais une œuvre collective continuellement produite par ses habitants.

Dans cette perspective, le droit à la ville formulé par Lefebvre devient l'une des expressions contemporaines les plus ambitieuses de l'idéal démocratique.

La démocratie n'est plus seulement le pouvoir du peuple sur ses gouvernants.

Elle devient progressivement le pouvoir des habitants sur le monde spatial qu'ils construisent ensemble.

C'est pourquoi la citoyenneté spatiale peut être considérée comme l'une des innovations conceptuelles majeures permettant de penser la démocratie du XXIe siècle.

Et c'est pourquoi l'urbanisme démocratique apparaît moins comme un simple courant de l'aménagement que comme une véritable philosophie politique de l'habiter, du commun et de la liberté collective.

TRENTE-SEPTIÈME PARTIE

Ontologie politique de la ville démocratique

Chapitre 108

La ville comme œuvre collective

L'une des limites fondamentales des approches technocratiques de l'urbanisme réside dans leur tendance à considérer la ville comme un objet.

Dans cette perspective, la ville apparaît comme un ensemble :

- d'infrastructures ;
- de réseaux ;
- d'équipements ;
- de bâtiments ;
- de fonctions.

L'urbanisme devient alors une activité essentiellement technique visant à optimiser l'organisation spatiale.

Cette conception, dominante durant une grande partie du XXe siècle, a produit d'importantes réalisations.

Mais elle tend également à invisibiliser la dimension humaine de la ville.

Henri Lefebvre proposait une autre lecture.

Dans *Le Droit à la ville* (1968), il distingue la ville comme produit et la ville comme œuvre.

Le produit est fabriqué selon une logique instrumentale.

L'œuvre résulte d'une création collective.

Cette distinction possède une portée politique considérable.

La ville démocratique n'est pas seulement construite.

Elle est continuellement créée par les pratiques, les usages, les interactions et les imaginaires de ses habitants.

Elle constitue une œuvre ouverte.

Cette idée rejoint les analyses de Richard Sennett lorsqu'il affirme que les villes les plus vivantes sont celles qui demeurent inachevées.

Une ville démocratique n'est jamais totalement achevée.

Elle reste disponible à l'appropriation collective.

Chapitre 109

Le commun comme fondement ontologique de la ville

L'une des contributions majeures de Pierre Dardot et de Christian Laval consiste à définir le commun non comme une chose mais comme une pratique politique.

Le commun n'existe pas naturellement.

Il résulte d'une activité collective.

Cette perspective éclaire profondément la question urbaine.

La ville ne devient démocratique que lorsque les habitants participent activement à sa constitution comme monde partagé.

Les espaces publics, les équipements collectifs, les institutions locales et les patrimoines urbains ne sont pas simplement des biens.

Ils constituent des médiations du commun.

La démocratie spatiale peut alors être définie comme le régime politique du commun urbain.

Chapitre 110

L'espace comme condition de l'autonomie

Chez Cornelius Castoriadis, l'autonomie désigne la capacité d'une collectivité à se donner elle-même ses propres règles.

Cette définition demeure fondamentale.

Cependant, elle gagne à être complétée par une réflexion spatiale.

Une société ne peut être autonome que si elle dispose d'une maîtrise suffisante de son environnement matériel.

L'autonomie politique implique donc également une autonomie spatiale.

Cette idée apparaît aujourd'hui avec une acuité particulière.

Les processus de financiarisation urbaine, de spéculation foncière et de concentration immobilière réduisent souvent la capacité des habitants à influencer le devenir de leur territoire.

Le gouvernement urbain démocratique cherche précisément à restaurer cette capacité collective.

L'autonomie devient alors non seulement institutionnelle mais territoriale.

TRENTE-HUITIÈME PARTIE

Une théorie critique de l'urbanisme contemporain

Chapitre 111

Le triomphe de l'urbanisme néolibéral

Depuis les années 1980, les villes ont progressivement été intégrées aux logiques de concurrence globale.

Les analyses de :

- David Harvey ;
- Neil Brenner ;
- Jamie Peck ;
- Saskia Sassen ;

montrent que les métropoles sont devenues des acteurs de compétition économique.

Cette évolution a transformé les priorités de l'aménagement.

Les villes cherchent désormais à :

- attirer les investissements ;
- séduire les entreprises ;
- renforcer leur attractivité ;
- améliorer leur position dans les classements internationaux.

Cette logique produit souvent des tensions avec les exigences démocratiques.

Les intérêts des investisseurs ne coïncident pas toujours avec ceux des habitants.

Chapitre 112

La gentrification comme problème démocratique

La gentrification constitue l'un des phénomènes urbains les plus étudiés de ces dernières décennies.

Les travaux de Neil Smith, de Sharon Zukin et de Loretta Lees montrent qu'elle ne se limite pas à une transformation immobilière.

Elle modifie également les rapports de pouvoir.

Lorsque les populations les plus modestes sont progressivement exclues de certains quartiers, la diversité sociale diminue.

Les formes locales de citoyenneté s'affaiblissent.

La ville perd une partie de sa capacité démocratique.

La lutte contre les effets excluants de la gentrification devient dès lors un enjeu majeur de justice spatiale.

Chapitre 113

Le risque technocratique

L'urbanisme moderne s'est largement constitué comme un savoir expert.

Cette expertise est indispensable.

Les villes contemporaines sont extrêmement complexes.

Cependant, lorsque la décision est entièrement monopolisée par les spécialistes, une forme de dépossession démocratique apparaît.

Cette critique traverse notamment les travaux de :

- Jane Jacobs ;
- James C. Scott ;
- John Forester.

Scott montre dans *Seeing Like a State* que les projets les plus ambitieux de planification ont souvent échoué lorsqu'ils ignoraient les savoirs locaux.

La démocratie spatiale ne rejette donc pas l'expertise.

Elle cherche à la démocratiser.

TRENTE-NEUVIÈME PARTIE

Théorie normative de la ville démocratique idéale

Chapitre 114

Les caractéristiques d’une ville démocratique

À partir des analyses précédentes, il est possible de proposer un modèle normatif de la ville démocratique.

Une telle ville se caractérise par :

Une accessibilité généralisée

Chaque habitant doit pouvoir accéder :

- aux services ;
- aux équipements ;
- aux espaces publics ;
- aux ressources urbaines.

Une participation institutionnalisée

La participation doit être permanente et non exceptionnelle.

Une mixité réelle

La diversité sociale constitue une richesse démocratique.

Une transparence radicale

Les décisions urbaines doivent être compréhensibles et discutables.

Une gouvernance polycentrique

Les différents niveaux de décision doivent coopérer.

Une écologie démocratique

La transition environnementale doit être construite collectivement.

Chapitre 115

Les vertus civiques de la ville démocratique

Depuis Aristote, la philosophie politique reconnaît que les institutions influencent les comportements.

La démocratie spatiale produit certaines dispositions civiques particulières.

Elle favorise :

- l’engagement ;
- la coopération ;
- la responsabilité ;
- l’attention au bien commun ;
- la tolérance ;
- la confiance.

Ces vertus ne sont pas simplement morales.

Elles résultent d’expériences concrètes de participation.

Les habitants apprennent la démocratie en la pratiquant.

La ville devient alors une école permanente de citoyenneté.

Cette intuition rejoint directement les analyses de John Dewey.

Pour Dewey, la démocratie est avant tout un mode de vie collectif.

QUARANTIÈME PARTIE

La démocratie spatiale comme horizon civilisationnel

Chapitre 116

Repenser la modernité politique

L’émergence de la citoyenneté spatiale conduit finalement à repenser l’histoire même de la modernité.

Depuis plusieurs siècles, les luttes démocratiques ont principalement porté sur :

- la représentation ;
- les droits ;
- les libertés ;
- l’égalité.

Le XXIe siècle révèle une nouvelle dimension de cette histoire.

La maîtrise démocratique de l’espace devient à son tour un enjeu central.

Le droit à la ville, la justice spatiale, les communs urbains et la participation à l'aménagement prolongent les conquêtes démocratiques antérieures.

Ils ne les remplacent pas.

Ils les approfondissent.

Chapitre 117

Vers une civilisation de l'habiter démocratique

L'idée la plus ambitieuse portée par l'urbanisme démocratique est peut-être la suivante :

la démocratie ne concerne pas uniquement les institutions politiques.

Elle concerne également les manières d'habiter le monde.

Cette intuition relie des auteurs aussi différents que :

- Aristote ;
- Arendt ;
- Dewey ;
- Lefebvre ;
- Castoriadis ;
- Ostrom ;
- Sennett.

Tous reconnaissent, sous des formes différentes, que la liberté humaine exige la participation à la construction du monde commun.

La ville apparaît alors comme l'expression spatiale de cette exigence.

Elle devient le lieu où se rencontrent :

- autonomie ;
- coopération ;
- justice ;
- pluralité ;
- responsabilité.

Conclusion générale ultime

L'urbanisme démocratique constitue l'une des tentatives théoriques les plus ambitieuses pour réconcilier démocratie, espace et citoyenneté.

Son apport majeur consiste à montrer que la question urbaine n'est pas une question secondaire de gestion territoriale.

Elle est une question politique fondamentale.

La manière dont les villes sont produites détermine largement :

- les formes de participation ;
- les conditions de l'égalité ;
- les possibilités de rencontre ;
- les capacités d'action collective ;
- les expériences concrètes de la liberté.

La démocratie spatiale apparaît ainsi comme l'extension logique du projet démocratique moderne.

Après la conquête des droits politiques et sociaux, elle ouvre la voie à une nouvelle étape de l'émancipation :

la démocratisation de la production de l'espace lui-même.

Dans cette perspective, la ville du XXIe siècle ne doit plus être pensée comme un simple territoire administré.

Elle doit être comprise comme un commun politique vivant, continuellement produit, débattu, transformé et réinventé par ses habitants.

C'est dans cette capacité collective à construire le monde urbain que réside, peut-être, l'une des formes les plus avancées de la démocratie à venir.

TRENTE-SEPTIÈME PARTIE

Ontologie politique de la ville démocratique

Chapitre 108

La ville comme œuvre collective

L'une des limites fondamentales des approches technocratiques de l'urbanisme réside dans leur tendance à considérer la ville comme un objet.

Dans cette perspective, la ville apparaît comme un ensemble :

- d'infrastructures ;
- de réseaux ;
- d'équipements ;
- de bâtiments ;
- de fonctions.

L'urbanisme devient alors une activité essentiellement technique visant à optimiser l'organisation spatiale.

Cette conception, dominante durant une grande partie du XXe siècle, a produit d'importantes réalisations.

Mais elle tend également à invisibiliser la dimension humaine de la ville.

Henri Lefebvre proposait une autre lecture.

Dans *Le Droit à la ville* (1968), il distingue la ville comme produit et la ville comme œuvre.

Le produit est fabriqué selon une logique instrumentale.

L'œuvre résulte d'une création collective.

Cette distinction possède une portée politique considérable.

La ville démocratique n’est pas seulement construite.

Elle est continuellement créée par les pratiques, les usages, les interactions et les imaginaires de ses habitants.

Elle constitue une œuvre ouverte.

Cette idée rejoint les analyses de Richard Sennett lorsqu’il affirme que les villes les plus vivantes sont celles qui demeurent inachevées.

Une ville démocratique n’est jamais totalement achevée.

Elle reste disponible à l’appropriation collective.

Chapitre 109

Le commun comme fondement ontologique de la ville

L’une des contributions majeures de Pierre Dardot et de Christian Laval consiste à définir le commun non comme une chose mais comme une pratique politique.

Le commun n’existe pas naturellement.

Il résulte d’une activité collective.

Cette perspective éclaire profondément la question urbaine.

La ville ne devient démocratique que lorsque les habitants participent activement à sa constitution comme monde partagé.

Les espaces publics, les équipements collectifs, les institutions locales et les patrimoines urbains ne sont pas simplement des biens.

Ils constituent des médiations du commun.

La démocratie spatiale peut alors être définie comme le régime politique du commun urbain.

Chapitre 110

L’espace comme condition de l’autonomie

Chez Cornelius Castoriadis, l’autonomie désigne la capacité d’une collectivité à se donner elle-même ses propres règles.

Cette définition demeure fondamentale.

Cependant, elle gagne à être complétée par une réflexion spatiale.

Une société ne peut être autonome que si elle dispose d’une maîtrise suffisante de son environnement matériel.

L’autonomie politique implique donc également une autonomie spatiale.

Cette idée apparaît aujourd’hui avec une acuité particulière.

Les processus de financiarisation urbaine, de spéculation foncière et de concentration immobilière réduisent souvent la capacité des habitants à influencer le devenir de leur territoire.

Le gouvernement urbain démocratique cherche précisément à restaurer cette capacité collective.

L'autonomie devient alors non seulement institutionnelle mais territoriale.

TRENTE-HUITIÈME PARTIE

Une théorie critique de l'urbanisme contemporain

Chapitre 111

Le triomphe de l'urbanisme néolibéral

Depuis les années 1980, les villes ont progressivement été intégrées aux logiques de concurrence globale.

Les analyses de :

- David Harvey ;
- Neil Brenner ;
- Jamie Peck ;
- Saskia Sassen ;

montrent que les métropoles sont devenues des acteurs de compétition économique.

Cette évolution a transformé les priorités de l'aménagement.

Les villes cherchent désormais à :

- attirer les investissements ;
- séduire les entreprises ;
- renforcer leur attractivité ;
- améliorer leur position dans les classements internationaux.

Cette logique produit souvent des tensions avec les exigences démocratiques.

Les intérêts des investisseurs ne coïncident pas toujours avec ceux des habitants.

Chapitre 112

La gentrification comme problème démocratique

La gentrification constitue l'un des phénomènes urbains les plus étudiés de ces dernières décennies.

Les travaux de Neil Smith, de Sharon Zukin et de Loretta Lees montrent qu'elle ne se limite pas à une transformation immobilière.

Elle modifie également les rapports de pouvoir.

Lorsque les populations les plus modestes sont progressivement exclues de certains quartiers, la

diversité sociale diminue.

Les formes locales de citoyenneté s’affaiblissent.

La ville perd une partie de sa capacité démocratique.

La lutte contre les effets excluants de la gentrification devient dès lors un enjeu majeur de justice spatiale.

Chapitre 113

Le risque technocratique

L’urbanisme moderne s’est largement constitué comme un savoir expert.

Cette expertise est indispensable.

Les villes contemporaines sont extrêmement complexes.

Cependant, lorsque la décision est entièrement monopolisée par les spécialistes, une forme de dépossession démocratique apparaît.

Cette critique traverse notamment les travaux de :

- Jane Jacobs ;
- James C. Scott ;
- John Forester.

Scott montre dans *Seeing Like a State* que les projets les plus ambitieux de planification ont souvent échoué lorsqu’ils ignoraient les savoirs locaux.

La démocratie spatiale ne rejette donc pas l’expertise.

Elle cherche à la démocratiser.

TRENTE-NEUVIÈME PARTIE

Théorie normative de la ville démocratique idéale

Chapitre 114

Les caractéristiques d’une ville démocratique

À partir des analyses précédentes, il est possible de proposer un modèle normatif de la ville démocratique.

Une telle ville se caractérise par :

Une accessibilité généralisée

Chaque habitant doit pouvoir accéder :

- aux services ;
- aux équipements ;
- aux espaces publics ;
- aux ressources urbaines.

Une participation institutionnalisée

La participation doit être permanente et non exceptionnelle.

Une mixité réelle

La diversité sociale constitue une richesse démocratique.

Une transparence radicale

Les décisions urbaines doivent être compréhensibles et discutables.

Une gouvernance polycentrique

Les différents niveaux de décision doivent coopérer.

Une écologie démocratique

La transition environnementale doit être construite collectivement.

Chapitre 115

Les vertus civiques de la ville démocratique

Depuis Aristote, la philosophie politique reconnaît que les institutions influencent les comportements.

La démocratie spatiale produit certaines dispositions civiques particulières.

Elle favorise :

- l’engagement ;
- la coopération ;
- la responsabilité ;
- l’attention au bien commun ;
- la tolérance ;
- la confiance.

Ces vertus ne sont pas simplement morales.

Elles résultent d’expériences concrètes de participation.

Les habitants apprennent la démocratie en la pratiquant.

La ville devient alors une école permanente de citoyenneté.

Cette intuition rejoint directement les analyses de John Dewey.

Pour Dewey, la démocratie est avant tout un mode de vie collectif.

QUARANTIÈME PARTIE

La démocratie spatiale comme horizon civilisationnel

Chapitre 116

Repenser la modernité politique

L’émergence de la citoyenneté spatiale conduit finalement à repenser l’histoire même de la modernité.

Depuis plusieurs siècles, les luttes démocratiques ont principalement porté sur :

- la représentation ;
- les droits ;
- les libertés ;
- l’égalité.

Le XXIe siècle révèle une nouvelle dimension de cette histoire.

La maîtrise démocratique de l’espace devient à son tour un enjeu central.

Le droit à la ville, la justice spatiale, les communs urbains et la participation à l’aménagement prolongent les conquêtes démocratiques antérieures.

Ils ne les remplacent pas.

Ils les approfondissent.

Chapitre 117

Vers une civilisation de l’habiter démocratique

L’idée la plus ambitieuse portée par l’urbanisme démocratique est peut-être la suivante :

la démocratie ne concerne pas uniquement les institutions politiques.

Elle concerne également les manières d’habiter le monde.

Cette intuition relie des auteurs aussi différents que :

- Aristote ;
- Arendt ;
- Dewey ;
- Lefebvre ;
- Castoriadis ;
- Ostrom ;
- Sennett.

Tous reconnaissent, sous des formes différentes, que la liberté humaine exige la participation à la construction du monde commun.

La ville apparaît alors comme l'expression spatiale de cette exigence.

Elle devient le lieu où se rencontrent :

- autonomie ;
- coopération ;
- justice ;
- pluralité ;
- responsabilité.

Conclusion générale ultime

L'urbanisme démocratique constitue l'une des tentatives théoriques les plus ambitieuses pour réconcilier démocratie, espace et citoyenneté.

Son apport majeur consiste à montrer que la question urbaine n'est pas une question secondaire de gestion territoriale.

Elle est une question politique fondamentale.

La manière dont les villes sont produites détermine largement :

- les formes de participation ;
- les conditions de l'égalité ;
- les possibilités de rencontre ;
- les capacités d'action collective ;
- les expériences concrètes de la liberté.

La démocratie spatiale apparaît ainsi comme l'extension logique du projet démocratique moderne.

Après la conquête des droits politiques et sociaux, elle ouvre la voie à une nouvelle étape de l'émancipation :

la démocratisation de la production de l'espace lui-même.

Dans cette perspective, la ville du XXIe siècle ne doit plus être pensée comme un simple territoire administré.

Elle doit être comprise comme un commun politique vivant, continuellement produit, débattu, transformé et réinventé par ses habitants.

C'est dans cette capacité collective à construire le monde urbain que réside, peut-être, l'une des formes les plus avancées de la démocratie à venir.

QUARANTE-ET-UNIÈME PARTIE

La démocratie spatiale et la refondation de la théorie politique contemporaine

Chapitre 118

La question oubliée de l’espace dans la philosophie politique

L’une des principales conclusions de cette recherche réside dans le constat suivant : la philosophie politique moderne a longtemps sous-estimé la dimension spatiale de la démocratie.

De John Locke à John Rawls, les grandes théories normatives se sont principalement concentrées sur :

- les droits ;
- les institutions ;
- les procédures ;
- la justice ;
- la légitimité.

L’espace y apparaît généralement comme un simple cadre neutre.

Or les recherches contemporaines en géographie, en sociologie urbaine et en anthropologie montrent exactement l’inverse.

L’espace influence :

- les comportements ;
- les relations sociales ;
- les opportunités ;
- les inégalités ;
- les capacités d’action.

Comme l’affirme Henri Lefebvre, les rapports sociaux produisent l’espace, mais l’espace produit également des rapports sociaux.

Cette réciprocité impose une révision profonde de la théorie démocratique.

La démocratie n’est pas seulement institutionnelle.

Elle est également territoriale.

Chapitre 119

La spatialisation de la justice

Les théories classiques de la justice ont généralement privilégié la distribution des ressources économiques et juridiques.

Cependant, les travaux de :

- Edward Soja ;
- David Harvey ;
- Susan Fainstein ;

ont montré que toute injustice possède également une dimension spatiale.

Les inégalités prennent toujours place quelque part.

La pauvreté est territorialisée.

Les privilèges sont territorialisés.

Les exclusions sont territorialisées.

Cette observation conduit à une reformulation importante du problème de la justice.

Une société juste ne peut être définie uniquement par la répartition des revenus.

Elle doit également garantir :

- une répartition équitable des équipements ;
- un accès égal à la mobilité ;
- une qualité environnementale partagée ;
- des espaces publics accessibles ;
- une capacité collective d'intervention sur le territoire.

La justice spatiale devient ainsi une composante essentielle de la justice démocratique.

Chapitre 120

La démocratie comme pratique territoriale

Les conceptions classiques de la démocratie définissent généralement la citoyenneté comme un statut.

La citoyenneté spatiale introduit une perspective différente.

Elle définit la citoyenneté comme une pratique.

Être citoyen signifie :

- participer ;
- délibérer ;
- agir ;
- contribuer ;
- habiter.

Cette approche rejoint directement la philosophie pragmatiste de John Dewey.

Dans *The Public and Its Problems* (1927), Dewey affirme que la démocratie ne peut être réduite à un ensemble d'institutions.

Elle constitue une forme d'expérience collective.

La ville apparaît précisément comme l'un des principaux lieux de cette expérience.

Les habitants apprennent la démocratie en participant à la production quotidienne du monde urbain.

QUARANTE-DEUXIÈME PARTIE

La ville comme bien commun politique

Chapitre 121

Dépasser l’opposition entre État et marché

Une grande partie de la pensée moderne repose sur une opposition entre :

- l’État ;
- le marché.

Les débats portent généralement sur la répartition optimale des responsabilités entre ces deux pôles.

Les recherches d’Elinor Ostrom ont profondément remis en question cette opposition.

Elles montrent que les communautés peuvent produire des formes efficaces de gouvernance collective.

Cette découverte possède une portée considérable pour la réflexion urbaine.

La ville ne relève pas exclusivement :

- du marché ;
- de l’État.

Elle peut également être gouvernée comme un commun.

Cette troisième voie constitue l’un des fondements théoriques majeurs de l’urbanisme démocratique.

Chapitre 122

Le commun urbain comme institution démocratique

Les communs urbains ne doivent pas être compris comme de simples ressources.

Ils constituent des institutions politiques.

Selon Dardot et Laval, le commun repose sur l’activité collective de co-institution.

Les habitants élaborent eux-mêmes les règles de gestion des ressources partagées.

Cette approche transforme profondément la conception de la citoyenneté.

Les citoyens ne sont plus seulement des électeurs.

Ils deviennent :

- des gestionnaires ;
- des délibérants ;
- des coproducteurs ;

- des co-responsables.

La démocratie cesse alors d’être un événement électoral périodique.

Elle devient une pratique permanente.

Chapitre 123

L’institution du monde commun

La notion de monde commun occupe une place centrale chez Hannah Arendt.

Selon elle, le monde commun est ce qui relie les individus sans les fusionner.

Il constitue l’espace intermédiaire où peut apparaître la pluralité humaine.

La ville représente probablement l’une des formes les plus concrètes de ce monde commun.

Les rues.

Les places.

Les parcs.

Les bibliothèques.

Les écoles.

Les marchés.

Les équipements collectifs.

Tous ces lieux matérialisent l’existence d’un monde partagé.

La démocratie spatiale consiste précisément à permettre aux habitants de participer à l’institution de ce monde commun.

QUARANTE-TROISIÈME PARTIE

Anthropologie démocratique de l’habiter

Chapitre 124

L’habitant comme sujet politique

L’une des innovations conceptuelles majeures de cette recherche consiste à reconnaître l’habitant comme une catégorie politique fondamentale.

La théorie politique moderne privilégie généralement :

- le citoyen ;
- l’électeur ;
- le contribuable ;
- le sujet de droit.

L’habitant demeure souvent invisible.

Pourtant, l’habitant possède une relation spécifique au territoire.

Il expérimente quotidiennement :

- les infrastructures ;
- les espaces publics ;
- les équipements ;
- les paysages ;
- les services.

Cette expérience produit un savoir irremplaçable.

L’habitant apparaît ainsi comme un acteur politique à part entière.

Chapitre 125

Les savoirs ordinaires et la démocratie

L’urbanisme démocratique repose sur une revalorisation des savoirs ordinaires.

Cette perspective trouve ses racines dans les travaux de :

- Jane Jacobs ;
- Michel de Certeau ;
- John Forester ;
- Patsy Healey.

Ces auteurs montrent que les habitants possèdent des connaissances que les experts ne peuvent produire seuls.

Ils connaissent :

- les usages réels ;
- les temporalités locales ;
- les pratiques sociales ;
- les formes d’entraide ;
- les problèmes quotidiens.

Ces savoirs constituent une ressource démocratique essentielle.

Chapitre 126

L’habiter comme expérience démocratique

Habiter ne consiste pas uniquement à occuper un logement.

Habiter signifie :

- s’approprier un lieu ;
- développer des attachements ;
- construire des relations ;
- produire du sens ;
- participer à une communauté.

Cette conception anthropologique de l’habiter transforme profondément la théorie démocratique.

La citoyenneté spatiale apparaît alors comme l’expression politique de l’expérience d’habiter.

QUARANTE-QUATRIÈME PARTIE

Vers une philosophie politique de la ville du XXIe siècle

Chapitre 127

La ville comme laboratoire démocratique mondial

L’histoire de la démocratie montre que les grandes innovations politiques émergent souvent dans les villes.

Athènes.

Florence.

Venise.

Amsterdam.

Paris.

Barcelone.

New York.

Ces villes ont constitué des laboratoires historiques de nouvelles formes de citoyenneté.

Aujourd’hui encore, les innovations démocratiques les plus significatives apparaissent fréquemment à l’échelle urbaine :

- budgets participatifs ;
- assemblées citoyennes ;
- communs urbains ;
- coopératives d’habitat ;
- urbanisme collaboratif.

La ville demeure le principal espace d’expérimentation démocratique.

Chapitre 128

La citoyenneté spatiale comme nouvel horizon démocratique

L’évolution des sociétés contemporaines conduit progressivement à l’émergence d’un nouveau paradigme.

La citoyenneté ne peut plus être définie uniquement par :

- la nationalité ;
- le vote ;
- les droits juridiques.

Elle implique également une capacité d'action sur le territoire vécu.

La citoyenneté spatiale synthétise cette évolution.

Elle articule :

- démocratie ;
- justice ;
- espace ;
- écologie ;
- participation ;
- communs.

Elle constitue probablement l'une des notions les plus prometteuses pour penser les transformations démocratiques du XXIe siècle.

Pré-conclusion générale du mémoire

Au terme de cette démonstration, une proposition théorique peut être formulée avec précision :

> La démocratie atteint son degré le plus élevé lorsqu'elle ne concerne plus seulement le gouvernement des hommes mais également la production collective du monde spatial qu'ils habitent.

Cette proposition prolonge simultanément :

- Aristote et la polis ;
- Rousseau et la souveraineté populaire ;
- Arendt et l'espace d'apparition ;
- Dewey et la démocratie vécue ;
- Lefebvre et le droit à la ville ;
- Habermas et la délibération publique ;
- Jacobs et l'intelligence habitante ;
- Ostrom et les communs ;
- Sennett et la ville ouverte ;
- Soja et la justice spatiale.

Elle permet d'aboutir à une véritable **théorie générale de la citoyenneté spatiale**, susceptible de constituer l'un des apports majeurs d'un travail doctoral consacré à l'urbanisme démocratique et au gouvernement urbain par les habitants.

La section suivante pourra constituer la **synthèse théorique finale**, sous la forme d'un chapitre conclusif doctoral réunissant l'ensemble des concepts élaborés dans ce mémoire en un modèle conceptuel unique et systématique de la démocratie spatiale.

QUARANTE-ET-UNIÈME PARTIE

La démocratie spatiale et la refondation de la théorie politique contemporaine

Chapitre 118

La question oubliée de l’espace dans la philosophie politique

L’une des principales conclusions de cette recherche réside dans le constat suivant : la philosophie politique moderne a longtemps sous-estimé la dimension spatiale de la démocratie.

De John Locke à John Rawls, les grandes théories normatives se sont principalement concentrées sur :

- les droits ;
- les institutions ;
- les procédures ;
- la justice ;
- la légitimité.

L’espace y apparaît généralement comme un simple cadre neutre.

Or les recherches contemporaines en géographie, en sociologie urbaine et en anthropologie montrent exactement l’inverse.

L’espace influence :

- les comportements ;
- les relations sociales ;
- les opportunités ;
- les inégalités ;
- les capacités d’action.

Comme l’affirme Henri Lefebvre, les rapports sociaux produisent l’espace, mais l’espace produit également des rapports sociaux.

Cette réciprocité impose une révision profonde de la théorie démocratique.

La démocratie n’est pas seulement institutionnelle.

Elle est également territoriale.

Chapitre 119

La spatialisation de la justice

Les théories classiques de la justice ont généralement privilégié la distribution des ressources économiques et juridiques.

Cependant, les travaux de :

- Edward Soja ;
- David Harvey ;
- Susan Fainstein ;

ont montré que toute injustice possède également une dimension spatiale.

Les inégalités prennent toujours place quelque part.

La pauvreté est territorialisée.

Les privilèges sont territorialisés.

Les exclusions sont territorialisées.

Cette observation conduit à une reformulation importante du problème de la justice.

Une société juste ne peut être définie uniquement par la répartition des revenus.

Elle doit également garantir :

- une répartition équitable des équipements ;
- un accès égal à la mobilité ;
- une qualité environnementale partagée ;
- des espaces publics accessibles ;
- une capacité collective d'intervention sur le territoire.

La justice spatiale devient ainsi une composante essentielle de la justice démocratique.

Chapitre 120

La démocratie comme pratique territoriale

Les conceptions classiques de la démocratie définissent généralement la citoyenneté comme un statut.

La citoyenneté spatiale introduit une perspective différente.

Elle définit la citoyenneté comme une pratique.

Être citoyen signifie :

- participer ;
- délibérer ;
- agir ;
- contribuer ;
- habiter.

Cette approche rejoint directement la philosophie pragmatiste de John Dewey.

Dans *The Public and Its Problems* (1927), Dewey affirme que la démocratie ne peut être réduite à un ensemble d'institutions.

Elle constitue une forme d'expérience collective.

La ville apparaît précisément comme l'un des principaux lieux de cette expérience.

Les habitants apprennent la démocratie en participant à la production quotidienne du monde urbain.

QUARANTE-DEUXIÈME PARTIE

La ville comme bien commun politique

Chapitre 121

Dépasser l’opposition entre État et marché

Une grande partie de la pensée moderne repose sur une opposition entre :

- l’État ;
- le marché.

Les débats portent généralement sur la répartition optimale des responsabilités entre ces deux pôles.

Les recherches d’Elinor Ostrom ont profondément remis en question cette opposition.

Elles montrent que les communautés peuvent produire des formes efficaces de gouvernance collective.

Cette découverte possède une portée considérable pour la réflexion urbaine.

La ville ne relève pas exclusivement :

- du marché ;
- de l’État.

Elle peut également être gouvernée comme un commun.

Cette troisième voie constitue l’un des fondements théoriques majeurs de l’urbanisme démocratique.

Chapitre 122

Le commun urbain comme institution démocratique

Les communs urbains ne doivent pas être compris comme de simples ressources.

Ils constituent des institutions politiques.

Selon Dardot et Laval, le commun repose sur l’activité collective de co-institution.

Les habitants élaborent eux-mêmes les règles de gestion des ressources partagées.

Cette approche transforme profondément la conception de la citoyenneté.

Les citoyens ne sont plus seulement des électeurs.

Ils deviennent :

- des gestionnaires ;
- des délibérants ;
- des coproducteurs ;

- des co-responsables.

La démocratie cesse alors d’être un événement électoral périodique.

Elle devient une pratique permanente.

Chapitre 123

L’institution du monde commun

La notion de monde commun occupe une place centrale chez Hannah Arendt.

Selon elle, le monde commun est ce qui relie les individus sans les fusionner.

Il constitue l’espace intermédiaire où peut apparaître la pluralité humaine.

La ville représente probablement l’une des formes les plus concrètes de ce monde commun.

Les rues.

Les places.

Les parcs.

Les bibliothèques.

Les écoles.

Les marchés.

Les équipements collectifs.

Tous ces lieux matérialisent l’existence d’un monde partagé.

La démocratie spatiale consiste précisément à permettre aux habitants de participer à l’institution de ce monde commun.

QUARANTE-TROISIÈME PARTIE

Anthropologie démocratique de l’habiter

Chapitre 124

L’habitant comme sujet politique

L’une des innovations conceptuelles majeures de cette recherche consiste à reconnaître l’habitant comme une catégorie politique fondamentale.

La théorie politique moderne privilégie généralement :

- le citoyen ;
- l’électeur ;
- le contribuable ;
- le sujet de droit.

L’habitant demeure souvent invisible.

Pourtant, l’habitant possède une relation spécifique au territoire.

Il expérimente quotidiennement :

- les infrastructures ;
- les espaces publics ;
- les équipements ;
- les paysages ;
- les services.

Cette expérience produit un savoir irremplaçable.

L’habitant apparaît ainsi comme un acteur politique à part entière.

Chapitre 125

Les savoirs ordinaires et la démocratie

L’urbanisme démocratique repose sur une revalorisation des savoirs ordinaires.

Cette perspective trouve ses racines dans les travaux de :

- Jane Jacobs ;
- Michel de Certeau ;
- John Forester ;
- Patsy Healey.

Ces auteurs montrent que les habitants possèdent des connaissances que les experts ne peuvent produire seuls.

Ils connaissent :

- les usages réels ;
- les temporalités locales ;
- les pratiques sociales ;
- les formes d’entraide ;
- les problèmes quotidiens.

Ces savoirs constituent une ressource démocratique essentielle.

Chapitre 126

L’habiter comme expérience démocratique

Habiter ne consiste pas uniquement à occuper un logement.

Habiter signifie :

- s’approprier un lieu ;
- développer des attachements ;
- construire des relations ;
- produire du sens ;
- participer à une communauté.

Cette conception anthropologique de l’habiter transforme profondément la théorie démocratique.

La citoyenneté spatiale apparaît alors comme l’expression politique de l’expérience d’habiter.

QUARANTE-QUATRIÈME PARTIE

Vers une philosophie politique de la ville du XXIe siècle

Chapitre 127

La ville comme laboratoire démocratique mondial

L’histoire de la démocratie montre que les grandes innovations politiques émergent souvent dans les villes.

Athènes.

Florence.

Venise.

Amsterdam.

Paris.

Barcelone.

New York.

Ces villes ont constitué des laboratoires historiques de nouvelles formes de citoyenneté.

Aujourd’hui encore, les innovations démocratiques les plus significatives apparaissent fréquemment à l’échelle urbaine :

- budgets participatifs ;
- assemblées citoyennes ;
- communs urbains ;
- coopératives d’habitat ;
- urbanisme collaboratif.

La ville demeure le principal espace d’expérimentation démocratique.

Chapitre 128

La citoyenneté spatiale comme nouvel horizon démocratique

L’évolution des sociétés contemporaines conduit progressivement à l’émergence d’un nouveau paradigme.

La citoyenneté ne peut plus être définie uniquement par :

- la nationalité ;
- le vote ;
- les droits juridiques.

Elle implique également une capacité d'action sur le territoire vécu.

La citoyenneté spatiale synthétise cette évolution.

Elle articule :

- démocratie ;
- justice ;
- espace ;
- écologie ;
- participation ;
- communs.

Elle constitue probablement l'une des notions les plus prometteuses pour penser les transformations démocratiques du XXIe siècle.

Pré-conclusion générale du mémoire

Au terme de cette démonstration, une proposition théorique peut être formulée avec précision :

> La démocratie atteint son degré le plus élevé lorsqu'elle ne concerne plus seulement le gouvernement des hommes mais également la production collective du monde spatial qu'ils habitent.

Cette proposition prolonge simultanément :

- Aristote et la polis ;
- Rousseau et la souveraineté populaire ;
- Arendt et l'espace d'apparition ;
- Dewey et la démocratie vécue ;
- Lefebvre et le droit à la ville ;
- Habermas et la délibération publique ;
- Jacobs et l'intelligence habitante ;
- Ostrom et les communs ;
- Sennett et la ville ouverte ;
- Soja et la justice spatiale.

Elle permet d'aboutir à une véritable **théorie générale de la citoyenneté spatiale**, susceptible de constituer l'un des apports majeurs d'un travail doctoral consacré à l'urbanisme démocratique et au gouvernement urbain par les habitants.

La section suivante pourra constituer la **synthèse théorique finale**, sous la forme d'un chapitre conclusif doctoral réunissant l'ensemble des concepts élaborés dans ce mémoire en un modèle conceptuel unique et systématique de la démocratie spatiale.

QUARANTE-CINQUIÈME PARTIE

Synthèse générale : vers une théorie unifiée de la démocratie spatiale

Chapitre 129

La démocratie spatiale comme nouveau paradigme politique

Arrivé au terme de cette recherche, il devient possible de proposer une formulation synthétique de l'ensemble du cadre théorique élaboré.

L'hypothèse initiale de ce travail était que la démocratie ne pouvait être comprise indépendamment de son inscription spatiale.

L'analyse des travaux d'Aristote, d'Jean-Jacques Rousseau, d'John Dewey, d'Hannah Arendt, d'Jürgen Habermas, d'Henri Lefebvre, d'Jane Jacobs, d'Richard Sennett, d'Elinor Ostrom, d'Cornelius Castoriadis et de nombreux autres auteurs permet désormais d'aller plus loin.

La démocratie spatiale peut être définie comme :

> Un régime politique dans lequel les habitants disposent collectivement du pouvoir de participer à la production, à la gestion, à la transformation et à l'appropriation des espaces qui organisent leur existence individuelle et collective.

Cette définition dépasse les conceptions classiques de la démocratie.

Elle ne les remplace pas.

Elle les approfondit.

La démocratie représentative demeure nécessaire.

La démocratie participative demeure indispensable.

La démocratie délibérative demeure fondamentale.

Mais toutes trouvent désormais leur prolongement dans une démocratie de l'espace.

Chapitre 130

Les sept principes fondamentaux de la démocratie spatiale

La théorie générale élaborée dans ce mémoire repose sur sept principes structurants.

Premier principe : le principe d'habitabilité démocratique

Toute organisation spatiale doit être évaluée en fonction de sa capacité à permettre une vie humaine

digne.
Ce principe prolonge les réflexions de Martha Nussbaum sur les capabilités.
Une ville démocratique est une ville habitable.

Deuxième principe : le principe de coproduction urbaine

La ville est continuellement produite par ses habitants.
Cette production doit être reconnue institutionnellement.
Ce principe constitue le cœur de la pensée lefebvrienne.

Troisième principe : le principe de délibération spatiale

Toute transformation majeure du territoire doit faire l'objet d'une délibération publique.
Les choix spatiaux ne peuvent être réduits à des décisions techniques.

Quatrième principe : le principe de justice spatiale

Les ressources urbaines doivent être distribuées équitablement.
Ce principe s'inspire notamment des travaux de Soja et Fainstein.

Cinquième principe : le principe du commun urbain

La ville contient des ressources qui doivent être gouvernées collectivement.
Ce principe prolonge les analyses d'Ostrom, de Dardot et de Laval.

Sixième principe : le principe d'ouverture démocratique

La ville doit favoriser la rencontre avec l'altérité.
Cette exigence rejoint les analyses de Sennett sur la ville ouverte.

Septième principe : le principe de responsabilité écologique

Toute décision urbaine doit intégrer ses conséquences environnementales.
La démocratie spatiale est indissociable de la soutenabilité écologique.

Chapitre 131

Modèle conceptuel de la citoyenneté spatiale

À partir de ces principes, il est possible de formaliser un modèle théorique général.
La citoyenneté spatiale repose sur quatre dimensions interdépendantes.

Dimension politique

Elle concerne :

- la participation ;

- la représentation ;
- la délibération ;
- la décision collective.

Dimension territoriale

Elle concerne :

- l’accès ;
- l’appropriation ;
- l’habiter ;
- la mobilité.

Dimension sociale

Elle concerne :

- l’inclusion ;
- la solidarité ;
- la mixité ;
- la coopération.

Dimension écologique

Elle concerne :

- la préservation des ressources ;
- la résilience ;
- la durabilité ;
- la responsabilité intergénérationnelle.

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme une citoyenneté multidimensionnelle.

QUARANTE-SIXIÈME PARTIE

Apports théoriques à la philosophie politique contemporaine

Chapitre 132

Une critique spatiale de la démocratie libérale

La démocratie libérale moderne a permis des avancées historiques considérables :

- droits fondamentaux ;
- libertés publiques ;
- pluralisme ;
- représentation politique.

Cependant, elle tend souvent à considérer les citoyens comme des individus abstraits.

La démocratie spatiale introduit une correction essentielle.

Les citoyens sont toujours situés.

Ils vivent dans :

- des quartiers ;
- des territoires ;
- des paysages ;
- des espaces publics.

Les inégalités territoriales influencent directement les possibilités d'exercice de la liberté.

Ainsi, la liberté démocratique dépend également des conditions spatiales de son exercice.

Chapitre 133

Une critique spatiale du marxisme classique

Le marxisme a fourni des outils puissants pour analyser :

- l'exploitation ;
- les classes sociales ;
- l'accumulation du capital.

Toutefois, plusieurs auteurs, notamment Lefebvre et Harvey, ont montré que l'espace constituait une dimension insuffisamment prise en compte dans certaines versions du marxisme classique.

La production de l'espace apparaît aujourd'hui comme l'un des principaux mécanismes de reproduction des inégalités.

La démocratie spatiale permet d'intégrer pleinement cette dimension territoriale de la domination.

Chapitre 134

Une critique spatiale du technocratisme

Le technocratisme repose sur l'idée que les problèmes collectifs doivent être résolus principalement par des experts.

Cette approche possède une efficacité certaine.

Mais elle comporte également une limite démocratique.

Elle tend à sous-estimer les savoirs habitants.

Or l'espace urbain n'est jamais uniquement un objet technique.

Il est :

- vécu ;
- pratiqué ;
- approprié ;
- interprété.

La démocratie spatiale ne remplace pas l'expertise.

Elle la pluralise.

QUARANTE-SEPTIÈME PARTIE

Les perspectives futures de la démocratie spatiale

Chapitre 135

L’urbanisation planétaire

Le XXIe siècle est le siècle des villes.

Selon les projections démographiques internationales, la majorité croissante de la population mondiale vivra dans des espaces urbanisés.

Cette évolution transforme profondément les enjeux démocratiques.

Les grandes questions du futur seront largement urbaines :

- logement ;
- mobilité ;
- climat ;
- alimentation ;
- énergie ;
- inclusion sociale.

La démocratie urbaine devient ainsi une question centrale pour l’avenir de l’humanité.

Chapitre 136

La métropole démocratique

Les métropoles contemporaines constituent des espaces particulièrement complexes.

Elles dépassent souvent les limites administratives traditionnelles.

Cette situation pose une question nouvelle :

comment démocratiser les territoires métropolitains ?

La démocratie spatiale devra inventer des institutions adaptées à ces nouvelles échelles.

Chapitre 137

Les générations futures et le droit à la ville

L’urbanisme démocratique ne concerne pas uniquement les habitants présents.

Il engage également les générations futures.

Cette dimension est essentielle.

Comme le souligne Hans Jonas dans *Le Principe responsabilité*, toute action collective doit tenir compte de ses conséquences à long terme.

La ville démocratique doit donc intégrer une responsabilité intergénérationnelle.

Grande conclusion doctrinale

La thèse centrale de ce mémoire peut désormais être formulée de manière systématique :

> La démocratie du XXIe siècle ne pourra atteindre sa pleine réalisation qu'en intégrant la dimension spatiale de la citoyenneté.

Cette proposition repose sur plusieurs constats :

1. Toute vie politique est spatialement située.
2. Toute citoyenneté s'exerce dans des lieux concrets.
3. Toute injustice possède une dimension territoriale.
4. Toute participation dépend de conditions spatiales.
5. Toute démocratie nécessite un monde commun matériel.

Dès lors, la démocratisation de l'espace devient l'une des grandes tâches politiques contemporaines.

L'urbanisme démocratique apparaît comme l'instrument privilégié de cette démocratisation.

Il vise à faire de la ville :

- un espace de liberté ;
- un espace de justice ;
- un espace de coopération ;
- un espace d'autonomie ;
- un espace de responsabilité collective.

La citoyenneté spatiale constitue l'expression politique de cette ambition.

Elle représente non seulement une nouvelle théorie de la ville, mais également une nouvelle théorie de la démocratie elle-même.

En ce sens, la démocratie spatiale peut être comprise comme l'une des contributions théoriques majeures susceptibles de renouveler la philosophie politique, l'urbanisme, la sociologie urbaine et les études démocratiques au XXIe siècle.

Bibliographie doctorale complémentaire

- Henri Lefebvre, *Le Droit à la ville*, 1968.
- Henri Lefebvre, *La Production de l'espace*, 1974.
- David Harvey, *Rebel Cities*, 2012.
- Edward Soja, *Seeking Spatial Justice*, 2010.
- Susan Fainstein, *The Just City*, 2010.
- Elinor Ostrom, *Governing the Commons*, 1990.
- Richard Sennett, *Building and Dwelling*, 2018.
- Jane Jacobs, *The Death and Life of Great American Cities*, 1961.
- Hannah Arendt, *La Condition de l'homme moderne*, 1958.
- Jürgen Habermas, *L'Espace public*, 1962.

- Cornelius Castoriadis, *L'Institution imaginaire de la société*, 1975.
- John Dewey, *The Public and Its Problems*, 1927.

QUARANTE-HUITIÈME PARTIE

Pour une théorie générale du gouvernement urbain par les habitants

Chapitre 138

Dépasser le paradigme du gouvernement de la ville

Depuis le XIXe siècle, la question urbaine a été principalement pensée sous l'angle du gouvernement de la ville.

Les débats ont porté sur :

- l'efficacité administrative ;
- la rationalisation des services ;
- la planification ;
- la fiscalité locale ;
- la gestion des infrastructures.

Cette perspective demeure nécessaire.

Cependant, elle présente une limite fondamentale.

Elle considère généralement les habitants comme des administrés.

La démocratie spatiale conduit à un renversement conceptuel majeur.

La question n'est plus seulement :

> Comment gouverner la ville ?

Elle devient :

> Comment permettre aux habitants de participer eux-mêmes au gouvernement de la ville ?

Cette distinction paraît subtile.

Elle est en réalité fondamentale.

Elle marque le passage d'une logique administrative à une logique démocratique.

L'urbanisme cesse d'être uniquement une technique de gestion.

Il devient une institution de la citoyenneté.

Chapitre 139

Les habitants comme coproducteurs du pouvoir urbain

L'une des idées les plus novatrices de la théorie de la citoyenneté spatiale consiste à considérer les habitants comme des producteurs de pouvoir.

Dans les théories politiques classiques, le pouvoir est généralement conçu comme une capacité de décision concentrée dans les institutions.

Or les travaux de :

- Michel Foucault ;
- Henri Lefebvre ;
- Manuel Castells ;

montrent que le pouvoir circule également à travers les pratiques sociales ordinaires.

Les habitants :

- produisent des usages ;
- construisent des réseaux ;
- développent des solidarités ;
- créent des formes d'organisation.

Ils participent ainsi continuellement à la production du territoire.

Le gouvernement urbain démocratique consiste à reconnaître institutionnellement cette capacité déjà existante.

Chapitre 140

La démocratie comme coproduction permanente

Dans cette perspective, la démocratie ne doit plus être pensée comme un mécanisme périodique de désignation des gouvernants.

Elle apparaît comme un processus permanent de coproduction.

Cette idée rejoint les réflexions de :

- John Dewey ;
- Cornelius Castoriadis ;
- Pierre Rosanvallon.

La démocratie n'est jamais achevée.

Elle se construit quotidiennement.

La ville constitue précisément le lieu privilégié de cette construction permanente.

Chaque espace public.

Chaque quartier.

Chaque équipement collectif.

Chaque projet urbain.

Devient un terrain potentiel d’apprentissage démocratique.

QUARANTE-NEUVIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et écologie politique

Chapitre 141

La crise écologique comme crise de l’habiter

La crise écologique contemporaine ne peut être réduite à un problème environnemental.

Elle constitue également une crise politique.

Plus profondément encore, elle apparaît comme une crise de l’habiter.

Les analyses de :

- Bruno Latour ;
- Timothy Morton ;
- Philippe Descola ;

montrent que les sociétés modernes ont progressivement dissocié :

- les humains ;
- les territoires ;
- les milieux de vie.

L’urbanisme démocratique propose une orientation différente.

Il réinscrit les habitants dans leurs environnements.

Il reconnecte citoyenneté et territoire.

Chapitre 142

La ville écologique comme ville démocratique

Les débats contemporains sur la transition écologique accordent souvent une place importante aux innovations techniques :

- bâtiments à énergie positive ;
- mobilités décarbonées ;
- réseaux intelligents ;
- infrastructures vertes.

Ces innovations sont importantes.

Cependant, elles demeurent insuffisantes.

La transition écologique nécessite également une transformation démocratique.

Les habitants doivent participer aux choix qui engagent leur avenir collectif.

Une écologie imposée risque toujours de susciter la défiance.

Une écologie coconstruite renforce au contraire la légitimité des transformations.

Chapitre 143

Les communs écologiques urbains

Les communs urbains possèdent également une dimension écologique.

Parcs.

Jardins partagés.

Forêts urbaines.

Cours d’eau.

Espaces naturels.

Ces ressources ne peuvent être gérées durablement sans implication citoyenne.

Les recherches d’Elinor Ostrom montrent précisément que la durabilité dépend souvent de la capacité des communautés à élaborer elles-mêmes des règles de gestion adaptées.

L’urbanisme démocratique rejoint ainsi l’écologie politique.

Les deux perspectives reposent sur une même exigence :

la responsabilité collective.

CINQUANTIÈME PARTIE

La citoyenneté spatiale comme projet d’émancipation

Chapitre 144

De la citoyenneté juridique à la citoyenneté active

L’histoire moderne de la citoyenneté peut être comprise comme une succession d’élargissements.

Selon la célèbre analyse de Thomas Humphrey Marshall, la citoyenneté moderne comporte trois dimensions :

- civile ;
- politique ;
- sociale.

La théorie de la citoyenneté spatiale propose l'ajout d'une quatrième dimension :

la citoyenneté territoriale.

Cette dernière renvoie à la capacité effective des habitants à participer à la production des espaces qu'ils habitent.

Cette extension apparaît aujourd'hui indispensable.

Chapitre 145

L'émancipation par la participation

L'un des enseignements majeurs de la démocratie participative est que la participation possède une valeur intrinsèque.

Elle ne sert pas uniquement à produire de meilleures décisions.

Elle transforme également les participants eux-mêmes.

Carole Pateman l'avait déjà montré dans *Participation and Democratic Theory* (1970).

La participation développe :

- les compétences civiques ;
- la confiance ;
- l'autonomie ;
- le sens des responsabilités.

L'urbanisme démocratique prolonge cette intuition.

Participer à la production de la ville devient une forme d'apprentissage politique.

Chapitre 146

La ville comme école de démocratie

Cette idée conduit à une conclusion fondamentale.

La ville n'est pas seulement un objet de gouvernement.

Elle est une institution éducative.

Les habitants y apprennent :

- la coopération ;
- la négociation ;
- la délibération ;
- le conflit ;
- la solidarité.

Comme l'affirmait John Dewey, la démocratie doit être vécue pour être apprise.

La ville démocratique constitue précisément l'un des lieux privilégiés de cet apprentissage.

CINQUANTE-ET-UNIÈME PARTIE

Théorisation finale : le paradigme de la démocratie habitante

Chapitre 147

Définition de la démocratie habitante

À partir de l'ensemble des développements précédents, il est possible de proposer un concept de synthèse.

Ce concept est celui de :

démocratie habitante

La démocratie habitante peut être définie comme :

> Une forme avancée de démocratie dans laquelle les habitants participent directement et continuellement à la production, à la gestion, à l'évaluation et à la transformation des espaces constituant leur cadre de vie.

Cette notion permet d'unifier :

- le droit à la ville ;
- la citoyenneté spatiale ;
- les communs urbains ;
- la justice spatiale ;
- la démocratie participative ;
- l'écologie urbaine.

Chapitre 148

Les quatre piliers de la démocratie habitante

Le modèle théorique proposé repose sur quatre piliers fondamentaux :

1. L'autonomie

Capacité collective à agir sur le territoire.

2. La participation

Implication effective dans les décisions.

3. La justice

Répartition équitable des ressources urbaines.

4. Le commun

Gestion collective du monde partagé.

Ces quatre principes forment l'architecture normative de la démocratie habitante.

Chapitre 149

Le droit démocratique à l'habiter

L'ultime conséquence de cette théorie réside dans la formulation d'un nouveau droit politique.

Après :

- les droits civils ;
- les droits politiques ;
- les droits sociaux ;

émerge progressivement ce que l'on pourrait appeler :

le droit démocratique à l'habiter.

Ce droit ne signifie pas seulement :

- disposer d'un logement ;
- accéder à la ville ;
- utiliser les équipements.

Il signifie :

> participer à la définition même du monde urbain.

Cette idée représente probablement l'horizon le plus avancé de la démocratie spatiale contemporaine.

Conclusion générale définitive

De la polis d'Aristote au droit à la ville d'Henri Lefebvre, des espaces publics d'Hannah Arendt à la démocratie communicationnelle d'Jürgen Habermas, des quartiers vivants de Jane Jacobs aux communs d'Elinor Ostrom, une même intuition traverse plus de deux millénaires de pensée politique :

les êtres humains ne deviennent pleinement citoyens qu'en participant à la construction du monde commun qu'ils habitent.

La ville apparaît alors comme bien davantage qu'un cadre physique.

Elle est :

- une institution politique ;
- une structure sociale ;

- un espace moral ;
- un milieu écologique ;
- un commun démocratique.

L’urbanisme démocratique ne constitue donc pas simplement une méthode d’aménagement.

Il représente une philosophie politique de l’habiter.

Son objectif ultime est de permettre aux habitants de devenir les auteurs collectifs de leur propre monde urbain.

Dans cette perspective, la citoyenneté spatiale apparaît comme l’une des formes les plus abouties de l’émancipation démocratique contemporaine et comme l’un des fondements possibles d’une théorie renouvelée de la démocratie pour le XXIe siècle.

CINQUANTE-DEUXIÈME PARTIE

Fondements épistémologiques de la citoyenneté spatiale

Chapitre 150

Pour une épistémologie démocratique de l’espace

L’un des présupposés les plus profondément ancrés dans l’urbanisme moderne consiste à considérer que la connaissance légitime de la ville appartient principalement aux experts.

Depuis le XIXe siècle, les ingénieurs, les architectes, les urbanistes, les économistes et les administrations ont progressivement acquis un monopole de la définition des problèmes urbains.

Cette évolution s’explique historiquement.

La croissance des villes industrielles a nécessité des compétences techniques nouvelles :

- gestion des réseaux ;
- assainissement ;
- transports ;
- logement ;
- infrastructures.

Toutefois, cette spécialisation a produit un effet secondaire important : la marginalisation des savoirs habitants.

Or les travaux de :

- Jane Jacobs ;
- Michel de Certeau ;

- John Forester ;
- Patsy Healey ;

montrent que les habitants développent eux aussi une connaissance de la ville.

Cette connaissance est différente de l'expertise scientifique.

Elle est :

- pratique ;
- située ;
- relationnelle ;
- vécue.

La démocratie spatiale implique donc une pluralisation des formes légitimes de savoir.

Chapitre 151

Les savoirs de l'habiter

L'habiter produit une forme particulière d'intelligence territoriale.

Les habitants connaissent :

- les temporalités réelles des lieux ;
- les usages quotidiens ;
- les conflits invisibles ;
- les solidarités locales ;
- les trajectoires résidentielles.

Cette connaissance est souvent absente des diagnostics techniques.

Elle permet pourtant de comprendre des dimensions essentielles de la vie urbaine.

Jane Jacobs avait déjà démontré que les habitants perçoivent des phénomènes que les modèles de planification ignorent fréquemment.

Les urbanistes observent souvent la ville depuis les cartes.

Les habitants l'observent depuis les pratiques.

La démocratie spatiale repose sur l'articulation de ces deux perspectives.

Chapitre 152

L'intelligence collective urbaine

L'une des conséquences majeures de cette approche consiste à reconnaître l'existence d'une intelligence collective urbaine.

Cette notion désigne la capacité d'une communauté d'habitants à produire des connaissances sur son propre environnement.

Cette intelligence :

- n'est pas centralisée ;
- n'est pas hiérarchisée ;

- n’est pas détenue par un acteur unique.

Elle émerge de la coopération.

Les recherches sur les communs, les mouvements urbains et les processus participatifs montrent que les habitants sont souvent capables de produire collectivement des solutions innovantes.

La démocratie spatiale apparaît ainsi comme une technologie politique permettant de mobiliser cette intelligence collective.

CINQUANTE-TROISIÈME PARTIE

La citoyenneté spatiale à l’ère numérique

Chapitre 153

Les transformations numériques de l’espace public

L’émergence du numérique transforme profondément les formes contemporaines de citoyenneté.

Les analyses de :

- Manuel Castells ;
- Dominique Cardon ;
- Benjamin Barber ;

montrent que les technologies numériques redéfinissent les modalités de participation démocratique.

La ville contemporaine est désormais traversée par :

- les réseaux numériques ;
- les plateformes ;
- les données urbaines ;
- les systèmes connectés.

Cette évolution ouvre de nouvelles possibilités.

Mais elle soulève également de nouveaux risques.

Chapitre 154

Les promesses de la démocratie numérique urbaine

Les technologies numériques peuvent renforcer la démocratie spatiale.

Elles permettent notamment :

- l’accès à l’information ;

- la transparence ;
- la consultation élargie ;
- la coproduction de connaissances ;
- la participation continue.

Les budgets participatifs numériques constituent un exemple significatif.

Ils permettent à un nombre croissant d'habitants de contribuer aux décisions publiques.

De même, les plateformes de cartographie participative rendent visibles des besoins longtemps ignorés.

Chapitre 155

Les risques de la gouvernance algorithmique

Cependant, la ville intelligente (smart city) ne constitue pas automatiquement une ville démocratique.

Les analyses critiques de :

- Shoshana Zuboff ;
- Evgeny Morozov ;
- Rob Kitchin ;

montrent que les technologies peuvent également renforcer les asymétries de pouvoir.

Lorsque les décisions urbaines reposent sur des algorithmes opaques, les citoyens perdent leur capacité de contrôle.

La démocratie spatiale exige donc une gouvernance démocratique des données urbaines.

CINQUANTE-QUATRIÈME PARTIE

La ville mondiale et les nouvelles échelles de la démocratie

Chapitre 156

La crise des cadres politiques traditionnels

Les villes contemporaines dépassent de plus en plus les cadres administratifs hérités.

Les métropoles fonctionnent désormais à des échelles multiples :

- locale ;
- régionale ;
- nationale ;
- mondiale.

Cette situation produit une tension croissante entre les espaces vécus et les institutions politiques.

Les citoyens habitent souvent des territoires plus vastes que ceux couverts par les structures démocratiques existantes.

Chapitre 157

Les villes comme acteurs politiques globaux

Les recherches de Saskia Sassen montrent que les grandes métropoles jouent aujourd'hui un rôle politique majeur.

Certaines villes développent :

- des politiques climatiques ;
- des réseaux internationaux ;
- des stratégies migratoires ;
- des coopérations transnationales.

Cette évolution transforme la démocratie urbaine.

Les villes deviennent des espaces politiques autonomes.

Chapitre 158

Vers une démocratie multiscalaire

La citoyenneté spatiale implique dès lors une articulation entre plusieurs niveaux :

- quartier ;
- commune ;
- métropole ;
- région ;
- État ;
- réseaux internationaux.

La démocratie spatiale n'abolit pas les institutions existantes.

Elle cherche à les articuler.

Cette gouvernance multiscalaire constitue probablement l'un des principaux défis institutionnels du XXIe siècle.

CINQUANTE-CINQUIÈME PARTIE

La ville comme projet civilisationnel

Chapitre 159

La ville et la question du bien commun

Depuis Aristote, la politique est inséparable de la recherche du bien commun.

Or la ville représente l’une des formes les plus concrètes de cette recherche.

Elle rassemble :

- des populations diverses ;
- des intérêts contradictoires ;
- des aspirations multiples.

La démocratie urbaine consiste précisément à organiser cette coexistence.

La ville devient ainsi un laboratoire permanent du bien commun.

Chapitre 160

Habiter le monde démocratiquement

Au terme de cette réflexion, une idée centrale s’impose.

La démocratie n’est pas seulement une manière de gouverner.

Elle est également une manière d’habiter.

Cette intuition relie :

- Aristote ;
- Arendt ;
- Dewey ;
- Lefebvre ;
- Castoriadis ;
- Sennett ;
- Ostrom.

Tous montrent que la liberté humaine exige davantage que des droits abstraits.

Elle suppose la capacité de participer à la construction du monde commun.

Chapitre 161

La ville démocratique comme horizon politique

La ville démocratique apparaît alors comme un idéal régulateur.

Elle ne constitue jamais une réalité parfaitement accomplie.

Elle demeure un projet.

Un horizon.

Une orientation normative.

Sa réalisation exige :

- des institutions ouvertes ;
- des habitants actifs ;
- des espaces accessibles ;
- une justice territoriale ;
- une responsabilité écologique ;
- une culture démocratique.

La démocratie spatiale ne promet pas la disparition des conflits.

Au contraire.

Elle reconnaît leur caractère inévitable.

Mais elle cherche à créer les conditions permettant de les transformer en délibération collective plutôt qu'en domination.

Conclusion philosophique finale

L'ensemble de cette recherche conduit à une proposition théorique générale :

> La démocratie véritable ne consiste pas seulement à gouverner ensemble ; elle consiste également à habiter ensemble un monde que l'on contribue collectivement à produire.

Cette définition permet de dépasser les oppositions traditionnelles entre :

- politique et urbanisme ;
- espace et citoyenneté ;
- gouvernement et participation ;
- institutions et pratiques.

La ville apparaît alors comme la forme spatiale de la démocratie.

Et la démocratie apparaît comme la forme politique de l'habiter.

Ainsi se dessine une théorie générale de la **démocratie habitante**, de la **citoyenneté spatiale** et du **gouvernement urbain démocratique**, fondée sur la conviction que les habitants ne sont pas seulement les usagers de la ville, mais les auteurs légitimes du monde urbain qu'ils partagent.

Références bibliographiques complémentaires

- Participation and Democratic Theory, 1970.
- Seeing Like a State, 1998.
- The Practice of Everyday Life, 1980.
- Collaborative Planning, 1997.
- The Rise of the Network Society, 1996.
- The Age of Surveillance Capitalism, 2019.
- Expulsions, 2014.
- Nous n’avons jamais été modernes, 1991.
- Le Principe responsabilité, 1979.
- The Open City, concept développé notamment dans *Building and Dwelling*, 2018.

CINQUANTE-SIXIÈME PARTIE

La constitution démocratique de l’espace : vers une théorie politique de l’habiter

Chapitre 162

L’espace comme institution politique fondamentale

L’un des résultats majeurs de cette recherche consiste à réinterpréter l’espace urbain comme une institution politique.

La théorie politique classique a principalement identifié les institutions à travers :

- l’État ;
- le parlement ;
- les tribunaux ;
- les constitutions ;
- les administrations.

Pourtant, ces institutions ne fonctionnent jamais indépendamment d’un cadre spatial.

Les espaces urbains organisent les comportements collectifs.

Ils structurent :

- les rencontres ;
- les circulations ;
- les conflits ;
- les coopérations ;
- les formes de visibilité sociale.

En ce sens, l’espace n’est pas simplement le support de la vie politique.

Il constitue lui-même une institution politique.

Cette intuition est déjà présente chez Aristote lorsqu’il décrit la polis comme une communauté territorialisée orientée vers le bien commun.

Elle réapparaît chez Hannah Arendt lorsque celle-ci affirme que la politique exige un « espace d’apparition ».

Elle trouve sa formulation contemporaine la plus élaborée chez Henri Lefebvre lorsqu’il affirme que l’espace est produit socialement.

Ainsi, l’espace urbain peut être compris comme une institution fondamentale de la démocratie.

Chapitre 163

Le pouvoir constituant des habitants

Les théories démocratiques distinguent généralement :

- le pouvoir constitué ;
- le pouvoir constituant.

Le pouvoir constitué désigne les institutions existantes.

Le pouvoir constituant désigne la capacité collective à créer de nouvelles institutions.

Cette distinction peut être appliquée à la ville.

Les habitants ne sont pas seulement les usagers des institutions urbaines.

Ils participent continuellement à leur constitution.

Par leurs pratiques quotidiennes, ils produisent :

- des normes ;
- des usages ;
- des significations ;
- des formes d’organisation.

Ils exercent ainsi une forme de pouvoir constituant spatial.

Cette idée rejoint les analyses de Castoriadis sur l’autoinstitution de la société.

Une société démocratique ne reçoit pas ses institutions d’une autorité extérieure.

Elle les produit elle-même.

La démocratie spatiale applique ce principe à la ville.

Chapitre 164

La ville comme processus instituant

La ville ne doit donc pas être conçue comme un objet achevé.

Elle constitue un processus permanent.

Cette conception dynamique est au cœur des travaux de :

- Henri Lefebvre ;
- Manuel Castells ;
- Michel Agier ;
- Richard Sennett.

La ville se transforme continuellement sous l'effet :

- des mobilités ;
- des pratiques ;
- des conflits ;
- des innovations ;
- des appropriations collectives.

Cette dynamique instituante représente l'une des principales ressources démocratiques de l'espace urbain.

CINQUANTE-SEPTIÈME PARTIE

Sociologie de la citoyenneté spatiale

Chapitre 165

Les nouvelles formes d'engagement urbain

Les transformations contemporaines de la démocratie se manifestent particulièrement à l'échelle urbaine.

Les travaux de :

- Pierre Rosanvallon ;
- Loïc Blondiaux ;
- Yves Sintomer ;

montrent que les citoyens cherchent aujourd'hui de nouvelles formes d'implication.

Ces engagements concernent souvent :

- le logement ;
- les espaces publics ;
- l'environnement ;
- la mobilité ;
- les équipements de proximité.

La ville devient un terrain privilégié d'expérimentation démocratique.

Chapitre 166

Les mouvements urbains comme acteurs démocratiques

Les recherches de Manuel Castells ont démontré l'importance croissante des mouvements sociaux urbains.

Ces mouvements interviennent sur des questions telles que :

- l'accès au logement ;
- la protection des quartiers ;
- les transports ;
- l'environnement ;
- les services publics.

Ils participent à la politisation des enjeux spatiaux.

La démocratie urbaine contemporaine se construit largement à travers ces mobilisations.

Chapitre 167

Les conflits urbains comme ressources démocratiques

La démocratie spatiale ne suppose pas la disparition des conflits.

Au contraire.

Les conflits révèlent souvent des problèmes invisibles.

Ils permettent l'expression :

- des besoins ;
- des revendications ;
- des désaccords.

Comme l'ont montré :

- Chantal Mouffe ;
- Ernesto Laclau ;

la démocratie implique la reconnaissance du pluralisme conflictuel.

La ville démocratique n'est donc pas une ville sans conflits.

C'est une ville capable de transformer les conflits en délibération publique.

CINQUANTE-HUITIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et reconnaissance

Chapitre 168

La reconnaissance comme condition de la citoyenneté

Les théories contemporaines de la reconnaissance développées par Axel Honneth apportent un éclairage essentiel à la question urbaine.

La participation démocratique dépend de la reconnaissance sociale.

Les individus doivent être reconnus :

- comme sujets ;
- comme acteurs ;
- comme interlocuteurs légitimes.

Cette exigence s’applique également aux habitants.

L’urbanisme démocratique suppose la reconnaissance des habitants comme producteurs légitimes de savoirs et de décisions.

Chapitre 169

Reconnaître les savoirs populaires

L’un des effets du technocratisme urbain réside dans la disqualification fréquente des savoirs populaires.

Les habitants sont parfois considérés comme :

- insuffisamment compétents ;
- trop particuliers ;
- peu rationnels.

Cette vision est incompatible avec la démocratie spatiale.

Les savoirs habitants ne remplacent pas l’expertise.

Ils la complètent.

Une gouvernance démocratique de la ville exige la reconnaissance mutuelle entre :

- experts ;
- élus ;
- habitants.

Chapitre 170

Reconnaissance et dignité urbaine

La question de la reconnaissance possède également une dimension territoriale.

Certaines populations vivent dans des espaces stigmatisés.

Les quartiers défavorisés sont souvent associés à des représentations négatives.

Cette stigmatisation produit des effets politiques.

Elle fragilise la citoyenneté.

Une ville démocratique doit garantir la dignité territoriale de tous ses habitants.

CINQUANTE-NEUVIÈME PARTIE

Théorie critique de l’exclusion spatiale

Chapitre 171

Les mécanismes contemporains de l’exclusion

Les inégalités urbaines ne résultent pas uniquement des revenus.

Elles sont également produites par des mécanismes spatiaux.

Parmi ceux-ci :

- la ségrégation résidentielle ;
- la spéculation foncière ;
- la gentrification ;
- la privatisation de l’espace ;
- l’inégale répartition des équipements.

Ces mécanismes réduisent les capacités démocratiques de certaines populations.

Chapitre 172

Le droit à la centralité

Henri Lefebvre insistait particulièrement sur la question de la centralité.

Pour lui, le droit à la ville implique le droit d’accéder aux espaces centraux de la vie urbaine.

La centralité n’est pas seulement géographique.

Elle est :

- sociale ;
- économique ;

- culturelle ;
- politique.

Être exclu des espaces centraux revient souvent à être exclu de certaines formes de citoyenneté.

Chapitre 173

Pour une démocratie de l’égalité territoriale

La démocratie spatiale implique donc une égalité territoriale fondamentale.

Cette égalité ne signifie pas l’uniformité.

Elle signifie que chaque habitant doit disposer des ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie collective.

Cette exigence rejoint :

- la justice spatiale de Soja ;
- la ville juste de Fainstein ;
- les capabilités de Sen et Nussbaum.

SOIXANTIÈME PARTIE

La ville démocratique comme projet inachevé

Chapitre 174

Une démocratie toujours à construire

L’une des leçons les plus importantes de la pensée démocratique est que la démocratie n’est jamais définitivement acquise.

Elle demeure un processus ouvert.

Cette idée traverse :

- Aristote ;
- Rousseau ;
- Dewey ;
- Arendt ;
- Castoriadis.

Elle s’applique également à la ville.

La ville démocratique n’est jamais achevée.

Elle reste en permanence à construire.

Chapitre 175

L’inachèvement comme valeur démocratique

Richard Sennett a montré que les villes les plus vivantes sont souvent les moins closes.

L’ouverture constitue une ressource démocratique.

Une ville totalement planifiée risque de devenir rigide.

Une ville ouverte permet :

- l’innovation ;
- l’appropriation ;
- la créativité ;
- la participation.

L’inachèvement devient ainsi une vertu politique.

Chapitre 176

La promesse démocratique de la ville

Au terme de cette réflexion, la ville apparaît comme l’un des derniers grands laboratoires de la démocratie.

Elle concentre :

- les défis écologiques ;
- les défis sociaux ;
- les défis économiques ;
- les défis politiques.

Mais elle concentre également les ressources nécessaires pour y répondre.

La ville démocratique représente dès lors bien davantage qu’un modèle d’aménagement.

Elle constitue une promesse politique.

La promesse d’un monde où les habitants cesseraient d’être de simples usagers de l’espace pour devenir les auteurs collectifs de leur destin territorial.

C’est précisément dans cette capacité à instituer ensemble le monde urbain que réside le cœur de la citoyenneté spatiale et l’horizon normatif de l’urbanisme démocratique du XXIe siècle.

SOIXANTE-ET-UNIÈME PARTIE

Théorie institutionnelle de la démocratie spatiale

Chapitre 177

Les institutions de la citoyenneté spatiale

Toute démocratie durable nécessite des institutions.

L'histoire politique montre que les aspirations démocratiques ne peuvent se maintenir sans dispositifs capables de les stabiliser dans le temps.

L'urbanisme démocratique ne fait pas exception.

Si les habitants doivent devenir des acteurs effectifs de la production urbaine, il est nécessaire de créer des institutions adaptées à cette ambition.

Ces institutions doivent permettre :

- la participation ;
- la délibération ;
- la codécision ;
- l'évaluation ;
- le contrôle citoyen.

La démocratie spatiale ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté des gouvernants.

Elle exige des mécanismes permanents garantissant la présence des habitants dans les processus de décision.

Cette idée rejoint les réflexions de Cornelius Castoriadis sur l'autonomie institutionnelle.

Une société démocratique est une société capable de créer des institutions favorisant sa propre participation.

Chapitre 178

Les assemblées territoriales citoyennes

Parmi les innovations institutionnelles contemporaines, les assemblées citoyennes occupent une place croissante.

Leur intérêt réside dans leur capacité à associer directement les habitants à la réflexion collective.

Dans une perspective de citoyenneté spatiale, ces assemblées pourraient intervenir sur :

- les projets urbains ;
- les espaces publics ;
- les politiques de mobilité ;
- les équipements collectifs ;

- les questions environnementales.

Elles permettraient de compléter les institutions représentatives traditionnelles.

La démocratie spatiale ne vise pas à remplacer les élus.

Elle cherche à enrichir les processus démocratiques.

Chapitre 179

Les budgets participatifs comme institutions urbaines

Les expériences de budgets participatifs développées notamment dans la ville de Porto Alegre ont profondément influencé la réflexion contemporaine sur la démocratie locale.

Ces dispositifs permettent aux habitants de participer directement à l'affectation d'une partie des ressources publiques.

Leur importance dépasse largement la question financière.

Ils favorisent :

- l'apprentissage civique ;
- la transparence ;
- la responsabilité collective ;
- la compréhension des contraintes publiques.

Ils constituent l'une des expressions les plus concrètes du gouvernement urbain partagé.

SOIXANTE-DEUXIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et temporalités urbaines

Chapitre 180

La ville comme processus historique

La ville ne peut être comprise uniquement à partir de son état présent.

Elle constitue un processus historique.

Chaque génération hérite :

- d'infrastructures ;
- de paysages ;
- de bâtiments ;
- d'institutions ;
- de mémoires collectives.

Cette dimension temporelle est essentielle.

Comme l'a montré Lewis Mumford dans *The City in History*, les villes sont des accumulations historiques de décisions successives.

La démocratie spatiale implique donc une responsabilité à l'égard du passé autant qu'à l'égard du futur.

Chapitre 181

La mémoire comme ressource démocratique

Les espaces urbains sont porteurs de mémoire.

Monuments.

Places.

Rues.

Quartiers.

Bâtiments publics.

Ces éléments matérialisent l'histoire collective.

La mémoire urbaine contribue à la construction de l'identité civique.

Les travaux de Paul Ricœur montrent que la mémoire joue un rôle fondamental dans la constitution des communautés politiques.

La ville démocratique doit préserver cette mémoire tout en demeurant ouverte à la transformation.

Chapitre 182

La responsabilité envers les générations futures

Toute décision urbaine possède des effets de long terme.

Les infrastructures construites aujourd'hui façonneront la vie de millions d'habitants pendant plusieurs décennies.

Cette réalité impose une éthique de la responsabilité.

Les analyses de Hans Jonas sont ici particulièrement pertinentes.

Le gouvernement urbain démocratique doit intégrer les intérêts :

- des habitants présents ;
- des habitants futurs ;
- des écosystèmes.

La démocratie spatiale devient ainsi une démocratie intergénérationnelle.

SOIXANTE-TROISIÈME PARTIE

Anthropologie philosophique de la ville

Chapitre 183

Pourquoi les humains construisent-ils des villes ?

Derrière les questions institutionnelles se cache une interrogation plus fondamentale.

Pourquoi les êtres humains construisent-ils des villes ?

La réponse ne peut être uniquement économique.

Les villes ne sont pas de simples dispositifs fonctionnels.

Elles répondent à des besoins anthropologiques profonds.

Les êtres humains recherchent :

- la coopération ;
- la sécurité ;
- la reconnaissance ;
- la culture ;
- la transmission.

La ville constitue l'une des principales formes historiques d'organisation de ces besoins.

Chapitre 184

La ville comme monde partagé

Chez Hannah Arendt, le monde commun désigne l'ensemble des réalités qui relient les individus sans abolir leur pluralité.

La ville représente probablement la manifestation la plus visible de ce monde commun.

Elle rend possible la coexistence :

- des différences ;
- des conflits ;
- des solidarités ;
- des projets collectifs.

Cette coexistence constitue le fondement même de la politique.

Chapitre 185

L’habiter comme condition de l’humanité

Les réflexions de Martin Heidegger sur l’habiter ont profondément influencé la pensée contemporaine de l’espace.

Dans *Bâtir, Habiter, Penser*, Heidegger affirme que l’habiter constitue une dimension fondamentale de l’existence humaine.

Sans reprendre l’ensemble de sa philosophie, cette intuition demeure essentielle.

Les êtres humains n’existent jamais indépendamment des lieux qu’ils habitent.

La citoyenneté spatiale repose précisément sur cette relation fondamentale entre existence humaine et espace vécu.

SOIXANTE-QUATRIÈME PARTIE

Philosophie de la ville démocratique

Chapitre 186

La ville comme réalisation politique de la liberté

La liberté est souvent pensée comme une propriété individuelle.

Pourtant, les grands penseurs de la démocratie ont montré qu’elle possède également une dimension collective.

Chez Aristote, la liberté implique la participation à la vie de la cité.

Chez Rousseau, elle résulte de l’obéissance à des lois que l’on s’est prescrites à soi-même.

Chez Arendt, elle apparaît dans l’action publique.

La démocratie spatiale prolonge cette tradition.

La liberté urbaine désigne la capacité collective à participer à la production du territoire.

Chapitre 187

La ville comme réalisation politique de l’égalité

L’égalité démocratique ne peut être purement formelle.

Elle doit également être spatiale.

Les citoyens ne peuvent être réellement égaux si certains disposent :

- d’équipements de qualité ;
- d’espaces publics accueillants ;
- de transports performants ;

tandis que d’autres en sont privés.

L’égalité démocratique implique donc une égalité territoriale minimale.

Chapitre 188

La ville comme réalisation politique de la fraternité

La fraternité demeure souvent la notion la moins étudiée de la devise républicaine.

Pourtant, elle possède une portée spatiale évidente.

Les espaces publics favorisent :

- la rencontre ;
- la coopération ;
- l’entraide ;
- la solidarité.

Ils rendent possible l’expérience concrète d’une communauté politique.

La démocratie spatiale apparaît ainsi comme une tentative de donner une traduction urbaine à l’idéal de fraternité.

SOIXANTE-CINQUIÈME PARTIE

Vers une nouvelle théorie générale de la démocratie

Chapitre 189

Le tournant spatial de la démocratie

Les analyses développées tout au long de ce mémoire conduisent à identifier ce qui pourrait être qualifié de tournant spatial de la théorie démocratique.

Pendant longtemps, la démocratie a été pensée principalement comme :

- un régime ;
- une procédure ;
- un système institutionnel.

La citoyenneté spatiale montre qu’elle est également :

- une pratique territoriale ;
- une expérience urbaine ;
- une forme d’habiter collectif.

Cette redéfinition élargit considérablement le champ de la théorie démocratique.

Chapitre 190

La démocratie comme production du monde commun

L’ensemble de cette recherche peut finalement être synthétisé dans une proposition simple :

> La démocratie est la capacité collective d’une société à produire, gouverner et transformer le monde commun qu’elle habite.

Cette définition intègre :

- la participation ;
- la délibération ;
- la justice ;
- l’espace ;
- l’écologie ;
- les communs.

Elle permet de dépasser les oppositions traditionnelles entre urbanisme et politique.

Chapitre 191

L’horizon de la démocratie habitante

La notion de démocratie habitante apparaît comme l’aboutissement logique de cette réflexion.

Elle désigne une société dans laquelle les habitants deviennent :

- coproducteurs de l’espace ;
- coproducteurs des institutions ;
- coproducteurs du bien commun.

Dans une telle perspective, la ville cesse d’être un simple objet d’aménagement.

Elle devient une œuvre politique collective.

Et la citoyenneté spatiale devient alors non seulement une théorie de la ville, mais une théorie renouvelée de la démocratie elle-même.

Références bibliographiques complémentaires

- Martin Heidegger, *Bâtir, Habiter, Penser*, 1951.
- Paul Ricœur, *La Mémoire, l’Histoire, l’Oubli*, 2000.
- Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, 2008.
- Yves Sintomer, *Le Pouvoir au peuple*, 2007.

- Michel Agier, *Anthropologie de la ville*, 2015.
- Patsy Healey, *Collaborative Planning*, 1997.
- John Forester, *Planning in the Face of Power*, 1989.
- Chantal Mouffe, *The Democratic Paradox*, 2000.
- Axel Honneth, *La Lutte pour la reconnaissance*, 1992.
- Bruno Latour, *Où atterrir ?*, 2017.

SOIXANTE-SIXIÈME PARTIE

Ontologie politique de la ville démocratique

Chapitre 192

Qu’est-ce qu’une ville démocratique ?

Après avoir étudié les dimensions historiques, philosophiques, sociologiques, urbanistiques et institutionnelles de la démocratie spatiale, une question fondamentale demeure :

qu’est-ce qu’une ville démocratique dans son essence même ?

La plupart des approches contemporaines définissent la ville démocratique à partir de critères procéduraux :

- élections locales ;
- consultations publiques ;
- participation citoyenne ;
- transparence administrative.

Ces critères sont évidemment nécessaires.

Ils demeurent toutefois insuffisants.

Une ville peut respecter formellement ces principes tout en produisant :

- de l’exclusion ;
- de la ségrégation ;
- de la domination ;
- de l’impuissance citoyenne.

La démocratie urbaine exige donc une définition plus profonde.

Une ville démocratique est une ville dans laquelle les habitants participent réellement à la production des conditions matérielles, sociales, culturelles et symboliques de leur existence collective.

La démocratie cesse alors d’être uniquement un régime politique.

Elle devient une manière d’organiser l’habiter.

Chapitre 193

La ville comme œuvre collective

Henri Lefebvre développe une distinction fondamentale entre :

- le produit ;
- l'œuvre.

Le produit est fabriqué pour être consommé.

L'œuvre est créée collectivement et porte la marque de ceux qui l'ont produite.

La ville démocratique appartient à cette seconde catégorie.

Elle ne doit pas être comprise comme une marchandise.

Elle constitue une œuvre historique élaborée par des générations successives d'habitants.

Cette idée rejoint les réflexions de :

- Lewis Mumford ;
- Patrick Geddes ;
- Marcel Poëte.

Tous considèrent la ville comme un organisme vivant produit par l'histoire.

La démocratie spatiale consiste précisément à réintroduire les habitants dans cette production historique.

Chapitre 194

La ville comme réalité relationnelle

Les théories contemporaines de la ville insistent de plus en plus sur sa dimension relationnelle.

La ville n'est pas une collection de bâtiments.

Elle est un système de relations.

Cette intuition traverse :

- Georg Simmel ;
- Norbert Elias ;
- Manuel Castells ;
- Bruno Latour.

Ce qui définit fondamentalement la ville n'est pas son architecture.

C'est la densité des relations qu'elle rend possibles.

La démocratie spatiale cherche alors à organiser ces relations de manière plus juste, plus ouverte et plus inclusive.

SOIXANTE-SEPTIÈME PARTIE

Géographie politique de la démocratie urbaine

Chapitre 195

Le territoire comme construction politique

La géographie contemporaine a profondément renouvelé notre compréhension du territoire.

Longtemps considéré comme une réalité naturelle, le territoire apparaît désormais comme une construction sociale et politique.

Les travaux de :

- Claude Raffestin ;
- Doreen Massey ;
- David Harvey ;

montrent que les territoires sont produits par des rapports de pouvoir.

Les frontières.

Les centralités.

Les périphéries.

Les réseaux.

Les infrastructures.

Tout cela résulte de décisions politiques.

La démocratie spatiale implique donc une démocratisation de la production territoriale.

Chapitre 196

Les géographies de l’injustice

Edward Soja a montré que les injustices possèdent toujours une dimension spatiale.

Cette idée peut être généralisée.

Les inégalités urbaines prennent souvent une forme territoriale.

Les populations défavorisées sont davantage exposées :

- aux nuisances ;
- à la pollution ;
- aux déficits d’équipements ;
- à l’enclavement.

À l’inverse, certaines catégories sociales bénéficient d’une concentration des ressources urbaines.

La justice spatiale apparaît alors comme une composante indispensable de toute démocratie substantielle.

Chapitre 197

Démocratiser la géographie urbaine

L’urbanisme démocratique vise à rendre les habitants capables d’agir sur l’organisation territoriale.

Cela suppose :

- l’accès à l’information ;
- la transparence foncière ;
- l’ouverture des données urbaines ;
- la participation aux décisions d’aménagement.

Autrement dit, il ne suffit pas de démocratiser les institutions.

Il faut également démocratiser la géographie.

SOIXANTE-HUITIÈME PARTIE

Éthique de l’urbanisme démocratique

Chapitre 198

La responsabilité envers autrui

Toute réflexion démocratique repose finalement sur une question éthique.

Pourquoi devrions-nous participer à la production du monde commun ?

Parce que nos actions affectent les autres.

La ville est l’espace par excellence de l’interdépendance.

Chaque décision :

- architecturale ;
- urbanistique ;
- environnementale ;
- économique ;

produit des conséquences collectives.

Cette interdépendance fonde une responsabilité partagée.

Chapitre 199

L’éthique de la coexistence

Richard Sennett insiste sur la nécessité d’apprendre à vivre avec la différence.

Cette idée possède une portée éthique considérable.

La démocratie ne consiste pas à supprimer les divergences.

Elle consiste à organiser leur coexistence.

La ville démocratique devient alors une école permanente de la pluralité.

Les habitants y apprennent :

- la négociation ;
- la coopération ;
- l’écoute ;
- le compromis.

Chapitre 200

L’éthique du commun

Pierre Dardot et Christian Laval montrent que le commun n’est pas seulement un mode de gestion.

Il constitue une norme éthique.

Le commun implique :

- la réciprocité ;
- la responsabilité ;
- la coopération ;
- la coresponsabilité.

La ville démocratique peut ainsi être pensée comme une communauté éthique fondée sur le soin apporté au monde partagé.

SOIXANTE-NEUVIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et écologie politique

Chapitre 201

L’entrée dans l’Anthropocène

Les défis écologiques contemporains modifient profondément la question urbaine.

Le changement climatique.

L’effondrement de la biodiversité.

L’épuisement des ressources.

Les risques environnementaux.

Tous ces phénomènes affectent directement les villes.

La démocratie spatiale doit désormais intégrer cette nouvelle condition écologique.

Chapitre 202

La ville écologique comme ville démocratique

Les travaux de :

- Murray Bookchin ;
- Bruno Latour ;
- Timothy Morton ;

montrent que les questions écologiques sont indissociablement politiques.

La transition écologique ne peut être imposée uniquement par des experts.

Elle exige une participation active des habitants.

La ville durable doit être également une ville démocratique.

Chapitre 203

Les communs écologiques urbains

L'écologie urbaine favorise l'émergence de nouveaux communs :

- jardins partagés ;
- forêts urbaines ;
- coopératives énergétiques ;
- infrastructures écologiques citoyennes.

Ces expériences démontrent que la protection de l'environnement peut devenir un puissant moteur de participation démocratique.

SOIXANTE-DIXIÈME PARTIE

Vers une théorie générale de l'habiter démocratique

Chapitre 204

De la citoyenneté politique à la citoyenneté spatiale

L'histoire moderne a progressivement élargi la citoyenneté.

D'abord civile.

Puis politique.

Puis sociale.

Aujourd’hui émerge une nouvelle extension :

la citoyenneté spatiale.

Cette notion désigne la capacité des habitants à participer à la production des espaces qui organisent leur existence.

Elle complète les formes traditionnelles de citoyenneté sans les remplacer.

Chapitre 205

L’habitant comme sujet politique

La figure centrale de cette théorie n’est plus uniquement le citoyen électeur.

C’est l’habitant.

L’habitant :

- travaille ;
- circule ;
- rencontre ;
- habite ;
- transforme ;
- expérimente.

Il possède une connaissance irremplaçable du territoire.

Cette expérience fonde sa légitimité politique.

Chapitre 206

Le gouvernement urbain par les habitants

L’idée de gouvernement urbain par les habitants ne signifie pas la disparition :

- des élus ;
- des administrations ;
- des experts.

Elle signifie leur transformation.

Leur rôle devient :

- d’accompagner ;
- de coordonner ;
- de faciliter ;
- de rendre possible l’action collective.

La gouvernance urbaine cesse alors d’être verticale.

Elle devient coopérative.

Chapitre 207

La démocratie habitante comme horizon du XXIe siècle

L’urbanisation mondiale transforme radicalement les conditions d’exercice de la démocratie.

Pour la première fois dans l’histoire humaine, la majorité de la population mondiale vit dans des espaces urbains.

Cette situation confère aux villes une responsabilité historique nouvelle.

L’avenir de la démocratie se joue désormais largement dans les territoires urbains.

Ainsi, l’urbanisme démocratique apparaît moins comme une spécialisation de l’urbanisme que comme une refondation de la théorie politique elle-même.

Car la question centrale n’est plus seulement :

« Qui gouverne ? »

mais :

« Comment les habitants participent-ils à la production du monde qu’ils habitent ? »

C’est dans la réponse à cette question que se dessine la théorie de la citoyenneté spatiale, de la démocratie habitante et du gouvernement urbain par les habitants, appelée à devenir l’un des grands paradigmes politiques du XXIe siècle.

SOIXANTE-ET-ONZIÈME PARTIE

Pour une constitution démocratique de la ville

Chapitre 208

La nécessité d’un constitutionnalisme urbain

L’une des limites majeures des politiques participatives contemporaines réside dans leur caractère souvent facultatif.

Dans de nombreuses villes, la participation dépend :

- de la volonté des élus ;
- des majorités politiques ;
- des ressources disponibles ;
- des contextes institutionnels.

Cette situation fragilise la démocratie urbaine.

Les droits des habitants peuvent être reconnus à un moment puis remis en cause lors d'un changement de gouvernement.

Une démocratie spatiale véritable suppose donc une institutionnalisation plus profonde de la participation.

De la même manière que les constitutions modernes protègent les libertés fondamentales, il devient envisageable de penser une forme de constitutionnalisme urbain.

Celui-ci viserait à garantir durablement :

- le droit à la participation ;
- le droit à l'information ;
- le droit à la consultation ;
- le droit à la codécision ;
- le droit à l'initiative citoyenne.

Le droit à la ville, formulé par Henri Lefebvre, pourrait ainsi devenir un principe constitutionnel de l'action urbaine.

Chapitre 209

Le droit à la ville comme principe juridique fondamental

Depuis plusieurs décennies, le concept de droit à la ville connaît une diffusion croissante dans les institutions internationales.

Il inspire :

- certaines chartes urbaines ;
- plusieurs constitutions locales ;
- diverses politiques municipales.

Cependant, son contenu demeure souvent imprécis.

Une théorie de la citoyenneté spatiale conduit à lui attribuer une définition plus rigoureuse.

Le droit à la ville comprend au minimum :

Le droit à l'accessibilité

Chaque habitant doit pouvoir accéder aux ressources urbaines fondamentales :

- logement ;
- transports ;
- espaces publics ;
- équipements collectifs ;
- services essentiels.

Le droit à la participation

Les habitants doivent pouvoir participer aux décisions affectant leur cadre de vie.

Le droit à l’appropriation

Les citoyens doivent pouvoir développer des usages créatifs et collectifs des espaces urbains.

Le droit à la centralité

Nul ne doit être durablement exclu des espaces stratégiques de la vie urbaine.

Cette conception transforme profondément le statut politique des habitants.

Chapitre 210

La citoyenneté urbaine comme quatrième génération de droits

L’histoire moderne peut être interprétée comme une extension progressive des droits.

Selon la célèbre typologie de Thomas Humphrey Marshall :

- les droits civils apparaissent au XVIIIe siècle ;
- les droits politiques se développent au XIXe siècle ;
- les droits sociaux s’affirment au XXe siècle.

Le XXIe siècle pourrait voir émerger une nouvelle catégorie :

les droits spatiaux.

Ces droits concernent directement les conditions territoriales de l’existence.

Ils englobent :

- le droit à la ville ;
- le droit au logement ;
- le droit à la mobilité ;
- le droit aux espaces publics ;
- le droit à la qualité environnementale ;
- le droit à la participation territoriale.

La citoyenneté spatiale constitue ainsi une nouvelle étape dans l’histoire de l’émancipation démocratique.

SOIXANTE-DOUZIÈME PARTIE

Les figures contemporaines de l’habitant démocratique

Chapitre 211

L’habitant comme coproducteur

L’urbanisme industriel a longtemps réduit les habitants au statut d’usagers.

Ils recevaient des infrastructures conçues par d’autres.

Ils occupaient des logements décidés par d’autres.

Ils fréquentaient des espaces dessinés par d’autres.

L’urbanisme démocratique propose une rupture.

L’habitant devient coproducteur.

Cette transformation modifie profondément la relation entre citoyens et institutions.

Elle repose sur une logique de coopération plutôt que de consommation.

Chapitre 212

L’habitant comme expert du quotidien

Jane Jacobs avait déjà souligné cette dimension.

L’habitant possède une expertise spécifique.

Cette expertise repose sur :

- l’expérience ;
- l’usage ;
- la fréquentation régulière des lieux ;
- l’observation quotidienne.

Cette connaissance ne remplace pas l’expertise technique.

Elle lui apporte une dimension indispensable.

Une démocratie spatiale mature articule ces différents savoirs plutôt qu’elle ne les oppose.

Chapitre 213

L’habitant comme gardien du commun

Les recherches sur les communs urbains montrent que les habitants assument souvent des fonctions de préservation collective.

Ils protègent :

- des jardins ;
- des places ;
- des équipements ;
- des patrimoines ;
- des ressources écologiques.

Dans cette perspective, l’habitant devient gardien du monde commun.

Cette responsabilité constitue l’un des fondements éthiques de la citoyenneté spatiale.

SOIXANTE-TREIZIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et hospitalité

Chapitre 214

La ville comme espace d’accueil

Toute démocratie est confrontée à une question fondamentale :

comment accueillir l’étranger ?

La ville constitue historiquement l’un des principaux espaces d’hospitalité.

Depuis les cités antiques jusqu’aux métropoles contemporaines, elle organise la rencontre avec l’altérité.

Cette fonction devient particulièrement importante dans un monde marqué par :

- les migrations ;
- les mobilités ;
- les déplacements forcés ;
- la mondialisation.

Chapitre 215

L’hospitalité comme principe urbain

Les réflexions de :

- Jacques Derrida ;

- Emmanuel Levinas ;

permettent d’approfondir cette question.

L’hospitalité ne désigne pas simplement l’accueil matériel.

Elle exprime une disposition éthique à reconnaître l’autre.

La ville démocratique doit créer les conditions spatiales de cette reconnaissance.

Cela implique :

- l’accessibilité ;
- l’ouverture ;
- la mixité ;
- la visibilité des différences.

Chapitre 216

Urbanisme et cosmopolitisme

Les grandes métropoles contemporaines sont devenues des espaces cosmopolites.

Elles rassemblent :

- des cultures ;
- des langues ;
- des religions ;
- des modes de vie variés.

Cette diversité constitue souvent une richesse démocratique.

Comme l’a montré Ulrich Beck, le cosmopolitisme devient une condition ordinaire de la vie contemporaine.

L’urbanisme démocratique doit apprendre à organiser cette pluralité sans chercher à l’effacer.

SOIXANTE-QUATORZIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et esthétique politique

Chapitre 217

La dimension sensible de la démocratie

La démocratie ne relève pas uniquement des institutions.

Elle engage également les sens.

Les citoyens vivent la ville :

- par la vue ;

- par l’ouïe ;
- par le toucher ;
- par les déplacements ;
- par les ambiances.

Cette dimension sensible a souvent été négligée par la théorie politique.

Pourtant, elle joue un rôle majeur dans l’expérience démocratique.

Chapitre 218

L’esthétique des espaces publics

Les travaux de :

- Kevin Lynch ;
- Gordon Cullen ;
- Jan Gehl ;

montrent que la qualité des espaces publics influence fortement les pratiques sociales.

Des espaces accueillants favorisent :

- la présence ;
- la rencontre ;
- l’appropriation ;
- la participation.

L’esthétique urbaine possède donc une portée politique.

Chapitre 219

Beauté et démocratie

Contrairement à certaines approches technocratiques, la beauté ne constitue pas un luxe secondaire.

Elle participe à la qualité du monde commun.

Une ville démocratique doit être :

- fonctionnelle ;
- juste ;
- durable ;

mais également belle.

La beauté urbaine favorise :

- l’attachement aux lieux ;
- le respect des espaces collectifs ;
- le sentiment d’appartenance.

Elle contribue ainsi indirectement à la citoyenneté.

SOIXANTE-QUINZIÈME PARTIE

Synthèse générale : la théorie de la démocratie habitante

Chapitre 220

Les principes fondamentaux

L'ensemble de cette recherche permet désormais d'identifier plusieurs principes fondamentaux.

Premier principe : l'espace est politique

L'espace n'est jamais neutre.

Il résulte de choix collectifs et de rapports de pouvoir.

Deuxième principe : la ville est un commun

La ville appartient à ceux qui la produisent et l'habitent.

Troisième principe : les habitants sont légitimes

Les habitants possèdent des savoirs et des compétences indispensables à la gouvernance urbaine.

Quatrième principe : la justice est spatiale

Les inégalités territoriales compromettent l'égalité démocratique.

Cinquième principe : la démocratie est un mode d'habiter

La citoyenneté implique une participation à la construction du monde commun.

Chapitre 221

Définition finale de la citoyenneté spatiale

Nous pouvons désormais proposer une définition synthétique :

> La citoyenneté spatiale désigne la capacité effective des habitants à participer à la production, à la gestion, à la transformation et à la préservation des espaces qui organisent leur existence individuelle et collective.

Cette définition rassemble :

- la participation ;
- la délibération ;
- les communs ;

- la justice spatiale ;
- l’écologie ;
- l’autonomie démocratique.

Chapitre 222

Définition finale de l’urbanisme démocratique

L’urbanisme démocratique peut alors être défini comme :

> Une théorie politique, sociale et spatiale de la ville selon laquelle les habitants doivent être reconnus comme les coproducteurs légitimes de l’espace urbain et associés aux décisions qui déterminent les conditions matérielles de la vie collective.

Cette définition constitue l’aboutissement théorique de l’ensemble du manuscrit.

Elle permet de réunir dans un cadre cohérent les apports :

- d’Aristote ;
- de Rousseau ;
- d’Arendt ;
- de Dewey ;
- de Castoriadis ;
- de Lefebvre ;
- de Jacobs ;
- d’Habermas ;
- de Sennett ;
- d’Ostrom ;
- de Soja ;
- de Fainstein ;
- de Sen ;
- de Nussbaum ;

et de nombreux autres auteurs mobilisés tout au long de cette recherche.

Ainsi se clôt progressivement une théorie générale de la **démocratie habitante**, comprise comme l’extension du projet démocratique à la production de l’espace, à l’habiter collectif et à la gouvernance du monde urbain partagé.

SOIXANTE-SEIZIÈME PARTIE

Théorie critique du pouvoir urbain

Chapitre 223

Qui gouverne réellement la ville ?

Toute réflexion sur la démocratie urbaine conduit inévitablement à une interrogation fondamentale :

qui gouverne réellement la ville ?

Les institutions démocratiques désignent officiellement :

- des maires ;
- des conseils municipaux ;
- des administrations publiques.

Cependant, de nombreux auteurs ont montré que le pouvoir urbain est beaucoup plus diffus.

Les décisions qui façonnent la ville résultent également de l'action :

- des promoteurs immobiliers ;
- des investisseurs financiers ;
- des grandes entreprises ;
- des propriétaires fonciers ;
- des institutions techniques ;
- des acteurs de l'aménagement.

Cette pluralité d'acteurs produit souvent une dissociation entre souveraineté politique et pouvoir urbain effectif.

La démocratie spatiale vise précisément à réduire cette dissociation.

Chapitre 224

La critique de la technocratie urbaine

Depuis le XXe siècle, l'urbanisme s'est progressivement professionnalisé.

Cette évolution a permis d'importants progrès :

- sanitaires ;
- techniques ;
- environnementaux ;
- infrastructurels.

Mais elle a également renforcé la technocratisation de la décision.

Comme l'a montré James C. Scott dans *Seeing Like a State*, les institutions modernes tendent à privilégier les savoirs abstraits et administratifs.

Les territoires deviennent alors des objets à gérer.

Les habitants sont transformés en catégories statistiques.

Les singularités locales disparaissent derrière les modèles techniques.

L’urbanisme démocratique ne rejette pas l’expertise.

Il critique son monopole.

Chapitre 225

La financiarisation de l’espace urbain

Les analyses contemporaines de :

- David Harvey ;
- Neil Smith ;
- Saskia Sassen ;

montrent que les villes sont devenues des objets majeurs de l’investissement financier mondial.

Le logement.

Le foncier.

Les infrastructures.

Les espaces commerciaux.

Tout cela est désormais intégré aux circuits globaux du capital.

Cette évolution modifie profondément la gouvernance urbaine.

La valeur d’échange tend à l’emporter sur la valeur d’usage.

Or une ville démocratique doit précisément rétablir la primauté des usages habitants.

SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et démocratie délibérative

Chapitre 226

Délibérer sur l’espace

Les théories de la démocratie délibérative développées par :

- Jürgen Habermas ;
- John Rawls ;
- Joshua Cohen ;

reposent sur une idée fondamentale :

les décisions collectives doivent être précédées d’une discussion publique.

Cette exigence s’applique pleinement aux politiques urbaines.

Les choix d’aménagement :

- modifient les territoires ;
- affectent les modes de vie ;
- redistribuent les ressources.

Ils doivent donc être soumis à la délibération.

Chapitre 227

La qualité démocratique des procédures participatives

Toutes les formes de participation ne sont pas démocratiques.

Sherry Arnstein l’avait déjà démontré dans son célèbre article :

« A Ladder of Citizen Participation » (1969).

Elle distingue plusieurs niveaux :

- manipulation ;
- information ;
- consultation ;
- partenariat ;
- délégation ;
- contrôle citoyen.

Cette typologie demeure essentielle.

Une véritable démocratie spatiale implique un partage réel du pouvoir.

Chapitre 228

Les conditions de la délibération urbaine

Une délibération démocratique exige plusieurs conditions :

L’accès à l’information

Les habitants doivent comprendre les enjeux.

L’inclusion

Toutes les catégories sociales doivent pouvoir participer.

L’égalité de parole

Aucun groupe ne doit monopoliser la discussion.

La transparence

Les décisions doivent être justifiées publiquement.

L’effectivité

La participation doit produire des effets réels.

Sans ces conditions, la participation risque de devenir purement symbolique.

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et justice intergénérationnelle

Chapitre 229

La ville héritée

Chaque génération reçoit une ville qu’elle n’a pas construite.

Cette ville résulte de décisions prises par ceux qui l’ont précédée.

Nous héritons :

- des rues ;
- des réseaux ;
- des bâtiments ;
- des paysages ;
- des institutions.

Cette situation crée une dette politique.

Nous sommes simultanément héritiers et dépositaires.

Chapitre 230

La responsabilité envers ceux qui ne sont pas encore nés

Les choix urbains produisent des effets très longs.

Un quartier construit aujourd’hui peut durer plusieurs siècles.

Cette permanence confère à l’urbanisme une dimension morale particulière.

Comme l’affirme Hans Jonas :

> « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d’une vie authentiquement humaine sur terre. »

Cette exigence s’applique pleinement aux politiques urbaines.

Chapitre 231

Une démocratie élargie dans le temps

La citoyenneté spatiale ne concerne donc pas uniquement les habitants présents.

Elle implique également une responsabilité envers :

- les générations futures ;
- les écosystèmes ;
- les patrimoines collectifs.

La démocratie devient alors une relation entre les vivants, les morts et ceux qui ne sont pas encore nés.

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME PARTIE

La ville comme école de démocratie

Chapitre 232

Apprendre la démocratie

John Dewey insistait sur une idée fondamentale :

la démocratie est un apprentissage.

Elle ne se réduit pas à un ensemble d’institutions.

Elle constitue une pratique quotidienne.

Les citoyens apprennent la démocratie en la vivant.

Chapitre 233

Les espaces publics comme lieux d’apprentissage civique

Les espaces publics jouent un rôle pédagogique majeur.

Ils permettent :

- l’observation de la diversité ;
- la confrontation des opinions ;
- la coopération ordinaire ;
- la gestion des conflits.

Ils produisent ce que Dewey appelait une expérience démocratique.

La ville devient ainsi une école civique à ciel ouvert.

Chapitre 234

L’apprentissage de l’altérité

Richard Sennett montre que l’une des principales vertus de la ville réside dans sa capacité à exposer les individus à la différence.

Cette exposition favorise :

- la tolérance ;
- la compréhension mutuelle ;
- la négociation.

La démocratie urbaine constitue donc également une pédagogie de la pluralité.

QUATRE-VINGTIÈME PARTIE

Théorie générale du gouvernement urbain par les habitants

Chapitre 235

Dépasser l’opposition entre représentation et participation

Une erreur fréquente consiste à opposer :

- démocratie représentative ;
- démocratie participative.

La démocratie spatiale refuse cette opposition.

Les villes contemporaines sont trop complexes pour être gouvernées exclusivement par l’une ou l’autre.

L’enjeu consiste plutôt à articuler :

- représentation ;
- participation ;
- délibération ;
- expertise ;
- action collective.

Chapitre 236

Le principe de subsidiarité démocratique

Les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des habitants concernés.

Ce principe de subsidiarité démocratique implique que :

- certaines décisions relèvent du quartier ;
- d'autres de la ville ;
- d'autres encore de la métropole ou de l'État.

La citoyenneté spatiale repose sur cette répartition intelligente des responsabilités.

Chapitre 237

Le gouvernement urbain partagé

Le gouvernement urbain démocratique repose sur une coopération entre :

- habitants ;
- élus ;
- associations ;
- experts ;
- administrations ;
- acteurs économiques.

Aucun de ces acteurs ne peut prétendre gouverner seul.

La ville démocratique est fondamentalement polycentrique.

Chapitre 238

Formulation finale de la thèse

Au terme de cette recherche, la proposition centrale peut être formulée ainsi :

> La démocratie du XXIe siècle ne pourra se consolider qu'en devenant une démocratie spatiale, c'est-à-dire une démocratie dans laquelle les habitants participent effectivement à la production, à la gouvernance et à la transformation des espaces qui structurent leur existence collective.

Dans cette perspective :

- la ville n'est plus un simple objet technique ;
- l'urbanisme n'est plus une simple discipline opérationnelle ;
- l'habitant n'est plus un simple usager ;
- la participation n'est plus une procédure accessoire.

La ville devient un commun politique.

L'urbanisme devient une pratique démocratique.

L’habitant devient un sujet constituant.

Et la citoyenneté spatiale devient l’une des formes les plus abouties de la citoyenneté contemporaine.

Références complémentaires pour cette section

- Seeing Like a State, 1998.
- The Democratic Paradox, 2000.
- Participation and Democratic Theory, 1970.
- The Public and Its Problems, 1927.
- A Ladder of Citizen Participation, 1969.
- Social Justice and the City, 1973.
- The Urban Revolution, 1970.
- The Human Condition, 1958.
- The Open Society and Its Enemies, 1945.
- The Just City, 2010.

QUATRE-VINGT-UNIÈME PARTIE

La démocratie spatiale face aux métamorphoses du capitalisme contemporain

Chapitre 239

La ville comme moteur de l’accumulation capitaliste

Depuis les analyses pionnières de Karl Marx jusqu’aux travaux contemporains de David Harvey, la ville apparaît comme l’un des principaux lieux de reproduction du capitalisme.

L’espace urbain n’est pas seulement un cadre de vie.

Il constitue également :

- un support d’investissement ;
- un marché foncier ;
- un objet de spéculation ;
- un lieu de valorisation du capital.

Cette dimension économique influence profondément les formes urbaines contemporaines.

Les décisions d’aménagement sont fréquemment orientées par :

- la rentabilité ;
- l’attractivité ;
- la compétitivité territoriale ;
- la valorisation immobilière.

La démocratie spatiale doit donc affronter une question fondamentale :

comment maintenir la primauté du bien commun face aux logiques de marchandisation de la ville ?

Chapitre 240

La contradiction entre valeur d’usage et valeur d’échange

Henri Lefebvre et David Harvey ont montré que l’espace urbain est traversé par une tension permanente entre deux logiques.

La valeur d’usage

Elle correspond aux besoins des habitants :

- habiter ;
- circuler ;
- se rencontrer ;
- travailler ;
- accéder aux services.

La valeur d’échange

Elle correspond à la valeur économique des espaces :

- prix du foncier ;
- rendement immobilier ;
- spéculation ;
- investissement financier.

La ville démocratique cherche à privilégier la valeur d’usage.

La ville néolibérale tend à privilégier la valeur d’échange.

Cette contradiction structure une grande partie des conflits urbains contemporains.

Chapitre 241

Gentrification et démocratie

La gentrification constitue l’une des manifestations les plus visibles de cette tension.

Les recherches de :

- Neil Smith ;
- Sharon Zukin ;

- Loretta Lees ;

montrent que la revalorisation économique de certains quartiers produit souvent l'exclusion progressive des populations les plus modestes.

Cette dynamique pose un problème démocratique majeur.

Lorsque les habitants sont déplacés par les mécanismes du marché, leur capacité à participer à la vie urbaine est affaiblie.

La citoyenneté spatiale exige donc une vigilance particulière à l'égard des processus d'éviction territoriale.

QUATRE-VINGT-DEUXIÈME PARTIE

La démocratie spatiale à l'échelle mondiale

Chapitre 242

L'urbanisation du monde

Le XXIe siècle marque une rupture historique.

Pour la première fois, l'humanité est majoritairement urbaine.

Selon les projections démographiques, cette tendance devrait se renforcer au cours des prochaines décennies.

Cette urbanisation transforme profondément les conditions de la démocratie.

Les grandes questions contemporaines se concentrent désormais dans les villes :

- logement ;
- climat ;
- mobilité ;
- migrations ;
- inégalités ;
- énergie.

La question urbaine devient ainsi une question mondiale.

Chapitre 243

Les villes du Sud global

Une théorie universelle de la démocratie spatiale ne peut être élaborée exclusivement à partir des expériences européennes ou nord-américaines.

Les travaux de :

- Ananya Roy ;
- AbdouMaliq Simone ;
- Edgar Pieterse ;

montrent l’importance des villes du Sud global dans la compréhension de l’urbanisation contemporaine.

Dans ces contextes :

- l’informalité ;
- l’autoconstruction ;
- les économies populaires ;
- les solidarités locales ;

jouent souvent un rôle essentiel.

Ces expériences élargissent considérablement notre compréhension de la démocratie urbaine.

Chapitre 244

Les villes comme laboratoires démocratiques mondiaux

De nombreuses innovations démocratiques sont aujourd’hui expérimentées à l’échelle municipale.

Les villes deviennent :

- des laboratoires institutionnels ;
- des espaces d’innovation sociale ;
- des lieux de transition écologique.

Cette dynamique renforce l’idée selon laquelle l’avenir de la démocratie mondiale dépend largement de l’avenir des villes.

QUATRE-VINGT-TROISIÈME PARTIE

Théorie de la puissance habitante

Chapitre 245

De la participation à la puissance d’agir

L’un des risques des discours participatifs réside dans leur caractère parfois symbolique.

Participer ne signifie pas nécessairement pouvoir agir.

Pour dépasser cette limite, il convient de mobiliser la notion de puissance d’agir.

Inspirée notamment de :

- Baruch Spinoza ;
- Amartya Sen ;
- Martha Nussbaum ;

cette notion désigne la capacité réelle des individus à transformer leur environnement.

La citoyenneté spatiale ne vise pas seulement la participation.

Elle vise l’augmentation de la puissance collective des habitants.

Chapitre 246

Les capabilités urbaines

L’approche par les capabilités permet d’élargir considérablement la réflexion sur la démocratie urbaine.

Une ville démocratique doit accroître les possibilités réelles offertes à ses habitants.

Cela implique :

- l’accès aux ressources ;
- la mobilité ;
- la sécurité ;
- l’éducation ;
- la culture ;
- les espaces publics.

La démocratie spatiale devient ainsi une politique de l’émancipation territoriale.

Chapitre 247

L’autonomie collective

Castoriadis définit l’autonomie comme la capacité d’une société à se donner elle-même ses propres règles.

Cette idée constitue probablement le cœur philosophique de l’urbanisme démocratique.

Une ville démocratique est une ville capable de réfléchir collectivement à son propre devenir.

Elle ne subit pas entièrement les forces économiques ou administratives.

Elle développe une capacité d’autogouvernement.

QUATRE-VINGT-QUATRIÈME PARTIE

Le paradigme de la ville comme commun politique

Chapitre 248

Au-delà de l’État et du marché

La pensée moderne a longtemps opposé :

- l’État ;
- le marché.

Les recherches sur les communs ont montré que cette opposition est insuffisante.

Elinor Ostrom démontre l’existence d’un troisième principe d’organisation :

le commun.

Le commun repose sur :

- la coopération ;
- l’autogestion ;
- la responsabilité partagée.

Cette perspective ouvre des possibilités nouvelles pour la gouvernance urbaine.

Chapitre 249

La ville comme commun intégral

La thèse défendue dans ce mémoire peut être formulée radicalement :

la ville elle-même doit être pensée comme un commun.

Cette proposition ne signifie pas l’abolition de la propriété privée ou des institutions publiques.

Elle signifie que la ville constitue avant tout une réalité collective dont la gestion doit être orientée vers le bien commun.

Les habitants deviennent alors :

- copropriétaires symboliques ;
- coresponsables ;
- coproducteurs.

Chapitre 250

Le commun comme principe constitutionnel

Dans cette perspective, le commun cesse d’être une simple catégorie économique.

Il devient un principe constitutionnel.

Toute décision urbaine devrait être évaluée selon une question fondamentale :

> Renforce-t-elle ou affaiblit-elle le caractère commun de la ville ?

Cette interrogation fournit un critère normatif puissant pour la démocratie spatiale.

QUATRE-VINGT-CINQUIÈME PARTIE

Conclusion générale élargie : vers une philosophie politique de l’habiter démocratique

Chapitre 251

Le tournant spatial de la pensée démocratique

L’ensemble de cette recherche permet d’identifier un déplacement majeur dans l’histoire de la théorie politique.

Pendant plusieurs siècles, la démocratie a été pensée principalement à partir :

- de l’État ;
- des institutions ;
- de la représentation ;
- de la souveraineté.

Le XXIe siècle impose un élargissement de cette perspective.

La démocratie doit désormais être pensée à partir de l’espace.

Cette transformation constitue ce que l’on peut appeler le tournant spatial de la théorie démocratique.

Chapitre 252

La citoyenneté comme pratique de l’habiter

Le citoyen n’est plus seulement :

- un électeur ;
- un contribuable ;
- un sujet de droit.

Il est également un habitant.

Cette qualité d’habitant possède une portée politique fondamentale.

Habiter signifie :

- partager un territoire ;
- utiliser des ressources communes ;
- participer à un monde collectif.

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme l’expression politique de l’habiter.

Chapitre 253

La démocratie habitante comme horizon du XXIe siècle

La conclusion ultime de ce travail peut être formulée sous la forme d'une proposition générale :

> La démocratie du XXIe siècle devra devenir une démocratie habitante ou elle demeurera inachevée.

Cette démocratie habitante repose sur plusieurs principes :

1. L'espace est une construction politique.
2. Les habitants sont des sujets démocratiques légitimes.
3. La ville est un commun.
4. La justice est nécessairement spatiale.
5. L'écologie et la démocratie sont indissociables.
6. Le gouvernement urbain doit être partagé.
7. La citoyenneté implique la participation à la production du monde commun.

Ainsi, de l'agora grecque étudiée par Aristote au droit à la ville formulé par Lefebvre, des espaces publics d'Arendt aux communs d'Ostrom, des quartiers vivants de Jane Jacobs à la ville ouverte de Richard Sennett, une même intuition traverse l'histoire de la pensée :

les êtres humains ne deviennent pleinement citoyens que lorsqu'ils participent à la construction du monde qu'ils habitent.

C'est cette intuition qui fonde, dans toute sa cohérence philosophique, sociologique, urbanistique et politique, la théorie de la **citoyenneté spatiale**, de la **démocratie habitante** et du **gouvernement urbain par les habitants**.

QUATRE-VINGT-SIXIÈME PARTIE

Vers une théorie générale de la civilisation urbaine démocratique

Chapitre 254

De la démocratie urbaine à la civilisation démocratique

L'urbanisme démocratique ne concerne pas uniquement les politiques d'aménagement.

Il engage une conception globale de la civilisation.

Depuis Aristote, la cité constitue le lieu privilégié où les sociétés organisent leur coexistence.

Mais la ville contemporaine est devenue davantage qu'une simple cité.

Elle est désormais :

- le principal espace de résidence de l'humanité ;
- le centre de production des richesses ;
- le lieu d'innovation culturelle ;
- le cœur des réseaux techniques ;
- le principal théâtre des conflits sociaux et écologiques.

Réfléchir à la démocratie urbaine revient ainsi à réfléchir à la forme même de la civilisation contemporaine.

L'avenir de la démocratie dépend largement de la manière dont les villes seront gouvernées.

Chapitre 255

L'urbanisation comme destin historique

De nombreux penseurs ont interprété l'urbanisation comme le processus historique majeur de la modernité.

Pour :

- Lewis Mumford ;
- Max Weber ;
- Georg Simmel ;
- Henri Lefebvre ;
- Manuel Castells ;

la ville ne constitue pas simplement une forme d'habitat.

Elle représente une structure fondamentale d'organisation de la vie collective.

L'urbanisation transforme :

- l'économie ;
- la culture ;
- la politique ;
- les rapports sociaux ;
- les identités.

Le XXIe siècle apparaît dès lors comme l'âge de la société urbaine mondiale.

Chapitre 256

L'enjeu démocratique du siècle

Si le XIXe siècle fut celui de la question sociale et si le XXe siècle fut celui de la question démocratique nationale, le XXIe siècle pourrait être celui de la question urbaine.

Les principaux défis contemporains sont désormais urbains :

- crise climatique ;
- logement ;
- mobilité ;

- énergie ;
- ségrégation ;
- migrations ;
- sécurité ;
- santé publique.

La ville devient le lieu où se concentrent les contradictions majeures de la modernité.

La démocratie urbaine apparaît alors comme une réponse possible à ces contradictions.

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME PARTIE

Une phénoménologie de l’habiter démocratique

Chapitre 257

Habiter n’est pas occuper

L’urbanisme moderne a souvent réduit le logement à une fonction.

Habiter signifiait disposer d’un toit.

Pourtant, plusieurs penseurs ont montré que l’habiter possède une signification beaucoup plus profonde.

Martin Heidegger, dans *Bâtir, habiter, penser*, affirme que l’habiter constitue une manière fondamentale d’être au monde.

Gaston Bachelard, dans *La Poétique de l’espace*, montre que les lieux participent à la construction de l’identité humaine.

Habiter ne consiste pas simplement à résider quelque part.

Habiter signifie :

- s’approprier un lieu ;
- développer des attachements ;
- construire des significations ;
- participer à un monde commun.

Chapitre 258

L’expérience vécue des espaces

Les phénoménologues de l’espace ont insisté sur l’importance de l’expérience vécue.

Les habitants ne perçoivent pas la ville comme un plan.

Ils la vivent :

- à travers leurs déplacements ;

- leurs souvenirs ;
- leurs émotions ;
- leurs rencontres ;
- leurs usages.

Cette dimension sensible est essentielle.

La démocratie urbaine ne peut être réduite à une organisation institutionnelle.

Elle concerne également la qualité existentielle de l’habiter.

Chapitre 259

Le sentiment d’appartenance

Les recherches contemporaines en géographie humaine montrent que le sentiment d’appartenance joue un rôle fondamental dans la participation citoyenne.

Les individus s’engagent davantage lorsqu’ils développent :

- un attachement aux lieux ;
- une mémoire collective ;
- une identité territoriale.

La citoyenneté spatiale suppose donc la production de lieux significatifs.

Une ville démocratique est une ville dans laquelle les habitants peuvent se reconnaître.

QUATRE-VINGT-HUITIÈME PARTIE

Mémoire, patrimoine et démocratie

Chapitre 260

La ville comme mémoire collective

La ville conserve les traces du passé.

Ses rues.

Ses bâtiments.

Ses monuments.

Ses paysages.

Ses infrastructures.

Tout cela constitue une mémoire matérialisée.

Maurice Halbwachs a montré que la mémoire collective possède toujours une dimension spatiale.

Les groupes sociaux se souviennent à travers les lieux.

Chapitre 261

Patrimoine et citoyenneté

Le patrimoine n’est pas uniquement une question esthétique.

Il possède une fonction politique.

Préserver certains lieux revient à préserver des récits collectifs.

La démocratie a besoin de continuité historique.

Une société incapable de transmettre sa mémoire risque d’affaiblir sa capacité à produire un avenir commun.

Chapitre 262

Les conflits de mémoire dans la ville

Cependant, la mémoire urbaine n’est jamais neutre.

Les monuments.

Les noms de rues.

Les lieux de commémoration.

Expriment souvent des rapports de pouvoir.

Les débats contemporains autour des mémoires coloniales, des statues ou des symboles historiques montrent que l’espace urbain demeure un terrain de confrontation démocratique.

La ville est un lieu où les sociétés négocient en permanence leur rapport au passé.

QUATRE-VINGT-NEUVIÈME PARTIE

Éthique de l’urbanisme démocratique

Chapitre 263

Les fondements moraux de l’urbanisme

Toute théorie de la démocratie spatiale repose implicitement sur des principes éthiques.

Ces principes peuvent être résumés ainsi :

- dignité ;
- égalité ;
- liberté ;
- solidarité ;
- responsabilité.

Ces valeurs orientent les choix d’aménagement.

L’urbanisme n’est jamais moralement neutre.

Chaque projet exprime une certaine conception de la vie collective.

Chapitre 264

La responsabilité envers autrui

Les philosophies de Levinas rappellent que la relation à autrui constitue le fondement de toute éthique.

Cette idée possède une portée urbaine considérable.

La ville met constamment les individus en présence les uns des autres.

Elle exige :

- la reconnaissance ;
- le respect ;
- la coexistence.

La démocratie urbaine apparaît ainsi comme une éthique de la cohabitation.

Chapitre 265

La responsabilité envers le monde commun

Hannah Arendt insiste sur l’idée que la politique consiste à prendre soin d’un monde partagé.

Cette notion est centrale.

L’espace urbain représente précisément ce monde commun.

Le gouvernement urbain démocratique implique donc une responsabilité collective envers les lieux que nous transmettons aux générations futures.

QUATRE-VINGT-DIXIÈME PARTIE

Conclusion philosophique générale

Chapitre 266

La ville comme œuvre politique

Au terme de cette recherche, la ville apparaît sous un jour nouveau.

Elle n’est pas :

- un simple territoire ;

- un marché immobilier ;
- une infrastructure technique ;
- un assemblage de bâtiments.

Elle constitue une œuvre politique.

Une création collective continuellement transformée par ceux qui l'habitent.

Chapitre 267

Le citoyen comme bâtisseur du monde commun

La démocratie ne consiste pas uniquement à choisir des gouvernants.

Elle consiste également à participer à la construction du monde partagé.

Cette intuition relie :

- Aristote ;
- Rousseau ;
- Arendt ;
- Dewey ;
- Castoriadis ;
- Lefebvre ;
- Jacobs ;
- Habermas ;
- Ostrom ;
- Sennett.

Tous, malgré leurs différences, reconnaissent que la liberté politique implique une capacité d'action collective sur le cadre de vie commun.

Chapitre 268

La formulation ultime de la thèse

La thèse générale de cet essai doctoral peut désormais être formulée dans sa forme la plus complète :

> La démocratie atteint son niveau le plus élevé lorsque les habitants deviennent collectivement capables de produire, gouverner, transformer, transmettre et préserver les espaces qui rendent possible leur existence commune.

Cette proposition conduit à dépasser les oppositions traditionnelles entre :

- politique et urbanisme ;
- citoyenneté et habitation ;
- espace et démocratie ;
- architecture et participation ;
- gouvernants et gouvernés.

Elle ouvre la voie à une nouvelle théorie politique :

une théorie de la démocratie habitante, fondée sur la citoyenneté spatiale, la justice territoriale, les communs urbains et le gouvernement démocratique des lieux.

Dans cette perspective, la ville n'est plus seulement l'objet de la démocratie.

Elle devient son expression la plus concrète, son laboratoire permanent et, peut-être, son avenir le plus prometteur.

Bibliographie complémentaire mobilisable dans la version finale intégrale

- The City in History.
- The Urban Revolution.
- Rebel Cities.
- The Death and Life of Great American Cities.
- Building and Dwelling.
- Governing the Commons.
- The Just City.
- Seeking Spatial Justice.
- The Public and Its Problems.
- The Human Condition.
- L'Institution imaginaire de la société.
- Commun.
- La Poétique de l'espace.
- Bâtir habiter penser.
- La Mémoire collective.

QUATRE-VINGT-ONZIÈME PARTIE

Pour une anthropologie politique de la ville démocratique

Chapitre 269

La ville comme condition anthropologique

L'une des conséquences majeures de la théorie de la citoyenneté spatiale consiste à reconnaître que la ville ne constitue pas uniquement un objet politique ou économique.

Elle représente également une réalité anthropologique fondamentale.

Depuis les premiers établissements urbains de :

- Mésopotamie ;
- Égypte ;
- vallée de l'Indus ;

- Chine ancienne ;
- Mésoamérique ;

les sociétés humaines ont développé des formes complexes d'organisation collective fondées sur la concentration spatiale.

La ville apparaît ainsi comme l'une des inventions institutionnelles majeures de l'humanité.

Elle permet :

- la coopération ;
- la division du travail ;
- l'échange ;
- l'innovation ;
- la création culturelle ;
- l'organisation politique.

L'urbanisme démocratique doit donc être compris comme une réflexion sur les conditions anthropologiques de la coexistence humaine.

Chapitre 270

L'être humain comme habitant

Une grande partie de la philosophie politique moderne définit l'individu comme :

- sujet de droit ;
- citoyen ;
- acteur économique ;
- membre d'une communauté politique.

La théorie de la citoyenneté spatiale propose d'ajouter une autre détermination fondamentale :

l'être humain est un habitant.

Avant même d'être électeur ou contribuable, chaque individu habite un territoire.

Cette condition spatiale précède souvent l'expérience institutionnelle de la citoyenneté.

Elle constitue l'un des fondements de l'appartenance collective.

Chapitre 271

L'habiter comme expérience politique

L'habiter n'est jamais purement privé.

Le logement.

La rue.

Le quartier.

Le parc.

Les équipements publics.

Les infrastructures.

Tous ces éléments mettent les habitants en relation.

Habiter implique toujours une forme de coexistence.

Cette coexistence produit des obligations réciproques.

L’espace devient ainsi un médiateur de la vie politique.

La citoyenneté spatiale apparaît comme la reconnaissance explicite de cette dimension.

QUATRE-VINGT-DOUZIÈME PARTIE

Une sociologie de la démocratie urbaine

Chapitre 272

La ville comme productrice de liens sociaux

Les sociologues classiques ont souvent souligné le rôle de la ville dans la transformation des relations sociales.

Pour Georg Simmel, la métropole moderne produit des formes inédites d’individualisation.

Pour Émile Durkheim, la division du travail crée de nouvelles formes de solidarité.

Pour Max Weber, la ville favorise l’autonomie politique et économique.

Ces analyses convergent vers une idée commune :

la ville produit des formes spécifiques de socialisation.

Chapitre 273

Les réseaux de proximité

La démocratie urbaine repose largement sur des relations de proximité.

Celles-ci se développent :

- dans les quartiers ;
- dans les écoles ;
- dans les commerces ;
- dans les associations ;
- dans les équipements publics.

Ces interactions quotidiennes produisent ce que Robert Putnam appelle le capital social.

Le capital social renforce :

- la confiance ;
- la coopération ;
- la participation.

Il constitue une ressource fondamentale pour la démocratie.

Chapitre 274

Le déclin des liens urbains

Cependant, plusieurs auteurs ont souligné les risques de fragmentation contemporaine.

La ségrégation résidentielle.

Les mobilités contraintes.

La privatisation des espaces.

La numérisation des interactions.

Peuvent réduire les occasions de rencontre.

L’urbanisme démocratique apparaît alors comme une tentative de reconstruire les conditions spatiales de la sociabilité.

QUATRE-VINGT-TREIZIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et écologie politique

Chapitre 275

La crise écologique comme crise urbaine

Les défis environnementaux contemporains concernent directement les villes.

Les espaces urbains concentrent :

- les émissions ;
- les consommations énergétiques ;
- les infrastructures ;
- les déchets ;
- les vulnérabilités climatiques.

La question écologique est donc également une question urbaine.

Chapitre 276

Vers une démocratie écologique urbaine

Les travaux de :

- Bruno Latour ;
- Murray Bookchin ;
- André Gorz ;

permettent d’approfondir cette articulation.

La démocratie ne peut plus être pensée indépendamment des conditions écologiques de l’existence.

Les habitants doivent participer aux décisions concernant :

- l’énergie ;
- l’eau ;
- les sols ;
- la biodiversité ;
- les ressources naturelles.

Chapitre 277

Le municipalisme écologique

Murray Bookchin développe une théorie du municipalisme libertaire qui exerce aujourd’hui une influence importante sur certaines expériences démocratiques.

Selon lui :

les collectivités locales constituent l’échelle la plus pertinente pour articuler démocratie directe et transition écologique.

Cette approche rejoint plusieurs dimensions de la citoyenneté spatiale.

QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME PARTIE

Urbanisme démocratique et droit

Chapitre 278

Les fondements juridiques de la citoyenneté spatiale

Toute démocratie spatiale durable exige une reconnaissance juridique.

Les droits des habitants ne peuvent dépendre uniquement de la bonne volonté des gouvernants.

Ils doivent être protégés par des normes stables.

Cette institutionnalisation pourrait prendre plusieurs formes :

- chartes urbaines ;
- constitutions locales ;
- droits participatifs ;
- référendums urbains ;
- garanties procédurales.

Chapitre 279

Le droit à la ville comme nouveau droit fondamental

Henri Lefebvre formulait déjà cette intuition.

Le droit à la ville dépasse les droits urbains traditionnels.

Il désigne :

- un droit à la participation ;
- un droit à l’appropriation ;
- un droit à la centralité ;
- un droit à la coproduction de l’espace.

Cette conception élargit considérablement le champ des droits démocratiques.

Chapitre 280

Vers une jurisprudence urbaine démocratique

À terme, une véritable démocratie spatiale pourrait conduire à l’émergence :

- d’une doctrine juridique spécifique ;
- d’institutions de médiation territoriale ;
- de mécanismes de recours citoyens.

La ville deviendrait alors un véritable sujet du droit démocratique.

QUATRE-VINGT-QUINZIÈME PARTIE

Conclusion générale de la théorie de la citoyenneté spatiale

Chapitre 281

Une synthèse des traditions intellectuelles mobilisées

Cette recherche a permis de mettre en dialogue plusieurs traditions :

La philosophie politique

- Aristote ;

- Rousseau ;
- Arendt ;
- Castoriadis ;
- Rawls.

La sociologie

- Durkheim ;
- Weber ;
- Simmel ;
- Putnam.

La géographie critique

- Lefebvre ;
- Harvey ;
- Soja.

L’urbanisme

- Jacobs ;
- Sennett ;
- Alexander ;
- De Carlo ;
- Gehl.

La théorie des communs

- Ostrom ;
- Dardot ;
- Laval.

L’écologie politique

- Bookchin ;
- Gorz ;
- Latour.

L’objectif n’était pas de juxtaposer ces approches mais de les intégrer dans une théorie cohérente de la démocratie urbaine.

Chapitre 282

Proposition théorique finale

La thèse centrale peut désormais être formulée dans sa version la plus complète :

> La démocratie contemporaine ne peut atteindre sa pleine réalisation qu’en intégrant la dimension spatiale de la citoyenneté, en reconnaissant les habitants comme coproducteurs légitimes des espaces qu’ils habitent et en faisant de la ville un commun politique gouverné selon des principes de participation, de justice spatiale, de

> délibération collective et de responsabilité écologique.

Cette proposition constitue le cœur conceptuel de l'ensemble du manuscrit.

Chapitre 283

Ouverture

L'urbanisation mondiale, les crises écologiques, les inégalités territoriales et la défiance envers les institutions représentatives obligent aujourd'hui à repenser profondément la démocratie.

Cette refondation passe nécessairement par une réflexion sur l'espace.

La question n'est plus seulement :

« Qui gouverne ? »

mais également :

« Qui produit les lieux où nous vivons ensemble ? »

À cette interrogation, la théorie de la citoyenneté spatiale répond :

> Les habitants doivent être reconnus comme les auteurs collectifs du monde urbain qu'ils partagent.

Ainsi, la démocratie n'apparaît plus seulement comme une forme de gouvernement.

Elle devient une manière d'habiter le monde.

Bibliographie doctorale complémentaire (sélection supplémentaire)

- Cities for People.
- The Social Logic of Space.
- The Rise of the Network Society.
- Urbanism as a Way of Life.
- Bowling Alone.
- The Right to the City.
- For Space.
- The Condition of Postmodernity.
- Urban Outcasts.
- The Global City.
- Justice and the Politics of Difference.
- The Human Scale.
- The Ecology of Freedom.
- Où atterrir ?.
- Le Principe responsabilité.

QUATRE-VINGT-SEIZIÈME PARTIE

Discussion critique : limites, objections et controverses de la citoyenneté spatiale

Chapitre 284

Première objection : la ville est-elle réellement gouvernable par les habitants ?

L'une des critiques les plus fréquentes adressées à l'urbanisme démocratique concerne la complexité croissante des villes contemporaines.

Les métropoles du XXIe siècle regroupent parfois plusieurs millions d'habitants.

Elles reposent sur des systèmes extrêmement complexes :

- réseaux énergétiques ;
- infrastructures hydrauliques ;
- transports ;
- télécommunications ;
- systèmes numériques ;
- marchés immobiliers ;
- régulations environnementales.

Face à cette complexité, certains auteurs considèrent que la participation citoyenne ne peut jouer qu'un rôle marginal.

Selon cette perspective, les habitants ne disposeraient ni des compétences techniques ni des informations nécessaires pour intervenir dans des décisions hautement spécialisées.

Cette critique mérite d'être prise au sérieux.

Cependant, elle repose souvent sur une confusion.

La démocratie spatiale ne prétend pas remplacer l'expertise.

Elle vise plutôt à soumettre l'expertise à la délibération publique.

Comme le rappelle John Dewey dans *The Public and Its Problems*, la question n'est pas de supprimer les spécialistes mais d'empêcher qu'ils deviennent les seuls détenteurs légitimes de la décision.

La citoyenneté spatiale défend donc une articulation entre :

- savoir expert ;
- savoir politique ;
- savoir d'usage ;
- expérience habitante.

L'enjeu n'est pas la disparition de l'expertise mais sa démocratisation.

Chapitre 285

Deuxième objection : le risque populiste

Une autre critique fréquemment formulée concerne le risque de populisme local.

Les dispositifs participatifs pourraient favoriser :

- les intérêts particuliers ;
- les revendications corporatistes ;
- les comportements de type NIMBY (*Not In My Backyard*) ;
- les réactions émotionnelles au détriment de l'intérêt général.

Cette objection renvoie à une question ancienne de la philosophie politique.

Déjà Aristote distinguait :

- la démocratie comme gouvernement du peuple ;
- la démagogie comme déformation de la démocratie.

La participation ne garantit pas automatiquement la justice.

Elle doit être encadrée par des procédures.

Habermas insiste précisément sur ce point.

La légitimité démocratique ne résulte pas seulement de la participation mais de la qualité délibérative des échanges.

Une démocratie spatiale exige donc :

- information ;
- argumentation ;
- pluralisme ;
- confrontation des points de vue ;
- recherche du compromis.

La participation sans délibération peut effectivement produire des dérives.

La citoyenneté spatiale suppose donc une culture démocratique exigeante.

Chapitre 286

Troisième objection : l'inégalité des capacités participatives

Tous les habitants ne disposent pas des mêmes ressources pour participer.

Les recherches de Pierre Bourdieu montrent que les individus possèdent des volumes inégaux de :

- capital économique ;
- capital culturel ;
- capital social ;
- capital symbolique.

Ces inégalités se retrouvent dans les dispositifs participatifs.

Les groupes les plus favorisés tendent souvent à être :

- mieux informés ;
- plus disponibles ;
- plus organisés ;
- plus influents.

Le risque existe alors que la participation reproduise les hiérarchies sociales existantes.

Cette critique est particulièrement importante.

Elle conduit à compléter la théorie de la citoyenneté spatiale par une réflexion sur les conditions sociales de la participation.

Une démocratie urbaine authentique suppose :

- des politiques d'inclusion ;
- des dispositifs d'accompagnement ;
- des mécanismes de représentation des groupes marginalisés ;
- des procédures garantissant l'égalité d'expression.

La démocratie spatiale ne peut être dissociée de la justice sociale.

Chapitre 287

Quatrième objection : la fragmentation territoriale

La participation locale peut parfois entrer en contradiction avec les exigences de solidarité à plus grande échelle.

Les habitants d'un quartier peuvent défendre des intérêts qui nuisent à d'autres territoires.

Les habitants d'une commune peuvent s'opposer à des équipements pourtant nécessaires à l'échelle métropolitaine.

Cette tension est inhérente à toute démocratie territoriale.

Elle renvoie au problème classique de l'articulation entre :

- proximité ;
- intérêt général ;
- échelles de gouvernement.

C'est pourquoi la citoyenneté spatiale ne peut être réduite au localisme.

Elle doit s'inscrire dans une gouvernance multiniveaux.

Les habitants participent à plusieurs communautés politiques simultanément :

- quartier ;
- commune ;
- métropole ;
- région ;
- nation ;
- humanité.

Une démocratie spatiale mature reconnaît cette pluralité d'appartenances.

QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME PARTIE

La citoyenneté spatiale comme nouveau paradigme de la philosophie politique

Chapitre 288

Les limites des théories classiques de la citoyenneté

Depuis T. H. Marshall, la citoyenneté est généralement analysée à travers trois dimensions :

- les droits civils ;
- les droits politiques ;
- les droits sociaux.

Cette typologie a profondément marqué les sciences sociales.

Cependant, elle présente une limite importante.

Elle accorde relativement peu d’attention aux conditions spatiales de l’exercice de ces droits.

Or un droit peut exister juridiquement sans être réellement accessible.

L’éloignement des services.

L’absence de mobilité.

La ségrégation résidentielle.

L’exclusion territoriale.

Peuvent empêcher l’exercice effectif de la citoyenneté.

La dimension spatiale apparaît donc comme une composante fondamentale des droits démocratiques.

Chapitre 289

La citoyenneté spatiale comme quatrième dimension de la citoyenneté

La théorie développée dans ce manuscrit conduit à proposer une extension du modèle de Marshall.

À côté :

- des droits civils ;
- des droits politiques ;
- des droits sociaux ;

il convient désormais de reconnaître :

les droits spatiaux.

Ceux-ci comprennent notamment :

- le droit à la ville ;
- le droit au logement ;
- le droit à la mobilité ;
- le droit aux espaces publics ;
- le droit à la qualité environnementale ;
- le droit à la participation territoriale.

Cette extension permet de mieux comprendre les enjeux démocratiques contemporains.

Chapitre 290

Une nouvelle catégorie politique

La citoyenneté spatiale n’est pas simplement un sous-domaine de la citoyenneté.

Elle constitue une catégorie théorique nouvelle.

Elle désigne :

> la capacité effective des individus et des collectivités à participer à la production, à l’organisation, à l’usage, à la gestion et à la transformation des espaces qui structurent leur existence.

Cette définition dépasse les approches strictement juridiques.

Elle intègre :

- les pratiques ;
- les usages ;
- les expériences ;
- les capacités d’action.

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME PARTIE

Pour une théorie générale du droit à habiter

Chapitre 291

Du droit au logement au droit à habiter

Les politiques publiques se concentrent souvent sur le droit au logement.

Celui-ci demeure évidemment essentiel.

Cependant, plusieurs auteurs ont montré qu’il ne suffit pas.

Habiter ne signifie pas simplement disposer d’un logement.

Habiter implique également :

- accéder à un quartier ;
- bénéficier de services ;
- participer à la vie collective ;
- se déplacer ;
- développer des relations sociales.

La citoyenneté spatiale conduit donc à élargir le droit au logement vers un véritable droit à habiter.

Chapitre 292

L’habiter comme droit démocratique

Le droit à habiter pourrait être défini comme :

> le droit pour chaque personne de participer pleinement à la vie sociale, culturelle, politique et écologique des espaces qu’elle occupe.

Cette définition dépasse les approches strictement résidentielles.

Elle englobe l’ensemble des conditions spatiales de l’existence.

Chapitre 293

Le droit à habiter comme fondement de la démocratie habitante

À terme, le droit à habiter pourrait devenir l’un des principes fondamentaux d’une théorie renouvelée de la démocratie.

Il permettrait d’articuler :

- justice sociale ;
- justice spatiale ;
- écologie ;
- participation ;
- citoyenneté.

Il constituerait ainsi le fondement normatif de la démocratie habitante.

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME PARTIE

Formulation canonique de la théorie générale

Chapitre 294

Les dix thèses de la citoyenneté spatiale

La théorie développée dans cet ouvrage peut être résumée en dix propositions fondamentales :

Thèse 1

L’espace est une production sociale et politique.

Thèse 2

Toute démocratie possède une dimension spatiale.

Thèse 3

La ville constitue le principal laboratoire de la démocratie contemporaine.

Thèse 4

Les habitants sont des coproducteurs légitimes de l’espace.

Thèse 5

Le droit à la ville constitue un droit démocratique fondamental.

Thèse 6

La justice sociale implique une justice spatiale.

Thèse 7

Les communs urbains constituent une forme essentielle de gouvernance démocratique.

Thèse 8

La transition écologique exige une démocratisation des décisions territoriales.

Thèse 9

La citoyenneté doit être comprise comme une pratique de l’habiter.

Thèse 10

La démocratie du XXIe siècle tend vers une démocratie habitante fondée sur la citoyenneté spatiale.

Chapitre 295

Conclusion générale ultime

Au terme de ce long parcours intellectuel, une conviction s'impose.

L'histoire de la démocratie peut être relue comme une histoire de l'élargissement progressif de la participation humaine au gouvernement du monde commun.

Après la conquête :

- des libertés civiles ;
- des droits politiques ;
- des droits sociaux ;

émerge aujourd'hui une nouvelle frontière démocratique :

la maîtrise collective de l'espace.

La ville devient alors le lieu où se joue l'avenir même de la démocratie.

Car c'est dans la ville que se rencontrent :

- le pouvoir ;
- la justice ;
- l'écologie ;
- l'économie ;
- la culture ;
- la mémoire ;
- la citoyenneté.

Ainsi, la démocratie habitante n'apparaît pas comme une simple réforme de l'urbanisme.

Elle constitue une transformation profonde de la pensée politique elle-même.

Elle invite à reconnaître que les citoyens ne sont pleinement libres que lorsqu'ils participent à la construction des lieux où ils vivent ensemble.

Et c'est précisément cette participation à la fabrication du monde commun qui définit, dans son sens le plus exigeant, la démocratie.

CENTIÈME PARTIE

La démocratie habitante comme horizon du XXIe siècle

Chapitre 296

Au-delà de la démocratie représentative

La théorie de la citoyenneté spatiale ne vise nullement à abolir les institutions représentatives.

Le parlement.

Les collectivités territoriales.

Les gouvernements.

Les juridictions.

Les administrations.

Demeurent des composantes indispensables de toute société démocratique complexe.

Cependant, la démocratie représentative connaît aujourd'hui des limites largement documentées par la science politique contemporaine.

Pierre Rosanvallon a montré que les sociétés contemporaines sont marquées par une montée de la défiance envers les institutions représentatives. Dans *La Contre-Démocratie* (2006), il souligne que les citoyens ne se contentent plus de déléguer leur pouvoir ; ils revendiquent désormais des formes permanentes de contrôle, de participation et de surveillance démocratique.

Cette transformation ne signifie pas la disparition de la démocratie.

Elle traduit plutôt une mutation de ses formes.

La démocratie contemporaine tend à devenir :

- plus participative ;
- plus délibérative ;
- plus horizontale ;
- plus territorialisée.

La citoyenneté spatiale constitue l'une des expressions les plus avancées de cette évolution.

Chapitre 297

La ville comme école permanente de démocratie

John Dewey affirmait déjà que la démocratie n'est pas uniquement un système institutionnel.

Elle est avant tout une manière de vivre ensemble.

Cette idée revêt une importance décisive pour notre réflexion.

La démocratie s'apprend.

Elle se construit.

Elle se pratique quotidiennement.

Or la ville représente précisément le lieu où cet apprentissage peut avoir lieu.

Les habitants y expérimentent :

- la coopération ;
- le conflit ;
- la négociation ;
- la solidarité ;
- la diversité ;
- la responsabilité collective.

Ainsi, la ville apparaît comme une véritable école civique.

Les espaces publics deviennent des lieux pédagogiques où les individus apprennent progressivement à devenir citoyens.

Chapitre 298

La démocratie comme pratique spatiale

Une conséquence importante de cette approche consiste à repenser la nature même de la démocratie.

La démocratie n’est plus seulement :

- un régime politique ;
- une procédure électorale ;
- une architecture institutionnelle.

Elle devient également une pratique spatiale.

Elle se manifeste dans la manière dont les habitants :

- utilisent les espaces ;
- se les approprient ;
- les transforment ;
- les gouvernent ;
- les transmettent.

La démocratie apparaît alors comme une forme particulière d’habitation du monde.

CENT UNIÈME PARTIE

Le droit à la ville comme nouveau contrat social

Chapitre 299

Repenser le contrat social à l’âge urbain

Depuis Hobbes, Locke et Rousseau, la philosophie politique moderne s’est construite autour de l’idée de contrat social.

Cette notion désigne l’accord fondateur qui permet aux individus de constituer une communauté politique.

Mais les transformations contemporaines imposent de revisiter ce paradigme.

L’urbanisation mondiale modifie profondément les conditions de la coexistence humaine.

La ville devient désormais le principal cadre d’existence des citoyens.

Dans ce contexte, le droit à la ville peut être interprété comme une forme renouvelée de contrat

social.

Il ne s’agit plus seulement de déterminer qui gouverne.

Il s’agit également de déterminer comment les habitants participent à la production de leur environnement commun.

Chapitre 300

Les principes du contrat spatial démocratique

Un contrat spatial démocratique pourrait reposer sur plusieurs principes fondamentaux :

Principe d’inclusion

Chaque habitant doit pouvoir accéder aux ressources essentielles de la ville.

Principe de participation

Chaque habitant doit pouvoir contribuer aux décisions concernant son environnement.

Principe de justice spatiale

Les ressources urbaines doivent être réparties équitablement.

Principe de durabilité

Les générations futures doivent être prises en considération.

Principe de coresponsabilité

Les habitants participent collectivement à la gestion du monde urbain.

Ces principes prolongent les acquis historiques de la démocratie moderne tout en les adaptant aux réalités urbaines contemporaines.

CENT DEUXIÈME PARTIE

La ville comme institution de liberté

Chapitre 301

Liberté négative et liberté positive

Isaiah Berlin distingue deux grandes conceptions de la liberté :

- la liberté négative ;
- la liberté positive.

La première correspond à l’absence de contraintes.

La seconde désigne la capacité effective d’agir.

Cette distinction éclaire la question urbaine.

Une ville démocratique ne doit pas seulement protéger les libertés individuelles.

Elle doit également permettre leur exercice concret.

La citoyenneté spatiale relève principalement de cette seconde dimension.

Chapitre 302

Les capabilités urbaines

Les travaux d’Amartya Sen et Martha Nussbaum permettent d’approfondir cette perspective.

La liberté réelle dépend des possibilités effectivement offertes aux individus.

Une personne ne peut participer pleinement à la vie démocratique que si elle dispose :

- d’un logement digne ;
- d’une mobilité suffisante ;
- d’un accès aux services ;
- d’espaces publics de qualité ;
- d’infrastructures culturelles ;
- d’opportunités de participation.

La ville joue donc un rôle fondamental dans la production des capabilités démocratiques.

Chapitre 303

La liberté comme pouvoir d’agir sur son environnement

La théorie de la citoyenneté spatiale conduit finalement à proposer une définition élargie de la liberté.

Être libre ne signifie pas seulement choisir entre plusieurs options.

Être libre signifie également pouvoir participer à la construction des conditions mêmes de son existence.

Cette capacité d’agir sur l’espace constitue l’une des dimensions les plus profondes de l’autonomie démocratique.

CENT TROISIÈME PARTIE

La démocratie habitante comme projet de civilisation

Chapitre 304

Une transformation de la modernité politique

Les démocraties modernes se sont construites autour de trois grandes conquêtes :

- l’émancipation politique ;
- l’émancipation sociale ;
- l’émancipation individuelle.

La citoyenneté spatiale ouvre une quatrième perspective :

l’émancipation territoriale.

Cette dernière consiste à permettre aux habitants de reprendre collectivement prise sur les espaces qui structurent leur existence.

Chapitre 305

Réconcilier démocratie, territoire et écologie

L’un des apports majeurs de cette théorie réside dans sa capacité à articuler trois questions souvent traitées séparément :

- la démocratie ;
- le territoire ;
- l’écologie.

Ces trois dimensions apparaissent en réalité profondément interdépendantes.

La crise écologique révèle l’importance des territoires.

Les territoires révèlent l’importance de la participation.

La participation révèle l’importance de la démocratie.

La citoyenneté spatiale constitue le point de convergence de ces trois problématiques.

Chapitre 306

La ville comme bien commun universel

Au terme de cette réflexion, la ville apparaît comme l'un des biens communs les plus importants de l'humanité contemporaine.

Elle concentre :

- les mémoires ;
- les cultures ;
- les infrastructures ;
- les institutions ;
- les relations sociales ;
- les possibilités démocratiques.

La préserver et la gouverner démocratiquement devient dès lors une responsabilité collective majeure.

FORMULATION FINALE ET DÉFINITIVE DE LA THÈSE

On peut désormais résumer l'ensemble de cet ouvrage par la proposition suivante :

> La démocratie du XXIe siècle ne pourra pleinement se réaliser qu'en reconnaissant la dimension spatiale de la citoyenneté, en faisant des habitants les coproducteurs légitimes de leur environnement et en transformant la ville en un commun politique gouverné selon les principes de justice spatiale, de participation délibérative, de responsabilité écologique et de liberté collective.

Cette proposition constitue le cœur théorique d'une philosophie politique de l'urbanisme démocratique.

Elle conduit à penser la ville non plus comme un simple objet d'administration ou de planification, mais comme l'espace fondamental où se construit, se pratique et se renouvelle la démocratie elle-même.

Ainsi se dessine l'horizon d'une **démocratie habitante**, dans laquelle la citoyenneté n'est plus seulement un statut juridique ou une fonction politique, mais une pratique collective de production du monde commun.

CENT QUATRIÈME PARTIE

État de l’art international : les grands débats contemporains sur la démocratie urbaine

Chapitre 307

Pourquoi un état de l’art est nécessaire

Toute théorie doctorale doit être située dans le champ scientifique auquel elle appartient.

La citoyenneté spatiale ne surgit pas ex nihilo.

Elle émerge à l’intersection de plusieurs traditions intellectuelles :

- philosophie politique ;
- théorie démocratique ;
- géographie critique ;
- sociologie urbaine ;
- urbanisme ;
- anthropologie de l’espace ;
- théorie des communs ;
- écologie politique.

La première exigence scientifique consiste donc à replacer cette théorie dans les débats qui l’ont rendue possible.

La citoyenneté spatiale peut être comprise comme le point de rencontre entre trois grands tournants intellectuels :

1. le tournant spatial ;
2. le tournant participatif ;
3. le tournant écologique.

Ces trois transformations ont profondément modifié les sciences sociales depuis les années 1960.

Chapitre 308

Le tournant spatial dans les sciences sociales

Pendant longtemps, les sciences sociales ont accordé une place secondaire à l’espace.

Les analyses privilégiaient :

- les institutions ;
- les classes sociales ;
- les systèmes économiques ;
- les structures culturelles.

L’espace apparaissait souvent comme un simple décor.

Cette situation change radicalement à partir des années 1960.

Henri Lefebvre joue ici un rôle fondateur.

Dans *La Production de l'espace* (1974), il affirme que l'espace doit être considéré comme une dimension constitutive de la vie sociale.

L'espace n'est pas un contenant neutre.

Il est produit.

Cette proposition constitue l'un des bouleversements majeurs de la pensée contemporaine.

Elle ouvre la voie à ce que plusieurs auteurs désigneront plus tard comme le « tournant spatial ».

Chapitre 309

Henri Lefebvre : l'espace comme rapport social

Chez Lefebvre, l'espace est inséparable du pouvoir.

Chaque société produit un espace qui lui correspond.

Les formes urbaines reflètent :

- les structures économiques ;
- les rapports de domination ;
- les imaginaires collectifs ;
- les dispositifs institutionnels.

Lefebvre distingue :

les pratiques spatiales

L'espace vécu quotidiennement.

les représentations de l'espace

L'espace conçu par les experts.

les espaces de représentation

L'espace imaginé et symboliquement investi par les habitants.

Cette triade constitue encore aujourd'hui l'un des cadres théoriques les plus utilisés dans les études urbaines.

Elle permet notamment de comprendre pourquoi la démocratie urbaine ne peut être réduite à la seule planification institutionnelle.

Les habitants produisent eux aussi la ville.

Chapitre 310

David Harvey : la critique marxiste de l'urbanisation

David Harvey reprend plusieurs intuitions lefebvriennes mais les inscrit dans une lecture marxiste du capitalisme.

Dans *Social Justice and the City* (1973), puis dans *Rebel Cities* (2012), Harvey montre que l'urbanisation constitue un mécanisme central de l'accumulation capitaliste.

La ville devient :

- un support d'investissement ;
- un marché foncier ;
- un espace de valorisation du capital.

Cette perspective conduit Harvey à considérer la question urbaine comme un enjeu fondamentalement politique.

Selon lui :

> Le droit à la ville est bien plus qu'un droit d'accès à ce qui existe déjà ; il est le droit de changer la ville selon nos désirs.

Cette formulation radicalise le projet lefebvrien.

La démocratie urbaine devient un projet de transformation sociale.

Chapitre 311

Edward Soja et la justice spatiale

Edward Soja prolonge ces réflexions en développant la notion de justice spatiale.

Son ouvrage *Seeking Spatial Justice* (2010) constitue aujourd'hui une référence incontournable.

Soja part d'un constat simple :

les injustices sociales possèdent toujours une dimension géographique.

Les inégalités se matérialisent dans l'espace.

Elles se lisent dans :

- la localisation des logements ;
- l'accès aux transports ;
- la distribution des équipements ;
- l'exposition aux nuisances ;
- la proximité des emplois.

La justice spatiale désigne alors la nécessité d'intégrer la dimension territoriale dans toute réflexion sur la démocratie.

CENT CINQUIÈME PARTIE

Les débats contemporains sur le droit à la ville

Chapitre 312

Le droit à la ville : une notion disputée

Depuis Lefebvre, le droit à la ville a connu un succès international considérable.

Pourtant, son interprétation demeure controversée.

Plusieurs lectures coexistent.

Première lecture : le droit d'accès

Selon cette approche, le droit à la ville signifie principalement :

- accès au logement ;
- accès aux services ;
- accès aux équipements ;
- accès à la mobilité.

Cette interprétation domine souvent les politiques publiques.

Deuxième lecture : le droit à la participation

Ici, le droit à la ville désigne la capacité des habitants à intervenir dans les décisions urbaines.

Cette conception est particulièrement présente dans les démarches participatives.

Troisième lecture : le droit à la transformation

C'est l'interprétation défendue par Lefebvre et Harvey.

Le droit à la ville ne consiste pas seulement à accéder à la ville existante.

Il implique le droit de la transformer.

Cette lecture est la plus radicale.

Chapitre 313

Les critiques du droit à la ville

Plusieurs auteurs ont souligné certaines ambiguïtés.

Par exemple :

Mark Purcell

s'interroge sur la difficulté à identifier le sujet politique du droit à la ville.

Qui exerce ce droit ?

Les habitants ?

Les citoyens ?

Les résidents ?

Les usagers ?

Les migrants ?

Les visiteurs ?

Cette question demeure centrale.

Elle conduit directement à la problématique de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 314

La citoyenneté spatiale comme dépassement du débat

La théorie développée dans ce manuscrit propose une solution.

Le sujet du droit à la ville n’est pas uniquement le citoyen juridique.

C’est l’habitant.

L’habitant constitue l’unité politique fondamentale de la démocratie urbaine.

Cette proposition permet d’inclure :

- les résidents étrangers ;
- les populations mobiles ;
- les usagers réguliers ;
- les groupes traditionnellement exclus de la citoyenneté classique.

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme une extension démocratique de la notion d’habiter.

CENT SIXIÈME PARTIE

Doreen Massey et la démocratie relationnelle de l’espace

Chapitre 315

L’espace comme relation

Parmi les géographes contemporains, Doreen Massey occupe une place essentielle.

Dans *For Space* (2005), elle critique les conceptions statiques du territoire.

Selon elle, l’espace doit être compris comme :

le produit de relations.

Cette définition est fondamentale.

Les lieux ne sont jamais fermés.

Ils sont traversés par :

- des flux ;
- des mobilités ;
- des échanges ;
- des interactions.

Chapitre 316

Une conception ouverte de la ville

La pensée de Massey rejoint celle de Richard Sennett.

Toutes deux refusent :

- les identités territoriales fermées ;
- les frontières rigides ;
- les communautés homogènes.

La ville démocratique apparaît comme un espace ouvert.

Un espace de rencontres.

Un espace d’inachèvement.

Un espace de pluralité.

Cette idée jouera un rôle central dans la formulation ultérieure de la démocratie habitante.

Chapitre 317

Conséquences pour la citoyenneté spatiale

Si l’espace est relationnel, alors la citoyenneté doit elle aussi être pensée relationnellement.

La citoyenneté spatiale ne repose pas uniquement sur l’appartenance à un territoire.

Elle repose sur la participation aux relations qui produisent ce territoire.

Cette reformulation constitue l’une des avancées théoriques majeures de la présente recherche.

Références bibliographiques mobilisées dans cette section

- La Production de l’espace.
- Le Droit à la ville.
- Social Justice and the City.
- Rebel Cities.
- Seeking Spatial Justice.
- For Space.

- The Right to the City.

Dans la suite de l’état de l’art doctoral, il conviendra d’examiner systématiquement les apports de **Saskia Sassen, Neil Brenner, Erik Swyngedouw, Sharon Zukin, Don Mitchell, Iris Marion Young, Chantal Mouffe, Jacques Rancière et Pierre Rosanvallon**, afin de construire une théorie complète de la démocratie urbaine contemporaine.

CENT SEPTIÈME PARTIE

Les métropoles globales et la crise contemporaine de la démocratie urbaine

Chapitre 318

Saskia Sassen et la ville globale

L’une des transformations majeures de la fin du XXe siècle réside dans l’émergence des métropoles globales.

Dans The Global City, Saskia Sassen montre que certaines grandes villes sont devenues les principaux centres de commandement de l’économie mondiale.

Des métropoles comme :

- New York ;
- Londres ;
- Tokyo ;

concentrent désormais :

- les fonctions financières ;
- les sièges des grandes entreprises ;
- les infrastructures numériques ;
- les institutions de gouvernance mondiale.

Ces villes ne sont plus uniquement des espaces nationaux.

Elles deviennent des nœuds stratégiques de la mondialisation.

Chapitre 319

La contradiction fondamentale de la ville globale

Cette mondialisation produit cependant une contradiction profonde.

Plus les villes deviennent puissantes économiquement, plus elles risquent de devenir socialement fragmentées.

Sassen montre que les métropoles globales concentrent simultanément :

- des élites hautement qualifiées ;
- des populations précaires ;
- des travailleurs invisibilisés ;
- des migrants surexploités.

La mondialisation urbaine génère ainsi de nouvelles formes d'inégalités.

Cette observation est fondamentale pour la théorie de la citoyenneté spatiale.

Elle rappelle que la démocratie urbaine ne peut être pensée indépendamment des rapports économiques globaux.

Chapitre 320

La dénationalisation de la citoyenneté

Sassen développe également une idée particulièrement importante.

Selon elle, certaines pratiques urbaines produisent des formes de citoyenneté qui dépassent le cadre national.

Les habitants participent à des réseaux :

- économiques ;
- culturels ;
- associatifs ;
- numériques ;

qui transcendent les frontières étatiques.

La ville devient alors un espace de citoyenneté postnationale.

Cette intuition rejoint directement la théorie de la citoyenneté spatiale.

L'appartenance politique ne dépend plus exclusivement de l'État.

Elle s'enracine également dans les pratiques urbaines quotidiennes.

CENT HUITIÈME PARTIE

Neil Brenner et la critique de l'urbanisation planétaire

Chapitre 321

La fin de la distinction ville-campagne

Dans ses travaux récents, Neil Brenner propose une thèse particulièrement ambitieuse.

Selon lui, l'urbanisation contemporaine est devenue planétaire.

La distinction classique entre :

- ville ;
- périphérie ;
- campagne ;

perd progressivement de sa pertinence.

L'ensemble du territoire mondial est désormais structuré par des processus urbains.

Chapitre 322

L'urbanisation comme système global

L'urbanisation ne se limite plus aux centres urbains.

Elle concerne :

- les zones logistiques ;
- les infrastructures énergétiques ;
- les corridors de transport ;
- les réseaux numériques ;
- les territoires extractifs.

Ces espaces participent eux aussi à la production urbaine mondiale.

Cette perspective élargit considérablement le champ de la démocratie spatiale.

La question n'est plus seulement :

« Comment gouverner les villes ? »

mais également :

« Comment gouverner démocratiquement l'ensemble des processus de production de l'espace ? »

Chapitre 323

Les implications politiques

La théorie de Brenner conduit à une conclusion importante.

Si l'urbanisation est devenue planétaire, alors les problèmes urbains sont également devenus planétaires :

- climat ;
- énergie ;
- mobilité ;
- logement ;
- alimentation ;
- ressources.

La citoyenneté spatiale doit donc articuler plusieurs échelles :

- locale ;
- métropolitaine ;

- nationale ;
- mondiale.

Cette articulation constitue l’un des grands défis du XXIe siècle.

CENT NEUVIÈME PARTIE

Chantal Mouffe, Jacques Rancière et la dimension conflictuelle de la démocratie urbaine

Chapitre 324

Le mythe du consensus

De nombreuses approches participatives reposent implicitement sur l’idée que la démocratie permettrait d’atteindre un consensus rationnel.

Cette perspective est notamment associée à Habermas.

Cependant, plusieurs théoriciens contemporains contestent cette vision.

Parmi eux :

- Chantal Mouffe ;
- Jacques Rancière.

Chapitre 325

Chantal Mouffe et le pluralisme agonistique

Dans ses travaux sur la démocratie radicale, Mouffe affirme que le conflit est constitutif du politique.

Les sociétés démocratiques sont traversées par des intérêts divergents.

Ces divergences ne peuvent être totalement supprimées.

La démocratie consiste donc moins à éliminer les conflits qu’à les organiser pacifiquement.

Cette réflexion possède une portée urbaine considérable.

Les villes concentrent :

- des usages concurrents ;
- des intérêts contradictoires ;
- des visions opposées du développement.

La démocratie urbaine doit reconnaître cette conflictualité.

Chapitre 326

Jacques Rancière et le partage du sensible

Dans des ouvrages comme La Mésentente, Rancière développe une conception originale de la politique.

Selon lui, la politique apparaît lorsque ceux qui sont habituellement invisibles deviennent visibles.

Cette idée rejoint directement les problématiques urbaines.

De nombreux groupes :

- habitants précaires ;
- migrants ;
- sans-abri ;
- minorités territoriales ;

sont souvent exclus des processus de décision.

La démocratie spatiale suppose alors une transformation du « partage du sensible ».

Elle implique la reconnaissance politique de ceux qui étaient auparavant marginalisés.

CENT DIXIÈME PARTIE

Iris Marion Young et la politique de la différence

Chapitre 327

Critique de l’universalisme abstrait

Dans Justice and the Politics of Difference, Iris Marion Young critique certaines conceptions abstraites de l’égalité.

Selon elle, traiter tout le monde de manière identique ne suffit pas à produire la justice.

Les groupes sociaux occupent des positions différentes dans l’espace social.

La démocratie doit reconnaître cette pluralité.

Chapitre 328

Ville et diversité

Young insiste sur l’importance de la diversité urbaine.

La ville constitue l’espace privilégié de la rencontre entre des populations différentes.

Cette diversité représente une richesse démocratique.

Elle favorise :

- l’apprentissage de l’altérité ;
- la tolérance ;
- l’innovation sociale ;
- la créativité politique.

Chapitre 329

Une citoyenneté inclusive

La théorie de la citoyenneté spatiale trouve ici un appui essentiel.

La participation urbaine ne doit pas viser l’uniformité.

Elle doit permettre l’expression :

- des différences culturelles ;
- des différences sociales ;
- des différences territoriales.

La démocratie urbaine apparaît ainsi comme une démocratie de la pluralité.

CENT ONZIÈME PARTIE

Sharon Zukin et la critique culturelle de la ville néolibérale

Chapitre 330

La marchandisation de l’authenticité

Dans Naked City, Sharon Zukin analyse les transformations culturelles des métropoles contemporaines.

Elle montre que les politiques urbaines utilisent souvent la culture comme levier de valorisation immobilière.

Les quartiers populaires deviennent attractifs.

Puis ils sont progressivement gentrifiés.

Les populations initiales sont déplacées.

Chapitre 331

Gentrification et démocratie

La gentrification constitue l’un des principaux défis de la démocratie urbaine.

Elle soulève une question fondamentale :

Qui a le droit de rester dans la ville ?

Cette interrogation rejoint directement les analyses de Lefebvre sur le droit à la ville.

La citoyenneté spatiale implique nécessairement un droit au maintien dans les lieux.

Chapitre 332

L’espace urbain comme enjeu de pouvoir

Zukin rappelle que les conflits urbains ne concernent pas uniquement :

- l’économie ;
- le foncier ;
- l’aménagement.

Ils concernent également :

- les identités ;
- les mémoires ;
- les représentations ;
- les cultures.

La démocratie spatiale doit donc intégrer une réflexion sur la dimension symbolique des lieux.

Transition vers la partie suivante

L’état de l’art international conduit désormais à une conclusion importante :

les débats contemporains convergent progressivement vers une même intuition :

> la démocratie ne peut plus être pensée indépendamment de la production de l’espace.

À partir de ce constat, il devient possible de quitter la phase d’examen critique de la littérature pour construire le cœur conceptuel de cette recherche :

la théorie générale de la citoyenneté spatiale, qui constituera le fondement normatif, philosophique et politique de l’ensemble de l’ouvrage.

TROISIÈME PARTIE DU CADRE THÉORIQUE GÉNÉRAL

Théorie générale de la citoyenneté spatiale

Chapitre 333

Pourquoi une nouvelle théorie de la citoyenneté ?

L’ambition de cette recherche n’est pas seulement de proposer une réflexion sur l’urbanisme démocratique.

Elle vise plus fondamentalement à contribuer à la théorie générale de la démocratie.

Depuis le XVIIIe siècle, la citoyenneté a principalement été pensée comme un rapport entre l’individu et l’État.

Chez Rousseau, la citoyenneté est liée à la souveraineté populaire.

Chez Kant, elle renvoie à l’autonomie du sujet rationnel.

Chez Marshall, elle repose sur l’articulation des droits civils, politiques et sociaux.

Chez Rawls, elle s’inscrit dans le cadre d’institutions justes.

Ces approches ont profondément renouvelé la pensée démocratique.

Cependant, elles partagent une limite commune :

elles accordent une place relativement marginale à la dimension spatiale de l’existence politique.

Or les citoyens ne vivent pas dans les institutions.

Ils vivent dans des territoires.

Ils habitent :

- des logements ;
- des rues ;
- des quartiers ;
- des villes ;
- des régions.

Ils expérimentent la démocratie à travers des espaces concrets.

Cette réalité exige une reformulation de la théorie de la citoyenneté.

Chapitre 334

Définition préliminaire de la citoyenneté spatiale

La citoyenneté spatiale peut être définie comme :

> La capacité effective des individus et des collectivités à participer à la production, à l'usage, à la gouvernance et à la transformation des espaces qui structurent leur existence sociale, politique et culturelle.

Cette définition comporte plusieurs éléments fondamentaux.

Premièrement, elle insiste sur la notion de capacité effective.

À la suite d'Amartya Sen et Martha Nussbaum, il ne suffit pas de posséder formellement un droit.

Encore faut-il pouvoir l'exercer.

Deuxièmement, elle dépasse la simple participation institutionnelle.

La citoyenneté spatiale concerne l'ensemble des pratiques de production du territoire.

Troisièmement, elle reconnaît que l'espace est une dimension constitutive de la vie démocratique.

Chapitre 335

Les cinq dimensions constitutives de la citoyenneté spatiale

La théorie proposée repose sur cinq dimensions fondamentales.

Première dimension : l'appartenance territoriale

Toute citoyenneté implique un rapport à un espace.

L'individu appartient toujours à un territoire.

Cette appartenance n'est pas seulement juridique.

Elle est également :

- affective ;
- culturelle ;
- symbolique ;
- historique.

Les habitants développent des attachements aux lieux.

Ils construisent leur identité à travers eux.

Deuxième dimension : l'usage

La citoyenneté spatiale suppose la possibilité d'utiliser les espaces urbains.

Cette capacité concerne :

- les espaces publics ;
- les équipements collectifs ;
- les infrastructures ;
- les services.

L’exclusion spatiale réduit mécaniquement la capacité citoyenne.

Troisième dimension : la participation

Les habitants doivent pouvoir intervenir dans les décisions concernant leur environnement.

Cette participation peut prendre différentes formes :

- consultation ;
- concertation ;
- codécision ;
- autogestion ;
- budgets participatifs ;
- assemblées citoyennes.

Quatrième dimension : l’appropriation

Henri Lefebvre insiste sur cette dimension.

Habiter signifie s’approprier un espace.

Cette appropriation ne doit pas être confondue avec la propriété privée.

Elle désigne la capacité de donner un sens collectif aux lieux.

Cinquième dimension : la coproduction

La ville est produite quotidiennement par ses habitants.

La citoyenneté spatiale reconnaît explicitement cette réalité.

Les habitants ne sont pas seulement des usagers.

Ils sont des coproducteurs de l’espace.

Chapitre 336

Les droits constitutifs de la citoyenneté spatiale

Comme toute forme de citoyenneté, la citoyenneté spatiale repose sur un ensemble de droits.

Ces droits peuvent être regroupés en trois catégories.

Les droits d’accès

Ils comprennent :

- le droit au logement ;
- le droit à la mobilité ;
- le droit aux espaces publics ;
- le droit aux services urbains ;
- le droit à la qualité environnementale.

Sans ces droits, aucune participation véritable n’est possible.

Les droits de participation

Ils concernent :

- la planification ;
- l’aménagement ;
- les projets urbains ;
- les politiques territoriales.

Ils garantissent la possibilité d’intervenir dans les décisions collectives.

Les droits de transformation

Cette catégorie constitue l’originalité de la théorie.

Inspirée de Lefebvre et Harvey, elle affirme que les habitants possèdent également le droit de transformer leur environnement.

La démocratie spatiale ne consiste pas uniquement à être consulté.

Elle implique la possibilité d’agir.

Chapitre 337

Les devoirs de la citoyenneté spatiale

Toute citoyenneté comporte également des responsabilités.

La citoyenneté spatiale n’échappe pas à cette règle.

Elle implique :

le respect du monde commun

Les espaces publics appartiennent à tous.

Ils exigent des comportements responsables.

la participation civique

La démocratie urbaine suppose l’engagement des habitants.

la solidarité territoriale

Les intérêts locaux doivent être conciliés avec les exigences de justice collective.

la responsabilité écologique

Les générations futures possèdent elles aussi un droit à la ville.

Chapitre 338

L’habitant comme nouveau sujet politique

L’un des apports majeurs de cette théorie consiste à identifier un nouveau sujet politique :

l’habitant.

La philosophie politique moderne repose principalement sur deux figures :

- l’individu ;
- le citoyen.

La démocratie urbaine introduit une troisième figure.

L’habitant.

Cette notion possède plusieurs avantages.

Elle inclut :

- les résidents ;
- les étrangers ;
- les migrants ;
- les usagers réguliers ;
- les populations traditionnellement exclues de la citoyenneté juridique.

L’habitant apparaît ainsi comme une catégorie plus inclusive que celle de citoyen au sens strict.

Chapitre 339

L’habitant contre le consommateur urbain

Les politiques néolibérales tendent à considérer les habitants comme des consommateurs.

La ville devient alors :

- un produit ;
- un marché ;
- un espace concurrentiel.

Cette logique transforme les citoyens en clients.

La théorie de la citoyenneté spatiale s’oppose radicalement à cette conception.

L’habitant n’est pas un consommateur de ville.

Il en est un coproducteur.

Cette distinction constitue un enjeu politique fondamental.

Chapitre 340

Le gouvernement urbain par les habitants

La conséquence ultime de cette théorie apparaît désormais clairement.

Si les habitants produisent la ville,

si la ville conditionne la citoyenneté,

si la démocratie suppose la maîtrise collective du monde commun,

alors les habitants doivent participer directement au gouvernement urbain.

Cette participation ne remplace pas les institutions représentatives.

Elle les complète.

Elle les approfondit.

Elle les démocratise.

Ainsi émerge progressivement une nouvelle forme politique :

> le gouvernement urbain par les habitants.

Cette notion constitue le cœur normatif de l'urbanisme démocratique.

Elle représente l'aboutissement logique du droit à la ville, de la justice spatiale, des communs urbains et de la citoyenneté spatiale.

Références bibliographiques principales de cette section

- Le Droit à la ville.
- La Production de l'espace.
- Rebel Cities.
- The Public and Its Problems.
- Creating Capabilities.
- Development as Freedom.
- Commun.
- Governing the Commons.
- The Just City.
- Seeking Spatial Justice.

La section suivante développera la **systématisation philosophique complète de la citoyenneté spatiale**, en la confrontant aux grandes théories de la justice, de la liberté, du pouvoir et de la démocratie, de Platon à Rawls, de Foucault à Castoriadis, afin d'établir son statut comme nouvelle catégorie de la philosophie politique contemporaine.

QUATRIÈME PARTIE

Fondements philosophiques de la citoyenneté spatiale

Chapitre 341

La citoyenneté spatiale comme nouvelle catégorie de la philosophie politique

Toute théorie politique importante produit ses propres concepts.

La démocratie antique a produit la notion de citoyen.

Le libéralisme a développé celle de droit individuel.

Le républicanisme a valorisé la participation civique.

Le socialisme a introduit la question de l'égalité matérielle.

L'écologie politique a mis en avant la responsabilité envers les générations futures.

La citoyenneté spatiale s'inscrit dans cette histoire intellectuelle.

Elle ne constitue pas simplement une nouvelle politique urbaine.

Elle représente une nouvelle manière de penser le rapport entre :

- démocratie ;
- pouvoir ;
- territoire ;
- communauté ;
- liberté.

Son ambition est comparable à celle des grandes théories de la citoyenneté développées depuis Aristote.

Elle propose une reformulation du sujet démocratique à partir de son inscription spatiale.

Chapitre 342

Aristote et l'origine spatiale du politique

La citoyenneté spatiale trouve son premier fondement chez Aristote.

Dans *La Politique*, Aristote affirme :

> « L'homme est par nature un animal politique. »

Cette formule est souvent interprétée comme une théorie de la sociabilité.

Mais elle possède également une dimension spatiale.

L’être humain devient politique parce qu’il vit dans la cité.

La polis constitue la condition matérielle de l’existence politique.

Sans cité :

- pas de délibération ;
- pas de citoyenneté ;
- pas de bien commun ;
- pas de politique.

La démocratie apparaît donc dès l’origine comme une forme d’organisation de l’espace.

Cette intuition sera au cœur de la théorie de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 343

Rousseau et l’autogouvernement collectif

Jean-Jacques Rousseau apporte un second fondement essentiel.

Dans *Du contrat social*, il affirme que la souveraineté appartient au peuple.

Aucune autorité extérieure ne peut se substituer à la volonté générale.

Cette idée possède une portée urbaine considérable.

Si les citoyens doivent participer à la fabrication des lois,

pourquoi ne participeraient-ils pas également à la fabrication de l’espace qui organise leur existence ?

L’urbanisme démocratique apparaît alors comme une extension spatiale du contrat social.

Le droit à la ville devient une forme particulière du droit à l’autogouvernement.

Chapitre 344

Kant et l’autonomie

Chez Kant, la liberté ne consiste pas à faire ce que l’on veut.

Elle consiste à participer à l’élaboration des règles auxquelles on obéit.

L’autonomie désigne cette capacité d’autolégislation.

Cette conception peut être transposée à l’espace.

Un territoire démocratique est un territoire dont les habitants participent à la définition des règles qui organisent son évolution.

La citoyenneté spatiale devient ainsi une forme d’autonomie territoriale.

Chapitre 345

John Dewey et la démocratie comme expérience

Parmi les penseurs modernes, John Dewey occupe une place particulièrement importante.

Dans *The Public and Its Problems* (1927), il critique les conceptions purement institutionnelles de la démocratie.

Pour Dewey :

> la démocratie est avant tout une manière de vivre ensemble.

Cette définition modifie profondément notre compréhension du politique.

La démocratie n’est plus seulement un régime.

Elle devient une expérience collective.

Cette perspective rejoint directement l’urbanisme démocratique.

Les habitants apprennent la démocratie :

- dans les quartiers ;
- dans les écoles ;
- dans les associations ;
- dans les espaces publics.

La ville devient une école permanente de citoyenneté.

Chapitre 346

La démocratie comme pratique quotidienne

Dewey insiste sur un point fondamental.

Les citoyens ne deviennent pas démocrates par décret.

Ils le deviennent par l’expérience.

La participation quotidienne produit des compétences démocratiques :

- écouter ;
- argumenter ;
- coopérer ;
- négocier ;
- décider collectivement.

Cette idée est essentielle.

Elle permet de comprendre pourquoi les dispositifs participatifs ne sont pas seulement des outils de gouvernance.

Ils constituent également des mécanismes d’apprentissage démocratique.

Chapitre 347

Hannah Arendt et le monde commun

La pensée de Hannah Arendt constitue probablement l'un des fondements philosophiques les plus importants de la citoyenneté spatiale.

Dans *La Condition de l'homme moderne*, Arendt affirme :

> La politique naît entre les hommes.

Cette formule est décisive.

Le politique n'existe ni dans les individus isolés ni dans les institutions abstraites.

Il apparaît dans l'espace relationnel qui unit les êtres humains.

Arendt nomme cet espace :

le monde commun.

Chapitre 348

L'espace d'apparition

Arendt développe également le concept d'« espace d'apparition ».

La liberté politique exige un lieu où les individus puissent :

- parler ;
- agir ;
- être vus ;
- être entendus.

Sans espace d'apparition :

il n'existe pas de véritable citoyenneté.

Cette réflexion possède une portée urbanistique majeure.

Les espaces publics deviennent des conditions matérielles de la démocratie.

Les places, les rues, les parcs et les équipements collectifs ne sont pas de simples infrastructures.

Ils sont des institutions démocratiques.

Chapitre 349

La disparition du monde commun

Arendt met cependant en garde contre un danger.

Les sociétés modernes tendent à affaiblir le monde commun.

La bureaucratisation.

La technocratisation.

L’individualisme.

La marchandisation.

Ces phénomènes réduisent les occasions d’action collective.

Cette analyse rejoint directement les critiques contemporaines de la privatisation urbaine.

La citoyenneté spatiale peut être interprétée comme une tentative de reconstruction du monde commun.

Chapitre 350

Cornelius Castoriadis et l’autonomie collective

La théorie de Cornelius Castoriadis apporte une contribution décisive.

Dans *L’Institution imaginaire de la société* (1975), il définit la démocratie comme :

> la capacité d’une société à s’instituer elle-même.

Cette définition rompt avec les visions technocratiques du pouvoir.

Les institutions ne doivent pas être considérées comme des réalités extérieures.

Elles doivent pouvoir être transformées par les citoyens.

Chapitre 351

La ville comme institution démocratique

La ville est elle-même une institution.

Elle organise :

- les déplacements ;
- les rencontres ;
- les activités économiques ;
- les usages sociaux.

Si la démocratie implique l’autonomie collective,

alors les habitants doivent participer à la transformation de cette institution.

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme une forme urbaine de l’autonomie castoriadienne.

Chapitre 352

La démocratie contre la technocratie

Castoriadis critique fortement la domination des experts.

Selon lui, aucune expertise ne peut remplacer la délibération citoyenne.

Cette réflexion est particulièrement pertinente pour l’urbanisme.

Depuis le XXe siècle, l’aménagement est souvent monopolisé par :

- ingénieurs ;
- urbanistes ;
- promoteurs ;
- administrations.

La théorie de la citoyenneté spatiale ne nie pas l’importance de l’expertise.

Elle refuse simplement qu’elle se substitue à la souveraineté démocratique.

Chapitre 353

La synthèse philosophique provisoire

Les auteurs étudiés jusqu’ici permettent déjà d’identifier plusieurs principes fondamentaux :

Principe aristotélicien

La citoyenneté est inséparable d’un espace politique.

Principe rousseauiste

Les habitants doivent participer aux décisions qui les concernent.

Principe kantien

La liberté implique l’autonomie collective.

Principe deweyen

La démocratie est une expérience vécue.

Principe arendtien

Le politique exige un monde commun.

Principe castoriadien

La société doit pouvoir s’auto-instituer.

La citoyenneté spatiale peut être comprise comme la synthèse contemporaine de ces six principes.

Elle constitue une théorie du gouvernement démocratique des espaces habités.

Références bibliographiques

- La Politique.
- Du contrat social.
- Immanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*.
- The Public and Its Problems.
- La Condition de l’homme moderne.
- L’Institution imaginaire de la société.

Transition

La section suivante approfondira les rapports entre **citoyenneté spatiale, pouvoir et gouvernementalité**, à travers une confrontation systématique avec les travaux de Michel Foucault, Pierre Bourdieu, Jacques Donzelot, Bruno Latour et les théories contemporaines de la gouvernance urbaine. Cette étape permettra de montrer comment l'espace constitue non seulement un support de la démocratie, mais également un instrument de pouvoir et un champ de luttes politiques permanentes.

CINQUIÈME PARTIE

Pouvoir, gouvernementalité et citoyenneté spatiale

Chapitre 354

Pourquoi analyser le pouvoir urbain ?

Toute théorie démocratique doit affronter une question fondamentale :

qui gouverne réellement ?

Les discours contemporains sur la participation urbaine évoquent souvent :

- la concertation ;
- la consultation ;
- la co-construction ;
- l'intelligence collective.

Mais derrière ces notions demeure une interrogation essentielle :

les habitants disposent-ils véritablement d'un pouvoir sur la ville ?

Ou participent-ils simplement à des procédures dont les décisions fondamentales sont déjà arrêtées ?

Cette question conduit nécessairement à une réflexion sur les mécanismes du pouvoir urbain.

Chapitre 355

Michel Foucault : l'espace comme technologie politique

La pensée de Michel Foucault constitue un tournant majeur dans la compréhension de l'espace.

Dans ses travaux sur :

- la prison ;
- l’hôpital ;
- l’école ;
- la caserne ;

Foucault montre que l’espace n’est jamais neutre.

L’architecture organise les comportements.

Les bâtiments orientent les pratiques.

Les dispositifs spatiaux produisent des formes de discipline.

L’espace apparaît alors comme une technologie politique.

Chapitre 356

Le panoptique et la ville moderne

Dans *Surveiller et punir* (1975), Foucault analyse le modèle du panoptique imaginé par Jeremy Bentham.

Le principe est simple :

voir sans être vu.

Cette logique influence profondément les institutions modernes.

Mais elle éclaire également certaines évolutions urbaines contemporaines.

Les villes multiplient :

- les caméras ;
- les capteurs ;
- les dispositifs numériques ;
- les systèmes de contrôle.

La ville intelligente risque parfois de devenir une ville surveillée.

Cette tension constitue un enjeu majeur pour la citoyenneté spatiale.

Chapitre 357

Gouvernementalité et urbanisme

Foucault développe également le concept de gouvernementalité.

Le pouvoir moderne ne repose plus seulement sur la contrainte.

Il agit en orientant les comportements.

Les politiques urbaines participent largement de cette logique.

Les choix d’aménagement influencent :

- les mobilités ;
- les usages ;
- les pratiques sociales ;

- les formes de sociabilité.

L’urbanisme devient ainsi une technique de gouvernement.

Cette observation est fondamentale.

Elle rappelle que toute décision spatiale possède une dimension politique.

Chapitre 358

Une lecture foucaldienne de la citoyenneté spatiale

La théorie de la citoyenneté spatiale ne peut ignorer cette dimension.

Si l’espace produit du pouvoir,

alors sa démocratisation devient une exigence politique.

Le gouvernement urbain par les habitants apparaît comme une réponse à la concentration technocratique des capacités d’aménagement.

Il s’agit de réintroduire le contrôle démocratique là où s’exerce déjà un pouvoir spatial.

Chapitre 359

Pierre Bourdieu et les inégalités territoriales

La sociologie de Pierre Bourdieu apporte un second éclairage fondamental.

Dans ses travaux sur la reproduction sociale, Bourdieu montre que les inégalités se perpétuent à travers différentes formes de capital :

- économique ;
- culturel ;
- social ;
- symbolique.

Ces capitaux possèdent une traduction spatiale.

Chapitre 360

L’espace comme capital

Les territoires ne sont pas équivalents.

Habiter certains lieux procure des avantages considérables :

- accès aux écoles ;
- accès aux emplois ;
- accès aux réseaux sociaux ;
- accès aux ressources culturelles.

Le lieu de résidence devient lui-même une ressource.

Cette idée est essentielle.

Elle montre que la démocratie urbaine ne peut être dissociée de la question des inégalités territoriales.

Chapitre 361

Ségrégation et domination

Les travaux de Bourdieu permettent également de comprendre les mécanismes de ségrégation.

Les groupes sociaux tendent à se distribuer inégalement dans l'espace.

Cette répartition produit :

- des écarts d'opportunités ;
- des écarts de pouvoir ;
- des écarts de visibilité politique.

La citoyenneté spatiale implique donc une lutte contre la reproduction territoriale des inégalités.

Chapitre 362

Jacques Donzelot et la question urbaine

Dans ses analyses des politiques urbaines contemporaines, Jacques Donzelot montre que la ville devient progressivement un espace de gestion des fractures sociales.

Les politiques de rénovation urbaine tentent souvent de corriger :

- les effets de la ségrégation ;
- les phénomènes d'exclusion ;
- les dynamiques de relégation.

Cependant, ces interventions demeurent fréquemment verticales.

Elles sont conçues par les institutions plutôt que par les habitants.

Cette critique rejoint directement la problématique de l'urbanisme démocratique.

Chapitre 363

De la politique de la ville à la démocratie de la ville

La différence est fondamentale.

La politique de la ville agit sur les habitants.

La démocratie de la ville agit avec les habitants.

Cette distinction constitue l'un des principes directeurs de la présente recherche.

Chapitre 364

Bruno Latour et la démocratie des attachements

La pensée de Bruno Latour ouvre une perspective nouvelle.

Dans ses travaux récents sur l'écologie politique, Latour critique l'opposition traditionnelle entre :

- nature ;
- société.

Selon lui, les collectifs humains sont constitués d'une multitude de relations.

Les territoires sont eux-mêmes des assemblages complexes.

Chapitre 365

Habiter la Terre

Dans *Où atterrir ?* (2017), Latour affirme que la question politique centrale du XXIe siècle est celle de l'habitation.

Les sociétés doivent réapprendre à habiter la Terre.

Cette problématique rejoint directement celle de la citoyenneté spatiale.

Habiter n'est pas simplement résider.

Habiter signifie :

- prendre soin ;
- entretenir ;
- transformer ;
- coexister.

Chapitre 366

Vers une démocratie écologique des territoires

L'apport de Latour est considérable.

Il élargit la démocratie urbaine à la question écologique.

Les habitants ne doivent pas seulement gouverner les espaces.

Ils doivent également prendre en compte :

- les écosystèmes ;
- les ressources ;
- les générations futures ;
- les interdépendances environnementales.

La citoyenneté spatiale devient alors une citoyenneté écologique.

Chapitre 367

Gouvernance urbaine et démocratie

Depuis les années 1980, les sciences politiques parlent de plus en plus de gouvernance.

Cette notion désigne l'ensemble des acteurs qui participent à l'action publique :

- État ;
- collectivités ;
- entreprises ;
- associations ;
- habitants.

La gouvernance urbaine reconnaît la pluralité des centres de décision.

Chapitre 368

Les limites de la gouvernance

Cependant, cette notion fait l'objet de nombreuses critiques.

Plusieurs auteurs soulignent qu'elle peut masquer des rapports de pouvoir inégaux.

Tous les acteurs ne disposent pas des mêmes ressources.

Tous les habitants ne possèdent pas la même capacité d'influence.

La participation formelle peut parfois coexister avec une forte concentration du pouvoir réel.

Chapitre 369

Sherry Arnstein et l'échelle de la participation

Dans son article classique :

A Ladder of Citizen Participation

Arnstein distingue plusieurs degrés de participation.

Elle montre que de nombreux dispositifs présentés comme participatifs relèvent en réalité :

- de l'information ;
- de la consultation ;
- de la communication.

Le véritable partage du pouvoir demeure rare.

Cette analyse reste aujourd'hui extrêmement pertinente.

Chapitre 370

La participation comme redistribution du pouvoir

Pour Arnstein, participer signifie avant tout :

participer au pouvoir.

Cette idée constitue l'un des fondements normatifs de la citoyenneté spatiale.

L'objectif n'est pas simplement de donner la parole aux habitants.

Il s'agit de leur permettre d'influencer effectivement les décisions.

Chapitre 371

Synthèse : espace, pouvoir et démocratie

L'ensemble des auteurs étudiés dans cette partie permet d'identifier plusieurs conclusions fondamentales.

Foucault

L'espace est un instrument de pouvoir.

Bourdieu

Les inégalités sociales sont inscrites dans les territoires.

Donzelot

Les politiques urbaines demeurent souvent verticales.

Latour

Habiter implique une responsabilité écologique.

Arnstein

La participation exige un véritable partage du pouvoir.

Ces apports convergent vers une même conclusion :

la démocratie urbaine ne consiste pas simplement à aménager autrement.

Elle consiste à redistribuer les capacités de produire, de gouverner et de transformer l'espace.

C'est précisément cette redistribution qui définit la citoyenneté spatiale.

Transition vers la partie suivante

Une fois établis les fondements philosophiques, sociologiques et politiques de la citoyenneté

spatiale, il devient possible d'aborder la question centrale de l'urbanisme démocratique lui-même :

Comment concevoir concrètement des institutions urbaines capables de traduire ces principes dans l'aménagement, l'architecture, la gouvernance et la vie quotidienne ?

La partie suivante sera donc consacrée à une **théorie institutionnelle de l'urbanisme démocratique**, mobilisant notamment les travaux de Elinor Ostrom, Jane Jacobs, Giancarlo De Carlo, Christopher Alexander, Richard Sennett et Jan Gehl afin de construire un modèle cohérent de gouvernement urbain par les habitants.

SIXIÈME PARTIE

Théorie institutionnelle de l'urbanisme démocratique

Chapitre 372

De la démocratie urbaine comme idéal à la démocratie urbaine comme institution

Toute théorie normative rencontre tôt ou tard une question décisive :

comment transformer un principe philosophique en réalité institutionnelle ?

La citoyenneté spatiale ne peut demeurer un simple concept.

Elle doit se traduire dans des institutions capables d'organiser :

- la participation ;
- la délibération ;
- la codécision ;
- la coproduction ;
- la gestion collective des ressources urbaines.

Cette exigence est fondamentale.

L'histoire politique montre que les idéaux démocratiques ne deviennent effectifs que lorsqu'ils s'incarnent dans des structures stables.

L'urbanisme démocratique exige donc une théorie institutionnelle.

Chapitre 373

L’apport décisif d’Elinor Ostrom

L’une des contributions les plus importantes à cette réflexion provient des travaux de Elinor Ostrom.

Dans Governing the Commons, elle remet en cause une idée longtemps dominante :

celle selon laquelle les ressources collectives seraient inévitablement condamnées à la surexploitation.

Contre cette thèse, Ostrom démontre empiriquement que des communautés peuvent gérer durablement des ressources communes.

Ses recherches concernent notamment :

- les forêts ;
- les pâturages ;
- les systèmes d’irrigation ;
- les ressources halieutiques.

Mais leurs implications dépassent largement ces domaines.

Chapitre 374

Les huit principes d’Ostrom

Ostrom identifie plusieurs conditions favorisant la gestion démocratique des biens communs.

Parmi elles :

- des frontières clairement définies ;
- des règles adaptées au contexte local ;
- la participation des usagers à l’élaboration des règles ;
- des mécanismes de surveillance mutuelle ;
- des sanctions graduées ;
- des procédures de résolution des conflits ;
- la reconnaissance institutionnelle de l’autonomie collective ;
- l’articulation entre différentes échelles de gouvernance.

Ces principes constituent aujourd’hui une référence majeure pour penser les communs urbains.

Chapitre 375

La ville comme commun

L’innovation théorique majeure consiste à appliquer ces principes à l’espace urbain.

Cette idée est développée notamment par :

- Pierre Dardot ;
- Christian Laval.

Dans Commun, ils soutiennent que le commun ne désigne pas seulement une ressource.

Il constitue un principe politique.

Le commun naît de l'activité collective de ceux qui participent à sa gestion.

Dans cette perspective :

la ville elle-même devient un commun.

Chapitre 376

Le principe du gouvernement urbain partagé

Si la ville est un commun,

alors sa gouvernance ne peut être monopolisée :

- ni par l'État ;
- ni par le marché ;
- ni par les experts.

Elle doit être partagée.

Cette idée constitue le fondement institutionnel de la citoyenneté spatiale.

Le gouvernement urbain devient :

- polycentrique ;
- coopératif ;
- participatif ;
- délibératif.

Chapitre 377

Jane Jacobs et la connaissance habitante

La théorie institutionnelle de l'urbanisme démocratique doit également intégrer l'apport fondamental de Jane Jacobs.

Dans The Death and Life of Great American Cities, elle démontre que les habitants possèdent une expertise irremplaçable.

Cette expertise repose sur :

- l'expérience ;
- l'usage ;
- l'observation quotidienne ;
- la mémoire des lieux.

Les habitants connaissent la ville d'une manière que les experts ne peuvent entièrement reproduire.

Chapitre 378

La démocratie cognitive

Cette intuition conduit à une idée essentielle :

la démocratie n’est pas seulement une question de justice.

Elle est également une question de connaissance.

L’intelligence urbaine est distribuée.

Elle est dispersée parmi des milliers d’acteurs.

L’urbanisme démocratique doit donc être conçu comme un système capable de mobiliser cette intelligence collective.

Chapitre 379

Le principe de subsidiarité urbaine

Une conséquence importante en découle.

Les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des habitants concernés.

Ce principe de subsidiarité implique :

- la décentralisation ;
- l’autonomie locale ;
- la participation directe.

Plus une décision affecte la vie quotidienne,

plus les habitants doivent pouvoir intervenir dans son élaboration.

Chapitre 380

Giancarlo De Carlo et l’architecture participative

L’architecte Giancarlo De Carlo constitue l’un des pionniers de cette approche.

Pour De Carlo, l’architecture ne peut être conçue indépendamment de ses utilisateurs.

Dans ses projets, il associe systématiquement les habitants à la conception des espaces.

Cette démarche rompt avec la tradition moderniste.

L’architecte cesse d’être un auteur solitaire.

Il devient un médiateur.

Chapitre 381

L’architecture comme dialogue

Selon De Carlo :

> un bâtiment n’est jamais terminé au moment de sa construction.

Il continue d’évoluer à travers les usages.

Cette idée rejoint directement la théorie de la citoyenneté spatiale.

Les habitants ne sont pas les destinataires passifs de l’architecture.

Ils participent à sa production continue.

Chapitre 382

Christopher Alexander et le langage des formes

Les travaux de Christopher Alexander renforcent cette perspective.

Dans A Pattern Language, il développe l’idée qu’il existe des configurations spatiales favorisant la vie collective.

Ces formes ne sont pas imposées par les experts.

Elles émergent de l’expérience accumulée des habitants.

Alexander propose ainsi un véritable langage démocratique de l’espace.

Chapitre 383

Les formes spatiales de la démocratie

Parmi les configurations favorables à la citoyenneté :

- les places publiques ;
- les rues actives ;
- les espaces intermédiaires ;
- les équipements de proximité ;
- les espaces polyvalents ;
- les lieux ouverts à l’appropriation.

Ces formes facilitent :

- la rencontre ;
- la coopération ;
- la visibilité mutuelle ;
- l’engagement collectif.

Chapitre 384

Herman Hertzberger et l’architecture ouverte

L’œuvre de Herman Hertzberger approfondit encore cette réflexion.

Pour Hertzberger, l’architecture doit laisser une place à l’imprévu.

Les bâtiments doivent permettre :

- l’appropriation ;
- l’adaptation ;
- la transformation.

Il parle d’« architecture ouverte ».

Cette notion possède une portée démocratique considérable.

Une architecture fermée impose des usages.

Une architecture ouverte permet leur négociation.

Chapitre 385

La ville inachevée

La théorie de l’urbanisme démocratique conduit ainsi à une conception particulière de la ville.

La ville n’est jamais achevée.

Elle demeure un processus.

Elle évolue constamment sous l’effet :

- des pratiques ;
- des usages ;
- des conflits ;
- des innovations.

Cette conception rejoint les analyses de Lefebvre, Jacobs et Sennett.

La démocratie urbaine suppose une ville ouverte à sa propre transformation.

Chapitre 386

Jan Gehl et l’échelle humaine

L’urbaniste danois Jan Gehl apporte une contribution essentielle.

Dans ses travaux sur l’espace public, il critique les villes conçues à partir :

- de l’automobile ;
- des infrastructures ;
- des flux abstraits.

Il défend au contraire une planification centrée sur les piétons.

Chapitre 387

La démocratie à hauteur d’habitant

Selon Gehl, les espaces urbains doivent être conçus à l’échelle du corps humain.

Cette proposition dépasse la simple question du confort.

Elle concerne la démocratie elle-même.

Les rencontres démocratiques exigent :

- la proximité ;
- la visibilité ;
- l’accessibilité ;
- la lenteur.

Les espaces adaptés aux interactions humaines deviennent ainsi des infrastructures civiques.

Chapitre 388

Le modèle institutionnel de la citoyenneté spatiale

À partir des auteurs étudiés, il est possible de proposer un premier modèle institutionnel.

Celui-ci repose sur six piliers :

Premier pilier : la participation permanente

Les habitants participent continuellement aux décisions.

Deuxième pilier : la délibération publique

Les choix urbains sont discutés collectivement.

Troisième pilier : la coproduction

Les habitants contribuent à la production des espaces.

Quatrième pilier : les communs urbains

Certaines ressources sont gérées collectivement.

Cinquième pilier : la justice spatiale

Les inégalités territoriales sont activement combattues.

Sixième pilier : la soutenabilité écologique

Les décisions intègrent les limites environnementales.

Chapitre 389

Vers une constitution urbaine démocratique

L’aboutissement logique de cette réflexion est considérable.

Si la ville constitue un espace politique autonome,

si les habitants possèdent des droits spatiaux,

si les communs urbains doivent être protégés,

alors il devient envisageable de penser :

une véritable constitution urbaine démocratique.

Cette constitution définirait :

- les droits des habitants ;
- les procédures participatives ;
- les mécanismes de codécision ;
- les garanties de justice spatiale ;
- les principes écologiques fondamentaux.

Elle représenterait le cadre juridique de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 390

Conclusion intermédiaire

L’urbanisme démocratique ne peut plus être compris comme une simple technique participative.

Il apparaît désormais comme une architecture institutionnelle complète.

Son objectif n’est pas seulement de consulter les habitants.

Son ambition est beaucoup plus profonde :

transformer les habitants en co-gouvernants de la ville.

Cette transformation constitue l’une des évolutions les plus importantes de la démocratie contemporaine.

Références bibliographiques de cette section

- Governing the Commons.
- Commun.
- The Death and Life of Great American Cities.
- Architecture and Participation.
- A Pattern Language.
- Lessons for Students in Architecture.

- Cities for People.

Transition

La prochaine partie développera une **théorie normative de la ville démocratique idéale**, en confrontant la citoyenneté spatiale aux théories de la justice de John Rawls, Amartya Sen, Martha Nussbaum, Susan Fainstein et Iris Marion Young, afin de définir les principes d'une **ville juste, démocratique et écologiquement soutenable**.

SEPTIÈME PARTIE

Vers une théorie normative de la ville juste, démocratique et soutenable

Chapitre 391

Pourquoi une théorie normative de la ville ?

Toute théorie politique comporte une dimension normative.

Elle ne décrit pas seulement le monde.

Elle cherche également à déterminer ce que devrait être une société juste.

Depuis Platon jusqu'à Rawls, la philosophie politique s'est efforcée de répondre à une question fondamentale :

qu'est-ce qu'une société juste ?

L'urbanisme démocratique doit à son tour affronter cette interrogation.

Car toutes les villes ne sont pas équivalentes.

Certaines favorisent :

- la liberté ;
- l'égalité ;
- la participation ;
- la coopération.

D'autres produisent :

- la domination ;
- l'exclusion ;
- la ségrégation ;
- la dépossession.

Une théorie de la citoyenneté spatiale doit donc être capable de distinguer les formes urbaines démocratiques des formes urbaines antidémocratiques.

Chapitre 392

John Rawls et les fondements de la justice urbaine

L'œuvre de John Rawls constitue un point de départ incontournable.

Dans A Theory of Justice, Rawls cherche à identifier les principes qui devraient organiser une société juste.

Il formule deux principes fondamentaux :

Premier principe

Chaque personne doit disposer d'un ensemble égal de libertés fondamentales.

Deuxième principe

Les inégalités ne sont acceptables que si elles bénéficient aux membres les plus défavorisés de la société.

Chapitre 393

Une lecture urbaine de Rawls

Appliqués à la ville, ces principes conduisent à plusieurs conclusions.

Les habitants doivent bénéficier d'un accès équitable :

- au logement ;
- aux transports ;
- aux espaces publics ;
- aux équipements collectifs ;
- aux services essentiels.

Par ailleurs, les politiques urbaines doivent être évaluées selon leurs effets sur les populations les plus vulnérables.

Une opération d'aménagement qui enrichit les groupes déjà privilégiés tout en aggravant les difficultés des plus modestes ne saurait être considérée comme démocratiquement légitime.

Chapitre 394

Les limites de Rawls

Toutefois, Rawls accorde relativement peu d'attention à la dimension spatiale des inégalités.

Or les injustices prennent souvent une forme territoriale.

Les ressources sont distribuées dans l'espace.

Les opportunités sont géographiquement situées.

Cette limite explique l'importance des travaux ultérieurs sur la justice spatiale.

Chapitre 395

Amartya Sen et l'approche par les capabilités

La réflexion de Amartya Sen apporte une correction importante.

Dans Development as Freedom, Sen affirme qu'il ne suffit pas de distribuer des ressources.

Ce qui importe réellement est la capacité effective des individus à mener la vie qu'ils ont des raisons de valoriser.

Cette notion est connue sous le nom de capabilité.

Chapitre 396

Les capabilités urbaines

Appliquée à la ville, cette approche conduit à une question nouvelle :

Quels espaces permettent réellement aux habitants de développer leurs capacités ?

La réponse concerne notamment :

- la mobilité ;
- l'éducation ;
- la culture ;
- les espaces publics ;
- la sécurité ;
- la santé ;
- l'accès à la nature.

La ville démocratique doit accroître les capabilités de ses habitants.

Chapitre 397

L'espace comme condition de la liberté

Cette perspective modifie profondément la compréhension de la liberté.

La liberté n'est plus simplement un droit abstrait.

Elle devient une possibilité concrète.

Un individu privé :

- de transport ;
- de logement stable ;
- d'espaces publics accessibles ;

dispose de moins de libertés réelles qu'un autre.

La citoyenneté spatiale apparaît alors comme une condition de la liberté effective.

Chapitre 398

Martha Nussbaum et les capacités fondamentales

La philosophe Martha Nussbaum prolonge les travaux de Sen.

Dans Creating Capabilities, elle identifie plusieurs capacités fondamentales que toute société juste doit garantir.

Parmi elles :

- la santé ;
- l'intégrité physique ;
- l'affiliation sociale ;
- le contrôle sur son environnement.

Cette dernière dimension est particulièrement importante.

Chapitre 399

Le contrôle sur son environnement

Nussbaum considère que les individus doivent pouvoir participer aux décisions qui affectent leur existence.

Cette idée rejoint directement la citoyenneté spatiale.

Les habitants doivent disposer d'une capacité effective à agir sur leur environnement urbain.

Sans cette possibilité :

la démocratie demeure incomplète.

Chapitre 400

Susan Fainstein et la ville juste

L'une des contributions les plus importantes à la théorie normative de l'urbanisme provient de Susan Fainstein.

Dans The Just City, elle propose une théorie de la ville juste fondée sur trois principes.

L'équité

Les ressources urbaines doivent être distribuées de manière juste.

La démocratie

Les habitants doivent participer aux décisions.

La diversité

La ville doit accueillir la pluralité sociale et culturelle.

Chapitre 401

Une synthèse entre justice et démocratie

Fainstein refuse d'opposer efficacité et justice.

Selon elle, les politiques urbaines doivent être évaluées à partir de critères normatifs explicites.

Cette approche rejoint la présente recherche.

Une ville démocratique n'est pas seulement une ville participative.

Elle doit également être une ville juste.

Chapitre 402

Iris Marion Young et la justice de la différence

Dans Justice and the Politics of Difference, Iris Marion Young critique les modèles uniformes de citoyenneté.

Selon elle, les groupes sociaux connaissent des expériences différentes de l'espace.

La justice exige donc la reconnaissance de cette diversité.

Chapitre 403

L'inclusion comme principe urbain

Une ville démocratique doit être capable d'inclure :

- les minorités ;
- les migrants ;
- les personnes âgées ;
- les enfants ;
- les personnes handicapées ;
- les groupes marginalisés.

L'inclusion devient ainsi une exigence centrale de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 404

La ville juste comme ville hospitalière

Cette réflexion conduit à une idée fondamentale :

la démocratie urbaine implique une politique de l'hospitalité.

La ville ne doit pas être conçue exclusivement pour ses groupes dominants.

Elle doit pouvoir accueillir l'altérité.

Cette intuition rejoint les travaux de :

- Jacques Derrida ;
- Emmanuel Levinas ;
- Richard Sennett.

La ville démocratique devient alors une ville ouverte.

Chapitre 405

Les principes normatifs de la citoyenneté spatiale

À partir des auteurs étudiés, il est possible d'identifier sept principes fondamentaux.

Premier principe : liberté spatiale

Chaque habitant doit pouvoir accéder aux ressources urbaines essentielles.

Deuxième principe : égalité territoriale

Les inégalités spatiales doivent être réduites.

Troisième principe : participation

Les habitants doivent participer aux décisions.

Quatrième principe : reconnaissance

Les différences doivent être respectées.

Cinquième principe : hospitalité

La ville doit accueillir la pluralité humaine.

Sixième principe : soutenabilité

Les politiques urbaines doivent respecter les limites écologiques.

Septième principe : coproduction

Les habitants doivent être reconnus comme coproducteurs de l'espace.

Chapitre 406

Définition de la ville démocratique idéale

À ce stade de la recherche, il devient possible de proposer une définition générale.

> Une ville démocratique est une communauté politique territorialisée dans laquelle les habitants disposent d'une capacité effective à participer à la production, à la gouvernance et à la transformation des espaces qu'ils habitent, dans des conditions garantissant la justice spatiale, la reconnaissance des différences et la soutenabilité écologique.

Cette définition constitue le cœur normatif de la théorie de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 407

La ville comme bien commun démocratique

L'ensemble du raisonnement conduit finalement à une conclusion majeure.

La ville ne peut être réduite :

- à une marchandise ;
- à une infrastructure ;
- à un marché immobilier ;
- à un objet technique.

Elle constitue un bien commun démocratique.

Cette proposition représente l'aboutissement théorique de l'ensemble de l'ouvrage.

Elle synthétise :

- Aristote ;
- Arendt ;
- Dewey ;
- Lefebvre ;
- Jacobs ;
- Ostrom ;
- Harvey ;
- Soja ;
- Fainstein ;
- Sen ;
- Nussbaum.

Chapitre 408

Conclusion générale provisoire de la théorie normative

La citoyenneté spatiale apparaît désormais comme une nouvelle théorie de la démocratie.

Elle repose sur une idée simple mais profonde :

les citoyens ne peuvent être pleinement libres que lorsqu'ils participent à la production du monde spatial qu'ils habitent.

L'urbanisme démocratique devient alors beaucoup plus qu'une technique d'aménagement.

Il constitue une philosophie politique de l'espace.

Il représente une tentative de réconcilier :

- démocratie ;
- justice ;
- territoire ;
- écologie ;
- citoyenneté.

Et c'est précisément cette réconciliation qui apparaît aujourd'hui comme l'une des conditions majeures de la démocratie du XXIe siècle.

Références bibliographiques supplémentaires

- A Theory of Justice.
- Political Liberalism.
- Development as Freedom.
- The Idea of Justice.
- Creating Capabilities.
- The Just City.
- Justice and the Politics of Difference.
- Of Hospitality.
- Totalité et Infini.

HUITIÈME PARTIE

Écologie politique, citoyenneté spatiale et démocratie urbaine à l'âge de l'Anthropocène

Chapitre 409

La crise écologique comme transformation du problème démocratique

L'urbanisme démocratique ne peut plus être pensé aujourd'hui indépendamment de la crise écologique.

Durant une grande partie du XXe siècle, les théories de la démocratie se sont principalement concentrées sur :

- la représentation ;
- la participation ;
- la justice sociale ;
- la redistribution.

Or le XXIe siècle introduit une dimension nouvelle.

La démocratie doit désormais répondre à une question inédite :

comment gouverner collectivement un monde soumis à des limites écologiques ?

La crise climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources, les pollutions globales et l'artificialisation des sols transforment profondément les conditions de la vie urbaine.

La ville devient simultanément :

- une cause de la crise écologique ;
- une victime de cette crise ;
- un laboratoire potentiel de solutions.

L'urbanisme démocratique doit donc intégrer la question environnementale au cœur même de sa théorie.

Chapitre 410

L'Anthropocène et la fin de la séparation entre nature et société

Le concept d'Anthropocène, popularisé par le chimiste Paul Crutzen, désigne une nouvelle époque géologique dans laquelle les activités humaines modifient profondément les équilibres planétaires.

Cette notion remet en cause une distinction longtemps dominante :

celle qui séparait la société de la nature.

Les villes apparaissent désormais comme des systèmes écologiques complexes.

Elles dépendent :

- de l'eau ;
- de l'énergie ;
- des sols ;
- des écosystèmes ;
- des ressources naturelles.

La démocratie urbaine doit alors prendre en compte ces interdépendances.

Chapitre 411

Bruno Latour et le retour du terrestre

Les travaux de Bruno Latour constituent ici une référence majeure.

Dans Où atterrir ? et Face à Gaïa, Latour affirme que la politique moderne s'est construite sur l'illusion d'une séparation entre humains et non-humains.

Cette séparation devient aujourd'hui intenable.

Les sociétés humaines dépendent de multiples réseaux écologiques.

La démocratie doit apprendre à intégrer ces interdépendances dans ses institutions.

Chapitre 412

Habiter plutôt qu'exploiter

Latour propose de remplacer la logique de domination de la nature par une logique d'habitation.

Habiter signifie :

- prendre soin ;
- coexister ;
- maintenir les équilibres ;
- reconnaître les dépendances réciproques.

Cette notion rejoint directement la théorie de la citoyenneté spatiale.

Le citoyen devient également gardien des conditions écologiques de l'habitation commune.

Chapitre 413

Murray Bookchin et l'écologie sociale

L'un des auteurs les plus importants pour penser l'articulation entre démocratie et écologie demeure Murray Bookchin.

Dans The Ecology of Freedom et From Urbanization to Cities, il développe une critique radicale de

la domination.

Selon lui, la crise écologique trouve son origine dans les hiérarchies sociales.

La domination de la nature procède de la domination des êtres humains entre eux.

Chapitre 414

Municipalisme libertaire

Bookchin propose un modèle politique original :

le municipalisme libertaire.

Selon cette approche :

- les villes deviennent les cellules fondamentales de la démocratie ;
- les habitants participent directement aux décisions ;
- les assemblées locales jouent un rôle central ;
- les collectivités coopèrent à travers des réseaux fédératifs.

Cette perspective exerce aujourd'hui une influence importante sur les réflexions relatives à la démocratie urbaine.

Chapitre 415

Écologie et autogouvernement

Pour Bookchin, il ne peut exister de véritable écologie sans démocratie.

La gestion durable des ressources suppose :

- la participation ;
- la responsabilité ;
- l'autonomie collective.

Cette idée rejoint les analyses d'Ostrom sur les communs.

Les communautés locales apparaissent comme des acteurs centraux de la transition écologique.

Chapitre 416

André Gorz et la critique de la croissance

Les travaux de André Gorz apportent une contribution complémentaire.

Dans Écologie et liberté et Métamorphoses du travail, il critique le paradigme productiviste.

Selon Gorz, la poursuite indéfinie de la croissance économique est incompatible avec les limites écologiques.

Cette critique possède des implications urbaines majeures.

Chapitre 417

La ville post-croissance

Une ville démocratique ne peut être définie exclusivement par :

- sa compétitivité ;
- son attractivité ;
- sa croissance immobilière ;
- son expansion permanente.

Elle doit également rechercher :

- la sobriété ;
- la qualité de vie ;
- la soutenabilité ;
- l’autonomie locale.

Cette perspective transforme profondément les objectifs de l’aménagement urbain.

Chapitre 418

Ivan Illich et la convivialité

La pensée de Ivan Illich offre un autre éclairage fondamental.

Dans La Convivialité, il critique les systèmes techniques qui réduisent l’autonomie des individus.

Selon lui, les institutions doivent demeurer à l’échelle humaine.

Les outils doivent renforcer la capacité d’agir des citoyens.

Chapitre 419

La ville conviviale

Appliquée à l’urbanisme, cette réflexion conduit à promouvoir :

- les mobilités douces ;
- les équipements de proximité ;
- les espaces partagés ;
- les circuits courts ;
- les communs urbains.

La ville conviviale apparaît comme une ville qui accroît les capacités d’action de ses habitants.

Chapitre 420

Donna Haraway et les interdépendances

Dans Staying with the Trouble, Donna Haraway insiste sur l'importance des relations entre les humains et les autres formes de vie.

Selon elle, les sociétés doivent apprendre à vivre dans un monde de dépendances réciproques.

Cette perspective modifie profondément la manière de concevoir les territoires.

Chapitre 421

Une citoyenneté élargie

La citoyenneté spatiale ne concerne plus seulement les relations entre citoyens.

Elle implique également une responsabilité envers :

- les écosystèmes ;
- les espèces animales ;
- les ressources naturelles ;
- les générations futures.

Cette extension constitue l'une des innovations majeures de la démocratie écologique.

Chapitre 422

Timothy Morton et la pensée écologique

Les travaux de Timothy Morton prolongent cette réflexion.

Dans Hyperobjects, il montre que certains phénomènes contemporains, comme le changement climatique, dépassent les cadres traditionnels de la perception humaine.

Ces « hyperobjets » sont :

- globaux ;
- diffus ;
- complexes ;
- interdépendants.

La démocratie doit apprendre à gouverner ces réalités nouvelles.

Chapitre 423

Les villes face au climat

Les villes sont aujourd'hui confrontées à des défis considérables :

- canicules ;
- inondations ;
- pénuries hydriques ;
- pollution atmosphérique ;
- risques sanitaires.

L’urbanisme démocratique doit intégrer ces enjeux au cœur de son projet.

La résilience devient une dimension essentielle de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 424

La ville résiliente comme bien commun

La résilience ne peut être réduite à une question technique.

Elle implique :

- l’organisation collective ;
- la solidarité ;
- la coopération ;
- l’apprentissage commun.

Une ville résiliente est une ville capable de mobiliser ses habitants face aux crises.

Chapitre 425

La démocratie écologique locale

À partir des auteurs étudiés, une définition peut être proposée.

La démocratie écologique locale désigne :

> la capacité d’une communauté urbaine à gouverner collectivement ses ressources, ses territoires et ses écosystèmes dans le respect des limites environnementales et des principes démocratiques.

Cette définition complète celle de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 426

Les principes écologiques de la citoyenneté spatiale

Huit principes peuvent être identifiés.

Premier principe

Responsabilité envers les générations futures.

Deuxième principe

Préservation des communs écologiques.

Troisième principe

Participation aux décisions environnementales.

Quatrième principe

Sobriété dans l’usage des ressources.

Cinquième principe

Justice environnementale.

Sixième principe

Résilience territoriale.

Septième principe

Coexistence avec le vivant.

Huitième principe

Autonomie écologique locale.

Chapitre 427

Vers une démocratie territoriale du vivant

La conséquence théorique est considérable.

La démocratie ne concerne plus seulement :

- les citoyens ;
- les institutions ;
- les procédures.

Elle concerne également les conditions écologiques de l’existence collective.

L’espace urbain devient un lieu de médiation entre :

- société ;
- nature ;
- technique ;
- politique.

Chapitre 428

Conclusion générale de l’écologie de la citoyenneté spatiale

L’urbanisme démocratique ne peut plus être pensé comme une simple extension spatiale de la démocratie.

À l’âge de l’Anthropocène, il devient également une théorie écologique de l’habitation collective.

L’objectif n’est plus seulement de permettre aux habitants de gouverner la ville.

Il s’agit aussi de leur permettre de préserver les conditions écologiques qui rendent cette ville habitable.

La citoyenneté spatiale apparaît alors comme une citoyenneté écologique, démocratique et territoriale.

Elle unit dans un même projet :

- liberté ;
- participation ;
- justice ;
- soutenabilité ;
- responsabilité.

Références bibliographiques supplémentaires

- The Ecology of Freedom.
- From Urbanization to Cities.
- Où atterrir ?.
- Face à Gaïa.
- Écologie et liberté.
- Métamorphoses du travail.
- La Convivialité.
- Staying with the Trouble.
- Hyperobjects.

Transition vers la neuvième partie

La partie suivante développera une **théorie critique de la ville néolibérale**, en mobilisant notamment David Harvey, Neil Smith, Saskia Sassen, Mike Davis, Loïc Wacquant et Sharon Zukin afin d’analyser les mécanismes contemporains de marchandisation, de financiarisation et de privatisation de l’espace urbain qui entravent l’émergence d’une véritable citoyenneté spatiale.

NEUVIÈME PARTIE

Critique de la ville néolibérale : financiarisation, dépossession et crise de la citoyenneté spatiale

Chapitre 429

La ville néolibérale comme problème démocratique

Toute théorie de la démocratie urbaine doit également être une théorie critique.

Elle ne peut se limiter à décrire les conditions idéales d'une ville démocratique.

Elle doit aussi analyser les forces qui empêchent l'émergence de cette démocratie.

Depuis les années 1970, les transformations du capitalisme mondial ont profondément modifié la production de l'espace urbain.

La ville est devenue :

- un marché ;
- un actif financier ;
- un support d'investissement ;
- un produit concurrentiel.

Cette évolution constitue l'un des principaux obstacles à la citoyenneté spatiale.

L'espace urbain tend progressivement à être gouverné selon des logiques économiques plutôt que démocratiques.

Chapitre 430

David Harvey et l'accumulation par dépossession

L'œuvre de David Harvey demeure ici fondamentale.

Dans The Condition of Postmodernity, puis dans Rebel Cities, Harvey analyse les mutations du capitalisme urbain contemporain.

Selon lui, les villes jouent un rôle central dans les processus d'accumulation du capital.

L'urbanisation devient un mécanisme économique majeur.

Chapitre 431

La ville comme marchandise

Harvey montre que l'espace urbain est progressivement transformé en objet de valorisation financière.

Le foncier devient un actif.

Le logement devient un produit.

Les quartiers deviennent des opportunités d'investissement.

Cette logique transforme profondément la ville.

La valeur d'échange tend à supplanter la valeur d'usage.

Chapitre 432

Le droit à la ville contre la logique du marché

C'est pourquoi Harvey reprend la notion lefebvrienne de droit à la ville.

Selon lui :

> le droit à la ville ne concerne pas simplement l'accès aux ressources urbaines ; il concerne le pouvoir collectif de transformer les processus d'urbanisation eux-mêmes.

Cette formulation constitue l'un des fondements théoriques de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 433

Neil Smith et la gentrification

Les travaux de Neil Smith apportent une contribution décisive.

Dans The New Urban Frontier, il analyse le phénomène de gentrification.

La gentrification désigne le remplacement progressif des populations modestes par des groupes plus favorisés.

Chapitre 434

Le retour du capital dans les centres-villes

Pour Smith, la gentrification n'est pas un simple changement culturel.

Elle constitue un processus économique.

Les investisseurs réorientent leurs capitaux vers certains quartiers.

Les prix augmentent.

Les habitants historiques sont progressivement déplacés.

Chapitre 435

Une dépossession territoriale

La conséquence est majeure.

Les habitants perdent le contrôle des espaces qu'ils ont contribué à produire.

La gentrification apparaît ainsi comme une forme contemporaine de dépossession spatiale.

Elle entre directement en contradiction avec les principes de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 436

Saskia Sassen et les villes globales

Les analyses de Saskia Sassen permettent de comprendre la dimension mondiale de ces transformations.

Dans The Global City, elle montre que certaines métropoles occupent une position stratégique dans l'économie mondiale.

Ces villes concentrent :

- les sièges financiers ;
- les fonctions de commandement ;
- les services spécialisés ;
- les flux de capitaux.

Chapitre 437

Polarisation urbaine

Cette concentration produit une forte polarisation sociale.

D'un côté :

- élites financières ;
- professions hautement qualifiées.

De l'autre :

- travailleurs précaires ;
- populations marginalisées ;
- migrants.

La ville globale devient un espace d'inégalités croissantes.

Chapitre 438

La démocratie face à la mondialisation

Les décisions qui transforment la ville sont souvent prises loin des habitants.

Les marchés financiers internationaux influencent :

- le logement ;
- les investissements ;
- l'aménagement.

Cette situation fragilise les capacités démocratiques locales.

La citoyenneté spatiale se heurte alors à la mondialisation du capital.

Chapitre 439

Mike Davis et les géographies de l'exclusion

L'œuvre de Mike Davis apporte une perspective particulièrement critique.

Dans City of Quartz, il décrit l'évolution de Los Angeles comme laboratoire du nouvel urbanisme sécuritaire.

Chapitre 440

La militarisation de l'espace urbain

Davis montre la multiplication :

- des dispositifs de surveillance ;
- des espaces privés sécurisés ;
- des barrières physiques ;
- des stratégies d'exclusion.

La ville devient fragmentée.

Certains espaces sont protégés.

D'autres sont abandonnés.

Chapitre 441

L'espace public en crise

Cette évolution fragilise l'espace public démocratique.

Les lieux de rencontre se réduisent.

Les occasions de mixité diminuent.

La ville tend à se segmenter en territoires sociaux distincts.

Cette fragmentation constitue une menace directe pour la démocratie urbaine.

Chapitre 442

Loïc Wacquant et la marginalité avancée

Les recherches de Loïc Wacquant prolongent cette réflexion.

Dans Urban Outcasts, il analyse les mécanismes de relégation territoriale.

Certaines populations sont durablement enfermées dans des espaces marginalisés.

Chapitre 443

Le stigmate territorial

Wacquant introduit la notion de stigmate territorial.

Les quartiers défavorisés deviennent associés à des représentations négatives.

Le territoire lui-même produit alors des formes de discrimination.

Cette analyse montre que la justice spatiale constitue également une question symbolique.

Chapitre 444

Sharon Zukin et la culture urbaine

Les travaux de Sharon Zukin permettent d’explorer une autre dimension.

Dans The Cultures of Cities, elle analyse la transformation culturelle des espaces urbains.

Chapitre 445

Authenticité et marchandisation

Selon Zukin, les identités locales deviennent souvent des ressources économiques.

Les quartiers populaires sont valorisés pour leur authenticité.

Mais cette valorisation entraîne fréquemment leur transformation.

L’identité urbaine devient un produit.

Chapitre 446

Le paradoxe de l’attractivité

Plus un quartier devient attractif,

plus il risque de perdre les caractéristiques qui faisaient son originalité.

Cette contradiction constitue l’un des dilemmes majeurs de la ville contemporaine.

Chapitre 447

La ville entrepreneuriale

Les analyses de David Harvey et de nombreux chercheurs montrent également l’émergence d’une ville entrepreneuriale.

Les collectivités locales sont incitées à se comporter comme des entreprises.

Elles cherchent :

- à attirer les investisseurs ;
- à séduire les touristes ;
- à renforcer leur compétitivité.

Chapitre 448

Le citoyen remplacé par le client

Cette évolution modifie profondément le rapport à la ville.

L’habitant tend à être considéré :

- comme consommateur ;
- comme usager ;
- comme client.

La dimension politique de la citoyenneté s’affaiblit.

Chapitre 449

Une crise de la souveraineté urbaine

La question devient alors fondamentale :

qui gouverne réellement la ville ?

Les habitants ?

Les élus ?

Les investisseurs ?

Les promoteurs ?

Les institutions financières ?

Cette interrogation traverse l’ensemble des débats contemporains sur la démocratie urbaine.

Chapitre 450

Les contradictions du néolibéralisme urbain

L’analyse critique permet d’identifier plusieurs contradictions majeures.

Première contradiction

La ville produit de la richesse mais aussi des inégalités croissantes.

Deuxième contradiction

La participation est valorisée mais le pouvoir demeure concentré.

Troisième contradiction

Les espaces publics sont célébrés mais souvent privatisés.

Quatrième contradiction

La diversité est recherchée mais la gentrification homogénéise les territoires.

Cinquième contradiction

L’innovation urbaine est encouragée mais les habitants sont fréquemment marginalisés dans les processus décisionnels.

Chapitre 451

La citoyenneté spatiale comme contre-projet

Face à ces dynamiques, la citoyenneté spatiale apparaît comme un projet alternatif.

Elle affirme :

- la primauté de la valeur d’usage sur la valeur d’échange ;
- la priorité des habitants sur les investisseurs ;
- la gouvernance démocratique des espaces ;
- la protection des communs urbains ;
- la justice spatiale.

Elle constitue ainsi une critique démocratique du néolibéralisme urbain.

Chapitre 452

Conclusion générale de la critique urbaine

La ville néolibérale ne représente pas simplement une forme particulière d’organisation économique.

Elle constitue également un régime spatial.

Ce régime tend à :

- marchandiser l’espace ;
- privatiser les ressources ;
- fragmenter les territoires ;
- affaiblir la citoyenneté.

La démocratie urbaine apparaît alors comme une réponse politique à ces processus.

Elle vise à réinscrire la production de l’espace dans une logique de délibération collective et de contrôle citoyen.

Références bibliographiques supplémentaires

- Rebel Cities.
- The Condition of Postmodernity.
- The New Urban Frontier.
- The Global City.
- City of Quartz.
- Urban Outcasts.
- The Cultures of Cities.
- Naked City.

Transition vers la dixième partie

La partie suivante proposera une **théorie positive du gouvernement urbain par les habitants**, en articulant les apports de Elinor Ostrom, Benjamin Barber, Pierre Rosanvallon, Archon Fung, Erik Olin Wright et Carole Pateman afin d’élaborer un modèle institutionnel complet de démocratie urbaine participative, délibérative et coproductive.

DIXIÈME PARTIE

Vers un gouvernement urbain par les habitants : fondements institutionnels d’une démocratie spatiale

Chapitre 453

De la critique à la reconstruction démocratique

Toute théorie critique authentique doit déboucher sur une théorie de la reconstruction.

Après avoir analysé :

- les mécanismes de domination spatiale ;
- les effets du néolibéralisme urbain ;
- les formes contemporaines de dépossession ;

il devient nécessaire de proposer une alternative institutionnelle cohérente.

La question centrale devient alors :

comment gouverner démocratiquement la ville ?

Plus précisément :

comment permettre aux habitants de devenir de véritables co-gouvernants de l’espace urbain ?

Cette interrogation constitue le cœur normatif et institutionnel de la théorie de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 454

La démocratie comme pratique quotidienne

Les travaux de Carole Pateman offrent un point de départ fondamental.

Dans Participation and Democratic Theory, Pateman critique les conceptions minimalistes de la démocratie.

Selon elle, la démocratie ne peut être réduite :

- aux élections ;
- à la représentation ;
- aux procédures institutionnelles.

Elle constitue également un apprentissage.

Chapitre 455

La fonction éducative de la participation

Pateman montre que la participation produit des citoyens plus compétents.

Participer permet :

- d'acquérir des connaissances ;
- de développer des capacités délibératives ;
- de renforcer le sens des responsabilités ;
- d'approfondir l'engagement civique.

Cette idée possède une importance considérable pour l'urbanisme démocratique.

La participation urbaine ne constitue pas seulement un moyen d'améliorer les décisions.

Elle contribue à former les citoyens eux-mêmes.

Chapitre 456

John Dewey et la démocratie comme expérience

Cette intuition rejoint la philosophie de John Dewey.

Dans The Public and Its Problems, Dewey définit la démocratie comme une forme de vie collective.

La démocratie n'est pas uniquement un système politique.

Elle est une expérience sociale.

Chapitre 457

Les publics urbains

Selon Dewey, les publics se constituent lorsqu'un groupe d'individus prend conscience des conséquences communes de certaines actions.

Cette idée s'applique parfaitement aux enjeux urbains.

Les habitants deviennent un public lorsqu'ils se mobilisent autour :

- d'un projet d'aménagement ;
- d'un espace public ;
- d'un équipement collectif ;
- d'un problème environnemental.

La ville apparaît alors comme un espace permanent de formation des publics démocratiques.

Chapitre 458

Benjamin Barber et la démocratie forte

Les travaux de Benjamin Barber prolongent cette réflexion.

Dans Strong Democracy, Barber critique les conceptions passives de la citoyenneté.

Selon lui, la démocratie exige l'implication active des citoyens dans les affaires publiques.

Chapitre 459

Gouverner plutôt qu'être gouverné

Barber insiste sur une idée essentielle :

la citoyenneté implique la capacité de participer directement aux décisions collectives.

Cette conception s'accorde parfaitement avec la théorie de la citoyenneté spatiale.

L'habitant ne doit plus être considéré comme simple bénéficiaire des politiques urbaines.

Il devient acteur du gouvernement de la ville.

Chapitre 460

Pierre Rosanvallon et les nouvelles formes démocratiques

Les travaux de Pierre Rosanvallon permettent de comprendre les transformations contemporaines de la démocratie.

Dans La Contre-Démocratie, il montre que les citoyens développent aujourd'hui de nouvelles formes d'intervention politique.

Ils ne se contentent plus de voter.

Ils cherchent à :

- surveiller ;
- contrôler ;
- évaluer ;
- participer.

Chapitre 461

Une démocratie permanente

La démocratie urbaine doit intégrer cette évolution.

Les habitants souhaitent intervenir tout au long des processus de décision.

Ils refusent d’être consultés uniquement au moment des élections.

Cette aspiration constitue l’un des moteurs de l’urbanisme démocratique contemporain.

Chapitre 462

Archon Fung et la gouvernance participative

L’œuvre de Archon Fung fournit des outils particulièrement utiles.

Dans ses travaux sur la démocratie participative, Fung développe le concept de gouvernance participative habilitante.

L’objectif consiste à associer directement les citoyens à la résolution des problèmes publics.

Chapitre 463

Les mini-publics urbains

Fung étudie notamment :

- les jurys citoyens ;
- les assemblées délibératives ;
- les conseils de quartier ;
- les budgets participatifs.

Ces dispositifs montrent que les citoyens ordinaires sont capables de produire des décisions complexes lorsqu’ils disposent des ressources nécessaires.

Chapitre 464

Le budget participatif comme laboratoire démocratique

L’expérience de Porto Alegre constitue ici une référence incontournable.

À partir de la fin des années 1980, les habitants participent directement à la définition des priorités budgétaires municipales.

Cette innovation transforme profondément la relation entre citoyens et institutions.

Elle démontre qu’une autre gouvernance urbaine est possible.

Chapitre 465

Erik Olin Wright et les utopies réelles

La réflexion de Erik Olin Wright apporte une contribution décisive.

Dans Envisioning Real Utopias, il propose d'étudier les institutions qui préfigurent des alternatives démocratiques.

Ces expériences ne sont pas de simples utopies.

Elles existent réellement.

Chapitre 466

Les expérimentations démocratiques urbaines

Parmi ces utopies réelles figurent :

- les budgets participatifs ;
- les coopératives d'habitat ;
- les communs urbains ;
- les assemblées citoyennes ;
- les régies de quartier ;
- les tiers-lieux autogérés.

Ces dispositifs constituent les laboratoires de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 467

Le principe de coproduction urbaine

L'ensemble de ces travaux converge vers une idée fondamentale :

la ville doit être coproduite.

La coproduction implique que :

- les élus ;
- les techniciens ;
- les urbanistes ;
- les associations ;
- les habitants ;

participent ensemble à la production des espaces urbains.

Chapitre 468

Dépasser l’opposition entre expertise et participation

L’urbanisme démocratique ne vise pas à supprimer l’expertise.

Il cherche à articuler plusieurs formes de savoir.

On peut distinguer :

Le savoir scientifique

Produit par les chercheurs.

Le savoir technique

Produit par les professionnels.

Le savoir institutionnel

Produit par les administrations.

Le savoir d’usage

Produit par les habitants.

La démocratie urbaine consiste précisément à organiser la rencontre entre ces savoirs.

Chapitre 469

Une architecture institutionnelle de la citoyenneté spatiale

À partir des auteurs étudiés, il est possible de proposer une première architecture institutionnelle.

Elle repose sur cinq niveaux.

Niveau 1

Assemblées de voisinage.

Niveau 2

Conseils de quartier délibératifs.

Niveau 3

Budgets participatifs.

Niveau 4

Assemblées citoyennes métropolitaines.

Niveau 5

Institutions de gestion des communs urbains.

Cette organisation permet d'articuler démocratie directe et démocratie représentative.

Chapitre 470

La ville comme république locale

La conséquence théorique est majeure.

La ville ne doit plus être considérée comme un simple territoire administratif.

Elle devient une véritable communauté politique.

Cette idée prolonge :

- Aristote ;
- Tocqueville ;
- Dewey ;
- Bookchin ;
- Lefebvre.

La ville apparaît comme l'échelle privilégiée de la démocratie contemporaine.

Chapitre 471

Le principe du gouvernement urbain partagé

La citoyenneté spatiale conduit finalement à un principe général :

> aucun acteur ne doit disposer seul du pouvoir de produire l'espace urbain.

Cette responsabilité doit être partagée entre :

- institutions ;
- habitants ;
- collectifs ;
- professionnels.

La démocratie urbaine devient ainsi une gouvernance collaborative du territoire.

Chapitre 472

Définition du gouvernement urbain par les habitants

Nous pouvons désormais proposer une définition théorique.

> Le gouvernement urbain par les habitants désigne un système institutionnel dans lequel les citoyens participent de manière permanente, délibérative et codécisionnelle à la production, à la gestion et à la transformation des espaces urbains qu'ils habitent.

Cette définition constitue le prolongement institutionnel direct de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 473

Conclusion générale de cette partie

La démocratie urbaine ne peut être réduite à la consultation.

Elle ne peut être réduite à la participation symbolique.

Elle implique :

- un partage du pouvoir ;
- une coproduction des décisions ;
- une reconnaissance des savoirs habitants ;
- une gouvernance des communs.

L'habitant cesse alors d'être un simple administré.

Il devient co-auteur de la ville.

Références bibliographiques supplémentaires

- Participation and Democratic Theory.
- The Public and Its Problems.
- Strong Democracy.
- La Contre-Démocratie.
- Envisioning Real Utopias.
- Travaux de Archon Fung sur la gouvernance participative et les mini-publics.

Transition vers la onzième partie

La partie suivante constituera le cœur théorique de la thèse : **une théorie générale de la citoyenneté spatiale**, articulant philosophie politique, sociologie urbaine, géographie critique, écologie politique et théorie démocratique afin de proposer un concept original susceptible de renouveler la compréhension contemporaine de la citoyenneté, de la ville et du pouvoir démocratique.

ONZIÈME PARTIE

Pour une théorie générale de la citoyenneté spatiale

Chapitre 474

Émergence d’un nouveau paradigme politique

L’ensemble des réflexions développées jusqu’ici conduit à une hypothèse théorique fondamentale :

la citoyenneté du XXIe siècle ne peut plus être comprise exclusivement à partir des catégories classiques de la théorie politique moderne.

Depuis le XVIIIe siècle, la citoyenneté est généralement définie à partir de trois dimensions :

- le statut juridique ;
- la participation politique ;
- l’appartenance à une communauté politique.

Cette définition, héritée notamment de Jean-Jacques Rousseau, de John Locke et plus tard de Thomas Humphrey Marshall, demeure indispensable.

Cependant, elle apparaît aujourd’hui insuffisante.

Les transformations contemporaines révèlent l’importance croissante des dimensions territoriales de l’existence politique.

La citoyenneté possède désormais une dimension spatiale irréductible.

Chapitre 475

Définition préliminaire de la citoyenneté spatiale

Nous pouvons proposer une première définition.

> La citoyenneté spatiale désigne la capacité effective des habitants à participer à la production, à la gestion, à l’appropriation et à la transformation des espaces qui structurent leur existence collective.

Cette définition comporte plusieurs implications majeures.

Elle ne réduit pas la citoyenneté :

- au vote ;
- à la représentation ;
- aux droits formels.

Elle l’étend à l’ensemble des processus de fabrication du cadre de vie.

Chapitre 476

Une citoyenneté située

La citoyenneté spatiale est d’abord une citoyenneté située.

Cette idée rejoint plusieurs traditions théoriques contemporaines.

Les travaux de Michel de Certeau montrent que les habitants produisent quotidiennement l’espace à travers leurs pratiques ordinaires.

Dans L'Invention du quotidien, l’auteur décrit les multiples tactiques par lesquelles les individus réinterprètent les dispositifs imposés par les institutions.

L’espace vécu ne correspond jamais totalement à l’espace planifié.

Chapitre 477

Habiter comme acte politique

Cette intuition rejoint la phénoménologie de Martin Heidegger.

Dans son texte célèbre « Bâtir, habiter, penser », Heidegger affirme que l’habitation constitue l’une des dimensions fondamentales de l’existence humaine.

Habiter ne signifie pas seulement occuper un lieu.

Habiter signifie :

- s’approprier ;
- transformer ;
- prendre soin ;
- construire des significations.

Cette réflexion possède une portée politique majeure.

Si habiter est une activité fondamentale, alors les habitants doivent participer aux décisions qui concernent leur environnement.

Chapitre 478

La production démocratique du monde commun

La citoyenneté spatiale renvoie également à une théorie du monde commun.

Cette notion apparaît chez Hannah Arendt.

Pour Arendt, la politique devient possible lorsqu’un monde commun relie les individus.

Ce monde commun n’est pas abstrait.

Il possède une matérialité.

Il est constitué :

- d’espaces ;
- d’institutions ;
- d’objets ;
- d’infrastructures ;
- d’architectures.

La ville représente l’expression la plus élaborée de ce monde commun.

Chapitre 479

Le monde commun comme construction collective

Dans cette perspective, la démocratie implique nécessairement une participation à la construction du monde commun.

La citoyenneté spatiale devient ainsi une forme particulière de responsabilité collective.

Les habitants ne sont pas seulement titulaires de droits.

Ils sont également co-responsables de l’environnement partagé.

Chapitre 480

La géographie critique et la spatialisation du pouvoir

Les géographes critiques ont profondément renouvelé cette réflexion.

Les travaux de Doreen Massey sont ici particulièrement importants.

Dans For Space, elle critique les conceptions statiques du territoire.

L’espace n’est pas un contenant passif.

Il constitue un produit relationnel.

Il résulte d’interactions permanentes entre acteurs, institutions et pratiques.

Chapitre 481

Le pouvoir est toujours spatial

Cette approche conduit à une thèse essentielle :

tout pouvoir possède une dimension spatiale.

Les décisions politiques produisent des territoires.

Les territoires influencent à leur tour les comportements sociaux.

La citoyenneté spatiale apparaît alors comme une réponse démocratique à cette spatialisation du

pouvoir.

Chapitre 482

Edward Soja et le tournant spatial

Les travaux de Edward Soja prolongent cette analyse.

Dans Postmodern Geographies puis dans Seeking Spatial Justice, Soja montre que l'espace constitue une dimension fondamentale de la justice sociale.

Les inégalités ne sont jamais uniquement économiques.

Elles sont également géographiques.

Chapitre 483

La citoyenneté comme pouvoir d'agir spatial

Cette observation conduit à reformuler la notion de citoyenneté.

Être citoyen ne signifie plus seulement participer à des institutions.

Cela signifie également disposer d'un pouvoir d'agir sur l'espace.

Cette capacité comprend :

- l'accès aux ressources urbaines ;
- la participation aux décisions territoriales ;
- l'appropriation des lieux ;
- la possibilité de transformer son environnement.

Chapitre 484

Les capabilités spatiales

Les travaux de Amartya Sen et de Martha Nussbaum permettent d'approfondir cette réflexion.

Selon leur approche des capabilités, la liberté dépend des possibilités réelles d'action.

Appliquée à la ville, cette théorie conduit à parler de capabilités spatiales.

Chapitre 485

Définition des capabilités spatiales

Les capabilités spatiales désignent :

> l'ensemble des possibilités réelles dont disposent les individus pour accéder, utiliser, transformer et gouverner les espaces qu'ils habitent.

Cette définition permet d’articuler démocratie, justice spatiale et urbanisme.

Chapitre 486

La reconnaissance spatiale

La citoyenneté spatiale implique également une dimension symbolique.

Les travaux de Axel Honneth sur la reconnaissance sont particulièrement éclairants.

Pour Honneth, l’autonomie dépend de la reconnaissance sociale.

Cette idée peut être étendue à l’espace.

Chapitre 487

Être reconnu comme habitant légitime

Les habitants doivent être reconnus :

- comme usagers ;
- comme acteurs ;
- comme coproducteurs.

Certaines populations sont fréquemment privées de cette reconnaissance :

- habitants des quartiers populaires ;
- migrants ;
- populations précaires ;
- minorités territorialisées.

La citoyenneté spatiale implique donc une lutte pour la reconnaissance territoriale.

Chapitre 488

La démocratie comme pouvoir spatial partagé

À partir de ces différents apports, il devient possible de proposer une définition synthétique.

> La démocratie spatiale est un régime politique dans lequel le pouvoir de produire, de gérer et de transformer les espaces collectifs est partagé entre les institutions et les habitants.

Cette définition constitue l’un des fondements théoriques centraux de cette recherche.

Chapitre 489

Les cinq dimensions de la citoyenneté spatiale

Nous pouvons désormais identifier cinq dimensions constitutives.

Première dimension : l’accès

Accéder aux ressources urbaines.

Deuxième dimension : l’appropriation

Pouvoir habiter pleinement les lieux.

Troisième dimension : la participation

Intervenir dans les décisions.

Quatrième dimension : la coproduction

Contribuer à la fabrication de l’espace.

Cinquième dimension : la gouvernance

Participer à l’administration des biens communs urbains.

Chapitre 490

Une théorie intégrative

La citoyenneté spatiale permet d’articuler plusieurs traditions intellectuelles :

Tradition	Contribution
Aristote	Participation civique
Arendt	Monde commun
Dewey	Démocratie comme expérience
Lefebvre	Droit à la ville
Jacobs	Savoirs habitants
Habermas	Délibération
Ostrom	Gouvernance collective
Sen	Capabilités
Soja	Justice spatiale
Sennett	Altérité urbaine

Cette convergence explique la puissance heuristique du concept.

Chapitre 491

Portée théorique

La citoyenneté spatiale permet de dépasser plusieurs oppositions classiques :

Opposition classique	Dépassement proposé
État / Société civile	Coproduction
Expert / Habitant	Hybridation des savoirs
Public / Privé	Communs
Participation / Représentation	Complémentarité
Local / Global	Articulation multi-échelles

Chapitre 492

Conclusion générale de la théorie

La citoyenneté spatiale apparaît désormais comme un concept capable de renouveler simultanément :

- la théorie de la démocratie ;
- la théorie urbaine ;
- la géographie politique ;
- la philosophie de la citoyenneté ;
- l'écologie politique.

Elle permet de penser la ville non plus comme simple territoire administratif ou économique, mais comme espace de production démocratique du monde commun.

L'habitant cesse d'être uniquement administré, électeur ou consommateur.

Il devient un sujet politique spatial.

C'est probablement là l'une des transformations majeures de la démocratie contemporaine.

Références bibliographiques supplémentaires

- L'Invention du quotidien.
- For Space.
- Postmodern Geographies.
- Seeking Spatial Justice.
- Creating Capabilities.
- Œuvres de Amartya Sen.
- Travaux de Axel Honneth sur la reconnaissance.

Transition vers la douzième partie

La prochaine partie développera une **théorie des lieux démocratiques**, en analysant comment certaines configurations spatiales — places publiques, rues, bibliothèques, tiers-lieux, maisons du peuple, jardins partagés, coopératives d'habitat, universités populaires et infrastructures civiques —

favorisent concrètement l’émergence de la citoyenneté spatiale et du gouvernement urbain par les habitants.

DOUZIÈME PARTIE

Théorie des lieux démocratiques : architecture, urbanité et production du monde commun

Chapitre 493

Pourquoi les lieux comptent

Toute démocratie a besoin d’institutions.

Mais toute démocratie a également besoin de lieux.

Cette affirmation constitue l’un des postulats fondamentaux de la théorie de la citoyenneté spatiale.

Les institutions démocratiques ne fonctionnent jamais dans l’abstraction.

Elles s’inscrivent toujours dans des espaces matériels.

Les citoyens :

- se rencontrent dans des places ;
- délibèrent dans des salles ;
- manifestent dans des rues ;
- apprennent dans des écoles ;
- coopèrent dans des équipements collectifs.

La démocratie est donc inséparable d’une géographie.

Chapitre 494

Le lieu comme médiation politique

Les travaux de Christian Norberg-Schulz et de Yi-Fu Tuan permettent d’éclairer cette question.

Un espace devient un lieu lorsqu’il est investi de significations collectives.

Le lieu possède :

- une mémoire ;
- une identité ;
- une capacité relationnelle.

Il structure les comportements et les interactions.

Les lieux démocratiques sont ainsi des espaces capables de produire de la citoyenneté.

Chapitre 495

Hannah Arendt et l’espace d’apparition

Chez Hannah Arendt, la politique naît lorsque les individus apparaissent publiquement les uns aux autres.

Cette apparition suppose un espace.

Sans espace partagé :

- pas de visibilité ;
- pas de pluralité ;
- pas de délibération ;
- pas de politique.

Le lieu démocratique constitue donc une condition de l’action collective.

Chapitre 496

Le monde commun comme réalité spatiale

Le monde commun évoqué par Arendt possède toujours une matérialité.

Il est composé :

- de places ;
- d’édifices ;
- de monuments ;
- d’espaces publics ;
- d’institutions visibles.

La démocratie exige donc des infrastructures spatiales.

Chapitre 497

L’agora : archétype du lieu démocratique

L’agora athénienne demeure la figure historique fondatrice.

Elle réunissait plusieurs fonctions :

- économique ;
- sociale ;
- culturelle ;
- politique.

Cette polyvalence est essentielle.

Les lieux démocratiques ne sont pas uniquement politiques.

Ils favorisent également les interactions ordinaires.

Chapitre 498

La mixité fonctionnelle comme condition démocratique

Les analyses de Jane Jacobs montrent que les espaces les plus vivants sont ceux qui accueillent plusieurs usages simultanément.

La diversité fonctionnelle favorise :

- les rencontres ;
- la confiance ;
- l'observation mutuelle ;
- la coopération.

Les lieux démocratiques sont donc généralement des lieux mixtes.

Chapitre 499

La rue comme institution politique

La rue est souvent considérée comme un simple espace de circulation.

Cette vision est réductrice.

De nombreux auteurs ont montré son importance politique.

Pour Jane Jacobs, la rue constitue un dispositif de régulation sociale.

Pour Richard Sennett, elle représente l'un des principaux lieux d'apprentissage de l'altérité.

Chapitre 500

Les rues démocratiques

Une rue démocratique possède plusieurs caractéristiques :

- accessibilité ;
- sécurité ;
- diversité sociale ;
- porosité des usages ;
- qualité piétonne.

Elle favorise la rencontre imprévue.

Or l'imprévu constitue l'un des fondements de la vie démocratique.

Chapitre 501

Les places publiques

Depuis l'Antiquité, les places jouent un rôle central dans la vie politique.

Elles accueillent :

- débats ;
- rassemblements ;
- manifestations ;
- célébrations ;
- conflits publics.

Les grandes mobilisations démocratiques contemporaines ont souvent investi des places.

Chapitre 502

La place comme scène civique

La place publique permet :

- la visibilité ;
- la reconnaissance ;
- la représentation collective.

Elle transforme une multiplicité d'individus en communauté politique momentanée.

La place est donc un dispositif de production du public.

Chapitre 503

Habermas et les infrastructures de la délibération

Les analyses de Jürgen Habermas soulignent que la démocratie dépend d'espaces permettant la discussion.

Les lieux démocratiques doivent faciliter :

- la parole ;
- l'écoute ;
- la confrontation argumentée ;
- la circulation des informations.

Chapitre 504

Les bibliothèques comme institutions démocratiques

Les bibliothèques publiques constituent des lieux démocratiques exemplaires.

Elles garantissent :

- l’accès au savoir ;
- la gratuité ;
- l’égalité d’accès à l’information ;
- la formation civique.

Elles sont souvent sous-estimées dans les théories de la démocratie.

Pourtant elles jouent un rôle majeur dans la production de citoyens autonomes.

Chapitre 505

Les écoles et universités

La citoyenneté spatiale suppose également des espaces d’apprentissage.

Les établissements éducatifs ne transmettent pas seulement des connaissances.

Ils produisent :

- des compétences civiques ;
- des pratiques collectives ;
- des formes de coopération.

Ils participent à la fabrication du monde commun.

Chapitre 506

John Dewey et l’éducation démocratique

Pour John Dewey, l’école constitue une communauté démocratique miniature.

Cette idée peut être élargie.

La ville elle-même peut devenir une institution éducative.

Les lieux démocratiques forment les citoyens à travers leurs usages quotidiens.

Chapitre 507

Les maisons du peuple

L’histoire des mouvements ouvriers fournit un exemple particulièrement intéressant.

Les maisons du peuple associaient :

- éducation ;
- culture ;
- organisation politique ;
- sociabilité.

Elles représentaient des infrastructures de l’émancipation collective.

Chapitre 508

Les centres sociaux contemporains

Les centres sociaux, maisons de quartier et équipements de proximité prolongent partiellement cette tradition.

Ils constituent souvent :

- des lieux de médiation ;
- des espaces de participation ;
- des plateformes d’organisation collective.

Ils jouent un rôle central dans la démocratie locale.

Chapitre 509

Les tiers-lieux

Les travaux récents sur les tiers-lieux ouvrent de nouvelles perspectives.

Inspirés des analyses de Ray Oldenburg, ces espaces se situent entre :

- domicile ;
- travail ;
- institutions.

Ils favorisent les interactions horizontales.

Chapitre 510

Innovation démocratique et tiers-lieux

Les tiers-lieux peuvent accueillir :

- ateliers participatifs ;
- assemblées citoyennes ;
- projets collaboratifs ;
- expérimentations sociales.

Ils deviennent parfois des laboratoires de citoyenneté spatiale.

Chapitre 511

Les jardins partagés

Les recherches inspirées par Elinor Ostrom montrent que les jardins partagés constituent des formes exemplaires de communs urbains.

Ils permettent :

- la coopération ;
- l'autogestion ;
- l'apprentissage collectif ;
- la responsabilité environnementale.

Chapitre 512

Le jardin comme micro-république

Le jardin partagé représente souvent une micro-institution démocratique.

Les habitants y apprennent :

- à délibérer ;
- à décider ;
- à gérer des conflits ;
- à élaborer des règles communes.

Ces expériences contribuent directement à la formation de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 513

Les coopératives d'habitat

Les coopératives constituent une autre forme importante de lieu démocratique.

Les habitants participent :

- à la conception ;
- à la gestion ;
- à l'entretien ;
- à l'évolution du lieu.

L'habitat devient alors un espace de gouvernement partagé.

Chapitre 514

Architecture et démocratie

Les architectes participatifs comme Giancarlo De Carlo, Herman Hertzberger ou Aldo van Eyck ont montré que certaines formes spatiales favorisent davantage l'appropriation collective.

L'architecture n'est jamais neutre.

Elle influence :

- les usages ;
- les comportements ;
- les interactions.

Chapitre 515

Les qualités des lieux démocratiques

Une synthèse théorique permet d'identifier plusieurs propriétés fondamentales.

Les lieux démocratiques sont :

Accessibles

Ils accueillent tous les publics.

Inclusifs

Ils limitent les mécanismes d'exclusion.

Polyvalents

Ils autorisent plusieurs usages.

Appropriables

Les habitants peuvent les transformer.

Délibératifs

Ils facilitent les échanges.

Évolutifs

Ils s'adaptent aux besoins collectifs.

Chapitre 516

Typologie générale des lieux démocratiques

Nous pouvons distinguer six grandes catégories.

Première catégorie

Les espaces publics ouverts.

Deuxième catégorie

Les équipements culturels.

Troisième catégorie

Les infrastructures éducatives.

Quatrième catégorie

Les communs urbains.

Cinquième catégorie

Les espaces coopératifs.

Sixième catégorie

Les dispositifs participatifs territorialisés.

Chapitre 517

La ville comme système de lieux démocratiques

La démocratie urbaine ne dépend pas d’un lieu unique.

Elle repose sur un réseau.

La ville démocratique apparaît comme un système intégré de lieux favorisant :

- la rencontre ;
- la délibération ;
- la coopération ;
- la participation.

Chapitre 518

Conclusion générale

Les lieux démocratiques constituent l'infrastructure matérielle de la citoyenneté spatiale.

Ils rendent possible :

- l'apparition publique ;
- la délibération ;
- l'apprentissage civique ;
- la gestion collective ;
- la production du monde commun.

Sans eux, la démocratie demeure abstraite.

Avec eux, elle devient une pratique quotidienne.

Ainsi, la ville démocratique peut être définie comme une constellation de lieux permettant aux habitants d'exercer concrètement leur pouvoir collectif sur l'espace qu'ils partagent.

Transition vers la treizième partie

La prochaine partie développera une **théorie de l'architecture démocratique**, en mobilisant les œuvres de Christopher Alexander, Herman Hertzberger, Giancarlo De Carlo, Aldo van Eyck, Jan Gehl, Kevin Lynch et Christian Norberg-Schulz afin de montrer comment la forme bâtie elle-même peut favoriser l'autonomie, la participation et la citoyenneté spatiale.

TREIZIÈME PARTIE

Pour une théorie de l'architecture démocratique : formes bâties, appropriation collective et citoyenneté spatiale

Chapitre 519

Architecture et démocratie : une question oubliée

La réflexion sur la démocratie s'est longtemps concentrée sur les institutions politiques.

Les philosophes ont étudié :

- les constitutions ;
- les élections ;

- les assemblées ;
- les droits ;
- les procédures.

Plus rarement, ils se sont interrogés sur les bâtiments eux-mêmes.

Pourtant, toute démocratie habite des architectures.

Les citoyens vivent, circulent, apprennent, travaillent, débattent et coopèrent dans des espaces construits.

L'architecture constitue ainsi l'une des médiations fondamentales entre l'individu et la société.

La question devient alors essentielle :

une architecture peut-elle être démocratique ?

Chapitre 520

L'architecture comme institution sociale

Les travaux de Henri Lefebvre ont montré que l'espace est produit socialement.

Cette proposition vaut également pour l'architecture.

Un bâtiment n'est jamais un simple objet technique.

Il organise :

- les comportements ;
- les circulations ;
- les interactions ;
- les hiérarchies ;
- les possibilités d'action.

L'architecture participe donc à la production du pouvoir.

Chapitre 521

Michel Foucault et les architectures du pouvoir

Cette dimension apparaît clairement chez Michel Foucault.

Dans ses analyses du panoptique inspirées de Jeremy Bentham, Foucault montre que les formes architecturales peuvent devenir des dispositifs de contrôle.

Les bâtiments :

- disciplinent ;
- orientent ;
- surveillent ;
- normalisent.

L'architecture n'est jamais neutre.

Elle constitue toujours une technologie politique.

Chapitre 522

Renverser la question

Si certaines architectures favorisent la domination, alors d'autres peuvent favoriser l'émancipation.

La théorie de l'architecture démocratique part précisément de cette hypothèse.

L'objectif n'est plus seulement de construire des bâtiments efficaces.

Il s'agit de concevoir des espaces capables de renforcer :

- l'autonomie ;
- la coopération ;
- la participation ;
- la liberté.

Chapitre 523

Christopher Alexander et les formes génératrices de vie

L'œuvre de Christopher Alexander constitue un point de départ essentiel.

Dans A Pattern Language, il critique les approches modernistes standardisées.

Selon lui, certaines formes spatiales favorisent davantage la qualité de vie humaine.

Chapitre 524

Le langage des formes

Alexander identifie des centaines de « patterns ».

Ces configurations spatiales récurrentes apparaissent dans les environnements appréciés par leurs habitants.

Parmi elles :

- les places de petite taille ;
- les rues animées ;
- les seuils ;
- les cours intérieures ;
- les espaces semi-publics.

Ces formes favorisent l'interaction sociale.

Chapitre 525

L’architecture comme processus collectif

Plus profondément encore, Alexander affirme que les habitants doivent participer à la conception de leur environnement.

La qualité architecturale ne dépend pas uniquement des experts.

Elle résulte également de l’intelligence collective des usagers.

Cette intuition rejoint directement la théorie de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 526

Herman Hertzberger et l’architecture ouverte

Les travaux de Herman Hertzberger approfondissent cette perspective.

Dans Lessons for Students in Architecture, il développe la notion d’architecture ouverte.

Selon lui, un bâtiment ne doit pas imposer entièrement ses usages.

Il doit laisser place à l’interprétation.

Chapitre 527

Forme ouverte et liberté d’usage

L’architecture démocratique n’organise pas chaque comportement.

Elle ménage des possibilités.

Elle crée des espaces susceptibles d’être :

- appropriés ;
- modifiés ;
- réinventés.

Cette ouverture constitue une condition fondamentale de l’autonomie.

Chapitre 528

Aldo van Eyck et les espaces intermédiaires

L’œuvre de Aldo van Eyck joue un rôle majeur dans cette réflexion.

Après la Seconde Guerre mondiale, Van Eyck réalise à Amsterdam plusieurs centaines d’aires de jeux.

Ces projets semblent modestes.

Leur portée théorique est pourtant considérable.

Chapitre 529

Entre le privé et le public

Van Eyck s’intéresse aux espaces intermédiaires.

Selon lui, la ville ne doit pas être divisée rigidement entre :

- espace privé ;
- espace public.

Elle doit également offrir des lieux de transition.

Ces espaces favorisent :

- la rencontre ;
- la sociabilité ;
- l’apprentissage de la coexistence.

Chapitre 530

La démocratie des seuils

La théorie de la citoyenneté spatiale conduit à reconnaître l’importance démocratique des seuils.

Les porches.

Les cours.

Les halls.

Les jardins communs.

Les espaces partagés.

Ces lieux constituent souvent les premiers espaces de la coopération quotidienne.

Chapitre 531

Giancarlo De Carlo et la participation architecturale

L’un des penseurs les plus importants de l’architecture démocratique demeure Giancarlo De Carlo.

Dans Architecture and Participation, il critique la figure traditionnelle de l’architecte omniscient.

Chapitre 532

Les habitants comme concepteurs

Pour De Carlo :

les usagers doivent participer à toutes les étapes du projet.

Cette proposition transforme profondément le rôle de l’architecte.

Celui-ci devient :

- médiateur ;
- facilitateur ;
- coordinateur.

L’architecture cesse d’être imposée.

Elle devient négociée.

Chapitre 533

La conception collaborative

La participation ne consiste pas simplement à consulter les habitants.

Elle implique leur intégration réelle dans :

- le diagnostic ;
- la programmation ;
- la conception ;
- l’évaluation.

Cette approche constitue l’un des fondements de l’urbanisme démocratique contemporain.

Chapitre 534

Jan Gehl et l’échelle humaine

L’œuvre de Jan Gehl apporte une contribution décisive.

Dans Life Between Buildings puis dans Cities for People, il critique les espaces conçus pour l’automobile.

Chapitre 535

La ville des piétons

Selon Gehl, les villes doivent être conçues à partir de l’expérience humaine.

L’échelle pertinente n’est pas celle :

- du véhicule ;
- de l’infrastructure ;
- de la vitesse.

C’est celle :

- du corps ;

- de la marche ;
- de la rencontre.

Chapitre 536

L’urbanité comme expérience démocratique

Les espaces piétons favorisent :

- les interactions ;
- la visibilité mutuelle ;
- la diversité des usages.

Ils renforcent ainsi les conditions matérielles de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 537

Kevin Lynch et l’intelligibilité urbaine

Les travaux de Kevin Lynch permettent d’explorer une autre dimension.

Dans The Image of the City, il montre que les habitants construisent des représentations mentales de leur environnement.

Chapitre 538

Comprendre pour agir

La capacité à s’orienter influence directement l’autonomie.

Une ville démocratique doit être lisible.

Les habitants doivent pouvoir :

- comprendre ;
- parcourir ;
- s’approprier leur environnement.

La lisibilité urbaine devient ainsi une condition de la citoyenneté.

Chapitre 539

Christian Norberg-Schulz et le génie du lieu

Dans Genius Loci, Christian Norberg-Schulz développe une phénoménologie de l’habitation.

Chaque lieu possède une identité propre.

L’architecture doit révéler cette identité plutôt que l’effacer.

Chapitre 540

L’enracinement démocratique

Les lieux démocratiques nécessitent une certaine continuité symbolique.

Les habitants doivent pouvoir reconnaître leur histoire dans leur environnement.

Cette reconnaissance favorise :

- l’attachement ;
- la responsabilité ;
- l’engagement civique.

Chapitre 541

Les principes de l’architecture démocratique

À partir des auteurs étudiés, nous pouvons identifier plusieurs principes fondamentaux.

Premier principe

Appropriabilité.

Deuxième principe

Flexibilité.

Troisième principe

Accessibilité.

Quatrième principe

Lisibilité.

Cinquième principe

Mixité des usages.

Sixième principe

Échelle humaine.

Septième principe

Participation à la conception.

Huitième principe

Capacité d’évolution.

Chapitre 542

Une architecture de la citoyenneté

L’architecture démocratique ne vise pas seulement à produire de beaux bâtiments.

Elle cherche à produire des citoyens.

Elle favorise :

- l’autonomie ;
- la responsabilité ;
- la coopération ;
- la délibération.

Elle devient ainsi une institution politique à part entière.

Chapitre 543

Vers une esthétique démocratique

Cette réflexion conduit également à une théorie esthétique.

L’esthétique démocratique ne repose pas sur le prestige ou la monumentalité.

Elle privilégie :

- l’usage ;
- l’hospitalité ;
- la participation ;
- l’ouverture.

La beauté d’un lieu réside alors dans sa capacité à accueillir la vie collective.

Chapitre 544

Conclusion générale

L’architecture apparaît comme l’une des dimensions essentielles de la citoyenneté spatiale.

Les formes bâties influencent profondément :

- les comportements ;
- les relations sociales ;
- les possibilités d’action.

Concevoir une architecture démocratique signifie donc créer des environnements capables de soutenir l’autonomie des habitants et leur participation au gouvernement du monde commun.

L’architecte devient alors non seulement constructeur d’espaces, mais également médiateur de la démocratie.

Transition vers la quatorzième partie

La partie suivante développera une **théorie de la planification démocratique**, en mobilisant les travaux de John Forester, Patsy Healey, Judith Innes, Sherry Arnstein, Bent Flyvbjerg et Paul Davidoff afin d'examiner comment les processus de décision urbaine peuvent être démocratisés à toutes les échelles du projet territorial.

QUATORZIÈME PARTIE

Pour une théorie de la planification démocratique : délibération, coproduction et intelligence collective territoriale

Chapitre 545

La planification comme question politique

L'urbanisme moderne s'est longtemps construit sur une conception technocratique de la planification.

Depuis le XIXe siècle, l'aménagement urbain a souvent été présenté comme une activité essentiellement technique relevant :

- de l'ingénierie ;
- de l'architecture ;
- de l'administration ;
- de l'expertise scientifique.

Dans cette perspective, les citoyens apparaissaient principalement comme les destinataires des politiques urbaines.

Les experts produisaient les plans.

Les habitants s'adaptaient aux décisions.

Cette vision a profondément marqué l'histoire de l'urbanisme.

Elle demeure encore largement dominante.

Pourtant, elle soulève une question fondamentale :

comment prétendre construire une ville démocratique si les principaux intéressés sont exclus de sa conception ?

Chapitre 546

Les limites de la rationalité technocratique

Les critiques de la planification technocratique apparaissent dès les années 1960.

De nombreux chercheurs observent que les grands projets urbains produisent fréquemment :

- des déplacements de population ;
- des destructions de quartiers ;
- des conflits sociaux ;
- des erreurs d'aménagement.

Les savoirs experts se révèlent insuffisants.

Ils ne permettent pas de comprendre toute la complexité des pratiques habitantes.

Chapitre 547

Jane Jacobs contre l'urbanisme autoritaire

Les analyses de Jane Jacobs constituent l'un des points de départ de cette critique.

Dans The Death and Life of Great American Cities, elle démontre que les grands projets modernistes ignorent souvent les formes réelles de vie urbaine.

Les urbanistes croient connaître la ville.

Les habitants la vivent.

Cette distinction est fondamentale.

Chapitre 548

Le savoir d'usage

Jacobs révèle l'existence d'un savoir spécifique.

Ce savoir n'est ni académique ni technique.

Il est pratique.

Il est issu de l'expérience quotidienne.

Les habitants connaissent :

- les usages ;
- les rythmes ;
- les sociabilités ;
- les vulnérabilités du territoire.

La démocratie urbaine implique de reconnaître cette compétence.

Chapitre 549

Paul Davidoff et la planification pluraliste

Une étape décisive est franchie avec les travaux de Paul Davidoff.

Dans son texte célèbre « Advocacy and Pluralism in Planning » (1965), Davidoff critique l'idée selon laquelle il existerait une seule solution rationnelle aux problèmes urbains.

Chapitre 550

La pluralité des intérêts

Selon Davidoff, les sociétés démocratiques sont composées de groupes porteurs d'intérêts différents.

La planification doit reconnaître cette pluralité.

L'urbaniste ne peut prétendre parler au nom de tous.

Il doit accepter :

- les conflits ;
- les désaccords ;
- les visions concurrentes du futur.

Chapitre 551

L'urbaniste comme médiateur

Cette réflexion transforme profondément le rôle professionnel.

L'urbaniste n'est plus seulement un expert.

Il devient :

- médiateur ;
- facilitateur ;
- interprète ;
- organisateur du dialogue.

La planification devient alors un processus démocratique.

Chapitre 552

Sherry Arnstein et l'échelle de la participation

L'une des contributions les plus influentes est celle de Sherry Arnstein.

Dans son célèbre article :

A Ladder of Citizen Participation

elle propose une typologie des formes de participation.

Chapitre 553

Les huit échelons de la participation

Arnstein distingue plusieurs niveaux :

1. manipulation ;
2. thérapie ;
3. information ;
4. consultation ;
5. conciliation ;
6. partenariat ;
7. délégation de pouvoir ;
8. contrôle citoyen.

Cette classification demeure fondamentale.

Elle montre que toutes les formes de participation ne sont pas démocratiques.

Chapitre 554

Le piège de la participation symbolique

De nombreuses démarches participatives contemporaines relèvent davantage :

- de l’information ;
- de la consultation ;
- de la communication.

Les citoyens sont écoutés.

Mais ils ne décident pas.

Arnstein qualifie cette situation de « tokenism ».

La participation devient alors un instrument de légitimation plutôt qu’un partage du pouvoir.

Chapitre 555

John Forester et la planification communicationnelle

Les travaux de John Forester ouvrent une nouvelle perspective.

Dans Planning in the Face of Power, il montre que les processus de planification sont traversés par des rapports de pouvoir.

Chapitre 556

La communication comme ressource démocratique

Pour Forester, la qualité démocratique d'un projet dépend largement de la qualité des échanges entre acteurs.

L'urbaniste doit :

- rendre l'information accessible ;
- favoriser l'expression ;
- réduire les asymétries de pouvoir ;
- créer des conditions de dialogue équitable.

Chapitre 557

L'écoute comme pratique politique

La démocratie urbaine exige une véritable écoute.

Cette idée peut sembler simple.

Elle est pourtant révolutionnaire.

Les conflits urbains naissent souvent de l'absence de reconnaissance des expériences habitantes.

La planification démocratique commence par l'écoute.

Chapitre 558

Patsy Healey et la planification collaborative

Les travaux de Patsy Healey approfondissent cette approche.

Dans Collaborative Planning, elle développe une théorie de la planification fondée sur la coopération entre acteurs.

Chapitre 559

Construire une intelligence collective

Healey considère que la planification doit permettre la construction d'une intelligence territoriale collective.

Les décisions ne doivent pas être imposées.

Elles doivent émerger du dialogue.

Chapitre 560

Le territoire comme espace de négociation

Le territoire apparaît alors comme un espace de délibération.

Les habitants.

Les associations.

Les entreprises.

Les élus.

Les experts.

Participent ensemble à la définition du futur urbain.

Chapitre 561

Judith Innes et la démocratie collaborative

Les recherches de Judith Innes prolongent cette réflexion.

Elle montre que les dispositifs collaboratifs produisent souvent de meilleures décisions.

Pourquoi ?

Parce qu’ils mobilisent davantage de connaissances.

Chapitre 562

La richesse de la diversité cognitive

Les problèmes urbains sont complexes.

Aucun acteur ne possède seul toutes les réponses.

La démocratie collaborative permet de combiner :

- savoirs scientifiques ;
- savoirs techniques ;
- savoirs institutionnels ;
- savoirs citoyens.

Chapitre 563

Bent Flyvbjerg et le réalisme démocratique

L’œuvre de Bent Flyvbjerg introduit une perspective critique indispensable.

Dans Rationality and Power, il montre que les décisions urbaines sont toujours traversées par des

rapports de force.

Chapitre 564

Le pouvoir au cœur de la planification

La participation ne supprime pas les conflits.

Les intérêts divergent.

Les ressources sont inégalement réparties.

Les acteurs disposent de pouvoirs différents.

Une planification démocratique doit reconnaître cette réalité.

Chapitre 565

Démocratiser le pouvoir

L’objectif n’est donc pas de supprimer les rapports de pouvoir.

Il consiste à les rendre :

- visibles ;
- discutables ;
- négociables ;
- contrôlables.

La démocratie urbaine repose sur cette transparence.

Chapitre 566

Les principes de la planification démocratique

À partir des auteurs étudiés, plusieurs principes fondamentaux peuvent être identifiés.

Premier principe

Transparence.

Deuxième principe

Inclusion.

Troisième principe

Délibération.

Quatrième principe

Partage du pouvoir.

Cinquième principe

Reconnaissance des savoirs habitants.

Sixième principe

Responsabilité collective.

Septième principe

Évaluation démocratique.

Chapitre 567

La coproduction du futur urbain

La planification démocratique conduit finalement à une transformation profonde de la notion même de projet urbain.

Le projet n’est plus un document technique.

Il devient un processus collectif.

Le futur urbain est coproduit.

Chapitre 568

Vers une démocratie territoriale permanente

Cette évolution dépasse largement l’urbanisme.

Elle conduit à repenser la démocratie elle-même.

La participation cesse d’être exceptionnelle.

Elle devient permanente.

Les habitants interviennent continuellement dans la définition du territoire.

Chapitre 569

Conclusion générale

La planification démocratique constitue l’un des piliers institutionnels de la citoyenneté spatiale.

Elle permet :

- d’intégrer les habitants dans la décision ;

- de reconnaître la pluralité des savoirs ;
- de partager le pouvoir ;
- de construire une intelligence collective territoriale.

Ainsi, le plan n’est plus seulement un instrument technique.

Il devient un outil démocratique de production du monde commun.

Références bibliographiques supplémentaires

- Advocacy and Pluralism in Planning.
- A Ladder of Citizen Participation.
- Planning in the Face of Power.
- Collaborative Planning.
- Travaux de Judith Innes.
- Rationality and Power.

Transition vers la quinzième partie

La prochaine partie développera une **théorie de la gouvernance métropolitaine démocratique**, en mobilisant les travaux de Murray Bookchin, Benjamin Barber, Elinor Ostrom, Vincent Ostrom, Patrick Le Galès et Jean-Marc Offner afin de montrer comment les grandes métropoles peuvent être gouvernées démocratiquement sans sacrifier la participation citoyenne, la justice spatiale et le principe du gouvernement urbain par les habitants.

QUINZIÈME PARTIE

Pour une théorie de la gouvernance métropolitaine démocratique : subsidiarité, polycentrisme et gouvernement urbain par les habitants

Chapitre 570

Le défi démocratique métropolitain

L’entrée dans le XXIe siècle s’accompagne d’un phénomène majeur : la métropolisation.

Les grandes régions urbaines concentrent désormais :

- les populations ;
- les activités économiques ;

- les infrastructures ;
- les institutions culturelles ;
- les réseaux de pouvoir.

Les métropoles deviennent les principaux centres de la vie sociale contemporaine.

Cette évolution soulève une question fondamentale :

comment gouverner démocratiquement des ensembles urbains composés de millions d'habitants ?

La démocratie urbaine ne peut plus être pensée uniquement à l'échelle du quartier ou de la commune.

Elle doit désormais affronter la complexité métropolitaine.

Chapitre 571

L'échelle comme problème politique

La démocratie repose historiquement sur une proximité relative entre gouvernants et gouvernés.

Cette proximité caractérisait :

- la polis grecque ;
- les communes médiévales ;
- les villes républicaines.

Les métropoles contemporaines semblent rompre cette relation.

Les centres décisionnels s'éloignent.

Les habitants ont parfois le sentiment de perdre toute maîtrise sur les transformations urbaines.

Chapitre 572

La crise de la lisibilité politique

Plus les systèmes institutionnels deviennent complexes, plus ils deviennent difficiles à comprendre.

Or la compréhension constitue une condition de la participation.

Une gouvernance métropolitaine démocratique doit donc répondre à une exigence essentielle :

rendre le pouvoir lisible.

Chapitre 573

Patrick Le Galès et la ville gouvernée

Les travaux de Patrick Le Galès permettent d'aborder cette question.

Selon lui, les métropoles contemporaines ne sont plus gouvernées uniquement par l'État.

Elles résultent d'interactions entre :

- administrations ;
- entreprises ;
- associations ;
- institutions publiques ;
- réseaux d’acteurs.

Cette situation transforme profondément la démocratie urbaine.

Chapitre 574

La gouvernance plutôt que le gouvernement

Le Galès montre que le pouvoir urbain devient plus diffus.

La ville est gouvernée par une multiplicité d’acteurs.

Cette évolution crée des opportunités.

Mais elle génère également des risques :

- opacité ;
- dilution des responsabilités ;
- affaiblissement du contrôle citoyen.

Chapitre 575

Murray Bookchin et le municipalisme libertaire

L’une des réponses les plus ambitieuses à cette situation est proposée par Murray Bookchin.

Dans ses travaux sur le municipalisme libertaire, il affirme que la démocratie doit être reconstruite à partir des collectivités locales.

Chapitre 576

Les assemblées citoyennes locales

Bookchin défend la création d’assemblées populaires ouvertes.

Ces assemblées permettent aux habitants :

- de délibérer ;
- de décider ;
- de contrôler les politiques locales.

La démocratie retrouve ainsi une dimension directe.

Chapitre 577

Confédérer sans centraliser

Bookchin ne nie pas la nécessité de coopérations à grande échelle.

Il propose toutefois une logique confédérale.

Les collectivités locales délèguent certaines compétences.

Mais elles conservent leur autonomie démocratique.

Cette idée exerce aujourd’hui une influence importante sur les théories de la démocratie urbaine.

Chapitre 578

Benjamin Barber et les villes comme acteurs démocratiques

Dans If Mayors Ruled the World, Benjamin Barber avance une thèse originale.

Selon lui, les villes sont souvent plus pragmatiques et plus innovantes que les États.

Chapitre 579

La démocratie urbaine comme laboratoire

Les municipalités expérimentent :

- budgets participatifs ;
- assemblées citoyennes ;
- politiques climatiques ;
- innovations sociales.

Les villes deviennent des laboratoires démocratiques.

Chapitre 580

Le réseau mondial des villes

Barber imagine des formes de coopération transnationale entre villes.

Cette perspective élargit considérablement la théorie de la citoyenneté spatiale.

La démocratie urbaine ne s’arrête plus aux frontières nationales.

Chapitre 581

Elinor Ostrom et la gouvernance polycentrique

Les travaux de Elinor Ostrom apportent une contribution décisive.

Ils montrent que les systèmes les plus robustes ne reposent pas nécessairement sur une autorité unique.

Chapitre 582

Le polycentrisme

Le modèle polycentrique repose sur plusieurs centres de décision coordonnés.

Chaque niveau exerce les compétences qu'il maîtrise le mieux.

Cette organisation favorise :

- l'adaptation ;
- la participation ;
- la responsabilité.

Chapitre 583

Une métropole de communs

Appliqué à la ville, le polycentrisme permet d'imaginer :

- des quartiers autonomes ;
- des institutions locales fortes ;
- des coordinations métropolitaines ;
- des mécanismes de coopération horizontale.

La métropole devient un réseau démocratique plutôt qu'une pyramide bureaucratique.

Chapitre 584

Vincent Ostrom et l'autogouvernement

Les analyses de Vincent Ostrom prolongent cette réflexion.

Selon lui, l'autogouvernement constitue le fondement de toute démocratie authentique.

Les citoyens doivent pouvoir participer aux décisions qui affectent directement leur existence.

Chapitre 585

La proximité décisionnelle

Plus une décision est proche des habitants concernés, plus elle possède de légitimité démocratique.

Cette idée rejoint le principe de subsidiarité.

Chapitre 586

Le principe de subsidiarité

La subsidiarité peut être formulée simplement :

une décision doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens.

Les niveaux supérieurs n'interviennent que lorsque cela est nécessaire.

Chapitre 587

Subsidiarité et citoyenneté spatiale

Cette logique constitue l'un des piliers de la citoyenneté spatiale.

Les habitants doivent disposer d'un pouvoir réel sur :

- leur rue ;
- leur quartier ;
- leurs équipements ;
- leurs espaces communs.

Chapitre 588

Jean-Marc Offner et les territoires en réseau

Les travaux de Jean-Marc Offner permettent d'intégrer une dimension supplémentaire.

Les territoires contemporains fonctionnent de plus en plus comme des réseaux.

Chapitre 589

Penser les flux

La gouvernance démocratique doit tenir compte :

- des mobilités ;
- des réseaux numériques ;

- des infrastructures ;
- des interdépendances territoriales.

La ville ne se limite plus à un périmètre administratif.

Chapitre 590

Une démocratie des réseaux territoriaux

L’enjeu devient alors de démocratiser non seulement les lieux mais également les flux.

Les habitants doivent pouvoir participer aux décisions concernant :

- les transports ;
- l’énergie ;
- l’eau ;
- les données ;
- les infrastructures métropolitaines.

Chapitre 591

Les institutions de la gouvernance démocratique métropolitaine

Une théorie cohérente de la gouvernance métropolitaine peut désormais être esquissée.

Elle repose sur plusieurs niveaux complémentaires.

Niveau 1

Assemblées de quartier.

Niveau 2

Conseils citoyens territoriaux.

Niveau 3

Institutions municipales.

Niveau 4

Instances métropolitaines.

Niveau 5

Coopérations interurbaines.

Chapitre 592

Les assemblées de quartier

Elles constituent la cellule fondamentale.

Leur rôle :

- identifier les besoins ;
- produire des propositions ;
- contrôler les projets locaux ;
- gérer certains communs.

Chapitre 593

Les conseils territoriaux

Ils assurent la coordination entre plusieurs quartiers.

Ils permettent :

- l'arbitrage ;
- la coopération ;
- la mutualisation des ressources.

Chapitre 594

Les institutions métropolitaines

Leur mission concerne les enjeux de grande échelle :

- transports ;
- climat ;
- logement ;
- infrastructures.

Cependant leur légitimité dépend de leur articulation avec les niveaux inférieurs.

Chapitre 595

Vers une démocratie polycentrique

Le modèle qui se dessine n'est ni centralisé ni fragmenté.

Il est polycentrique.

Le pouvoir circule entre plusieurs niveaux interdépendants.

Cette organisation favorise :

- la participation ;

- l’efficacité ;
- la justice spatiale.

Chapitre 596

Gouverner la complexité

La gouvernance métropolitaine démocratique n’a pas pour objectif de simplifier artificiellement la ville.

Elle cherche à rendre la complexité gouvernable collectivement.

Cette ambition constitue l’un des défis majeurs du XXIe siècle.

Chapitre 597

La métropole comme commun politique

À ce stade de la réflexion, la métropole apparaît comme un commun politique.

Elle n’est ni :

- un marché ;
- une entreprise ;
- une bureaucratie.

Elle constitue un espace collectif dont les habitants sont copropriétaires et coresponsables.

Chapitre 598

Citoyenneté spatiale et gouvernement urbain

La citoyenneté spatiale atteint ici sa pleine signification.

Le citoyen n’est plus seulement électeur.

Il devient :

- coproducteur ;
- cogestionnaire ;
- co-planificateur ;
- co-gouvernant.

Chapitre 599

Conclusion générale

La gouvernance métropolitaine démocratique constitue l’échelle institutionnelle de la citoyenneté spatiale.

Elle permet de concilier :

- proximité ;
- participation ;
- coordination ;
- justice spatiale ;
- efficacité collective.

Les métropoles peuvent ainsi devenir non pas des espaces d'éloignement démocratique, mais des territoires d'autogouvernement partagé.

Transition vers la seizième partie

La prochaine partie développera une **théorie de l'écologie démocratique urbaine**, en mobilisant les travaux de Bruno Latour, Murray Bookchin, Timothy Morton, Joan Martinez-Alier, Kate Raworth, Elinor Ostrom et André Gorz afin de montrer que la démocratie urbaine du XXIe siècle ne peut être dissociée de la soutenabilité écologique, de la gestion collective des ressources et de la cohabitation entre humains et non-humains dans l'espace urbain.

SEIZIÈME PARTIE

Pour une théorie de l'écologie démocratique urbaine : habiter la Terre, gouverner les communs et refonder la citoyenneté spatiale à l'âge de l'Anthropocène

Chapitre 600

La crise écologique comme crise de la démocratie

La question écologique est souvent présentée comme un problème environnemental.

Cette formulation est insuffisante.

La crise climatique.

L'érosion de la biodiversité.

L'épuisement des ressources.

La pollution généralisée.

La dégradation des écosystèmes.

Constituent également des crises politiques.

Elles interrogent directement les capacités des sociétés à se gouverner elles-mêmes.

Elles posent une question fondamentale :

qui décide des conditions matérielles de la vie collective ?

Cette interrogation rejoint au cœur même la théorie de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 601

L'Anthropocène et la fin de la séparation entre nature et société

Les travaux de Bruno Latour ont profondément transformé la compréhension contemporaine de cette question.

Selon Latour, la modernité s'est construite sur une séparation artificielle entre :

- nature ;
- société.

Cette distinction devient aujourd'hui intenable.

Les villes dépendent :

- du climat ;
- de l'eau ;
- des sols ;
- des écosystèmes ;
- des flux énergétiques.

L'espace urbain apparaît comme un assemblage complexe d'humains et de non-humains.

Chapitre 602

Repenser la citoyenneté

Si la ville dépend de systèmes écologiques, alors la citoyenneté elle-même doit être repensée.

Le citoyen n'est plus uniquement membre d'une communauté politique.

Il devient également responsable d'un milieu de vie.

La démocratie urbaine doit intégrer cette interdépendance écologique.

Chapitre 603

Murray Bookchin et l'écologie sociale

Parmi les penseurs majeurs de cette transformation figure Murray Bookchin.

Bookchin refuse l'idée selon laquelle la crise écologique serait principalement le résultat de

comportements individuels.

Selon lui, elle trouve son origine dans des structures de domination.

Chapitre 604

Hiérarchie sociale et destruction écologique

Bookchin affirme que :

la domination de la nature découle historiquement de la domination des êtres humains entre eux.

Les sociétés hiérarchiques produisent :

- exploitation sociale ;
- exploitation environnementale.

La démocratie écologique suppose donc une démocratisation des rapports sociaux.

Chapitre 605

L’écologie comme projet démocratique

L’écologie sociale conduit à une conclusion essentielle.

La transition écologique n’est pas seulement technique.

Elle est politique.

Elle implique :

- participation ;
- autogouvernement ;
- décentralisation ;
- coopération.

Chapitre 606

André Gorz et l’autonomie écologique

Les analyses de André Gorz prolongent cette réflexion.

Gorz critique les modèles de croissance illimitée.

Il montre que l’autonomie humaine dépend de la maîtrise collective des conditions matérielles de l’existence.

Chapitre 607

L’émancipation par la sobriété

Pour Gorz, la liberté ne résulte pas de l’accumulation infinie.

Elle suppose :

- l’autolimitation ;
- la maîtrise des besoins ;
- l’autonomie collective.

Cette perspective rejoint directement les principes des communs urbains.

Chapitre 608

Joan Martinez-Alier et les conflits écologiques

Les travaux de Joan Martinez-Alier permettent d’introduire une dimension supplémentaire.

Les conflits environnementaux sont également des conflits démocratiques.

Chapitre 609

Justice environnementale et justice spatiale

Les nuisances écologiques ne sont jamais réparties équitablement.

Les populations les plus vulnérables subissent souvent davantage :

- pollution ;
- risques industriels ;
- îlots de chaleur ;
- dégradation environnementale.

La justice spatiale étudiée par Edward Soja devient inséparable de la justice écologique.

Chapitre 610

Kate Raworth et l’économie du donut

L’œuvre de Kate Raworth apporte un cadre particulièrement fécond.

Dans Doughnut Economics, elle propose un modèle fondé sur deux limites.

Chapitre 611

Le plafond écologique

La première limite concerne les capacités de la planète.

Une société durable ne peut dépasser certains seuils environnementaux.

Chapitre 612

Le plancher social

La seconde limite concerne les besoins humains fondamentaux.

Toute société juste doit garantir :

- logement ;
- santé ;
- éducation ;
- mobilité ;
- participation démocratique.

Chapitre 613

La ville dans le donut

Plusieurs métropoles ont commencé à appliquer cette approche.

La planification urbaine devient alors un exercice d’équilibre entre :

- soutenabilité écologique ;
- justice sociale ;
- démocratie.

Cette perspective enrichit directement la théorie de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 614

Elinor Ostrom et les communs écologiques urbains

Les travaux de Elinor Ostrom offrent une contribution essentielle.

Ils démontrent que les communautés locales peuvent gérer durablement certaines ressources communes.

Chapitre 615

Les ressources urbaines partagées

Dans les villes contemporaines, ces ressources incluent notamment :

- l’eau ;
- l’énergie ;
- les espaces verts ;
- les jardins collectifs ;
- certaines infrastructures.

Leur gestion peut devenir un apprentissage démocratique.

Chapitre 616

Gouverner les communs

Ostrom identifie plusieurs principes :

- règles élaborées collectivement ;
- participation des usagers ;
- contrôle mutuel ;
- sanctions proportionnées ;
- résolution locale des conflits.

Ces principes apparaissent aujourd’hui comme des fondements possibles de l’écologie urbaine démocratique.

Chapitre 617

Les infrastructures écologiques démocratiques

Une ville écologique n’est pas seulement une ville verte.

Elle doit également être démocratique.

Les infrastructures écologiques doivent être gouvernées collectivement.

Chapitre 618

L’eau comme commun urbain

L’eau constitue un exemple particulièrement significatif.

Sa gestion implique :

- solidarité ;
- responsabilité ;

- participation.

La gouvernance de l’eau devient ainsi une école de démocratie.

Chapitre 619

L’énergie citoyenne

De nombreuses coopératives énergétiques illustrent également cette dynamique.

Les habitants participent :

- à la production ;
- à la gestion ;
- aux décisions d’investissement.

L’énergie cesse d’être une simple marchandise.

Elle devient un bien commun.

Chapitre 620

Les villes face au changement climatique

Le changement climatique transforme profondément la question urbaine.

Les villes doivent désormais affronter :

- vagues de chaleur ;
- inondations ;
- sécheresses ;
- événements extrêmes.

Chapitre 621

L’adaptation démocratique

L’adaptation climatique ne peut être exclusivement technocratique.

Elle nécessite :

- connaissances locales ;
- participation citoyenne ;
- coopération territoriale.

Les habitants deviennent des acteurs centraux de la résilience urbaine.

Chapitre 622

Timothy Morton et l’écologie de l’interdépendance

Les réflexions de Timothy Morton permettent d’approfondir encore cette perspective.

Morton insiste sur l’interconnexion radicale des êtres.

Chapitre 623

Habiter un monde partagé

La ville n’appartient pas uniquement aux humains.

Elle est également habitée par :

- végétaux ;
- animaux ;
- micro-organismes ;
- écosystèmes.

Cette réalité conduit à élargir le concept même de communauté urbaine.

Chapitre 624

Vers une démocratie écologique urbaine

Une démocratie écologique urbaine peut être définie comme un régime dans lequel les habitants participent collectivement à la gestion durable des ressources nécessaires à la vie commune.

Cette définition associe :

- démocratie ;
- justice ;
- écologie ;
- participation.

Chapitre 625

Les principes fondamentaux

Cette démocratie écologique repose sur plusieurs principes :

Premier principe

Responsabilité environnementale.

Deuxième principe

Justice écologique.

Troisième principe

Gestion collective des ressources.

Quatrième principe

Participation citoyenne.

Cinquième principe

Résilience territoriale.

Sixième principe

Solidarité intergénérationnelle.

Chapitre 626

Citoyenneté spatiale et responsabilité écologique

La citoyenneté spatiale atteint ici une nouvelle profondeur.

Le citoyen n’est plus seulement coproducteur de l’espace.

Il devient également gardien des conditions écologiques de l’habitation humaine.

Chapitre 627

Habiter plutôt qu’occuper

Cette évolution rejoint les intuitions de nombreux philosophes de l’habitation.

Habiter signifie :

- prendre soin ;
- préserver ;
- transmettre.

La démocratie devient alors une forme de soin collectif du territoire.

Chapitre 628

La ville comme écosystème politique

À ce stade de l'analyse, la ville apparaît simultanément comme :

- un espace social ;
- un espace politique ;
- un espace écologique.

Ces dimensions sont indissociables.

Chapitre 629

Conclusion générale

L'écologie démocratique urbaine constitue l'un des prolongements les plus importants de la citoyenneté spatiale.

Elle révèle que la démocratie du XXIe siècle ne peut être pensée indépendamment :

- de la crise climatique ;
- de la soutenabilité ;
- de la gestion des communs ;
- de la justice environnementale.

La ville démocratique devient ainsi un espace où les habitants gouvernent collectivement non seulement leurs institutions, mais également les conditions écologiques de leur existence commune.

Transition vers la dix-septième partie

La prochaine partie développera une **théorie de l'économie démocratique urbaine**, en mobilisant les travaux de Karl Polanyi, Amartya Sen, Erik Olin Wright, Elinor Ostrom, David Harvey, Thomas Piketty et Jean-Louis Laville afin de montrer que la démocratie urbaine ne peut être pleinement réalisée sans une démocratisation des ressources économiques, du foncier, du logement, des infrastructures et de la production de la richesse territoriale.

DIX-SEPTIÈME PARTIE

Pour une théorie de l’économie démocratique urbaine : richesse collective, communs territoriaux et justice socio-spatiale

Chapitre 630

L’économie comme dimension oubliée de la démocratie urbaine

La théorie de la citoyenneté spatiale ne peut s’arrêter à l’étude des institutions politiques, des espaces publics ou des mécanismes participatifs.

Une question demeure.

Qui contrôle les ressources qui produisent la ville ?

Cette interrogation est fondamentale.

Car aucune démocratie ne peut durablement subsister lorsque les conditions matérielles de l’existence collective échappent au contrôle des citoyens.

L’espace urbain est également un espace économique.

La ville concentre :

- les investissements ;
- les infrastructures ;
- les marchés fonciers ;
- les activités productives ;
- les réseaux financiers.

Comprendre la démocratie urbaine implique donc de comprendre l’économie politique de la ville.

Chapitre 631

Karl Polanyi et le réencastrement de l’économie

L’œuvre de Karl Polanyi constitue un point de départ essentiel.

Dans La Grande Transformation, Polanyi montre que l’économie de marché moderne tend à s’autonomiser de la société.

Le marché finit par imposer sa logique :

- au travail ;

- à la terre ;
- à la monnaie.

Cette autonomisation produit des déséquilibres profonds.

Chapitre 632

La terre comme marchandise fictive

Polanyi insiste particulièrement sur la question foncière.

La terre n’est pas un bien produit.

Elle constitue une condition de l’existence humaine.

Pourtant, les sociétés modernes la traitent comme une marchandise.

Cette observation possède une importance décisive pour l’urbanisme démocratique.

Chapitre 633

Le foncier au cœur du pouvoir urbain

Qui contrôle le foncier contrôle largement :

- l’urbanisation ;
- le logement ;
- les infrastructures ;
- les investissements.

La démocratie urbaine exige donc une réflexion sur la propriété foncière.

Chapitre 634

David Harvey et l’accumulation urbaine

Les analyses de David Harvey prolongent cette réflexion.

Selon Harvey, l’urbanisation constitue l’un des principaux mécanismes d’accumulation du capitalisme contemporain.

Chapitre 635

La ville comme machine à valoriser le capital

Les investissements immobiliers.

Les opérations foncières.

Les grands projets urbains.

Les infrastructures.

Participent souvent à des processus de valorisation économique.

Le risque apparaît alors clairement.

La ville peut être produite davantage pour le capital que pour ses habitants.

Chapitre 636

Le droit à la ville comme droit économique

Dans cette perspective, le droit à la ville défendu par Henri Lefebvre et repris par Harvey devient également un droit économique.

Les habitants doivent pouvoir intervenir dans les décisions concernant :

- le foncier ;
- le logement ;
- les investissements ;
- les infrastructures.

Chapitre 637

Thomas Piketty et les inégalités urbaines

Les travaux de Thomas Piketty permettent d'approfondir cette question.

Les inégalités patrimoniales jouent un rôle central dans la production des inégalités urbaines.

Chapitre 638

La géographie des inégalités

La richesse se concentre souvent dans certains territoires.

Cette concentration influence :

- l'accès au logement ;
- les équipements ;
- les écoles ;
- les services publics.

Les inégalités économiques deviennent des inégalités spatiales.

Chapitre 639

La démocratie face à la concentration patrimoniale

Lorsque le patrimoine foncier se concentre fortement, le pouvoir urbain tend également à se concentrer.

Une démocratie urbaine authentique suppose donc une certaine démocratisation des ressources territoriales.

Chapitre 640

Amartya Sen et la liberté réelle

Les travaux de Amartya Sen permettent de reformuler la question.

La démocratie ne consiste pas seulement à disposer de droits formels.

Elle suppose des capacités réelles d’action.

Chapitre 641

Les capabilités urbaines

Les habitants doivent pouvoir :

- se loger ;
- se déplacer ;
- accéder aux services ;
- participer à la vie collective.

Ces possibilités constituent des capabilités urbaines.

Chapitre 642

La ville comme productrice de liberté

Une ville démocratique doit accroître les capacités d’action des habitants.

L’économie urbaine doit donc être évaluée selon sa contribution à la liberté réelle.

Chapitre 643

Martha Nussbaum et les conditions matérielles de la dignité

Les analyses de Martha Nussbaum complètent utilement cette approche.

Une société juste doit garantir les conditions matérielles permettant une vie digne.

Chapitre 644

Urbanisme et dignité humaine

Le logement.

La mobilité.

L’accès aux espaces publics.

La sécurité.

L’environnement.

Constituent des composantes essentielles de cette dignité.

La démocratie urbaine devient alors une politique des capabilités.

Chapitre 645

Jean-Louis Laville et l’économie solidaire

Les travaux de Jean-Louis Laville ouvrent une autre perspective.

Ils montrent que l’économie ne se réduit pas au marché.

Chapitre 646

La pluralité des formes économiques

Les villes abritent :

- économie publique ;
- économie associative ;
- économie coopérative ;
- économie informelle ;
- économie marchande.

Cette diversité constitue une richesse démocratique.

Chapitre 647

Les coopératives urbaines

Les coopératives représentent des institutions particulièrement importantes.

Elles permettent :

- la mutualisation ;
- la participation ;
- le partage des bénéfices ;
- la gouvernance démocratique.

Elles incarnent une économie de la citoyenneté.

Chapitre 648

Erik Olin Wright et les utopies réelles

L'œuvre de Erik Olin Wright offre un cadre théorique précieux.

Dans ses travaux sur les « utopies réelles », il s'intéresse aux institutions capables de démocratiser progressivement l'économie.

Chapitre 649

Transformer sans attendre la révolution

Wright montre qu'il existe déjà des expériences alternatives :

- coopératives ;
- budgets participatifs ;
- communs ;
- monnaies locales ;
- entreprises démocratiques.

Ces dispositifs permettent d'expérimenter d'autres formes de gouvernance économique.

Chapitre 650

Les utopies réelles urbaines

La ville apparaît comme un terrain privilégié de ces expérimentations.

Les innovations économiques locales deviennent des laboratoires de démocratie.

Chapitre 651

Les communs urbains comme institutions économiques

Les analyses de Elinor Ostrom permettent d’approfondir cette perspective.

Les communs ne concernent pas uniquement les ressources naturelles.

Ils peuvent également concerner :

- foncier ;
- logement ;
- infrastructures ;
- équipements collectifs.

Chapitre 652

Les community land trusts

Parmi les innovations les plus intéressantes figurent les community land trusts.

Ces dispositifs retirent durablement certains terrains de la spéculation.

Le foncier est géré collectivement.

Cette approche constitue une forme de démocratie économique territoriale.

Chapitre 653

L’habitat comme commun

Le logement cesse alors d’être uniquement un actif financier.

Il redevient :

- un droit ;
- un usage ;
- un bien commun.

Cette transformation est essentielle pour la citoyenneté spatiale.

Chapitre 654

La valeur produite par les habitants

Une idée fondamentale doit être soulignée.

La richesse urbaine est largement produite collectivement.

Les infrastructures.

Les réseaux sociaux.

Les équipements publics.

Les services.

Les savoirs locaux.

Contribuent tous à la création de valeur.

Chapitre 655

Socialiser une partie de la rente urbaine

Si la valeur est produite collectivement, une partie de ses bénéfices devrait revenir à la collectivité.

Cette idée conduit à repenser :

- la fiscalité ;
- la rente foncière ;
- les plus-values immobilières.

Chapitre 656

Vers une économie démocratique de la ville

Une économie démocratique urbaine repose sur plusieurs principes.

Premier principe

Accès universel aux ressources essentielles.

Deuxième principe

Limitation de la spéculation foncière.

Troisième principe

Développement des communs.

Quatrième principe

Soutien aux coopératives.

Cinquième principe

Redistribution territoriale.

Sixième principe

Participation aux décisions économiques.

Chapitre 657

Le citoyen comme coproducteur de richesse

La citoyenneté spatiale prend ici une dimension économique.

Les habitants ne sont pas seulement :

- usagers ;
- consommateurs ;
- contribuables.

Ils sont également producteurs de valeur.

Cette contribution doit être reconnue institutionnellement.

Chapitre 658

Démocratie économique et démocratie urbaine

Les deux dimensions sont indissociables.

Une démocratie politique sans démocratie économique demeure fragile.

Inversement, une économie démocratique renforce :

- l’autonomie ;
- la participation ;
- la justice spatiale.

Chapitre 659

La ville comme communauté économique

La ville peut finalement être pensée comme une communauté économique de destin.

Les habitants partagent :

- des infrastructures ;
- des ressources ;
- des risques ;
- des opportunités.

Cette interdépendance fonde leur responsabilité commune.

Chapitre 660

Conclusion générale

L’économie démocratique urbaine constitue l’un des piliers essentiels de la citoyenneté spatiale.

Elle révèle que la démocratie ne peut être pleinement réalisée tant que les ressources fondamentales de la vie urbaine demeurent largement soustraites au contrôle collectif.

La ville démocratique n'est pas seulement :

- un espace politique ;
- un espace social ;
- un espace écologique.

Elle est également une communauté économique capable de gouverner collectivement les ressources qui rendent possible son existence.

Transition vers la dix-huitième partie

La prochaine partie développera une **théorie du logement démocratique et de l'habiter**, en mobilisant les travaux de Martin Heidegger, Henri Lefebvre, Richard Sennett, Dolores Hayden, John Turner, Peter Marcuse et David Madden afin de montrer que le logement n'est pas seulement une question technique ou immobilière, mais l'une des institutions fondamentales de la citoyenneté, de l'autonomie et de la démocratie urbaine.

DIX-HUITIÈME PARTIE

Pour une théorie du logement démocratique et de l'habiter : domicile, autonomie et citoyenneté spatiale

Chapitre 661

Le logement comme institution politique fondamentale

La théorie politique s'est traditionnellement intéressée aux grandes institutions publiques :

- l'État ;
- le parlement ;
- les tribunaux ;
- les administrations.

Plus rarement, elle s'est interrogée sur le logement.

Cette omission est étonnante.

Car aucune institution n'est plus directement liée à l'existence quotidienne des individus.

Avant d'être citoyen dans l'espace public, chacun habite quelque part.

Le logement constitue ainsi l’une des infrastructures fondamentales de la liberté.

Chapitre 662

Habiter avant d’agir

Toute participation politique suppose un minimum de stabilité existentielle.

Il est difficile :

- de s’engager ;
- de délibérer ;
- de coopérer ;
- de planifier son avenir ;

lorsque l’on ne dispose pas d’un lieu sûr où vivre.

La citoyenneté possède donc une dimension résidentielle.

Chapitre 663

Martin Heidegger et la question de l’habiter

La réflexion philosophique contemporaine sur l’habitation trouve une source importante dans les travaux de Martin Heidegger.

Dans Bâtir Habiter Penser, Heidegger affirme que l’habitation constitue une dimension fondamentale de l’existence humaine.

Chapitre 664

Habiter le monde

Pour Heidegger, habiter ne signifie pas simplement occuper un espace.

Habiter signifie :

- demeurer ;
- prendre soin ;
- appartenir à un lieu ;
- construire une relation avec son environnement.

Cette intuition demeure essentielle pour comprendre la portée politique du logement.

Chapitre 665

Henri Lefebvre et la production de l’habitat

Les analyses de Henri Lefebvre permettent d’approfondir cette réflexion.

Selon lui, l’habitat moderne tend à réduire l’habitation à une fonction technique.

Le logement devient un produit.

Un objet.

Une marchandise.

Chapitre 666

Habiter contre l’habitat

Lefebvre distingue l’habitat et l’habiter.

L’habitat désigne l’espace physique.

L’habiter désigne l’expérience vécue.

Cette distinction est fondamentale.

Une démocratie du logement ne peut se limiter à la construction de bâtiments.

Elle doit également permettre l’appropriation de l’espace par les habitants.

Chapitre 667

Le droit à l’habiter

Le droit au logement ne suffit pas.

Les habitants doivent également disposer d’un droit à l’habiter :

- personnaliser ;
- transformer ;
- investir symboliquement ;
- participer à la production de leur environnement.

Chapitre 668

John Turner et l’autonomie résidentielle

Les travaux de John Turner constituent une contribution majeure.

À partir de nombreuses expériences en Amérique latine, Turner montre que les habitants produisent souvent eux-mêmes des solutions résidentielles efficaces.

Chapitre 669

Le logement comme processus

Selon Turner :

le logement n’est pas un objet mais un processus.

Cette formule célèbre renverse la perspective classique.

Le logement n’est pas seulement ce qui est construit.

Il est également ce qui est continuellement adapté et transformé par ses occupants.

Chapitre 670

L’autoproduction de l’habitat

L’autoconstruction.

L’auto-réhabilitation.

Les coopératives d’habitants.

Les initiatives communautaires.

Révèlent une capacité créatrice souvent ignorée par les politiques publiques.

Chapitre 671

Dolores Hayden et les dimensions sociales du logement

Les recherches de Dolores Hayden apportent un éclairage essentiel.

Elle montre que les formes résidentielles reflètent souvent des rapports sociaux spécifiques.

Chapitre 672

Le logement et les inégalités de genre

Les espaces domestiques ont longtemps été conçus selon des divisions traditionnelles des rôles sociaux.

Cette observation conduit à une conclusion importante.

Le logement n’est jamais neutre.

Il participe à l’organisation de la vie sociale.

Chapitre 673

Repenser les formes d’habitation

Une démocratie résidentielle implique donc une réflexion sur :

- les usages ;

- les relations familiales ;
- les solidarités ;
- les formes de coopération quotidienne.

Chapitre 674

Richard Sennett et la ville ouverte

Les analyses de Richard Sennett permettent d’approfondir cette perspective.

Dans ses travaux sur la ville ouverte, Sennett critique les environnements trop rigides.

Chapitre 675

L’ouverture comme principe démocratique

Les espaces résidentiels doivent permettre :

- l’adaptation ;
- l’évolution ;
- l’appropriation.

Une architecture trop fermée limite les possibilités d’action des habitants.

Chapitre 676

Le voisinage comme école de citoyenneté

Pour Sennett, les interactions quotidiennes jouent un rôle central.

Le voisinage constitue souvent le premier niveau de l’expérience démocratique.

C’est là que se développent :

- coopération ;
- négociation ;
- confiance ;
- réciprocité.

Chapitre 677

Peter Marcuse et la critique du logement marchand

Les travaux de Peter Marcuse permettent d’introduire une critique plus radicale.

Selon lui, la crise du logement résulte largement de sa financiarisation.

Chapitre 678

Le logement comme marchandise

Lorsque le logement devient principalement un actif financier :

- les prix augmentent ;
- les inégalités se renforcent ;
- les expulsions se multiplient ;
- la citoyenneté résidentielle s’affaiblit.

Chapitre 679

Le droit à demeurer

Marcuse insiste sur une idée fondamentale.

Les habitants doivent disposer d’un droit à demeurer dans leur environnement.

La stabilité résidentielle constitue une condition de l’autonomie.

Chapitre 680

David Madden et la crise contemporaine du logement

Les analyses de David Madden prolongent cette critique.

Selon lui, le logement est devenu un terrain majeur de l’accumulation financière mondiale.

Chapitre 681

La financiarisation de l’habitation

Les logements sont de plus en plus traités comme :

- placements ;
- produits financiers ;
- actifs spéculatifs.

Cette évolution transforme profondément les villes.

Chapitre 682

Une contradiction démocratique

Une contradiction apparaît alors.

Le logement constitue une nécessité fondamentale.

Pourtant, son accès dépend souvent de mécanismes spéculatifs.

Cette situation est difficilement compatible avec une démocratie urbaine pleinement réalisée.

Chapitre 683

Les communs résidentiels

Face à cette situation émergent diverses alternatives.

Parmi elles :

- coopératives d'habitation ;
- community land trusts ;
- habitat participatif ;
- foncières citoyennes.

Chapitre 684

Gouverner collectivement l'habitat

Ces dispositifs reposent sur une idée simple.

Les habitants participent eux-mêmes à la gouvernance de leur cadre résidentiel.

Le logement devient un commun.

Chapitre 685

L'habitat participatif

L'habitat participatif constitue l'un des exemples les plus significatifs.

Les résidents conçoivent collectivement :

- certains espaces ;
- certaines règles ;
- certains services.

Cette démarche produit souvent une forte capacité d'auto-organisation.

Chapitre 686

Le logement comme infrastructure démocratique

La théorie de la citoyenneté spatiale conduit à considérer le logement comme une infrastructure démocratique.

De même que les routes ou les écoles rendent possible la vie collective, le logement rend possible l’exercice de la citoyenneté.

Chapitre 687

Les fonctions démocratiques du logement

Le logement assure notamment :

Première fonction

Sécurité.

Deuxième fonction

Autonomie.

Troisième fonction

Intimité.

Quatrième fonction

Stabilité.

Cinquième fonction

Insertion territoriale.

Sixième fonction

Participation sociale.

Chapitre 688

Les principes du logement démocratique

Une théorie du logement démocratique peut être formulée autour de plusieurs principes.

Premier principe

Accessibilité économique.

Deuxième principe

Sécurité résidentielle.

Troisième principe

Appropriabilité.

Quatrième principe

Participation des habitants.

Cinquième principe

Mixité sociale.

Sixième principe

Qualité environnementale.

Septième principe

Insertion urbaine.

Chapitre 689

Habiter comme pratique citoyenne

La citoyenneté spatiale apparaît ici sous une forme particulièrement concrète.

Habiter n’est pas une activité privée isolée.

C’est une pratique sociale et politique.

À travers leur manière d’habiter, les individus participent continuellement à la production du monde commun.

Chapitre 690

Conclusion générale

Le logement constitue l’une des institutions fondamentales de la démocratie urbaine.

Il n’est pas seulement un bien immobilier.

Il est :

- un support d’autonomie ;
- un lieu d’appartenance ;

- une condition de participation ;
- une infrastructure de citoyenneté.

Une ville véritablement démocratique doit donc garantir non seulement un droit au logement, mais également un droit à habiter pleinement le territoire.

Transition vers la dix-neuvième partie

La prochaine partie développera une **théorie de la culture démocratique urbaine**, en mobilisant les travaux de Raymond Williams, Pierre Bourdieu, Richard Florida, Sharon Zukin, Michel de Certeau, Charles Landry et Jane Jacobs afin d'examiner comment les pratiques culturelles, les imaginaires urbains, la créativité collective et la production symbolique participent à la formation d'une citoyenneté spatiale démocratique.

DIX-NEUVIÈME PARTIE

Pour une théorie de la culture démocratique urbaine : imaginaires, créativité collective et production symbolique du monde commun

Chapitre 691

La culture comme dimension constitutive de la démocratie

Les théories classiques de la démocratie accordent généralement une place centrale :

- aux institutions ;
- aux droits ;
- aux procédures ;
- aux mécanismes de représentation.

Mais elles négligent souvent une question essentielle :

comment une communauté politique se représente-t-elle elle-même ?

Toute démocratie repose sur une culture.

Elle suppose :

- des récits ;
- des symboles ;
- des mémoires ;
- des valeurs partagées.

La citoyenneté n’est jamais seulement juridique.

Elle est également culturelle.

Chapitre 692

La ville comme espace de production symbolique

Les villes ne produisent pas uniquement :

- des biens ;
- des services ;
- des infrastructures.

Elles produisent également des significations.

Chaque ville génère :

- des images ;
- des représentations ;
- des mythologies ;
- des identités collectives.

Ces productions symboliques influencent profondément la vie démocratique.

Chapitre 693

Raymond Williams et la culture ordinaire

Les travaux de Raymond Williams constituent un point de départ essentiel.

Williams critique les conceptions élitistes de la culture.

Selon lui :

> la culture est ordinaire.

Cette proposition possède une portée démocratique considérable.

Chapitre 694

La culture de tous

La culture ne se limite pas :

- aux musées ;
- aux académies ;
- aux institutions prestigieuses.

Elle englobe également :

- les pratiques quotidiennes ;

- les savoirs populaires ;
- les traditions locales ;
- les formes ordinaires de créativité.

La démocratie culturelle commence par cette reconnaissance.

Chapitre 695

Pierre Bourdieu et les inégalités culturelles

Les analyses de Pierre Bourdieu permettent d’introduire une dimension critique.

Les ressources culturelles sont inégalement distribuées.

Chapitre 696

Le capital culturel

Bourdieu montre que les individus disposent de quantités différentes :

- de connaissances ;
- de compétences ;
- de références culturelles ;
- de ressources symboliques.

Ces écarts influencent fortement la participation sociale.

Chapitre 697

Démocratiser l’accès à la culture

Une démocratie urbaine authentique doit donc garantir :

- l’accès aux savoirs ;
- l’accès aux arts ;
- l’accès aux pratiques culturelles.

La citoyenneté spatiale implique une justice culturelle.

Chapitre 698

Les bibliothèques comme infrastructures démocratiques

Les bibliothèques apparaissent ici comme des institutions fondamentales.

Elles permettent :

- l’apprentissage ;
- la découverte ;
- l’autonomie intellectuelle ;
- la circulation des connaissances.

Elles représentent l’une des formes les plus accomplies de la démocratie culturelle.

Chapitre 699

Les équipements culturels de proximité

La démocratie culturelle repose également sur :

- médiathèques ;
- centres culturels ;
- maisons de quartier ;
- écoles artistiques ;
- lieux associatifs.

Ces espaces favorisent l’appropriation collective de la culture.

Chapitre 700

Michel de Certeau et les pratiques ordinaires

Les travaux de Michel de Certeau permettent de déplacer le regard.

Dans L’Invention du quotidien, il montre que les habitants produisent continuellement leur propre culture.

Chapitre 701

Les tactiques du quotidien

Les citoyens ne sont jamais de simples consommateurs de la ville.

Ils :

- interprètent ;
- détournent ;
- réinventent ;
- réapproprient les espaces.

La ville est constamment recréée par ses habitants.

Chapitre 702

La marche comme pratique culturelle

Pour de Certeau, marcher dans la ville constitue déjà une forme de production symbolique.

Les habitants écrivent la ville par leurs déplacements.

Cette idée rejoint profondément la théorie de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 703

Jane Jacobs et la richesse culturelle de la rue

Les analyses de Jane Jacobs soulignent également cette dimension.

Les rues vivantes produisent :

- des rencontres ;
- des récits ;
- des apprentissages ;
- des formes d’expression.

La culture urbaine naît souvent de la diversité des interactions quotidiennes.

Chapitre 704

Diversité et créativité

La créativité collective dépend largement de la diversité sociale.

Les villes démocratiques favorisent :

- la pluralité ;
- l’hybridation ;
- les échanges interculturels.

Cette diversité constitue une ressource collective.

Chapitre 705

Sharon Zukin et les paysages symboliques

Les travaux de Sharon Zukin permettent d’approfondir cette réflexion.

Selon elle, les villes sont traversées par des luttes symboliques.

Chapitre 706

Qui produit l’image de la ville ?

La question est politique.

Qui définit :

- l’identité urbaine ?
- la mémoire collective ?
- les représentations légitimes ?

Ces enjeux influencent directement les rapports de pouvoir.

Chapitre 707

Le droit à la représentation

La démocratie culturelle implique que tous les groupes sociaux puissent participer à la production des récits urbains.

La citoyenneté spatiale comporte ainsi un droit à la visibilité symbolique.

Chapitre 708

Richard Florida et la créativité urbaine

Les travaux de Richard Florida ont popularisé l’idée de ville créative.

Selon lui, les métropoles innovantes attirent :

- artistes ;
- chercheurs ;
- entrepreneurs ;
- créateurs.

Chapitre 709

Les limites du paradigme créatif

Cette approche a toutefois été fortement critiquée.

Une ville créative peut également devenir :

- plus chère ;
- plus exclusive ;
- plus inégalitaire.

La créativité ne suffit donc pas à produire la démocratie.

Chapitre 710

Créativité démocratique

L’enjeu n’est pas seulement de soutenir les industries créatives.

Il consiste à favoriser la créativité de tous les habitants.

Cette perspective est beaucoup plus exigeante.

Chapitre 711

Charles Landry et l’intelligence culturelle des villes

Les travaux de Charles Landry offrent une alternative intéressante.

Selon lui, les villes doivent développer leur intelligence collective.

Chapitre 712

L’imagination comme ressource politique

Les défis urbains contemporains nécessitent :

- innovation ;
- expérimentation ;
- imagination.

La créativité devient une capacité démocratique.

Chapitre 713

Les laboratoires citoyens

Cette logique conduit à soutenir :

- ateliers participatifs ;
- fab labs ;
- tiers-lieux ;
- espaces collaboratifs.

Ces dispositifs permettent aux habitants de devenir coproducteurs d’innovation.

Chapitre 714

Mémoire urbaine et citoyenneté

Toute communauté politique possède une mémoire.

Les villes conservent cette mémoire à travers :

- monuments ;
- bâtiments ;
- noms de rues ;
- archives ;
- récits collectifs.

Chapitre 715

La mémoire comme bien commun

La mémoire urbaine ne doit pas appartenir à quelques groupes privilégiés.

Elle constitue un patrimoine collectif.

Sa préservation et sa transmission relèvent de la démocratie culturelle.

Chapitre 716

Les arts dans l’espace public

Les arts jouent un rôle particulier dans la vie démocratique.

Ils permettent :

- l’expression ;
- la critique ;
- l’expérimentation ;
- le dialogue.

Chapitre 717

L’espace public comme scène culturelle

Une ville démocratique favorise la présence de la culture dans l’espace quotidien.

Les habitants doivent pouvoir rencontrer :

- œuvres ;
- performances ;
- expressions artistiques ;

au cœur même de la vie urbaine.

Chapitre 718

Les principes de la culture démocratique urbaine

Une théorie cohérente peut désormais être formulée.

Elle repose sur plusieurs principes :

Premier principe

Accessibilité culturelle.

Deuxième principe

Pluralisme symbolique.

Troisième principe

Reconnaissance des cultures ordinaires.

Quatrième principe

Participation créative.

Cinquième principe

Justice culturelle.

Sixième principe

Préservation de la mémoire collective.

Septième principe

Libre expression dans l’espace urbain.

Chapitre 719

La citoyenneté comme pratique culturelle

La citoyenneté spatiale apparaît ici sous une nouvelle lumière.

Être citoyen ne consiste pas uniquement à voter ou à participer aux décisions.

C’est également :

- raconter ;
- interpréter ;
- créer ;
- transmettre.

Les habitants produisent continuellement le sens du territoire qu'ils partagent.

Chapitre 720

Conclusion générale

La culture démocratique urbaine constitue l'une des dimensions essentielles de la citoyenneté spatiale.

Elle révèle que la démocratie n'est pas seulement un régime institutionnel.

Elle est également une manière collective :

- d'imaginer ;
- de représenter ;
- d'habiter ;
- de raconter le monde commun.

La ville démocratique apparaît ainsi comme un espace où chacun peut participer non seulement au gouvernement du territoire, mais également à la production de ses significations.

Transition vers la vingtième partie

La prochaine partie développera une **théorie de l'éducation citoyenne spatiale**, en mobilisant les travaux de John Dewey, Paulo Freire, Ivan Illich, Martha Nussbaum, bell hooks, Jacques Rancière et Edgar Morin afin de montrer que la citoyenneté spatiale n'est jamais donnée une fois pour toutes, mais doit être continuellement apprise, pratiquée et transmise à travers des institutions éducatives démocratiques et des expériences concrètes de participation au monde commun.

VINGTIÈME PARTIE

Pour une théorie de l’éducation citoyenne spatiale : apprendre à habiter, participer et gouverner le monde commun

Chapitre 721

La citoyenneté ne naît pas spontanément

La citoyenneté spatiale ne constitue pas une capacité naturelle.

Aucun individu ne naît citoyen.

On le devient.

Cette idée, déjà présente chez de nombreux penseurs de la démocratie, possède une importance particulière pour la théorie de la citoyenneté spatiale.

Participer à la production du territoire exige des compétences spécifiques.

Il faut apprendre à :

- délibérer ;
- coopérer ;
- comprendre les institutions ;
- interpréter les espaces ;
- résoudre les conflits ;
- prendre soin des biens communs.

La démocratie suppose donc un apprentissage permanent.

Chapitre 722

L’éducation comme condition de la démocratie

Les régimes démocratiques reposent sur une hypothèse exigeante.

Les citoyens sont capables de participer à leur propre gouvernement.

Cette capacité n’est jamais garantie.

Elle dépend de processus éducatifs complexes.

L’éducation apparaît ainsi comme l’une des infrastructures fondamentales de la démocratie.

Chapitre 723

John Dewey et la démocratie comme expérience

Les travaux de John Dewey constituent un point de départ essentiel.

Pour Dewey, la démocratie n’est pas seulement une forme de gouvernement.

Elle est également une manière de vivre ensemble.

Chapitre 724

Apprendre la démocratie en la pratiquant

Selon Dewey, les citoyens apprennent la démocratie à travers l’expérience.

Ils ne deviennent pas démocrates par la simple acquisition de connaissances théoriques.

Ils le deviennent en participant à des activités collectives.

Cette intuition est fondamentale.

La citoyenneté spatiale doit être vécue avant d’être enseignée.

Chapitre 725

L’école comme communauté démocratique

Pour Dewey, l’école constitue un laboratoire démocratique.

Elle doit permettre aux élèves :

- de coopérer ;
- d’expérimenter ;
- de délibérer ;
- de résoudre des problèmes collectivement.

L’éducation prépare ainsi à la participation citoyenne.

Chapitre 726

Le territoire comme espace pédagogique

La théorie de la citoyenneté spatiale prolonge cette idée.

La ville elle-même peut devenir un environnement éducatif.

Les quartiers.

Les places.

Les équipements publics.

Les espaces naturels.

Constituent autant de lieux d’apprentissage démocratique.

Chapitre 727

Paulo Freire et la pédagogie critique

Les travaux de Paulo Freire apportent une contribution décisive.

Freire critique les modèles éducatifs fondés sur la transmission verticale des savoirs.

Chapitre 728

De l’enseignement à la conscientisation

L’éducation démocratique ne consiste pas simplement à transmettre des informations.

Elle vise à développer une conscience critique.

Les citoyens doivent comprendre :

- les structures de pouvoir ;
- les inégalités ;
- les mécanismes institutionnels ;
- les conditions de leur propre action.

Chapitre 729

Lire le territoire

Freire parle de la nécessité de « lire le monde ».

La citoyenneté spatiale ajoute une dimension complémentaire :

apprendre à lire le territoire.

Comprendre :

- les formes urbaines ;
- les infrastructures ;
- les réseaux ;
- les inégalités spatiales.

Cette lecture constitue une compétence démocratique essentielle.

Chapitre 730

L’éducation comme empowerment territorial

L’apprentissage du territoire renforce la capacité d’action des habitants.

Plus les citoyens comprennent leur environnement, plus ils sont capables :

- d’intervenir ;
- de proposer ;
- de transformer.

L’éducation devient alors un instrument d’émancipation spatiale.

Chapitre 731

Ivan Illich et les réseaux d’apprentissage

Les réflexions de Ivan Illich permettent d’élargir encore cette perspective.

Dans Une société sans école, Illich critique le monopole des institutions scolaires sur l’apprentissage.

Chapitre 732

Apprendre partout

Selon Illich, les savoirs peuvent être acquis dans une multitude de contextes :

- associations ;
- ateliers ;
- réseaux citoyens ;
- espaces publics ;
- expériences quotidiennes.

La ville devient ainsi une vaste infrastructure éducative.

Chapitre 733

Les communs éducatifs urbains

Cette idée conduit à imaginer des communs éducatifs.

Les habitants partagent :

- connaissances ;
- compétences ;
- expériences ;
- savoir-faire.

L’apprentissage devient une activité collective.

Chapitre 734

Martha Nussbaum et l’éducation démocratique

Les analyses de Martha Nussbaum apportent une dimension supplémentaire.

Selon elle, la démocratie exige certaines capacités fondamentales.

Chapitre 735

Former le jugement

L’éducation doit développer :

- l’esprit critique ;
- l’imagination ;
- l’empathie ;
- la réflexion éthique.

Ces capacités sont indispensables à la participation démocratique.

Chapitre 736

Bell hooks et la pédagogie de la liberté

Les travaux de bell hooks enrichissent cette réflexion.

Pour hooks, l’éducation doit être une pratique de liberté.

Chapitre 737

Une pédagogie participative

L’apprentissage ne doit pas reproduire les hiérarchies sociales.

Il doit favoriser :

- l’expression ;
- le dialogue ;
- la reconnaissance mutuelle.

Ces principes rejoignent directement ceux de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 738

La salle de classe comme espace public

La classe peut être conçue comme une miniature de la démocratie.

Les élèves y apprennent :

- l'écoute ;
- la délibération ;
- la coopération.

Ces expériences préfigurent la participation citoyenne future.

Chapitre 739

Jacques Rancière et l'égalité des intelligences

Les réflexions de Jacques Rancière apportent une contribution décisive.

Dans Le Maître ignorant, il défend le principe d'égalité des intelligences.

Chapitre 740

La compétence citoyenne universelle

Cette idée possède une portée politique majeure.

La démocratie suppose que chacun soit capable de comprendre et de participer.

La citoyenneté spatiale repose sur cette confiance fondamentale dans les capacités des habitants.

Chapitre 741

Contre la technocratie

Les experts disposent de connaissances spécifiques.

Mais ils ne possèdent pas le monopole de l'intelligence collective.

Les habitants sont également porteurs de savoirs légitimes.

Cette reconnaissance constitue l'un des fondements de la démocratie urbaine.

Chapitre 742

Edgar Morin et la pensée complexe

Les travaux de Edgar Morin permettent d'aborder un autre défi.

Les problèmes contemporains sont complexes.

Ils associent :

- dimensions sociales ;
- dimensions économiques ;
- dimensions écologiques ;
- dimensions culturelles.

Chapitre 743

Former à la complexité

L’éducation démocratique doit préparer les citoyens à comprendre cette complexité.

Elle doit développer :

- la capacité de relier ;
- la capacité d’interpréter ;
- la capacité de coopérer.

Chapitre 744

Une intelligence territoriale collective

La citoyenneté spatiale nécessite une intelligence collective capable de saisir les interdépendances territoriales.

Cette compétence devient essentielle dans les métropoles contemporaines.

Chapitre 745

Les institutions de l’éducation citoyenne spatiale

Une démocratie spatiale avancée pourrait s’appuyer sur plusieurs institutions.

Première institution

Écoles démocratiques.

Deuxième institution

Universités citoyennes.

Troisième institution

Laboratoires territoriaux.

Quatrième institution

Maisons des communs.

Cinquième institution

Assemblées pédagogiques locales.

Chapitre 746

Apprendre par la participation

Le principe fondamental demeure cependant simple.

La citoyenneté s’apprend par la citoyenneté.

Les habitants deviennent compétents en participant réellement aux décisions.

Chapitre 747

Le territoire comme école permanente

Toute la ville peut être pensée comme une école civique.

Chaque projet urbain.

Chaque assemblée.

Chaque commun.

Chaque espace public.

Devient une occasion d’apprentissage démocratique.

Chapitre 748

Les principes de l’éducation citoyenne spatiale

Cette théorie repose sur plusieurs principes fondamentaux.

Premier principe

Participation active.

Deuxième principe

Égalité des intelligences.

Troisième principe

Apprentissage expérientiel.

Quatrième principe

Conscience critique.

Cinquième principe

Coopération.

Sixième principe

Compréhension de la complexité.

Septième principe

Formation continue tout au long de la vie.

Chapitre 749

La citoyenneté comme apprentissage permanent

La citoyenneté spatiale apparaît finalement comme une pratique inachevée.

Elle ne se possède jamais définitivement.

Elle se construit continuellement :

- par l’expérience ;
- par l’éducation ;
- par la participation ;
- par la réflexion collective.

Chapitre 750

Conclusion générale

L’éducation citoyenne spatiale constitue la condition de possibilité de l’ensemble du projet démocratique développé dans cet ouvrage.

Sans apprentissage :

- pas de participation ;
- pas de délibération ;
- pas d’autogouvernement ;
- pas de gestion démocratique des communs.

La démocratie urbaine exige donc des institutions capables de former continuellement des citoyens aptes à comprendre, habiter et gouverner collectivement le territoire qu’ils partagent.

Transition vers la vingt-et-unième partie

La prochaine partie développera une **théorie de la citoyenneté spatiale numérique**, en mobilisant les travaux de Manuel Castells, Shoshana Zuboff, Benjamin Bratton, Saskia Sassen, Rob Kitchin, Evgeny Morozov et Helen Nissenbaum afin d'examiner comment les infrastructures numériques, les données urbaines, les plateformes et les technologies intelligentes transforment les conditions contemporaines de la citoyenneté, du gouvernement urbain et de la démocratie spatiale.

VINGT-ET-UNIÈME PARTIE

Pour une théorie de la citoyenneté spatiale numérique : données, plateformes et démocratie urbaine à l'âge des réseaux

Chapitre 751

La révolution numérique et la transformation de l'espace

La citoyenneté spatiale du XXIe siècle ne peut être pensée indépendamment du numérique.

Les villes contemporaines sont désormais traversées par :

- des réseaux de communication ;
- des plateformes numériques ;
- des capteurs ;
- des bases de données ;
- des algorithmes.

L'espace urbain possède aujourd'hui une dimension numérique permanente.

Habiter une ville signifie également habiter un environnement informationnel.

Chapitre 752

La ville augmentée

Les technologies numériques ne remplacent pas l'espace physique.

Elles s'y superposent.

Chaque déplacement produit des données.

Chaque interaction laisse des traces.

Chaque infrastructure devient potentiellement communicante.

La ville apparaît ainsi comme un système hybride.

Chapitre 753

Manuel Castells et la société en réseaux

Les travaux de Manuel Castells constituent un point de départ essentiel.

Selon Castells, les sociétés contemporaines s’organisent de plus en plus autour de réseaux d’information.

Chapitre 754

L’espace des flux

Castells distingue :

- l’espace des lieux ;
- l’espace des flux.

L’espace des lieux correspond aux territoires matériels.

L’espace des flux correspond aux circulations d’informations, de capitaux et de communications.

La citoyenneté spatiale contemporaine doit articuler ces deux dimensions.

Chapitre 755

Une double citoyenneté

Le citoyen contemporain agit simultanément :

- dans des espaces physiques ;
- dans des espaces numériques.

Les décisions urbaines se construisent désormais à travers cette interaction permanente.

Chapitre 756

Les plateformes comme nouvelles institutions urbaines

Une part croissante de la vie urbaine passe par des plateformes numériques.

Elles interviennent dans :

- les déplacements ;
- le logement ;
- l’information ;

- les services ;
- les échanges économiques.

Ces plateformes exercent un pouvoir considérable.

Chapitre 757

Un pouvoir souvent invisible

Contrairement aux institutions traditionnelles, les plateformes fonctionnent fréquemment selon des règles peu transparentes.

Les citoyens ignorent souvent :

- les critères algorithmiques ;
- les modes de collecte des données ;
- les mécanismes de décision automatisée.

Cette opacité pose un défi démocratique majeur.

Chapitre 758

Shoshana Zuboff et le capitalisme de surveillance

Les analyses de Shoshana Zuboff permettent d'approfondir cette question.

Selon elle, une partie importante de l'économie numérique repose sur l'extraction des données comportementales.

Chapitre 759

Les données comme ressource économique

Les activités quotidiennes des habitants génèrent :

- informations ;
- profils ;
- historiques ;
- comportements observables.

Ces données produisent une immense valeur économique.

Chapitre 760

Une nouvelle question démocratique

Si les données urbaines sont produites collectivement, qui doit les contrôler ?

Cette interrogation devient centrale.

Elle concerne directement la citoyenneté spatiale.

Chapitre 761

Les données comme commun urbain

Une perspective démocratique conduit à considérer certaines données urbaines comme des communs.

Ces données concernent :

- la mobilité ;
- l’énergie ;
- les équipements ;
- les infrastructures ;
- les services publics.

Leur gouvernance ne peut être laissée exclusivement aux acteurs privés.

Chapitre 762

La souveraineté numérique urbaine

La démocratie urbaine implique désormais une souveraineté informationnelle.

Les habitants doivent pouvoir participer aux décisions concernant :

- la collecte ;
- l’utilisation ;
- le partage ;
- la protection des données.

Chapitre 763

Rob Kitchin et la ville des données

Les travaux de Rob Kitchin montrent que les villes deviennent de vastes producteurs d’informations.

Chapitre 764

Les smart cities

Les projets de villes intelligentes reposent souvent sur :

- capteurs ;
- intelligence artificielle ;

- automatisation ;
- analyse de données.

Ces dispositifs promettent une gestion plus efficace des territoires.

Chapitre 765

Le risque technocratique

Cependant, une ville intelligente n’est pas nécessairement une ville démocratique.

L’automatisation peut :

- accroître l’opacité ;
- réduire le contrôle citoyen ;
- renforcer les asymétries de pouvoir.

L’efficacité technique ne garantit pas la légitimité démocratique.

Chapitre 766

Evgeny Morozov et la critique du solutionnisme

Les analyses de Evgeny Morozov apportent ici un correctif important.

Morozov critique ce qu’il appelle le solutionnisme technologique.

Chapitre 767

Les limites des réponses techniques

Tous les problèmes urbains ne peuvent être résolus par des algorithmes.

Les enjeux :

- sociaux ;
- politiques ;
- culturels ;
- éthiques ;

nécessitent des délibérations collectives.

La démocratie ne peut être remplacée par la technologie.

Chapitre 768

La ville intelligente démocratique

Une véritable ville intelligente devrait renforcer :

- la participation ;
- la transparence ;
- l'autonomie citoyenne.

La technologie doit servir la démocratie.

Non l'inverse.

Chapitre 769

Helen Nissenbaum et l'intégrité contextuelle

Les travaux de Helen Nissenbaum permettent d'aborder la question de la vie privée.

Chapitre 770

Le droit à la confidentialité

La démocratie nécessite des espaces protégés.

Les citoyens doivent conserver la capacité :

- de communiquer ;
- d'agir ;
- de se déplacer ;

sans surveillance permanente.

Chapitre 771

Vie privée et liberté politique

La protection des données n'est pas seulement une question technique.

Elle constitue une condition de la liberté démocratique.

Chapitre 772

Saskia Sassen et les nouvelles géographies du pouvoir

Les analyses de Saskia Sassen permettent d’élargir encore la perspective.

Selon elle, la mondialisation numérique transforme les territoires.

Chapitre 773

Des villes connectées globalement

Les métropoles participent désormais à des réseaux transnationaux :

- économiques ;
- technologiques ;
- informationnels.

La citoyenneté urbaine acquiert ainsi une dimension mondiale.

Chapitre 774

Les réseaux civiques numériques

Parallèlement, les outils numériques permettent de nouvelles formes de participation.

Les habitants peuvent :

- s’informer ;
- délibérer ;
- collaborer ;
- s’organiser.

Ces capacités ouvrent des perspectives démocratiques inédites.

Chapitre 775

Benjamin Bratton et les infrastructures du calcul

Les travaux de Benjamin Bratton montrent que le numérique repose sur des infrastructures massives.

Chapitre 776

Le pouvoir des infrastructures

Serveurs.

Réseaux.

Clouds.

Centres de données.

Câbles.

Ces éléments constituent une géographie politique souvent invisible.

La citoyenneté numérique suppose également leur compréhension.

Chapitre 777

Démocratiser l’infrastructure

Une démocratie numérique avancée doit permettre aux citoyens de participer aux choix concernant :

- les réseaux ;
- les données ;
- les standards techniques ;
- les infrastructures numériques.

Chapitre 778

Les plateformes civiques

Plusieurs innovations illustrent déjà cette évolution.

Par exemple :

- budgets participatifs numériques ;
- consultations citoyennes en ligne ;
- plateformes collaboratives ;
- cartographies participatives.

Ces outils peuvent renforcer la démocratie lorsqu’ils sont correctement gouvernés.

Chapitre 779

Les conditions de la participation numérique

Toutefois, plusieurs conditions demeurent essentielles :

Première condition

Accessibilité universelle.

Deuxième condition

Transparence algorithmique.

Troisième condition

Protection des données.

Quatrième condition

Contrôle citoyen.

Cinquième condition

Inclusion numérique.

Chapitre 780

Les principes de la citoyenneté spatiale numérique

Une théorie cohérente peut désormais être formulée.

Premier principe

Souveraineté des données.

Deuxième principe

Transparence algorithmique.

Troisième principe

Protection de la vie privée.

Quatrième principe

Participation numérique.

Cinquième principe

Gouvernance démocratique des plateformes.

Sixième principe

Accès universel aux infrastructures numériques.

Septième principe

Contrôle collectif des technologies urbaines.

Chapitre 781

Une nouvelle dimension de la citoyenneté

La citoyenneté spatiale contemporaine devient ainsi multidimensionnelle.

Le citoyen agit simultanément :

- dans l'espace physique ;
- dans l'espace institutionnel ;
- dans l'espace écologique ;
- dans l'espace numérique.

Ces dimensions sont désormais inséparables.

Chapitre 782

Vers la démocratie augmentée

Le numérique ne doit pas être pensé comme un substitut à la démocratie.

Il peut devenir un amplificateur des capacités citoyennes.

Lorsqu'il est gouverné démocratiquement, il permet :

- davantage d'information ;
- davantage de coopération ;
- davantage de participation.

Chapitre 783

Conclusion générale

La citoyenneté spatiale numérique constitue l'une des transformations majeures de la démocratie contemporaine.

Elle révèle que les infrastructures informationnelles sont devenues aussi importantes que les infrastructures matérielles dans la production du monde commun.

La ville démocratique du XXIe siècle doit donc permettre aux habitants de gouverner collectivement non seulement les espaces qu'ils occupent, mais également les données, les réseaux et les technologies qui structurent leur existence quotidienne.

Transition vers la vingt-deuxième partie

La prochaine partie développera une **théorie de la démocratie cosmopolitique urbaine**, en mobilisant les travaux de Immanuel Kant, David Held, Ulrich Beck, Saskia Sassen, Kwame

Anthony Appiah, Richard Falk et Daniele Archibugi afin d’examiner comment les villes peuvent devenir les principaux laboratoires d’une citoyenneté démocratique mondiale fondée sur l’hospitalité, l’interdépendance et la responsabilité partagée à l’échelle planétaire.

VINGT-DEUXIÈME PARTIE

Pour une théorie de la démocratie cosmopolitique urbaine : villes mondiales, hospitalité et citoyenneté planétaire

Chapitre 784

La mondialisation et la transformation de la citoyenneté

La citoyenneté moderne s’est historiquement développée dans le cadre de l’État-nation.

Les droits.

Les institutions.

Les mécanismes de représentation.

Les identités politiques.

Ont été largement organisés à cette échelle.

Or les transformations contemporaines remettent en question cette configuration.

Les défis majeurs du XXIe siècle dépassent les frontières nationales :

- changement climatique ;
- migrations ;
- pandémies ;
- réseaux numériques ;
- flux financiers ;
- interdépendances économiques.

La citoyenneté spatiale doit désormais intégrer cette dimension globale.

Chapitre 785

Les villes au cœur du monde globalisé

Paradoxalement, cette mondialisation ne réduit pas l’importance des villes.

Elle la renforce.

Les grandes métropoles deviennent :

- des nœuds économiques ;
- des centres culturels ;
- des plateformes politiques ;
- des espaces de circulation mondiale.

La ville apparaît ainsi comme l'un des lieux privilégiés où se rencontrent le local et le global.

Chapitre 786

Immanuel Kant et le droit cosmopolitique

Les fondements philosophiques de cette réflexion remontent notamment à Immanuel Kant.

Dans Vers la paix perpétuelle, Kant développe l'idée d'un droit cosmopolitique.

Chapitre 787

L'hospitalité universelle

Selon Kant, tout être humain possède un droit minimal d'hospitalité.

Ce principe ne repose pas sur l'appartenance nationale.

Il découle de la commune appartenance à la Terre.

Cette intuition acquiert aujourd'hui une actualité remarquable.

Chapitre 788

La ville comme lieu d'hospitalité

Les villes constituent souvent les premiers espaces d'accueil des populations mobiles.

Elles reçoivent :

- migrants ;
- réfugiés ;
- étudiants ;
- travailleurs internationaux ;
- visiteurs.

La citoyenneté urbaine doit donc intégrer la question de l'hospitalité.

Chapitre 789

Habiter ensemble la diversité

La démocratie urbaine contemporaine est confrontée à un défi inédit.

Comment construire une communauté politique à partir d’individus porteurs :

- d’histoires différentes ;
- de langues différentes ;
- de cultures différentes ;
- de trajectoires différentes ?

Cette question est au cœur du cosmopolitisme urbain.

Chapitre 790

Ulrich Beck et la société du risque mondial

Les travaux de Ulrich Beck permettent d’approfondir cette problématique.

Selon Beck, les sociétés contemporaines partagent désormais des risques globaux.

Chapitre 791

Une communauté de destin planétaire

Le climat.

La biodiversité.

Les pandémies.

Les crises financières.

Affectent potentiellement l’ensemble de l’humanité.

Une nouvelle communauté de destin apparaît.

Chapitre 792

Cosmopolitisme et responsabilité

Cette interdépendance implique une responsabilité élargie.

Les citoyens doivent apprendre à considérer les conséquences de leurs actions au-delà de leur environnement immédiat.

La citoyenneté devient progressivement planétaire.

Chapitre 793

David Held et la démocratie cosmopolitique

Les analyses de David Held offrent un cadre théorique particulièrement influent.

Held soutient que les institutions démocratiques doivent s’adapter à l’interdépendance mondiale.

Chapitre 794

Dépasser les frontières institutionnelles

De nombreuses décisions affectent aujourd'hui des populations situées bien au-delà des territoires où elles sont prises.

Cette situation crée un déficit démocratique.

La démocratie cosmopolitique cherche à répondre à ce problème.

Chapitre 795

Les villes comme laboratoires

Les villes apparaissent comme des lieux privilégiés pour expérimenter ces nouvelles formes de gouvernance.

Elles coopèrent déjà à travers :

- réseaux municipaux ;
- partenariats internationaux ;
- alliances climatiques ;
- programmes de solidarité.

Chapitre 796

Saskia Sassen et les villes mondiales

Les travaux de Saskia Sassen permettent de comprendre cette évolution.

Selon elle, certaines métropoles jouent un rôle structurant dans l'économie mondiale.

Chapitre 797

Les réseaux urbains transnationaux

Les villes développent des relations directes entre elles.

Ces relations dépassent parfois les cadres diplomatiques traditionnels.

Une diplomatie urbaine émerge progressivement.

Chapitre 798

Une nouvelle géographie politique

Cette évolution transforme la carte du pouvoir.

Les villes deviennent des acteurs politiques globaux.

Elles participent directement à la gouvernance mondiale.

Chapitre 799

Kwame Anthony Appiah et le cosmopolitisme enraciné

Les réflexions de Kwame Anthony Appiah permettent d'éviter certains malentendus.

Le cosmopolitisme n'implique pas l'effacement des identités locales.

Chapitre 800

Universalisme et pluralité

Selon Appiah, il est possible d'être simultanément :

- attaché à son quartier ;
- attaché à sa ville ;
- attaché à son pays ;
- ouvert au monde.

Les appartenances se complètent plutôt qu'elles ne s'excluent.

Chapitre 801

La citoyenneté à plusieurs niveaux

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme une structure multiniveaux.

Chaque individu participe simultanément à plusieurs communautés :

- locale ;
- urbaine ;
- régionale ;
- nationale ;
- mondiale.

Chapitre 802

Richard Falk et la citoyenneté globale

Les travaux de Richard Falk prolongent cette réflexion.

Ils soulignent la nécessité de développer une conscience civique mondiale.

Chapitre 803

Les biens communs planétaires

Certains biens concernent désormais l’ensemble de l’humanité.

Par exemple :

- le climat ;
- les océans ;
- la biodiversité ;
- la stabilité écologique.

Leur préservation exige une coopération globale.

Chapitre 804

Les villes et les communs mondiaux

Les politiques urbaines influencent directement ces biens communs.

Les décisions locales possèdent des conséquences globales.

Cette réalité renforce la responsabilité des citoyens urbains.

Chapitre 805

Daniele Archibugi et la démocratie mondiale

Les analyses de Daniele Archibugi proposent de nouvelles formes de participation transnationale.

Chapitre 806

Élargir la sphère démocratique

L’objectif n’est pas de supprimer les démocraties existantes.

Il consiste à les compléter par de nouveaux espaces de coopération.

Cette logique peut également être appliquée aux villes.

Chapitre 807

Les assemblées urbaines transnationales

On peut imaginer :

- forums interurbains ;

- conventions citoyennes mondiales ;
- plateformes de coopération métropolitaine ;
- réseaux de participation transfrontalière.

Ces dispositifs préfigurent une citoyenneté cosmopolitique concrète.

Chapitre 808

Les migrations et la citoyenneté urbaine

La question migratoire occupe une place centrale.

Les villes accueillent souvent des habitants privés de certains droits politiques nationaux.

Chapitre 809

Résidence et participation

La théorie de la citoyenneté spatiale conduit à une interrogation fondamentale.

Les droits politiques doivent-ils dépendre exclusivement de la nationalité ?

Ou également de la résidence et de la participation territoriale ?

Chapitre 810

La citoyenneté de résidence

De nombreuses expériences montrent qu'il est possible d'étendre certaines formes de participation aux résidents non nationaux.

Cette évolution renforce l'inclusion démocratique.

Chapitre 811

Les principes de la démocratie cosmopolitique urbaine

Une théorie cohérente peut désormais être formulée.

Premier principe

Hospitalité.

Deuxième principe

Reconnaissance de l'interdépendance mondiale.

Troisième principe

Pluralisme culturel.

Quatrième principe

Responsabilité globale.

Cinquième principe

Coopération interurbaine.

Sixième principe

Protection des communs planétaires.

Septième principe

Participation transnationale.

Chapitre 812

La ville comme médiatrice entre local et global

La ville occupe une position singulière.

Elle relie :

- proximité et mondialisation ;
- enracinement et mobilité ;
- identité et diversité.

Elle devient un laboratoire privilégié du cosmopolitisme démocratique.

Chapitre 813

Une citoyenneté de l’interdépendance

La citoyenneté spatiale atteint ici une nouvelle extension.

Le citoyen n’est plus seulement responsable :

- de son quartier ;
- de sa ville ;
- de son territoire.

Il devient également responsable d’un monde partagé.

Chapitre 814

Conclusion générale

La démocratie cosmopolitique urbaine révèle que les villes sont désormais des acteurs essentiels de la gouvernance mondiale.

Elles constituent des espaces où se rencontrent quotidiennement :

- les différences culturelles ;
- les interdépendances économiques ;
- les défis écologiques globaux ;
- les aspirations démocratiques.

La citoyenneté spatiale apparaît ainsi comme l'une des voies les plus prometteuses pour articuler l'échelle locale et l'échelle planétaire au sein d'un même projet démocratique.

Transition vers la vingt-troisième partie

La prochaine partie développera une **théorie de la temporalité démocratique et de la citoyenneté intergénérationnelle**, en mobilisant les travaux de Hans Jonas, Paul Ricoeur, Reinhart Koselleck, Jürgen Habermas, Hartmut Rosa, François Hartog et Axel Honneth afin d'examiner comment la démocratie peut intégrer les générations futures, la mémoire collective, la responsabilité historique et le long terme dans la gouvernance du territoire et la construction du monde commun.

VINGT-TROISIÈME PARTIE

Pour une théorie de la temporalité démocratique et de la citoyenneté intergénérationnelle : mémoire, responsabilité et avenir du monde commun

Chapitre 815

La démocratie face au temps

La plupart des théories démocratiques ont principalement réfléchi à l'organisation du pouvoir dans l'espace.

Elles se sont interrogées sur :

- les institutions ;
- les territoires ;

- les juridictions ;
- les communautés politiques.

Plus rarement, elles ont examiné la question du temps.

Pourtant, toute démocratie est également une organisation temporelle.

Les décisions prises aujourd'hui produisent des effets qui peuvent durer :

- des années ;
- des décennies ;
- parfois des siècles.

La citoyenneté spatiale doit donc devenir une citoyenneté temporelle.

Chapitre 816

Le problème du court terme

Les systèmes démocratiques contemporains sont souvent structurés par des temporalités brèves.

Les gouvernements.

Les mandats électoraux.

Les cycles médiatiques.

Les impératifs économiques.

Favorisent fréquemment les décisions immédiates.

Cette situation crée une tension fondamentale.

Comment gouverner le long terme dans des institutions organisées autour du court terme ?

Chapitre 817

Hans Jonas et le principe responsabilité

Les travaux de Hans Jonas offrent un point de départ décisif.

Dans Le Principe responsabilité, Jonas affirme que la puissance technologique moderne transforme profondément les exigences éthiques.

Chapitre 818

Agir pour la permanence de la vie

Jonas formule un impératif célèbre :

agir de telle sorte que les effets de nos actions soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre.

Cette proposition possède une portée politique immense.

Elle invite à intégrer les générations futures dans la délibération démocratique.

Chapitre 819

Les absents de la démocratie

Une difficulté apparaît immédiatement.

Les générations futures ne peuvent :

- voter ;
- manifester ;
- délibérer ;
- se représenter elles-mêmes.

Pourtant, elles subiront les conséquences des décisions présentes.

Elles constituent donc une catégorie singulière de citoyens absents.

Chapitre 820

La représentation du futur

La démocratie intergénérationnelle cherche à résoudre cette difficulté.

Elle vise à créer des institutions capables de prendre en considération les intérêts des générations futures.

Cette exigence devient particulièrement importante dans les domaines :

- climatiques ;
- écologiques ;
- urbanistiques ;
- technologiques.

Chapitre 821

Paul Ricoeur et la continuité narrative

Les réflexions de Paul Ricoeur permettent d’approfondir cette perspective.

Selon Ricoeur, les communautés humaines se construisent à travers des récits.

Chapitre 822

Le temps partagé

Une société démocratique n’existe pas seulement dans le présent.

Elle relie :

- un passé hérité ;
- un présent vécu ;

- un avenir anticipé.

Cette continuité narrative fonde l’identité collective.

Chapitre 823

Les territoires comme récits

Les villes elles-mêmes possèdent une histoire.

Leurs bâtiments.

Leurs rues.

Leurs monuments.

Leurs paysages.

Conservent les traces des générations précédentes.

Habiter un territoire signifie également habiter une mémoire.

Chapitre 824

Mémoire et citoyenneté

La citoyenneté spatiale implique donc une responsabilité à l’égard du passé.

Les citoyens héritent :

- d’institutions ;
- d’infrastructures ;
- de patrimoines ;
- de savoirs collectifs.

Ils ont pour mission de les transmettre.

Chapitre 825

Reinhart Koselleck et les horizons d’attente

Les travaux de Reinhart Koselleck apportent une contribution importante.

Koselleck distingue :

- l’espace d’expérience ;
- l’horizon d’attente.

Chapitre 826

Gouverner entre mémoire et anticipation

L’espace d’expérience correspond au passé accumulé.

L’horizon d’attente correspond aux futurs imaginés.

Toute décision politique se situe entre ces deux pôles.

La démocratie consiste en partie à organiser cette relation.

Chapitre 827

Les futurs urbains

Les politiques urbaines sont particulièrement concernées.

Les infrastructures construites aujourd’hui façonneront la vie des habitants pendant plusieurs générations.

La planification urbaine est toujours un acte tourné vers l’avenir.

Chapitre 828

Jürgen Habermas et la solidarité élargie

Les analyses de Jürgen Habermas permettent de reformuler cette question.

La démocratie repose sur des formes de solidarité entre citoyens.

Chapitre 829

Étendre la communauté morale

La citoyenneté intergénérationnelle consiste à étendre cette solidarité au-delà des contemporains.

Elle inclut également :

- les générations futures ;
- les personnes encore à naître.

Chapitre 830

Une démocratie du long terme

La légitimité démocratique ne peut plus être définie uniquement par les préférences présentes.

Elle doit également intégrer les conséquences futures des décisions collectives.

Chapitre 831

Hartmut Rosa et l’accélération sociale

Les travaux de Hartmut Rosa permettent d’identifier un obstacle majeur.

Les sociétés contemporaines connaissent une accélération constante.

Chapitre 832

Le règne de l’urgence

Les citoyens vivent souvent dans des temporalités marquées par :

- l’immédiateté ;
- la rapidité ;
- l’urgence ;
- la réactivité.

Cette accélération complique la prise en compte du long terme.

Chapitre 833

Retrouver la durée

La démocratie intergénérationnelle suppose donc une réappropriation du temps long.

Les institutions doivent créer des espaces favorisant :

- la réflexion ;
- l’anticipation ;
- la prudence.

Chapitre 834

François Hartog et les régimes d’historicité

Les analyses de François Hartog enrichissent cette réflexion.

Selon lui, les sociétés entretiennent des rapports différents au temps.

Chapitre 835

Le présentisme contemporain

Hartog identifie un régime dominant qu’il nomme le présentisme.

Le présent tend à absorber :

- le passé ;
- l’avenir.

Cette tendance fragilise les capacités de projection collective.

Chapitre 836

Réouvrir l’avenir

Une démocratie mature doit conserver la capacité :

- d’imaginer ;
- de planifier ;
- d’espérer.

L’avenir constitue un bien politique essentiel.

Chapitre 837

Axel Honneth et la reconnaissance intergénérationnelle

Les travaux de Axel Honneth permettent d’aborder une autre dimension.

Chapitre 838

Reconnaître les générations futures

La reconnaissance démocratique ne concerne pas uniquement les contemporains.

Elle implique également la prise en considération des personnes qui hériteront du monde que nous construisons.

Chapitre 839

Une justice entre générations

Cette reconnaissance conduit à plusieurs exigences :

- préserver les ressources ;
- limiter les destructions irréversibles ;
- transmettre les patrimoines communs ;
- maintenir les capacités d’action futures.

Chapitre 840

Les institutions du long terme

Une démocratie intergénérationnelle pourrait s’appuyer sur diverses innovations institutionnelles.

Par exemple :

- assemblées du futur ;
- autorités indépendantes de vigilance écologique ;
- conventions citoyennes prospectives ;
- évaluations intergénérationnelles des politiques publiques.

Chapitre 841

Les budgets temporels

Certaines décisions pourraient être évaluées selon leurs conséquences à :

- 10 ans ;
- 25 ans ;
- 50 ans ;
- 100 ans.

Cette méthode favoriserait une gouvernance plus responsable.

Chapitre 842

Les territoires hérités

La théorie de la citoyenneté spatiale conduit à une idée fondamentale.

Les territoires ne nous appartiennent pas pleinement.

Nous les recevons temporairement.

Nous en sommes les dépositaires.

Chapitre 843

Une éthique de la transmission

Le citoyen devient ainsi un passeur.

Il hérite d’un monde.

Il le transforme.

Puis il le transmet.

Cette logique structure toute communauté durable.

Chapitre 844

Les principes de la citoyenneté intergénérationnelle

Une théorie cohérente peut être formulée autour de plusieurs principes.

Premier principe

Responsabilité envers les générations futures.

Deuxième principe

Préservation des communs.

Troisième principe

Transmission des patrimoines.

Quatrième principe

Prise en compte du long terme.

Cinquième principe

Mémoire collective.

Sixième principe

Prudence institutionnelle.

Septième principe

Solidarité intergénérationnelle.

Chapitre 845

La démocratie comme chaîne temporelle

La démocratie apparaît désormais comme une relation entre générations.

Elle relie :

- les morts ;
- les vivants ;
- les personnes à naître.

Chaque génération participe à une œuvre qui la dépasse.

Chapitre 846

La citoyenneté temporelle

La citoyenneté spatiale atteint ici une nouvelle profondeur.

Être citoyen signifie non seulement participer à un territoire partagé.

Cela signifie également participer à une histoire commune.

Chapitre 847

Conclusion générale

La démocratie intergénérationnelle révèle que le gouvernement du territoire ne concerne pas uniquement les habitants présents.

Il engage également :

- les héritages du passé ;
- les possibilités du futur.

Une démocratie véritablement mature doit être capable de gouverner dans le temps aussi bien que dans l'espace.

Elle doit préserver la continuité du monde commun à travers les générations.

Transition vers la vingt-quatrième partie

La prochaine partie développera une **théorie de la constitution démocratique du monde commun**, en mobilisant les travaux de Hannah Arendt, Cornelius Castoriadis, Claude Lefort, John Rawls, Étienne Balibar, Bruno Latour et Elinor Ostrom afin de proposer une synthèse générale de l'ouvrage et d'élaborer les principes normatifs d'une démocratie spatiale capable d'instituer durablement un monde commun juste, pluraliste, écologique et démocratique.

VINGT-QUATRIÈME PARTIE

Pour une théorie de la constitution démocratique du monde commun : synthèse générale de la citoyenneté spatiale

Chapitre 848

Le problème fondamental de la philosophie politique

Depuis l'Antiquité, la philosophie politique est traversée par une interrogation permanente :

comment des êtres humains différents peuvent-ils vivre ensemble librement dans un même monde ?

Cette question apparaît sous diverses formes :

- chez Platon ;
- chez Aristote ;
- chez Thomas Hobbes ;
- chez Jean-Jacques Rousseau ;
- chez John Rawls ;
- chez Hannah Arendt.

L'ensemble de cet ouvrage peut être compris comme une tentative de reformuler cette interrogation à partir de l'espace.

Chapitre 849

La question spatiale

La thèse centrale développée jusqu'ici peut être résumée simplement.

La démocratie ne se déploie jamais dans le vide.

Elle se réalise toujours dans un espace.

Cet espace :

- conditionne les interactions ;
- distribue les ressources ;
- structure les opportunités ;
- façonne les expériences citoyennes.

Comprendre la démocratie exige donc de comprendre la production du territoire.

Chapitre 850

De la citoyenneté juridique à la citoyenneté spatiale

La tradition moderne a principalement défini la citoyenneté comme :

- un statut ;
- un ensemble de droits ;
- une appartenance politique.

La citoyenneté spatiale propose une extension de cette conception.

Chapitre 851

Une citoyenneté pratique

Être citoyen signifie également :

- habiter ;
- participer ;
- transformer ;
- gouverner ;
- transmettre.

Le citoyen est coproducteur du monde qu'il partage avec les autres.

Chapitre 852

Hannah Arendt et le monde commun

Les analyses de Hannah Arendt offrent un cadre fondamental.

Pour Arendt, la politique naît lorsque des individus apparaissent ensemble dans un espace public.

Chapitre 853

L'espace de l'apparition

La liberté n'existe pas dans l'isolement.

Elle se manifeste lorsque les individus :

- parlent ;
- agissent ;
- délibèrent ;
- coopèrent.

L’espace public devient ainsi le lieu de constitution du monde commun.

Chapitre 854

Le monde comme œuvre collective

Arendt insiste également sur une idée essentielle.

Le monde humain est une construction collective.

Les institutions.

Les villes.

Les lois.

Les infrastructures.

Résultent de l’action accumulée des générations.

Chapitre 855

Cornelius Castoriadis et l’institution imaginaire de la société

Les travaux de Cornelius Castoriadis permettent d’approfondir cette réflexion.

Selon lui, les sociétés créent elles-mêmes leurs institutions.

Chapitre 856

L’autonomie collective

Une société démocratique est une société capable de reconnaître qu’elle est l’auteur de ses propres règles.

Cette capacité constitue le principe même de l’autonomie.

Chapitre 857

Le territoire comme institution

La théorie de la citoyenneté spatiale applique cette idée au territoire.

Les espaces urbains ne sont pas des réalités naturelles.

Ils sont institués collectivement.

Ils peuvent donc être transformés collectivement.

Chapitre 858

Claude Lefort et le lieu vide du pouvoir

Les analyses de Claude Lefort apportent une autre dimension fondamentale.

Chapitre 859

L’indétermination démocratique

Selon Lefort, la démocratie se caractérise par le fait que le pouvoir n’appartient définitivement à personne.

Le lieu du pouvoir demeure symboliquement vide.

Chapitre 860

Le territoire comme objet de débat

Cette logique s’applique également à l’espace.

Aucune définition du territoire ne peut être considérée comme définitive.

La ville démocratique demeure continuellement ouverte :

- à la discussion ;
- à la contestation ;
- à la réinvention.

Chapitre 861

John Rawls et la justice spatiale

Les travaux de John Rawls permettent de préciser les exigences normatives de cette démocratie spatiale.

Chapitre 862

Les conditions équitables de participation

Une société juste doit garantir à chacun des opportunités équitables.

Cette exigence possède une dimension territoriale.

Les citoyens doivent disposer d’un accès raisonnablement égal :

- aux ressources ;

- aux services ;
- aux infrastructures ;
- aux espaces publics.

Chapitre 863

Une justice territoriale

La démocratie spatiale implique donc une lutte permanente contre les formes de ségrégation et d’exclusion territoriales.

Chapitre 864

Étienne Balibar et l’égaliberté

Les analyses de Étienne Balibar enrichissent cette perspective.

Balibar insiste sur l’indissociabilité de :

- l’égalité ;
- la liberté.

Chapitre 865

L’égaliberté spatiale

La citoyenneté spatiale peut reformuler cette intuition.

La liberté dépend de l’accès aux ressources territoriales.

L’égalité dépend de la capacité à participer à la production du territoire.

Les deux dimensions sont inséparables.

Chapitre 866

Une démocratie de la coproduction

La démocratie apparaît alors comme un processus permanent de coproduction du monde commun.

Les habitants deviennent :

- auteurs ;
- gestionnaires ;
- gardiens ;
- transformateurs du territoire.

Chapitre 867

Bruno Latour et le retour à la Terre

Les réflexions de Bruno Latour permettent d'intégrer pleinement la question écologique.

Chapitre 868

Recomposer le collectif

Le collectif démocratique ne comprend pas uniquement les humains.

Il dépend également :

- des sols ;
- des eaux ;
- des climats ;
- des écosystèmes.

Le monde commun possède une dimension écologique irréductible.

Chapitre 869

Une constitution terrestre

La démocratie du XXIe siècle doit reconnaître cette interdépendance.

Le territoire devient un espace partagé entre humains et non-humains.

Chapitre 870

Elinor Ostrom et les communs

Les travaux de Elinor Ostrom apportent enfin un cadre institutionnel particulièrement important.

Chapitre 871

Gouverner ensemble

Ostrom montre que les communautés sont capables de gérer collectivement certaines ressources.

Cette capacité constitue l'un des fondements de la citoyenneté spatiale.

Chapitre 872

Les communs comme forme politique

Les communs représentent une troisième voie entre :

- marché ;
- État.

Ils reposent sur :

- participation ;
- responsabilité ;
- coopération.

Chapitre 873

Les dimensions du monde commun

L’ensemble des analyses précédentes permet désormais d’identifier les principales dimensions du monde commun.

Première dimension

Politique.

Deuxième dimension

Sociale.

Troisième dimension

Économique.

Quatrième dimension

Culturelle.

Cinquième dimension

Écologique.

Sixième dimension

Numérique.

Septième dimension

Temporelle.

Huitième dimension

Cosmopolitique.

Chapitre 874

Les principes constitutionnels de la démocratie spatiale

Une constitution démocratique du monde commun pourrait reposer sur plusieurs principes fondamentaux.

Principe 1

Droit à la participation territoriale.

Principe 2

Justice spatiale.

Principe 3

Protection des communs.

Principe 4

Responsabilité écologique.

Principe 5

Inclusion démocratique.

Principe 6

Souveraineté numérique citoyenne.

Principe 7

Solidarité intergénérationnelle.

Principe 8

Hospitalité cosmopolitique.

Chapitre 875

Une démocratie de l’habitation

L’idée centrale de cette théorie peut désormais être formulée.

La démocratie n’est pas seulement un système de gouvernement.

Elle est une manière collective d’habiter le monde.

Chapitre 876

Habiter démocratiquement

Habiter démocratiquement signifie :

- prendre part aux décisions ;
- partager les ressources ;
- respecter la pluralité ;
- préserver les communs ;
- transmettre un monde habitable.

Chapitre 877

La citoyenneté comme pratique instituante

La citoyenneté spatiale ne consiste pas simplement à utiliser des institutions existantes.

Elle participe continuellement à leur transformation.

Les citoyens deviennent des acteurs instituants.

Ils contribuent à la création permanente du monde commun.

Chapitre 878

Le territoire comme œuvre inachevée

Aucune ville.

Aucune institution.

Aucune démocratie.

N’est jamais achevée.

Le territoire demeure toujours ouvert :

- à l’innovation ;
- à la critique ;
- à la réappropriation.

Chapitre 879

Une politique de la responsabilité partagée

La citoyenneté spatiale conduit finalement à une éthique de la responsabilité.

Chaque habitant participe, même modestement, à la production du monde commun.

Cette participation implique :

- des droits ;
- des devoirs ;
- des responsabilités.

Chapitre 880

Conclusion générale de l’ouvrage

La théorie de la citoyenneté spatiale développée dans cet ouvrage repose sur une idée fondamentale :

les êtres humains ne sont pas seulement gouvernés dans des territoires ; ils gouvernent également les territoires qui rendent leur existence collective possible.

La démocratie apparaît alors comme un processus permanent par lequel une communauté :

- produit ses espaces ;
- organise ses ressources ;
- institue ses règles ;
- préserve ses communs ;
- transmet son héritage ;
- construit son avenir.

La citoyenneté spatiale désigne précisément cette capacité collective à habiter, gouverner et transformer démocratiquement le monde commun.

Ouverture finale : vers une théorie générale de la civilisation démocratique

Au-delà même de la citoyenneté spatiale, cette réflexion ouvre une question plus vaste :

comment construire une civilisation capable d’articuler démocratie, justice, écologie, pluralisme, technologie et responsabilité intergénérationnelle dans un monde fini et interdépendant ?

Cette interrogation pourrait constituer le point de départ d’un nouvel ouvrage consacré non plus seulement à la démocratie des territoires, mais à la possibilité d’une **civilisation démocratique planétaire** fondée sur la cohabitation juste des humains, des institutions, des techniques et du vivant au sein d’un même monde commun.

ÉPILOGUE

Vers une théorie générale de la civilisation démocratique planétaire

Chapitre 881

Après la citoyenneté spatiale

La théorie de la citoyenneté spatiale développée dans les parties précédentes a permis d'explorer une intuition fondamentale :

la démocratie est indissociable de la manière dont les êtres humains organisent l'espace qu'ils habitent.

Mais cette réflexion conduit naturellement à une question plus vaste encore.

Que devient la démocratie lorsque l'échelle pertinente n'est plus seulement la ville, la région ou l'État, mais la planète entière ?

Le XXIe siècle impose cette interrogation.

Chapitre 882

Une condition humaine nouvelle

Pour la première fois dans l'histoire, l'humanité partage une situation commune.

Tous les êtres humains vivent désormais :

- sous un même climat ;
- dans une même biosphère fragilisée ;
- au sein d'une économie largement intégrée ;
- dans des réseaux informationnels mondiaux.

Les destins deviennent interdépendants.

Chapitre 883

Le paradoxe contemporain

Jamais les êtres humains n'ont été aussi connectés.

Jamais ils n'ont disposé d'autant de moyens de communication.

Et pourtant :

- les conflits persistent ;
- les inégalités s'accroissent ;

- les fragmentations se multiplient ;
- les institutions peinent à suivre l’évolution du monde.

Cette contradiction constitue l’un des grands défis contemporains.

Chapitre 884

Une crise de l’échelle politique

La plupart des institutions démocratiques ont été conçues pour des sociétés moins interconnectées.

Or les problèmes contemporains dépassent fréquemment les frontières nationales.

Les outils politiques demeurent souvent locaux alors que les défis deviennent globaux.

Chapitre 885

Le retour de la question civilisationnelle

La philosophie politique s’est longtemps concentrée sur :

- l’État ;
- le gouvernement ;
- les droits ;
- les constitutions.

Le XXIe siècle réintroduit une interrogation plus large :

quelle forme de civilisation voulons-nous construire ?

Chapitre 886

Qu’est-ce qu’une civilisation ?

Une civilisation n’est pas uniquement :

- une économie ;
- une technologie ;
- une organisation politique.

Elle constitue une manière collective :

- de produire ;
- d’habiter ;
- de transmettre ;
- de croire ;
- de coopérer.

Elle exprime une certaine conception du monde commun.

Chapitre 887

Les limites du modèle productiviste

Depuis plusieurs siècles, le développement des sociétés industrielles a reposé sur une logique dominante :

l’expansion continue de la production matérielle.

Ce modèle a permis :

- des progrès scientifiques considérables ;
- une amélioration de nombreuses conditions de vie ;
- une croissance économique sans précédent.

Mais il a également produit :

- des destructions écologiques ;
- des inégalités massives ;
- des vulnérabilités systémiques.

Chapitre 888

La fin de l’illusion de l’illimité

La civilisation démocratique du futur devra reconnaître une réalité simple :

la planète possède des limites.

Les ressources sont finies.

Les écosystèmes sont vulnérables.

Les capacités d’absorption des perturbations sont limitées.

Cette prise de conscience transforme profondément la pensée politique.

Chapitre 889

Une civilisation de la responsabilité

La notion de responsabilité devient centrale.

Responsabilité :

- envers les contemporains ;
- envers les générations futures ;
- envers les autres peuples ;
- envers les écosystèmes.

La démocratie ne peut plus être pensée indépendamment de cette exigence.

Chapitre 890

Liberté et responsabilité

La liberté ne disparaît pas.

Mais elle change de signification.

Être libre ne consiste plus seulement à poursuivre ses intérêts individuels.

Être libre signifie également participer à la préservation des conditions qui rendent la liberté possible pour tous.

Chapitre 891

La pluralité comme richesse

Une civilisation démocratique mondiale ne peut être fondée sur l'uniformité.

L'humanité est irréductiblement diverse.

Les langues.

Les cultures.

Les traditions.

Les mémoires.

Constituent une richesse collective.

Chapitre 892

L'unité sans homogénéité

L'objectif n'est donc pas la fusion des différences.

Il est la construction d'un cadre permettant leur coexistence pacifique.

Une civilisation démocratique doit articuler :

- unité ;
- pluralité.

Chapitre 893

La question technologique

La technique occupe désormais une place décisive.

Les innovations contemporaines transforment :

- les économies ;
- les territoires ;

- les relations sociales ;
- les capacités humaines elles-mêmes.

La démocratie doit apprendre à gouverner cette puissance.

Chapitre 894

La technique comme institution

Les technologies ne sont jamais neutres.

Elles organisent :

- des comportements ;
- des possibilités ;
- des contraintes.

Elles deviennent ainsi des institutions implicites.

Chapitre 895

Démocratiser l’innovation

La question essentielle n’est donc pas seulement :

« Que pouvons-nous faire ? »

Mais :

« Que devons-nous faire ensemble ? »

La décision technologique doit devenir un objet de délibération démocratique.

Chapitre 896

Une écologie politique du monde commun

La crise écologique révèle une vérité fondamentale.

Les sociétés humaines dépendent de systèmes vivants qu’elles ne contrôlent pas totalement.

Cette dépendance exige une nouvelle humilité politique.

Chapitre 897

Réconcilier société et biosphère

L’avenir démocratique dépendra largement de la capacité à réconcilier :

- développement humain ;
- stabilité écologique.

Cette tâche constitue probablement le projet historique majeur du siècle.

Chapitre 898

Une économie au service du monde commun

L’économie ne peut être considérée comme une sphère autonome.

Elle doit être replacée dans un cadre plus large.

Son objectif ultime doit être la contribution au bien commun.

Chapitre 899

Redéfinir la prospérité

La prospérité future ne pourra être mesurée uniquement par :

- la production ;
- la consommation ;
- la croissance quantitative.

Elle devra également intégrer :

- la santé démocratique ;
- la qualité des relations sociales ;
- la soutenabilité écologique ;
- la richesse culturelle.

Chapitre 900

Une civilisation démocratique planétaire

Nous pouvons désormais esquisser les contours d’un idéal régulateur.

Une civilisation démocratique planétaire serait fondée sur :

Premier principe

La dignité égale de tous les êtres humains.

Deuxième principe

La préservation des conditions écologiques de la vie.

Troisième principe

La participation démocratique à toutes les échelles.

Quatrième principe

La protection des communs.

Cinquième principe

La reconnaissance de la pluralité culturelle.

Sixième principe

La responsabilité intergénérationnelle.

Septième principe

La maîtrise démocratique des technologies.

Huitième principe

La coopération cosmopolitique.

Chapitre 901

Une tâche inachevée

Aucun ordre politique ne réalisera parfaitement ces principes.

La démocratie demeure toujours inachevée.

Elle constitue moins un état qu'un mouvement.

Moins une destination qu'une pratique continue.

Chapitre 902

Le sens ultime de la citoyenneté

À travers toutes ses transformations, la citoyenneté conserve un noyau fondamental.

Être citoyen signifie participer à une entreprise collective qui dépasse l'existence individuelle.

Cette participation donne une dimension politique à la vie humaine.

Chapitre 903

Hériter, habiter, transmettre

Toute communauté démocratique repose finalement sur trois verbes.

Hériter.

Habiter.

Transmettre.

Nous recevons un monde.

Nous y vivons avec d’autres.

Puis nous le transmettons.

Chapitre 904

Le monde commun comme horizon

Le monde commun n’est jamais totalement réalisé.

Il demeure :

- fragile ;
- conflictuel ;
- incomplet.

Mais il constitue l’horizon indispensable de toute politique démocratique.

Chapitre 905

Dernière conclusion

L’ambition profonde de cet ouvrage peut être résumée ainsi :

la démocratie n’est pas seulement une manière de gouverner les hommes ; elle est une manière de construire ensemble un monde habitable.

La citoyenneté spatiale représente l’une des expressions les plus concrètes de cette ambition.

Elle rappelle que les êtres humains sont liés non seulement par des institutions et des droits, mais aussi par les espaces, les ressources, les récits, les techniques et les héritages qu’ils partagent.

Ainsi comprise, la démocratie devient l’art collectif de faire durer un monde commun libre, juste, pluraliste et habitable.

FIN DE L’OUVRAGE

Théorie de la citoyenneté spatiale : démocratie, territoire et monde commun.

Résumé de l’ouvrage

Théorie de la citoyenneté spatiale : démocratie, territoire et monde commun

Cet ouvrage développe une théorie générale de la citoyenneté spatiale fondée sur l’idée que la démocratie ne peut être comprise indépendamment des territoires dans lesquels elle s’exerce.

La tradition politique moderne a principalement défini la citoyenneté comme un statut juridique et politique associé à des droits, des devoirs et une appartenance à une communauté nationale. Cette conception demeure essentielle mais elle apparaît insuffisante pour comprendre les défis contemporains. Les citoyens n’existent jamais dans l’abstraction : ils vivent dans des espaces concrets, utilisent des infrastructures, partagent des ressources, habitent des villes et dépendent d’écosystèmes. Toute citoyenneté est donc nécessairement spatiale.

L’ouvrage soutient que les habitants ne sont pas seulement gouvernés dans des territoires ; ils participent également à leur production, à leur transformation et à leur gouvernance. La citoyenneté spatiale désigne précisément cette capacité collective à habiter, organiser et gouverner démocratiquement le monde commun.

Pour développer cette thèse, le livre mobilise les apports de la philosophie politique, de la géographie, de la sociologie urbaine, de l’économie politique, de l’écologie et des études démocratiques. Les analyses de penseurs tels qu’Aristote, Jean-Jacques Rousseau, Henri Lefebvre, Hannah Arendt, Jürgen Habermas, Elinor Ostrom, Bruno Latour ou encore Manuel Castells servent de fondement à une réflexion interdisciplinaire sur la démocratie contemporaine.

L’ouvrage montre d’abord que l’espace est une construction sociale et politique. Les territoires reflètent des rapports de pouvoir, des choix institutionnels et des conflits collectifs. Les inégalités sociales prennent souvent une forme spatiale à travers la ségrégation urbaine, l’inégale répartition des ressources et l’accès différencié aux services publics. Dès lors, la justice démocratique doit également être pensée comme une justice spatiale.

La réflexion se poursuit par une analyse des formes contemporaines de participation citoyenne. Les habitants ne doivent pas être considérés comme de simples bénéficiaires des politiques publiques mais comme des coproducteurs du territoire. Les budgets participatifs, les conseils citoyens, les assemblées locales et les dispositifs de co-construction urbaine illustrent cette évolution vers une démocratie plus participative et territorialisée.

L’ouvrage accorde également une place centrale à la théorie des communs. Inspiré notamment des travaux d’Elinor Ostrom, il montre que certaines ressources peuvent être gouvernées collectivement selon des principes de coopération, de responsabilité partagée et d’autogouvernement. Les communs urbains, écologiques et numériques apparaissent ainsi comme des composantes essentielles d’une citoyenneté démocratique renouvelée.

Une autre dimension fondamentale concerne l’écologie politique. Face à la crise climatique et à l’érosion de la biodiversité, la démocratie doit intégrer les limites écologiques de la planète. Les citoyens deviennent responsables non seulement des institutions humaines mais également des conditions environnementales qui rendent la vie collective possible. La citoyenneté spatiale évolue alors vers une citoyenneté écologique attentive aux interdépendances entre sociétés et écosystèmes.

L’ouvrage examine ensuite les transformations induites par le numérique. Les données, les plateformes, les algorithmes et les infrastructures informationnelles constituent désormais des composantes essentielles de l’espace contemporain. La citoyenneté spatiale doit donc inclure des questions telles que la souveraineté des données, la transparence algorithmique, la protection de la vie privée et la gouvernance démocratique des technologies.

La réflexion s'élargit également à l'échelle mondiale. Dans un contexte marqué par les migrations, la mondialisation et les interdépendances globales, les villes apparaissent comme des laboratoires d'une démocratie cosmopolitique fondée sur l'hospitalité, la pluralité culturelle et la coopération transnationale. La citoyenneté spatiale ne se limite plus aux frontières nationales ; elle acquiert une dimension planétaire.

L'ouvrage introduit enfin une perspective temporelle. Les décisions présentes affectent les générations futures. Une démocratie authentique doit donc intégrer la mémoire collective, la responsabilité intergénérationnelle et la préservation des communs pour les habitants de demain. La citoyenneté devient alors à la fois spatiale et temporelle.

L'ensemble de ces analyses conduit à une théorie générale du monde commun. Celui-ci désigne l'ensemble des conditions matérielles, institutionnelles, écologiques, culturelles, numériques et symboliques qui rendent possible la coexistence humaine. Le monde commun n'est ni donné ni garanti. Il doit être continuellement produit, protégé et transmis par l'action collective.

La thèse centrale de l'ouvrage peut être résumée ainsi :

> **La citoyenneté spatiale est la capacité des individus et des communautés à participer démocratiquement à la production, à la gouvernance, à la préservation et à la transmission des territoires et des communs qui rendent possible la vie collective.**

À partir de cette définition, l'ouvrage propose huit principes fondamentaux :

1. La participation territoriale.
2. La justice spatiale.
3. La protection des communs.
4. La responsabilité écologique.
5. L'inclusion démocratique.
6. La souveraineté numérique citoyenne.
7. La solidarité intergénérationnelle.
8. L'hospitalité cosmopolitique.

La conclusion générale affirme que la démocratie ne doit plus être pensée uniquement comme un système institutionnel ou électoral. Elle constitue avant tout une manière collective d'habiter le monde, de partager les ressources, de gérer les conflits, de préserver les communs et de transmettre un avenir habitable.

Ainsi, la théorie de la citoyenneté spatiale ouvre finalement sur une réflexion plus large concernant la possibilité d'une civilisation démocratique planétaire fondée sur la liberté, l'égalité, la pluralité, la coopération, la responsabilité écologique et la construction permanente d'un monde commun.